This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 07136285 3

WILLIAM DOWNES.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXVI.

CONTENANT la fin des Mémoires de Messire BLAISE DE MONTLUC, *Maréchal de France; & ceux de Messire* GASPARD DE SAULX, *Seigneur de Tavannes, Maréchal de France, Amiral des Mers du Levant, Gouverneur de Provence, Conseiller du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes, commençant en 1522, & finissant en 1573.*

XVIe SIÈCLE.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXVII.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.

MÉMOIRES

DE MESSIRE

BLAISE DE MONTLUC,

MARÉCHAL DE FRANCE.

SUITE DU LIVRE SEPTIÉME,

Commençant en 1569, & finiſſant en 1576.

[1569.]

PAR tout le diſcours de ma vie juſques ici, vous avez peu juger ſi le Roi avoit occaſion de me maltraiter, veu que je n'ai eſpargné ma propre vie, qui eſt ce que nous devons avoir de plus cher en ce monde après l'honneur, & non-ſeulement la mienne, mais celle de mes enfans. De quatre que j'ai eu, j'en ai veu mourir les trois au combat pour ſon ſervice, le quatrieſme reſte encore qui eſt le Chevalier. Et combien que je l'aye deſtiné à l'Egliſe & à l'Eveſché de Condom, ſi eſt-ce que je lui ai tousjours commandé de faire paroiſtre qu'il porte le nom de Montluc, & qu'il a eu cet honneur d'avoir eſté nommé Chevalier par le feu Roi Henry mon bon maiſtre, qui l'envoya à Malte, où il a

fait ſon apprentiſſage aux armes ſoubs le Chevalier Romegas. Le Seigneur Grand Maiſtre m'eſcrivit que ſoudain après ſon arrivée, il l'avoit fait mettte à l'eſpreuve, pour ſçavoir s'il eſtoit de ma race. Il s'eſt trouvé au ſiége que le Grand Seigneur a mis devant (a) Malte, qui a eſté le plus beau qui ſoit advenu depuis que l'artillerie a eſté fondue. Ne vous déſeſpérez pas pour cela, vous qui faites ſervice au Roi, car cela ne vient pas de lui. Vous ſerez peut-eſtre plus heureux, & n'aurez pas tant d'ennemis que moi, qui pour n'avoir voulu eſtre créature de perſonne, n'ai pas eu de patron, & d'ailleurs ai parlé peut eſtre trop librement, & dit ce qui me ſembloit. Il fait mauvais dire la vérité, & je ne ſçeus jamais mentir. Si ne veux-je pas eſtre ſi meſchant que je ne me confeſſe très-redevable aux Rois mes Maiſtres, des biens & honneurs qu'ils mont fait, car d'un pauvre Gentilhomme, ils m'ont élevé aux premieres charges de ce Royaume. Mais auſſi puis-je dire que je l'ai gaigné au prix de mon ſang. Or ayant recouvré un peu de ſanté, j'eſcrivis au Roi une lettre (a), laquelle j'ai voulu inſérer en ce lieu.

(a) Les Turcs levèrent le ſiège de Malte en 1565.

(b) Cette lettre, ne contenant qu'une récapitulation

Voilà quelle fut ma lettre, ſur laquelle ces MM. qui gouvernoient lors tout à la Cour, eurent plus de peine à philoſopher, que je n'avois eu à la dicter. Elle fut imprimée à mon deſçeu, & veuë par tout. Mes amis, & ceux qui ſçavoient le devoir que j'avois fait à la conſervation de la Guyenne, eſtoient autant ou plus offenſez que moi; & veux bien qu'on ſçache que lors & depuis, ſi j'euſſe eu le cœur auſſi deſloyal qu'avoient ceux-là qui me repréſentoient après les premiers troubles pour Eſpagnol, à la Roine, que j'avois encore aſſez de moyen & de crédit pour faire beaucoup de mal: mais je ne ſuis ni ne ſerai jamais que bon François, & ſerviteur de la Couronne. Auſſi ſçavois-je bien que tout cela ne venoit pas du Roi, qui ne m'eſloigna jamais de ſa bonne grace. Mais un jeune Prince qui eſt enveloppé parmi tant d'affaires, eſt bien empeſché de contenter tout le monde: joinct que pluſieurs qui ne me pouvoient faire mal que de langue, poſſédoient fort non pas Sa Majeſté

des principaux évènemens de la vie de Montluc, nous avons cru devoir la renvoyer dans la claſſe des Obſervations: ceux qui voudront la lire, la trouveront n°. 1.

qui n'aima jamais les Huguenots, quelque mine qu'il fiſt, mais ſon conſeil.

O que les Rois & les Princes doivent bien ſonger à ne faire ſouffrir une honte à celui qui a tousjours porté la fidélité qu'il doit à leur ſervice, & qui a du cœur. A tel, peut-eſtre le fera-t-on qui mettra leurs affaires en mauvais eſtat, comme depuis cinquante ans nous en avons veu de beaux exemples au dommage du Roi de France, comme j'ai dit ci-deſſus lorſque j'ai parlé des traverſes & charitez qu'on a preſté à de grands Capitaines. Combien en y a-t-il qui euſſent non-ſeulement quitté tout, mais peut-eſtre fait pis? Car celui qui fait ſon devoir, & ſe void indignement traité, ſent cela juſques au cœur. J'ai oui dire que le Roi François ou Louis, je ne ſçai lequel c'eſt, demandant un jour à un Gentilhomme qui eſtoit Gaſcon comme je ſuis: *Quelle choſe eſt ce qui le pourroit diſtraire de ſon ſervice. Rien, Sire*, reſpondit l'autre, *ſi ce n'eſt un dépit.* Auſſi dit-on que pour dépit on ſe feroit Turc. Tout cela pourtant ne me ſçauroit faire ni Eſpagnol ni Huguenot. J'ai trop aimé mon honneur, je me veux enſevelir avec ceſte belle robe blanche, ſans mettre une vilaine tache au nom de Montluc. Et tout homme qui ai-

mera le ſien en doit faire de meſme. Si ſon maiſtre, ſi ſon Roi ne ſe veut ſervir de lui, il peut demeurer chez ſoi, & conſiderer les autres. S'il a de la valeur, la fortune qui l'aura rabaiſſé, le relevera : car elle n'eſt pas tousjours en colere. Combien de grands Seigneurs & grands Capitaines avons-nous veu qui eſtoient chez eux à faire leurs jardins, leſquels le Roi eſtoit contraint de rappeller à ſon ſervice, eſtant marri de les avoir éloignez.

J'en ai veu prou de mon temps du coſté de l'Empereur qui ont tourné leurs robes, & quelques-uns bien légerement, & ſans grande occaſion, mais ils ne ſe ſont pas fort remontez pour cela : & eſtant parmi nous, ils eſtoient regardez de mauvais œil. Je crois que nos ennemis en faiſoient de meſme. On aime bien leur marchandiſe, mais non pas le marchand. Quand ce brave Prince Charles de Bourbon fut contraint de prendre le parti de l'Empereur, & ſe donner au diable, puiſque Dieu ne le vouloit (car certes il y fut forcé & contraint) nous entendions dire que les Eſpagnols meſmes le regardoient de travers. Et le pauvre Prince après nous avoir fait beaucoup de mal, y perdit la vie. Après qu'il fut tué à Rome, on diſputoit qui en

eſtoit plus aiſe, ou le Pape, ou le Roi, ou l'Empereur : le premier, parce qu'il le tenoit aſſiegé, le Roi pour ſe voir délivré d'un grand ennemi, & l'Empereur pour eſtre deſchargé d'un Prince banni & néceſſiteux, qu'il portoit ſur ſes eſpaules, ne l'ayant enrichi que de promeſſes & non d'autre choſe. Ces deſpits vont trop avant : les miens ne me firent, ni ne me feront jamais faire choſe contre mon devoir & mon honneur. Si j'eſtois jeune, & qu'on ſe vouluſt ſervir de moi, la terre eſt aſſez grande, je chercherois fortune ailleurs ; mais non pas aux deſpens de mon Prince, & de mon honneur. Le Roi ayant reçeu ma lettre m'envoya pluſieurs belles paroles, pour reſponce, car cela ne leur couſte rien. L'iſſue monſtrera ſi le pays ſera mieux gouverné, & Sa Majeſté mieux ſervie ; & ſi ceux qui ſont venus après moi, encore qu'ils ſoient & grands Seigneurs & grands Capitaines ont mieux fait, & feront ci-après.

Or pour retourner de là où j'eſtois ſorti, ma femme me vint prendre à Marſiac, & me fit porter dans ſa licticre juſques à Caſſaigne près Condom, là où la colique pour me rafraichir me tint trois ſepmaines, & me cuida emporter. M. de Valence mon frere ne m'abandonna jamais, juſques à ce qu'il me vid

hors de danger de mort. Plusieurs Seigneurs Catholiques & Huguenots aussi me visiterent. Avant que le Capitaine Montaut fust arrivé à la Cour, la Reine despescha M. de Beaumont Mareschal des logis de M. le Prince de Navarre, par lequel elle me mandoit que si j'estois dedans les terres de ladite Dame, que je misse mes gens en garnison. Voyez quels changemens soudains. Je lui demandai *si nous avions la paix :* il me respondit *que non, mais qu'on espéroit bien-tost de l'avoir. Pourquoi donc veut le Roi, dis-je qu'on mette en garnison l'armée, le pays n'est-il pas assez ruiné & destruit : que si je fais cela quand la paix viendra, & qu'il faudra donner congé aux gens de pied & de cheval, il n'y en aura pas un qui ne pille son hoste pour sa derniere main, voyant qu'il se faut retirer sans argent. Et puisqu'ils se retirent aux garnisons, je les ferai du tout retirer en leurs maisons.* Je priai M. de Valence de faire escrire la lettre & la signer, parce que je n'eusse sçeu, à M. de Gondrin, afin qu'il licentiast tant les gens de pied que de cheval, & que tout le monde fust dans quatre jours retiré chez soi, ce qui fut fait. M. de Beaumont mesme porta la lettre à M. de Gondrin. Cinq sepmaines après, la Reine me manda que je fisse du tout retirer l'armée.

En uſant comme je fis, j'eſpargnai plus de cinq cens mille francs au peuple, comme le pays teſmoignera. J'avois conſervé les chetifs quatre mille francs que j'avois eu du Roi, ſans qu'il en euſt eſté touché que cent eſcus pour bailler au Capitaine Montaut pour le voyage de la Cour. Et voilà comment j'ai dérobé ſes finances, & comme j'ai pillé le peuple. Ceux qui favoriſent les Huguenots près de Sa Majeſté n'ont garde de faillir de me charger de calomnies.

Mais je veux qu'on ſçache, & veux inſérer dans cé livre, que pendant tant d'années, que j'ai commandé, & aux grandes charges que j'ai eu, je n'ai peu acquerir pour vingt mille francs de bien : & ſi on dit que j'ai pillé trois cens mille eſcus. *Je voudrois qu'il fuſt vrai, pourvu que ce fuſt ſur les Huguenots nos ennemis.* Dieu ſoit loué de tout. Ces calomniateurs n'auront pas cet advantage de me faire baiſſer la teſte, car je la porterai haute, comme un homme de bien. Les Tréſoriérs & Receveurs ſont en vie : que le Roi s'en informe, qu'il voye leurs comptes, & s'il ſe trouve un ſeul liard tourné à mon profit, ſi Sa Majeſté ne me fait faire mon procez, elle ne fera pas bien. Il ne faut pas s'eſtonner s'il eſt mal ſervi comme l'on dit qu'il eſt, veu

qu'il n'en fait aucun exemple. Il faut donc qu'il s'en prenne à lui-meſme, & non à ceux qui le font. Et quant aux impoſitions & exactions ſur le peuple pour m'enrichir, encore en doit faire le Roi plus grande punition, car il y a plus de pitié au peuple qu'au Roi, car ſi Sa Majeſté n'en a point, elle en ſçait bien faire trouver à ſon peuple. Ce ſont les privileges de nos Rois depuis qu'ils ſe mirent hors de page, comme on diſoit du Roi Louis onzieſme. Et par-là je conclus (a) que le Roi doit faire plus grande punition de ceux qui eſcorchent ſon peuple que non pas s'ils deſrobent l'argent de ſon eſpargne propre. Les Commiſſaires ont fait rendre compte à toute maniere de gens qui ont levé deniers, qu'ils regardent s'ils me trouveront en leurs papiers: & s'il eſt rien entré en ma bourſe. Je confeſſe que j'ai donné des biens des Huguenots qui faiſoient mine de demeurer en leur maiſon, mais ils eſtoient pis que les autres. Il n'eſtoit pas raiſonnable qu'ils fuſſent traitez plus doucement que les pauvres Catholiques qui eſtoient mangez juſques aux os. Si je n'euſſe fait cela, la Nobleſſe ſe dépitoit, & le ſoldat ſe fuſt revolté; car ou il n'y a rien à gagner que des coups, volontiers il n'y va

(a) Dans les deux cas c'eſt également voler.

pas. Et cependant on euſt dit que je m'entendois avec les Huguenots, & n'euſſe trouvé perſonne qui m'euſt voulu ſuivre. J'euſſe mieux aimé mourir, qu'acquerir telle réputation. Si les Officiers du Roi les euſſent ſaiſis, il s'en fuſt tiré un million de francs: mais ce n'eſtoit qu'intelligence entre les uns & les autres. J'en ai eu ma part, mais ç'a eſté de bonne (a) guerre, de ceux qui favoriſoient & portoient des vivres & marchandiſes aux ennemis. Encore croi-je que tout cela ne ſe monte à trois mille eſcus. Pleuſt à Dieu que tout les Chefs de la France fuſſent allé auſſi rondement au ſervice du Roi & du public que moi, & qu'ils euſſent déſiré avoir la paix par la force. Il n'y a homme en ce Royaume, qui s'oſaſt dire Huguenot. Mais je laiſſe ces propos faſcheux.

Peu de temps après, la paix fut (b) publiée fort advantageuſe pour nos ennemis. Nous les avions battus & rebattus; mais ce nonobſtant ils avoient ſi bon crédit au Conſeil du Roi, que les Eſdits eſtoient tousjours à leur advantage. Nous gaignions par les armes: mais ils gaignoient par ces diables d'eſcritures. Ha pauvre Prince, que vous eſtes mal ſervi

(a) Cette bonne guerre étoit une vraie dévaſtation.

(b) La paix fut publiée à Paris le 11 Août 1570.

que vous eſtes mal conſeillé ! ſi vous n'y prenez garde, voſtre Royaume s'en va le plus miſerable qui fuſt jamais, au lieu qu'il ſouloit d'eſtre le plus floriſſant. Encore que du temps de voſtre ayeul & pere, il euſt eſté aſſailli de diverſes guerres, dans leſquels je les ai tousjours fidelement ſervis, ſi eſt-ce qu'on voyoit toutes choſes aller par ordre, & les charges n'eſtre prophanées. Je laiſſe le tort que vous vous faites de faire ces beaux Edits, & donner tant d'avantage à vos ennemis. Je laiſſe le déſordre de voſtre juſtice & de vos finances, & veux ſeulement, avec voſtre permiſſion, dire quelque choſe qui concerne la charge des armes; car ſi je m'enfonçois plus avant ſur ce qui a cauſé la ruine de voſtre Royaume, je parlerois trop, & non pas des petits.

Je ſçai bien, Sire, que Voſtre Majeſté ne me fera pas cet honneur de vouloir entendre la lecture de mon livre: vous avez d'autres occupations, & le temps trop cher, pour l'employer à lire la vie d'un ſoldat: mais peut-eſtre quelqu'un qui l'aura leu, vous entretenant, en pourra faire quelque récit à voſtre Majeſté. Cela eſt cauſe que j'ai prins la hardieſſe de vous faire ce petit diſcours, lequel je vous ſuplie vouloir ouir, d'autant

qu'en icelui consistent les causes des malheurs que j'ai veu arriver en vostre Royaume, depuis cinquante-deux ans (a), que j'ai commencé à porter les armes, regnant vostre grand pere le Roi François, durant le regne duquel commença une coustume, qui me semble n'estre bonne pour vostre estat. Vostre Majesté la pourra changer; ce qui pourra apporter un grand bien à vostre Royaume pour l'exercice des armes. Un jeune Prince comme vous, & bien né, le plus grand & premier de la Chrestienté, doit tousjours apprendre des vieux Capitaines. Vous estes naturellement martial, & avez le cœur généreux: voilà pourquoi vous ne trouverez mauvais d'ouir le discours d'un vieux gend'arme, vostre subject & serviteur. Il me souvient que vous preniez plaisir de m'entretenir seul, lorsque vous fistes le voyage de Bayonne (b): & vis bien que vos discours excédoient la portée de vostre aage: de sorte que

(a) Voilà une étrange contradiction avec ce qu'on a lu dans la première page de ses Mémoires: il y annonce « qu'il s'est retiré chez lui âgé de 75 ans, & qu'il a porté les armes pendant 50 ans ». Ce sont sans doute de sa part des défauts de mémoire, ou une faute d'impression.

(b) En 1565.

J'oſerois dire que ſi on vous euſt laiſſé faire, tout fuſt mieux allé : car quand vous n'auriez fait autre choſe que vous monſtrer & faire voir à voſtre peuple que vous eſtiez en perſonne en vos armées, au moins quelquefois vous euſſiez gaigné le cœur de pluſieurs, & eſtonné les autres. Et ſans doute euſſiez eſté mieux ſervi, je dis depuis que l'aage vous l'a peu permettre. Je croi que c'eſt une des plus grandes fautes qu'on vous aye fait faire (car vous n'eſtes pas cauſe d'avoir eſté ſi renfermé) lorſque vos armées marchoient. Le peuple de voſtre Royaume eſt bon, & ſe réjouit de voir ſon Roi, de ſorte que pluſieurs euſſent eſté plus ſages, meſme en noſtre Guyenne. Mais je viens à mon diſcours.

Sire, quand Voſtre Majeſté baille un office de Préſident ou Conſeiller, Lieutenant-Général, ou quelque autre office de judicature, vous vous reſervez qu'ils ne pourront exercer la charge qu'ils ne ſoient examinez par vos Parlements pleins d'hommes fort ſçavants : & bien ſouvent vous ordonnez que voſtre Chancelier les examinera avant que les Parlements les voyent, afin qu'ils jugent s'ils ſont capables, & ne puiſſent errer au jugement des procès de vos ſubjects, & que le droit ſoit rendu à qui il appartiendra. C'eſt

une choſe bonne & juſte, Sire, car vous nous devez la juſtice droite, au poids de la balance. C'eſt la premiere choſe que vous nous devez. Voilà pourquoi c'eſt bien fait à vous de mettre tant de rigueurs aux examens qu'on fait ès Chambres aſſemblées de vos Parlements. Encore ne pouvez-vous faire que tout aille bien droit.

Sire, vous devriez faire ainſi en toutes les autres charges que vous donnez en voſtre Royaume : toutesfois je voi que le premier qui vous demande un Gouvernement de quelque place, une compagnie de gens-d'armes ou de gens de pied, un eſtat de Maiſtre de camp, ſans conſidérer quelle perte & quel dommage peut arriver à votre Royaume & à voſtre perſonne propre, facilement vous l'accordez, voire meſme à la requeſte de la premiere Dame qui vous en prie, & qui vous aura peut-eſtre entretenu le ſoir au bal : car quelques affaires qu'il y ait, il faut que ce bal trotte. Sire, elles n'ont que trop de crédit en voſtre Cour. O combien de malheurs ſont advenus & adviennent tous les jours pour avoir légérement donné ces charges. Et encore que voſtre ordonnance ſoit juſte & ſainte de faire examiner les gens tenans office de judicature, elle n'importe pas tant à voſtre

eſtat. Car quelle perte pourrez-vous faire encore qu'ils ſoient ignorants : elle ne tumbe pas ſur vous, car celui qui gaigne, encore qu'il ſoit ſans droict, vous paye le meſme debvoir que celui qui perd vous faiſoit. Par ainſi il n'y (a) a rien de perte en voſtre particulier, tout demeure en voſtre Royaume, & ne vous importe que Jean ou Pierre ſoit Seigneur de tel ou tel lieu. Nous ſommes tous vos ſubjects, mais la faute & ignorance des Gouverneurs & Capitaines à qui facilement vous accordez les gouvernemens pour le premier qui vous le demande, porte grand & grand préjudice à voſtre Royaume. Les grands Capitaines & gens de bien qui aiment voſtre ſervice m'accorderont ce que j'en eſcrits.

Si vous baillez le gouvernement d'une place à un homme qui n'aye expérience, ni ne ſoit jamais trouvé en telles charges, voici qui vous en arrivera. Premierement les anciens diſent : *que quand l'œil void ce qu'il n'a jamais veu, le cœur penſe ce qu'il n'a jamais penſé.* Or ſi un ſiége lui vient ſur les bras, comment voulez-vous qu'il le ſçache

(a) La juſtice diſtributive ainſi exercée devient un tiſſu d'injuſtices ; & l'iniquité des Juges ſeroit à l'aiſe avec ces principes.

demeſſer ? comment pourra-t-il entendre & deſcouvrir les deſſeins des ennemis, & par où ils le peuvent ou veulent aſſaillir ? car ſans eſpions il y a moyen de le deſcouvrir, comme on pourra apprendre par ce que je fis à Sienne. Comment ſçaura-t-il dreſſer ſes fortifications & ſe couvrir ? Bref, faire mille & mille choſes qui ſont néceſſaires, puiſque jamais il ne s'eſt trouvé en telles affaires. Ceux-là qui s'y ſont trouvez dix fois, y ſont bien empeſchez ; bien ſouvent ils ne ſçavent où ils en ſont. Or comme vous entendrez que voſtre place s'en va aſſiégée, vous voudrez lever une armée pour la ſecourir, parce que la raiſon le veut, ne vous oſant repoſer ſur le peu d'expérience de ce jeune Gouverneur, peut-être que vous ſerez forcé d'y aller bien ſouvent à la haſte, ou un de Meſſeigneurs vos freres. Il faut que la ville ſe perde, ou que vous hazardiez une bataille, là où voſtre perſonne propre ſe peut perdre, ou un de Meſſeigneurs vos freres, qui conduira l'armée, pluſieurs Princes de voſtre ſang, & de grands Capitaines. Or conſiderez donc la perte & grand malheur qui deſpend de donner facilement une charge à un homme, ſans ſçavoir ce qu'il porte ; car s'il eſt expérimenté, & qu'il ait monſtré par-tout où il s'eſt trouvé

ſous

ſous de bons Capitaines, qu'il ait le cœur & l'entendement bon, dès qu'il entrera en la place, ſoudain il regardera à la force & à la foibleſſe d'icelle, lui ſouvenant de ce qui aura eſté fait, là où il ſe ſera trouvé ſous quelque autre, & ce qu'il a veu faire à tel & tel Capitaine. Et promptement il donnera ordre à la foibleſſe, & commencera à ſe fortifier, vous envoyera demander un Ingénieur, vous advertira des munitions, tant de vivres, d'arquebuſerie, que d'artillerie qu'il y aura trouvé: & ne ceſſera de vous en ſolliciter, que vous ne l'ayez pourveu, cognoiſſant bien par la perte de ſa place quel grand malheur elle vous pourroit porter. Et comme vous lui aurez envoyé ce qu'il vous aura demandé, & remédié à la foibleſſe de la place par ſa providence, il aura dequoi réſoudre, & vous auſſi ſans ſe precipiter. Car j'ai tousjours cogneu qu'en la guerre cela eſt fort dangereux, ſi ce n'eſt que l'affaire requiere une extrême célérité.

Deux choſes ſe préſentent en ceci: la premiere eſt que, comme voſtre ennemi aura entendu la valeur de ce Gouveneur, l'expérience grande, la pourvoyance & diligence qu'il employe à remedier aux deffauts qui eſtoient en ſa place, le bon ordre qu'il y

tient, voulez-vous croire que l'ennemi aille attaquer un tel homme garni de toutes ſes vertus que j'ai eſcrites? Je croi qu'il n'y a aſſaillant au monde qui n'y penſe deux fois. Et s'il le met au conſeil il n'y trouvera à peine un ſeul vieux Capitaine qui lui conſeille d'y aller pour recevoir perte. Et ſi le chef eſt ſage & bien expérimenté, le conſeil des jeunes n'emportera celui des vieux: car ceux-ci ont cognoiſſance des affaires de ce monde plus que les autres, & ſe faſchent de haſarder l'honneur qu'ils ont acquis; parce qu'on regarde tousjours les derniers ſans ſe reſſouvenir guerres des paſſez. Voilà pour l'une. L'autre bien que vous en recevez, eſt que Voſtre Majeſté ſe ſouvenant de la valeur du perſonnage, de ſon ordre & de ſon expérience, en demeurera en repos, ſçachant bien qu'un homme de bien ne s'embarquera pas mal à propos & ne voudra perdre ſon honneur. Et lors dreſſerez voſtre armée à loiſir, & viendrez camper en lieu fort. Que ſi l'ennemi vous y vient aſſaillir, il y ſera deffait: d'autre part s'il veut donner aſſaut à la ville, vous lui eſtes de ſi près à la queue, que quand la breſche ſeroit grande, il n'oſeroit avoir donné l'aſſaut; car ou qu'il la gaigne, ou qu'il la perde, il eſt deffait. Vous le

surprendrez en désordre. Pourquoi il se gardera bien d'entrer en cette perte, & sera contraint de lever & prendre autre parti, ou vous venir attaquer dans vostre fort. Ce qu'il se gardera bien de faire comme fit l'Empereur Charles au camp de Provence, lorsque vostre ayeul estoit fortifié en campagne raze, & que son ennemi faisoit mine de vouloir attaquer Marseille. Il se faut tousjours garder de faire des fautes à l'entrée d'une guerre; car depuis que vos affaires entrent en deffaveur en leur commencement, Vostre Majesté se peut asseurer que les soldats perdent le cœur, & chacun regarde à se pouvoir retirer; de sorte qu'il ne faut espérer que vostre armée face plus rien qui vaille. Je vous mettrai ici des exemples, & combien importe un bon chef dans une place. Le premier sera du Duc Charles de Bourgogne, qui venoit de perdre deux batailles contre les Suisses à Morat. Il vint là dessus avec ce camp défavorisé assieger Nancy, lequel il cuida surprendre, ne pensant jamais le Roi René de Sicille & Duc de Lorraine, qu'il vinst assieger sa place. Par ainsi elle se trouva despourveue de vivres, de munitions & de gens. Le Roi René avoit cinq ou six Gentilshommes Gascons avec lui (toujours ces

Princes Lorrains ont aimé noſtre nation ; le Capitaine Gratian Daguerre, un pauvre Gentilhomme de ce pays nommé Pons, un autre nommé Gaian, un autre nommé Roquepines (a). Les autres moururent au ſiége, & firent ſi vaillamment ces braves Gaſcons, qu'avec quelque peu de gens ramaſſez du pays qui ſe jetterent dedans, & quelques Gentilshommes dudit pays, ils deffendirent la ville, & endurerent la faim juſques à l'extrémité : & donnerent loiſir au Roi René d'aller lui-meſme en Suiſſe chercher ſon ſecours. Le Roi Louis onziéme ne le vouloit ſecourir à la déſcouverte, à cauſe qu'il avoit paix avec ledit Duc : mais, comme vous autres Princes faites ordinairement ſous main, il le favoriſoit, & caſſa quatre cens hommes d'armes qui vindrent juſques au pont S. Vincent, deux lieues de Nancy. Et comme le Duc vit arriver les Suiſſes & cette gendarmerie, il ſe voulut lever, & là perdit la bataille, & y mourut. Si le Roi Jean d'Albret, voyant venir les forces de Ferdinand ſur lui, euſt mis un ou deux bons Capitaines dans la ville de Pampelonne, il n'euſt pauvrement perdu ſon Royaume comme il fit ; car il ne falloit

(a) Bernard du Bouzet de Roquepine, ſelon la dernière édition de Montluc.

qu'un homme pour arreſter les Eſpagnols : la place eſtoit bonne. Or il l'a perdue & le Royaume (2), & pour lui & pour ſa poſtérité ; car elle eſt en trop bonne main pour la ravoir. Voilà les exemples de l'ancienneté que j'ai oui raconter aux vieux Capitaines de cet aage-là. J'en ai oui raconter cent autres, leſquels je pourrois bien mettre par eſcrit ; mais je laiſſe cela pour les Hiſtoriens qui le ſçavent mieux que moi. J'en eſcrirai maintenant de celles de mon temps.

Le Roi François voſtre grand-pere aſſiégea Pavie, où j'eſtois. Il trouva dedans ce vieux & vaillant Antoine de Leve Eſpagnol, expérimenté de longue main autant qu'autre ait eſté il y a cent ans. Il n'avoit que trois Enſeignes d'Italiens & trois mille Allemans. Sa Majeſté le tint aſſiégé environ ſept mois, où il fit donner pluſieurs aſſauts, encore que la place ne fuſt guere forte ; mais au moyen de ce grand Capitaine, & par ſon induſtrie il la défendit, & donna loiſir à M. de Bourbon d'aller en Allemagne chercher ſecours & revint pour donner la bataille au Roi qu'il gaigna, & print le Roi. Que ſi ledit Sieur de Bourbon victorieux euſt tourné la teſte vers la France, je ne ſçai comme toutes choſes fuſſent paſſées. Toute cette bonne fortune vint

à l'Empereur, pour avoir fait choix de ce vieux guerrier qui arrefta le bonheur de noſtre Roi. De fraiche mémoire, ce vaillant Duc de Guyſe à Metz fit ſouffrir une honte à l'Empereur Charles qui fut contraint de lever honteuſement ſon ſiége, de ſorte que cette grande armée s'évanouit par la ſeule vertu de ce Chef qui s'y oppoſa. Et encores à ces derniers troubles, ſon fils qui eſt Duc de Guyſe a conſervé Poictiers qui eſt une aſſez grande ville, ſans fortereſſe. Que ſi M. l'Admiral l'euſt prinſe, il euſt dominé tout le Poictou & la Xainctonge juſques aux portes de Bourdeaux. La vertu de ce jeune Prince racommoda fort vos affaires & de toute la France. Comme auſſi voſtre victoire de Moncontour fut arreſtée par le choix que vos ennemis firent du Capitaine Pilles laiſſé dans S. Jean. Et la valeur de ce Chef qui ſceut bien deffendre la place, mit ſus les affaires des Huguenots qui gaignerent pays, & nous vindrent ruiner. On m'a dit qu'il fut bien aſſiſté d'un Capitaine brave ſoldat, nommé la Mote Pujols. Si on m'euſt laiſſé faire à la bataille de Ver, je l'euſſe bien gardé de vous faire la guerre, car je lui tenois l'eſpée à la gorge lorſqu'il me fuſt oſté par je ne ſçais qui pour le ſauver. Si M. l'Admiral eſt oui en confeſſion, il ne niera pas

que (a) ma ſeule perſonne l'empeſcha d'attaquer Agen, qui ne vaut rien. Ne faites doute, Sire, que la valeur d'un ſeul homme arreſte tout.

Voſtre Royaume eſt mieux peuplé que Royaume du monde. Vous eſtes riche en bons & vaillans Capitaines, ſi vous les voulez entretenir ſans avancer ceux qui ſont indignes. L'Empereur Charles, comme j'ai ſouvent oui dire, ſe vantoit qu'il en avoit de meilleurs que le feu Roi François. Il en avoit de bons; mais les noſtres ne leur devoient rien. Vous avez donc le choix, Sire, de mettre de bons hommes dans vos places de frontiere. Voyez que couſte la perte de Fontarabie, pour le peu d'expérience du Capitaine Frauget, & combien a couſté au Roi voſtre pere le peu d'expérience du Sieur de Vervins laiſſé à Boulogne. Souvenez-vous auſſi s'il vous plaiſt, Sire, car vous l'avez oui dire, quel honneur & profit apporta le choix que voſtre pere, mon bon Maiſtre, fit de ce vieux Chevalier M. de Sanſac (b), qui

(a) Ne ſeroit-ce point là une fanfaronade? D'après le caractère connu de l'Amiral, on peut préſumer que, s'il eût cru la priſe d'Agen néceſſaire à ſes affaires, la préſence de Montluc ne l'auroit pas intimidé.

(b) On en parlera dans les Mémoires de Boyvin du Villars.

ſoutint ſi longuement le ſiege de la Mirande. L'eſlection qu'il fit de moi pour la deffenſe de Sienne fuſt honorable au nom François. La ſeureté d'une place, Sire, dépend du Chef, qui fera tout combattre juſques aux enfans, & ſera cauſe que l'aſſaillant mal-aiſément l'attaquera. Voyez doncques, Sire, combien il importe pour voſtre Eſtat, pour voſtre peuple & pour voſtre réputation; car on dira tousjours, & ſe trouvera par eſcrit, que c'eſt le Roi Charles Neufvieſme, qui a perdu une telle & telle place, dont Dieu vous veuille garder. Les eſcritures en parleront à jamais; car tout le bien & le mal qui vous advient, eſt mis par eſcrit, & pluſtoſt le mal que le bien. Adviſez-y donc, Sire, & ſongez-y trois fois avant donner la charge de deffendre une place à quelqu'un. Ne vous fiez pas qu'il eſt vaillant, il faut qu'il ſoit expérimenté.

Quant à un Capitaine de gens d'armes, vous le créez auſſi facilement pour l'amour de celui qui vous l'aura nommé, comme vous feriez un ſergent du Chaſtelet de Paris: & celui-là ſe trouvant en une bataille, vous lui baillerez quelque coin à deffendre, & ce pauvre homme qui ne cognoiſtra ſon advantage, ſoit pour faute de cœur ou d'experien-

ce, vous fera perdre ce coin, & donnera courage aux ennemis de ſauver leur victoire; & ſera cauſe que les voſtres perdront cœur: car quatre coyons (a) pendant la fuite ſont ſuffiſans pour attirer le reſte, meſmement les chefs. Et encore qu'ils ſoient vaillans de leurs perſonnes & qu'ils veuillent faire teſte, ſi eſt-ce que s'ils ne ſçavent ſe réſoudre & prendre leur parti, tout ira en déſordre: car lors cela deſpend de lui, & non du Général, qui ne peut avoir l'œil par tout. Et parmi la grande confuſion qui eſt aux batailles, il ne peut pourvoir à toutes choſes. Celui donc qui a charge, ou du coin ou d'une aiſle, s'il n'a de l'expérience pour s'eſtre trouvé en telles affaires, comment conduira-t-il ſon fait ou ſa troupe? Et voilà une bataille perdue, & voſtre perſonne, ſi vous y eſtes, prinſe ou morte (*car je n'ai pas oui dire que les Rois de France ayent jamais fui.*) Il n'en faut eſpérer moins aux autres entreprinſes que l'on lui baillera à éxécuter. Prenez donc garde, Sire, à qui vous donnez des compagnies de gens d'armes à conduire. Il faut que les jeunes demeurent apprentifs, & obéiſſent aux vieux. Je ſçais bien que les Princes doivent eſtre exceptez, leſquels ont ordinai-

(a) Lâches.

rement de braves Lieutenans, qui ſont les chefs; car leſdits Seigneurs Princes ne s'y trouvent point.

Vous avez auſſi les eſtats des Mareſchaux de camp & de Meſtres de camp, ſoit pour la cavalerie, ou pour l'infanterie, qui ſont deux eſtats de grande importance; car il faut qu'ils deſcouvrent toutes choſes. Et ſi les armées ſont près l'une de l'autre, il faut que tous deux reconnoiſſent enſemble; car l'un ne peut rien faire ſans l'autre: & vous rapporteront enſemble ce que touche le combat de la cavalerie & des gens de pied, après avoir recogneu l'aſſiette des lieux, où il faut que les gens de cheval ſoient pour leur avantage; & les gens de pied auſſi. Et s'eſtans accordez ils vous en feront le rapport, ſur lequel vous conclurez avec voſtre Conſeil ce que vous aurez à faire. Il faut néceſſairement faire fondement ſur leurs advis. Que ſi ce ſont gens peu expérimentez, ô Sire, combien d'erreurs vous feront-ils faire! Or il faut que les perſonnes qui exercent ces charges ayent trois choſes, la premiere deſquelles eſt la longue experience. Que s'ils ſont de longue main expérimentez, & qu'ils ayent veu quelque déſordre aux armées, là où ils ſe ſeront trouvez, pourveu qu'ils ayent re-

tenu, cela les fera garder de tomber dans le foſſé des autres. La ſeconde, il faut qu'ils ſoient hardis & courageux ; car vos Mareſchaux & Meſtres de camp ne doivent eſtre couards, ou pour le moins s'ils ne ſont plus vaillans que le commun (je ne deſire pas qu'ils ſoient des Rolands) pour le moins il faut qu'ils ne craignent point les coups. Que s'ils ſont craintifs, il ne faut pas eſperer que voſtre armée faſſe rien qui vaille ; car ils logeront tousjours voſtre armée en crainte & en peur, & camperont à leur déſadvantage. Que ſi le chef des ennemis eſt accort & pratic en telles affaires, il cognoiſtra aiſément que voſtre armée eſt en peur. Ce que j'ai jugé ſouvent faiſant ceſte charge, voyant ſeulement camper l'ennemi : & ne me ſuis de gueres trompé. C'eſt la choſe du monde la plus périlleuſe ; car il n'y a rien qui tant donne courage aux chefs & à l'armée, que quand il cognoiſt que ſon ennemi marche ou campe en peur. La derniere partie qu'il leur faut, eſt qu'ils doivent eſtre vigilans & diligens. Et ainſi ils ſeront bons maiſtres tout à fait. Il ne faut pas que ce ſoient gens qui aiment à dormir à la Françoiſe ni ſongeurs, ou longs à prendre réſolution. Il faut qu'ils ayent le pied, la main & l'eſprit prompts, & tousjours

l'œil au guet : car de leur providence dessend le salut de l'armée.

Il faut encore qu'en l'esslection que Vostre Majesté ou vostre Lieutenant sera de telles personnes, qu'il regarde de bien près, qu'ils n'ayent point d'inimitié ensemble, ni quelque dent de laict : car là où il y a de l'inimitié, y a toujours de l'envie. Et depuis qu'elle est parmi eux, jamais l'un ne trouvera bon ce que l'autre sera : ce ne seront que des disputes, dont ne peut sortir que tout malheur. Il n'y a mestier si jaloux que le nostre, ni si plein de tromperie. Entre gens qui ne s'aiment pas, ce ne sont que contradictions. Et au contraire, s'ils sont bons amis, l'un supléera toujours le deffaut de l'autre, & disputeront de ce qu'ils auront à faire, sans se prester des charitez les uns aux autres : car il faut qu'ils soient à loger l'armée ou à recognoistre l'ennemi, tousjours ensemble. Et que devant le Lieutenant du Roi ils disputent pour prendre leur logis ; & disent la raison pourquoi on loge en ce lieu-là : & qu'ils sçachent ou se retirera la cavalerie si elle estoit chargée à l'avant-garde ou à la bataille. Mais elle se doit plustost retirer à l'avant-garde, pource que la cavalerie est un membre qui despend d'icelle. Il faut aussi qu'ils jugent bien les advenues

de l'ennemi où ſe mettra l'artillerie, où ſe campera la bataille, où le chef de l'armée prendra place, ſi l'alarme ſurvient, où il faut dreſſer la garde & poſer les ſentinelles : bref, tout paſſe par leur teſte.

Quand ceux-là, avec celui qui commande en l'armée ſçavent tout cela, & le font bien à propos, elle ne pourra eſtre ſurpriſe, car ils auront ſi bien diſcouru tout ce qui ſera néceſſaire, qu'il n'y aura nul de toute l'armée qui ne ſçache ce qu'il faut faire. Que ſi chacun le ſçait, on confeſſera que l'armée ne peut tomber en déſordre ; car les pertes qu'on fait, ne procedent que d'icelui. Ce bel ordre ſe doit tousjours tenir loin ou près de l'ennemi, ou en marchant : car ſi cela ſe fait, le camp ne trouvera jamais aucune nouveauté qui le puiſſe mettre en déſordre quand il ſera près des ennemis. Que s'ils attendent de le faire à la néceſſité, ils ne trouveront les ſoldats ſi bien diſpoſez ; d'ailleurs telles fois ils penſeront avoir les ennemis bien loin, qu'ils ſe leveront plus matin qu'eux, & leur porteront la chemiſe blanche. Encore doivent-ils avoir une union enſemble plus qu'au marcher : & lors faut que le maiſtre de l'artillerie ſoit joint avec eux. Ainſi de ces trois perſonnes après le Chef

de l'armée, ſort le gain ou la perte des batailles. Sire, jugez ſi ces charges ſe doivent facilement bailler, puiſque la perte & ruine des armées procede d'eux. Quand Voſtre Majeſté ou vos Lieutenans font choix de telles perſonnes, le cœur vous doit trembler de peur de faire mauvaiſe eſlection. Vous y devez penſer plus de quatre fois.

Vous avez après, Sire, les Capitaines des gens de pied à qui vous donnez les charges *à l'appetit d'un Monſieur ou d'une Madame*, parce qu'ils voudront advancer tousjours quelqu'un des leurs, ou en obliger d'autres. De ces charges peuvent advenir autant de malheurs preſque que des autres, ſoit à la deffenſe d'une breſche, ou bien à mener une troupe d'arquebuſiers à une bataille, ou à quelque entreprinſe qui vous ſera de grande importance, car ſi celui qui prend telle charge, n'eſt tel qu'il faut, il ſera deffait par ſon deffaut, & tous ceux qui ſont avec lui perdus : vous en aurez de la deffaveur : la hardieſſe & le courage de vos ennemis croiſtra tous les jours. Vous en avez veu & voyez les expériences. Du temps que je commençai à porter les armes, le tiltre de Capitaine eſtoit tiltre d'honneur : & des Gentilshommes de bonne maiſon ne ſe deſdaignoient

de le porter. Je n'ai pas appellé d'autre tiltre mes enfans. A préſent le moindre picque-bœuf ſe fait appeller ainſi s'il a eu quelque commandement. Vous direz, Sire, que nous qui ſommes vos Lieutenans, faiſons ces fautes : mais pardonnez-nous s'il vous plaiſt, elles viennent premierement de vous, qui avez commencé à les donner à des gens de peu (3), & après les Gentilshommes n'en veulent plus. *Du temps de voſtre ayeul les compagnies eſtoient de mille hommes*, qui eſtoit une très-belle choſe, & qui eſpargnoit beaucoup à vos finances, pour n'eſtre beſoin de tant de membres, comme j'ai dit en quelque lieu de ce livre, à préſent c'eſt un grand déſordre. Vous y devez apporter quelque nouveau remede, afin que tant de Capitaineaux retournent ſoldats. *C'eſt la meſme confuſion qu'on voit aujourd'hui parmi les Chevaliers de voſtre* (a) *ordre*, qui eſt un déſordre *très-grand*.

Or, Sire, que veut dire ceci, que pour juger les procès, vous faites examiner tous

(a) On verra dans Brantome & dans Caſtelnau, les cauſes de l'aviliſſement où cet ordre tomba : « L'ordre eſt mis en déſordre (diſoit le Connétable de Montmorency) pour avoir eſté communiqué à pluſieurs contre l'inſtitution premiere ».

ceux qui prennent de vous office de judicature, & vous ne pouvez rien perdre de quelque coſté que le jugement tourne : & là où il y va de voſtre vie & de celle de MM. vos freres & de tous les Princes & grands Capitaines qui ſeront en voſtre camp, & par conſéquent de voſtre eſtat, facilement vous baillez les charges à qui les vous demande ſans aucune conſidération ? Or il y a en eſcrit.

Si le fol un conſeil te donne,
N'en fai refus pour ſa perſonne.

Je dis ceci pour le conſeil que je vous veux donner, & vous le devez prendre en bonne part de moi, qui ſuis aujourd'hui le plus vieux Capitaine de voſtre Royaume, & qui aux choſes que j'ai veües, dois avoir meshuy quelque expérience. Le conſeil que je vous donne, Sire, eſt que vous preniez exemple à l'examen que l'on fait à vos Parlemens. Il faut qu'ils ſe préſentent à voſtre Chancelier, à vos Préſidens & Conſeillers, pour eſtre examinez ſur leur ſuffiſance, & s'ils ne les trouvent capables ils les renvoyent eſtudier juſques à ce qu'ils ſçachent davantage, & ſe ſoient rendus dignes des charges qu'ils pourſuivent.

Doncques

Doncques, Sire, avant que donner aucune charge, dont & desquels despendent tant de malheurs, à l'appétit d'homme du monde ne la donnez jamais, que premierement vous n'ayez mis la personne à l'examen, la renvoyant pardevant vos Docteurs, qui sont les vieux Capitaines, qui de longue main sont expérimentez aux armes. Vous en pourriez bien avoir de vieux qui ne seront gueres partis de leurs maisons : je ne prens pas ceux-là pour vieux Capitaines, mais pires que ceux que M. le Chancelier renvoye estudier ; car on dit, Sire, *qu'en vieille beste n'y a point de ressource.* J'entends que vous appelliez pour assister à l'examen, ceux qui ont tousjours suivi les guerres, & qui ont force paragraphes, c'est-à-dire, arquebuzades ou coups d'espées sur le corps. C'est signe qu'ils n'ont pas tousjours croupis sur les cendres. Or il vous faut un Chancelier. Il est raisonnable, Sire, que ce soit Monsieur vostre frere, encore qu'il soit bien jeune ; car en trois ou quatre ans qu'il a porté les armes, il a gaigné deux batailles ; de sorte que avec le bon entendement & jugement qu'il a, & estant de si bonne maison, il est impossible qu'il n'ait beaucoup retenu ; car il a oui de grands Docteurs disputer devant lui. Il ne

faut donc que vous ayez autre Chancelier des armes que lui. Vous ſerez par deſſus, Sire, car perſonne ne vous peut oſter ce rang : c'eſt vous qui le donnez aux autres. Puiſque Dieu vous a fait naiſtre Prince pour commander à tant de milliers d'hommes, il vous a donné quelque choſe de plus particulier qu'aux autres. Ainſi quand on vous demandera quelques charges de celles que j'ai eſcrites, Voſtre Majeſté doit aſſembler ſes Docteurs & voſtre Chancelier ; & ſi vous y eſtes, vous-meſme devez prendre la peine de les interroger, s'ils cognoiſſent le perſonnage dont eſt queſtion, où eſt-ce qu'il a fait ſon apprentiſſage, ſous qui ? *Car bien ſouvent tel maiſtre, tel valet ;* quel acte d'homme d'honneur il a fait ? Je ne croi pas que ces vieux Chevaliers ne vous diſent franchement la vérité, cognoiſſant bien de quelle importance eſt un Capitaine ignorant ou couard, & peu experimenté. Et ſelon leur rapport & opinion vous lui pourrez bailler la charge qu'il vous demande : car celui-là ſera paſſé par l'examen ; & afin de vous delivrer des importunitez, faites, Sire, comme je fis une fois en Piemont à Albe. Tous les jours mes chevaux eſtoient à l'emprunt, car nous avions quelque peu de treſves. Cela me faſchoit, &

ne ſçavois comment m'en deſpeſcher. Je commandai à mon Trompette d'aller publier par toute la ville, de par M. le Gouverneur, qui eſtoit moi, que j'avois fait un grand ſerment de ne preſter jamais plus mes chevaux, & que perſonne n'en euſt plus à prétendre cauſe d'ignorance. Depuis ce temps je ne fus plus importuné. Faites ainſi, Sire. Un jour que vous ferez quelque grande aſſemblée, dites devant tous les Seigneurs & Dames de voſtre Cour, que vous avez fait un grand ſerment de ne donner jamais charge ni Gouvernement, que par l'advis des vieux Chevaliers & Capitaines. Cela courra par tout, car ce que vous autres Rois & Princes faites & dites, court ſoudain d'une merveilleuſe viteſſe. Cela apportera un autre fruict, c'eſt que les apprentifs au faict des armes, ſçachant qu'ils ne peuvent entrer par la feneſtre s'eſtudieront à ſe faire remarquer & recognoiſtre à ceux qui leur doivent ouvrir la porte. Et ainſi tous taſcheront à faire à qui mieux mieux.

O que ſi vous faites ceci, combien de braves Capitaines aurez-vous en peu de temps. Vous en aurez plus de vaillans, qu'il n'y en aura en tous les autres Royaumes de l'Europe. Il ſortira de ceci deux choſes très-

bonnes que vous devez plus desirer qu'autres qui soient en l'art militaire : la premiere est, que comme ce Capitaine & Gouverneur sera créé par le rapport de vos vieux Chevaliers, devant Vostre Majesté, ou Monsieur vostre frere, il se tiendra si honoré, qu'il fera résolution en soi-mesme, s'il a tant soit peu de cœur, de mourir cent fois plustost que de faire une coyonnade ou une faute : car il pensera tousjours s'il la faisoit, qu'il fera tort à ceux qui l'ont nommé, & que Vostre Majesté pourroit justement reprocher la faute qu'ils ont fait en ceste nomination. Ainsi il taschera à faire le mieux qu'il pourra, afin d'acquérir de l'honneur, & que vous lui bailliez plus grande charge, sçachant qu'il doit encore passer par l'election pour y parvenir, & par l'examen des vieux Capitaines, & que s'il a mal fait ils témoigneront tousjours ce qui en est, & auront honte de vous donner advis de créer Mestre de camp ou Mareschal de camp, celui qu'ils auront veu mal faire estant simple Capitaine.

La seconde utilité qui sortira de ceci, sera que vous fermerez la bouche à ces *importuns & importunes*, qui si legerement vous demandent les charges, desquelles despendent tant de malheurs, estant certains que vous

ne les leurs octroyerez ſans eſtre examinez de vos Docteurs, & de voſtre Chancelier : & que vous les refuſerez, comme vous feriez celui qui vous demanderoit un eſtat de Conſeiller au Parlement de Paris ſans eſtre examiné ; car la Cour n'en feroit rien. J'ai oui dire que autrefois le Roi voſtre pere, ſçachant qu'ils en avoient refuſé un, lequel eſtoit recommandé par quelque Dame, leur dit *que parmi tant de chevaux l'Eſpagne un aſne pouvoit bien paſſer ;* mais ils ſe garderent bien de le croire, Sire : mettez à l'eſſai ceux dont Voſtre Majeſté deſire ſe ſervir. J'ai veu autrefois un Gentilhomme, il me ſemble qu'il eſtoit Provençal, lequel avoit ceſte couſtume, que quand un valet ſe préſentoit à lui pour ſe mettre à ſon ſervice, ſoudain il le mettoit à l'eſpreuve ; & lui mettant une eſpée à la main, lui commandoit de ſe deffendre, ſans qu'il fuſt pourtant loiſible de ſe retirer des eſtocquades. Et s'il le trouvoit homme réſolu & ferme, il le retenoit, ſinon il lui diſoit qu'il n'eſtoit pas pour lui. Ainſi il avoit tousjours de braves & réſolus hommes auprès de lui : car on ſçavoit ſa couſtume, & nul ne ſe préſentoit qu'il ne fuſt bien ferré, car il eſtoit un rude joueur. Voilà l'examen que faiſoit voſtre ſubjet, &

la loi qu'il avoit mis chez lui, car chacun eſt Roi dans ſa maiſon, comme reſpondit le Charbonnier (4) à voſtre ayeul. Eſtabliſſant donc ce bel examen, bientoſt toute l'Europe le ſçaura, & tant d'importuns demandeurs ſe trouveront bien eſtonnez d'une telle loi, & ne ſongeront qu'à l'honneur & à apprendre, au lieu de courtiſer *Monſieur ou Madame*, & vous ſerez deſpeſtré de ces faſcheuſes que vous pourrez renvoyer faire leur réſul (a).

Il vous en reviendra une autre commodité, Sire, qui n'eſt pas petite : c'eſt que ceux que vous eſlirez, & que vous honnorerez de ces charges, les tiendront de vous, ou de vos Docteurs, & non des Dames, ou de quelqu'un de vos courtiſans qui entendent mieux à monter une monſtre qu'à affuſter ou pointer un canon, ou meſme tirer une arquebuſade; & cependant à voir la mine qu'ils font & leur demarche, vous diriez que tout doit trembler ſous eux. J'en ai oui une fois en ma vie un, lequel, à l'ouir parler, avoit preſque ſeul emporté l'honneur de la bataille de Moncontour; M. de Biron, ni M. de Tavannes n'avoient rien fait au prix de lui, non pas

(a) *Réſul*, à la rigueur ſignifie *réſeau* : mais ici il indique toute toute eſpèce d'ouvrages de femmes.

meſme Monſieur voſtre frere. Or, comme je dis, ces Gentilshommes qui auront cet honneur de tenir leurs charges de vous en cette ſorte, s'en ſentiront beaucoup plus honorez. Sire, vous devez plus deſirer d'accomplir ces choſes, & y tenir l'œil, qu'à tout le reſte qui deſpend de l'art militaire ; car tout ce qui conſiſte en la guerre, ſoit le bien ou le mal, deſpend du choix que vous faites de ceux qui ont le commandement.

Je ne parlerai point ici des Généraux de la cavalerie, ni des Colonels de l'infanterie, parce que ce ſont deux eſtats qui ſe doivent donner aux Princes ou aux grands Seigneurs, encore qu'ils ſoient jeunes & peu expérimentez : cela n'importe, pourveu que le Meſtre de camp ſoit bien expérimenté. Faiſant cela, vous verrez en peu de temps la confuſion qui eſt parmi vos gens de guerre perdue, & l'ancienne ſplendeur & beauté de vos compagnies de Gens-d'armes remiſe. *Une choſe voi-je que nous perdrons ſont l'uſage de nos lances, ſoit à faute de bons chevaux, dont il ſemble que la race ſe perde, ou pour n'y eſtre pas ſi propres, que nos prédéceſſeurs* (5) ; *& voi bien que nous les laiſſons pour prendre les piſtoles des Allemans, auſſi avec ces armes peu-*

on mieux combattre en hoſt (a) *que avec les lances; car ſi on ne combat en haye, les lanciers s'embarraſſent plus, & le combat en haye n'eſt pas ſi aſſeuré qu'en hoſt.*

Pour retourner à mon diſcours, vous cognoiſtrez, Sire, que tous ceux qui deſirent s'advancer par les armes, s'eſtudieront d'eſtre mis ſur le bureau de l'examen. Et me ſemble que ce ſeroit bien ſagement fait à Voſtre Majeſté de mettre en rolle, ſelon vos Provinces, les gens de valeur dont vous entendez parler, & leurs qualitez, afin qu'advenant vacation de quelque charge, vous y puiſſiez pourvoir, & vous reſſouvenir d'eux. Ceux qui ſçauront qu'ils ſeront dans voſtre rolle, prendront cœur & s'eſvertueront pour vous faire quelque ſervice; & les autres qui n'y ſeront pas, s'expoſeront à mille dangers pour y eſtre mis. Vous devez appeller ce livre, *le livre d'honneur*. Et quand vous entendrez parler de quelqu'un, après vous en eſtre bien informé, vous devez dire tout haut *qu'il faut qu'il ſoit mis dans voſtre rolle*. Ainſi ai-je oui dire en ma jeuneſſe que faiſoit le feu Roi Louis douzieſme, meſme des gens de Juſtice, Vacant l'eſtat de Juge-Mage d'Agenois, qui eſt une belle charge & honorable, il ſe reſ-

(a) En eſcadron.

ſouvint qu'un bon clerc lui avoit fait une belle harangue à Orleans, le nom duquel il avoit mis en ſon rolle, & lui envoya ledit eſtat en pur don. Il faiſoit le meſme en toutes autres charges. J'ai veu pratiquer le meſme à ce grand Odet de Foix, ſous lequel j'ai fait mon apprentiſſage. Il ſçavoit le nom de tous les Capitaines & perſonnes remarquables : & quand quelqu'un avoit fait quelque acte ſignalé, il eſcrivoit ſon nom.

Mais, Sire, vous devez ſouvent feuilleter ce livre, & auſſi ne vous contenter pas de les y avoir mis, ains leur faire du bien, ſelon leur degré & mérite, & les encourager par quelques gracieuſes paroles, ou ſi c'eſt quelque pauvre Gentilhomme, lui donner de l'argent. Si vous le faites de voſtre main, cinq cens eſcus ſeront prins de meilleure part, que deux mille par vos Tréſoriers, car quelque choſe leur demeure tousjours dans leurs pattes. Une fois le Roi Henry voſtre pere, mon bon maiſtre, à qui Dieu pardonne, m'avoit donné deux mille eſcus. Celui qui me les devoit bailler, n'eut pas de honte de m'en retenir cinq cens : *mais il trouva un Gaſcon qui n'avoit pas accouſtumé ce reſtour de baſton.* Il ſceut que je m'en voulois plaindre au Roi ; il euſt plus de joie

de me les faire prendre, que je n'en eus de les recevoir. Si vous donnez de voſtre main, toutes ces pilloteries ne ſe feront pas. Du temps du Roi voſtre ayeul, on diſoit que ſon prédeceſſeur en faiſoit ainſi, & avoit dans ſon coffre force bourſes, dans leſquelles il avoit des eſcus, en l'une plus, en l'autre moins, & les diſtribuoit ſelon la qualité de ceux qui lui faiſoient ſervice. Je ſçai bien que l'on vous dira que cela n'eſt pas digne d'un Roi : ne le croyez pas, ce ſont des gens qui veulent avoir toute la paſte entre leurs mains. Une choſe vous veux-je dire, Sire, que vous ne devez pas donner tout à un, ou à peu de gens : Voſtre Majeſté me pardonnera ; elle a donné à un Gentilhomme de la Guyenne (a), ce dequoi elle euſt pu contenter cinquante. Je ne veux pas dire qu'il ne fuſt brave & vaillant : mais il y en avoit qui méritoient autant ou mieux que lui, & qui toutesfois n'ont rien eu du tout. Voſtre Majeſté prendra en bonne part, s'il lui plaiſt, ce que je lui en dis. J'ai un pied dedans la foſſe ; l'affection que je porte à voſtre Couronne me fait tenir ce langage. *Je ſuis voiſin de l'Eſpagnol, mais il n'y a jamais eu que des fleurs de lis chez moi.* Si

(a) Jacques de Balaguier, Baron de Monſalés.

j'oſois, je vous dirois bien des choſes, car certes il n'y a que trop à dire & réformer. Il faut que j'entretienne un peu Monſieur voſtre frere (a), voſtre nouveau Chancelier des armes, avec voſtre congé.

C'eſt à vous donc, Monſeigneur, à qui je m'adreſſe. Je ſerois marri que ce livre partiſt de chez moi, qu'il ne portaſt quelque honorable teſmoignage de votre grandeur. Vous eſtes ſorti de la plus grande race qui ſoit au monde. Il n'y a point de mémoire que de dix races en çà les Rois de France n'ayent eſté tous hardis & belliqueux; & bien peu, depuis le premier Roi Chreſtien, ont eſté autres, encore que les races ayent fini & changé, & que de nouvelles ſe ſoient emparées de la Couronne, qui eſt choſe admirable: car en quatre races de Gentilshommes, à peine en trouverez-vous deux de ſuite vaillans. Ce qui nous doit faire croire que Dieu a mis la main ſur ce Royaume, puiſqu'il a donné de ſi grands dons & graces à ceux qui tiennent ſa place, comme aux Rois, voſtre ayeul, pere & frere. Et encore que vous ne ſoyez pas Roi, ſi participez-vous à la bénédiction que Dieu leur a deſparti. O, Monſeigneur,

(a) Le Duc d'Anjou, qui par la ſuite monta ſur le trône, & porta le nom de Henri III.

que vous avez grand argument de penſer, & vous aſſeurer que Dieu vous a eſleu (a) pour faire de grands faits, comme on commence à cognoiſtre par les victoires qu'il vous a données en vos jeunes années, leſquelles on peut manifeſtement juger vous eſtre advenues, plus par la volonté de Dieu, que par le combat des hommes. Donc il faut que chacun confeſſe que ce Royaume eſt à Dieu, & que le Roi voſtre frere eſt ſon Lieutenant, & vous le ſien. Voilà de beaux tiltres.

Il faut que je parle un peu à vous, vous eſtes le baſton ſur lequel il s'appuie, vous eſtes celui qui doit commander les armes, qui les doit porter à tous hazards, périls & fortunes. Vous eſtes la trompette qui nous doit faire entendre ce que nous devons faire. Vous eſtes noſtre recours & noſtre eſpérance, pour nous faire avoir la récompenſe de noſtre Roi. C'eſt vous qui nous devez faire cognoiſtre à Sa Majeſté, & qui vrai Chancelier de l'eſpée lui devez faire le rapport de ce que nous avons fait pour ſon ſervice. Et quand nous ſerons morts, vous lui devez faire cognoiſtre nos enfans, ſi nous avons fait ce que

(a) Montluc n'étoit pas bon prophete : mais il ne fut pas le ſeul que les premiers exploits de Henri III trompèrent.

des gens de guerre doivent. Bref, toute la France a les yeux tournés ſur vous qui préſidez aux armées, & qui avez battu & rebattu ſi ſouvent les Huguenots. Toute la Chreſtienté ſçait que c'eſt vous, car le Roi eſt contraint, puiſque le Conſeil le veut, de faire la guerre de ſon cabinet. Puiſque vous tenez ſi grand lieu, d'où dépendent toutes les charges qui procedent des armes, & qu'il faut que nous tous mourions auprès de vous pour le ſervice du Roi & le voſtre, il faut que vous mettiez tout voſtre ſoin & vos penſées en nous qui ſuivons les armes, car tous les autres eſtats ne participent rien avec le voſtre : de tant que tout le reſte dépend des gens de robe-longue, il y en a prou au Conſeil du Roi ; vous n'avez rien à demeſſer avec eux : car on dit, qui trop embraſſe, peu eſtreint.

Si vous voulez un peu conſidérer ma remonſtrance, vous trouverez qu'il faut, puiſque vous tenez ſi grand lieu, que vous penſiez, qu'eſt-ce qui vous peut aider à maintenir une ſi grande charge & honorable, elle ne le peut eſtre davantage. Sera-ce des jeunes Capitaines que vous attendrez cela ? Non certes, car en cette maniere de gens il n'y a point d'expérience, mais pluſtoſt de

la legereté. Sera-ce des gens de robe-longue ? Encore moins. Ils en parleront en clercs d'armes : ils s'en meſlent trop, & veulent ſur le tapis verd juger des coups. De qui donc : ce ſera des vieux Capitaines qui de longue main ſeront expérimentez aux guerres, & paſſez par les rudes examens des batailles, combats, eſcarmouches, ſiéges & aſſauts. Ils ſeront mémoratifs de ce qu'ils auront veu, & auront bien retenu les pertes, & pourquoi elles ſont advenues. S'ils ont eſté battus, ils s'en ſouviendront, & s'ils gaignent auſſi. Si vous prenez advis & conſeil de telles gens, vous ne pouvez faillir de maintenir voſtre grandeur, accroiſtre voſtre renommée & réputation ; car de telles gens vous apprendrez à ſçavoir bien commander, & retiendrez d'eux ce qu'ils vous mettront en avant, racontant ce qu'ils auront veu. Vous ne ſçauriez employer mieux les heures, afin que la poſtérité ſçache voſtre nom. Vous eſtes de trop bon lieu, pour ne vouloir qu'il ſoit parlé de vous après voſtre mort.

Il y en pourroit bien avoir de vieux près de vous qui n'auront pas veu ou fait de grandes choſes, pour avoir plus aimé leurs maiſons & richeſſes que l'exercice des armes.

Certes, Monſeigneur, il n'y a que trop de Gentilshommes de telle humeur. Le Roi devroit dégrader telles gens de Nobleſſe qui ſont cazaniers, & ne commandent qu'aux chiens & aux lévriers ; cependant que les autres cherchent les coups, & leur ſemble que c'eſt aſſez de ſçavoir donner dans le trou d'une bague. Il y en a auſſi d'autres qui à faute d'eſprit n'ont peu retenir ce qu'ils ont veu. Ils peuvent bien dire, j'ai eſté aux batailles de Cerizolles, de Dreux, de Jarnac & Moncontour : mais de ſçavoir diſcourir comment M. d'Anguien gaigna la premiere, & M. de Guyſe ſauva la ſeconde, la faute que fiſt M. l'Admiral aux deux autres, la belle réſolution voſtre : bref, comme tout ſe paſſa, & les raiſons de l'un & de l'autre, rien de tout cela. Vous diriez qu'ils n'en ont jamais oui parler non plus que le plus rude Lanſquenet qui s'y ſeroit trouvé. Ce ne ſont pas là les gens qu'il vous faut. Vous ne les devez pourtant rebutter : car il ſe faut aider de toutes perſonnes, meſmement à la guerre.

Ceux que vous devez avoir près de voſtre perſonne & de voſtre Conſeil eſtroit, doivent eſtre les vieux Capitaines qui ont eu réputation d'eſtre gens ſans peur, vigilans,

Monſeigneur, pour entretenir l'amitié des Gentilshommes & Capitaines, vous leur pouvez eſcrire quelquesfois, afin qu'ils s'aſſeurent d'eſtre en vos bonnes graces & ſouvenance. Cela leur fait penſer que vous avez quelque opinion de faire quelque plus grande choſe, & que vous voulez ſuivre voſtre fortune. Or de ceci ſort ce que je vous dirai, c'eſt qu'ils monſtreront les lettres à leurs parens & amis, & comme ceux-là verront que vous faites cas de l'un que vous l'honorez de vos lettres, ils ſe mettront en devoir & deſpenſe de le ſuivre. Ainſi un ſerviteur vous en acquerra vingt & trente, pour l'eſpérance qu'ils auront qu'en vous faiſant ſervice, vous ne les oublierez non plus que lui. Cela ne vous ſera pas de grand-peine, mais à vos Secrétaires. Quittant une heure de vos plaiſirs, vous ſignerez plus de deſpeſches qu'il n'en faudroit pour tout ce Royaume. Que ſi c'eſt à quelque grand Seigneur, un petit mot de voſtre main par apoſtille ne vous donnera pas grand-peine. Mais il ne faut pas auſſi que cela ſoit trop commun en meſme temps, ni en meſmes termes. J'ai tousjours remarqué cette faute aux Secrétaires des Princes, & aux noſtres auſſi : car les uns les monſtrent aux autres, & après en font peu de cas.

Si vous ne faites ce que je vous dis, Monseigneur, voici ce qui vous adviendra. Quand le Capitaine verra que vous ne faites compte de lui, ni n'en avez souvenance, il pensera que vous vous contentez de la fortune que Dieu vous a donné, & qu'il ne faut plus esperer que vous veuillez estre plus grand que vous estes; & faut que chacun pense de se retirer en sa maison sans se soucier plus des armes. Et depuis que l'homme de guerre, pour peu de bien qu'il ait, a commencé à sentir le plaisir de sa maison, de sa femme & de ses chiens, & qu'on lui laisse prendre ce pli, il est bien mal-aisé de le tirer plus du foyer pour aller à la guerre, & de quitter la plume pour dormir sur la dure : & s'il y va, ce sera à regret, désirant tousjours de revoir sa femme & ses enfans. Il n'ouira tirer arquebusade, que, comme le franc archer (a), il ne pense estre mort. En toutes ces choses, il n'y a qu'à continuer : les canonades & arquebusades estonnent ceux qui ne les ont pas accoustumées; mais après qu'on les a ouies souffler aux oreilles, on ne s'en soucie pas tant. Il n'y a rien si ennemi de la guerre, que

(a) Depuis l'invention des armes à feu, les Francs-archers dégénérèrent au point, qu'on les regarda comme une fort mauvaise troupe.

de laiſſer rouiller le ſoldat ou le Capitaine. Mettez voſtre ſalade & voſtre cuiraſſe au crochet, en peu de temps la rouille s'y mettra & les araignées : ainſi eſt-il des gens de guerre, ſi on les laiſſe en oiſiveté. Parquoi il vous faut prendre garde à ceci : car tenant eſveillez les Capitaines avec quelques lettres & qnelque peu de bienfaits du Roi, vous tenez tout le monde en cervelle, & preſt à marcher quand le commandement du Roi & le voſtre arrivera. Inſtruiſez vos Secrétaires de vous en faire ſouvenir : car les Dames ou le plaiſir de la Cour vous en oſteront la mémoire. Vous eſtes jeune, je voi bien qu'il faut que vous gouſtiez le plaiſir du monde. Il eſt raiſonnable que vous ſçachiez que c'eſt : ainſi avons-nous fait & feront ceux qui viendront après nous ; mais allez-y ſobrement.

Par ce réveille matin que vous donnerez aux gens de guerre, par vos lettres, vous monſtrerez à tout le monde, que vous ne voulez oublier ni laiſſer en arriere le don de grace que Dieu a mis en vous. Chacun qui aura envie de ſuivre les armes, ſe réſoudra d'accompagner juſqu'au bout voſtre fortune. Vous ferez cognoiſtre que puiſque Dieu vous a desja mis la main ſur l'eſpaule, vous eſſayerez s'il la voudra mettre ſur la teſte :

vous devez avoir vous-meſme ceſte opinion de vous, & prendre le vers du Pſeaume en voſtre deviſe, qui dit : *Cælum cæli Domino : terram autem dedit filiis hominum*, qui vaut autant à dire, que Dieu a gardé le Ciel pour lui, & a laiſſé la terre pour nous pour la conquérir. Ces vers n'ont pas eſté faits pour les petits compagnons comme moi, mais pour des Rois & des Princes, tels que vous eſtes. Si faut-il que je vous diſe que je ſuis pauvre Gentilhomme, & n'ai pas le cœur de Prince ni de Roi ; mais ſi Dieu m'avoit conſervé mes enfans, & qu'il me donnaſt un peu plus de ſanté que je n'ai, je penſerois, avec l'aide de mes amis, pourveu que la France fuſt en paix, acquérir quelque coin du monde : que ſi je n'avois un gros morceau, pour le moins en aurois-je quelque lopin. Au fort je ne perdrois que les frais & la vie, que je tiendrois bien employée, puiſque c'eſt pour acquérir de l'honneur. Si mon fils euſt veſcu, je croi qu'il fuſt venu à bout du deſſein que M. l'Admiral ſçait bien qu'il avoit dans la teſte qu'il vous pourra dire, Monſeigneur. Vous eſtes jeune, vous avez voſtre frere qui a le gros morceau, il faut que vous alliez buſquer fortune ailleurs : & au lieu d'eſtre ſubjet, vous acquérir des ſubjets. Voyez

donc, puiſqu'un pauvre Gentilhomme comme moi ſeo voler ſi haut, puiſque meſme, à ce que j'ai oui dire, car je ne le ſçai pas bien, des enſans de Laboureurs & de Forgerons, par leurs vertus ſont parvenus à l'Empire; que devez-vous eſperer, vous qui eſtes fils & frere du plus grand Roi de la Chreſtienté? Vous ne devez doncques perdre cette eſpérance, quand l'occaſion ſe préſentera, & que vous cognoiſtrez qu'il ſera temps. Un Prince de cœur ne doit jamais eſtre content: ains faut pouſſer ſa fortune: la terre eſt ſi grande, il y a prou à conquérir. Le Roi, voſtre frere, a aſſez de moyens pour vous aſſiſter. Vous avez l'aage & la bonne fortune. Je ſuis marri que vous ayez laiſſé ce beau brave nom d'Alexandre (a), qui a eſté, ſi je ne me trompe, le plus vaillant homme qui porta jamais armes. Sa Majeſté vous aidera pour mettre ſur voſtre teſte quelque couronne eſtrangere. Que ſi Dieu vous fait la grace de mettre fin à ces miſérables guerres, eſſayez à dreſſer vos deſſeins, & immortaliſer voſtre nom. Employez tant de ſerviteurs à conquérir quelque choſe. Puiſque mes ans & mes bleſſures ne me permettent de vous y ſervir, au moins vous

(a) Le Duc d'Anjou fut d'abord appellé Alexandre; enſuite on changea ce nom en celui de Henri.

donnerai - je conſeil de ne vous arreſter jamais, ains de toujours entreprendre des choſes grandes & difficiles, prenant la deviſe de l'Empereur Charles, qui a donné tant de peine à vos ayeuls. Si vous ne pouvez arriver au bout, pour le moins atteindrez-vous à la moitié. Je n'eſpere pas, eſtant ſi maladif & caſſé, vous y pouvoir ſervir : mais je vous laiſſe trois petits Montlucs, leſquels, j'eſpere, ne dégénereront de leur ayeul ni de leurs peres. Je ne vous dirai autre choſe, car il eſt temps que je mette fin à mon livre.

Voilà mes compagnons qui lirez ma vie, la fin des guerres où je me ſuis trouvé depuis cinquante - cinq (a) ans que j'ai commandé pour le ſervice de nos Rois. J'en ai rapporté ſur moi ſept arquebuſades pour m'en faire reſſouvenir, & pluſieurs autres bleſſeures, n'ayant membre en tout mon

(a) Cette nouvelle contradiction de Montluc eſt ſingulière. D'abord il a ſervi cinquante ans, enſuite cinquante-deux, & actuellement cinquante-cinq. Nous ne chercherons point à concilier ces différens paſſages dans leſquels il s'eſt gliſſé des erreurs de copiſtes, en ſuppoſant que la mémoire n'ait point failli à Montluc lui-même : nous renvoyons le Lecteur à ce qui a été dit ci-deſſus.

corps, où je n'aye eſté bleſſé, ſi ce n'eſt le bras droict. Il m'en reſte l'honneur & la réputation que j'ai acquiſe par toute la Chreſtienté, car mon nom eſt cognu par tout : j'eſtime plus cela que toutes les richeſſes du monde ; & avec l'aide de Dieu qui m'a aſſiſté, je m'enterrerai avec ceſte heureuſe réputation. Ce m'eſt un merveilleux contentement quand j'y penſe, & lors qu'il me ſouvient comme je ſuis parvenu de dégré en dégré, ayant eſchappé tant de dangers, pour jouir de ſi peu de repos qu'il me reſte en ce monde en ma maiſon, afin d'avoir loiſir de demander pardon à Dieu des offenſes que j'ai commiſes. O que ſi ſa miſericorde n'eſt grande, qu'il y a de danger pour ceux qui portent les armes, meſmement qui commandent ; car la néceſſité de la guerre nous force en deſpit de nous meſmes à faire mille maux, & faire non plus d'eſtat de la vie des hommes que d'un poulet, & puis les plaintes du peuple, qu'il faut manger en deſpit qu'on en aye, les vefves & orphelins que nous faiſons tous les jours, nous donnent toutes les maledictions dont ils ſe peuvent adviſer ; & à force de prier Dieu, & implorer l'aide des Saincts, qu'elqu'une nous en demeure ſur la teſte. Mais certes les Rois en

paſtiront encore plus que nous ; car ils nous le font faire, comme je dis au Roi l'entretenant à Toulouſe, & n'y a mal duquel il ne ſoient cauſe, car puiſqu'ils veulent faire la guerre, il faut payer pour le moins ceux qui s'en vont mourir pour eux, afin qu'ils ne puiſſent faire tant de maux qu'ils font. Moi donc bienheureux, qui ai le loiſir de ſonger aux péchez que j'ai commis, ou pluſtoſt que la guerre m'a fait commettre ; car de mon naturel je n'eſtois pas adonné à faire mal, & ſurtout ai tousjours eſté ennemi du vice de l'ordure & vilenie, ennemi capital de la trahiſon & deſloyauté. Je ſçai bien que la colere m'a fait faire & dire beaucoup de choſes dont j'en dis *mea culpa* ; mais il n'eſt pas temps de les réparer, une en ai-je ſur le cœur par deſſus toutes les autres. Si je n'en euſſe ainſi uſé, on m'euſt baillé des nazardes, & le moindre Conſul de village m'euſt fermé la porte au nez, ſi je n'euſſe tousjours eu le canon à ma queue, car chacun vouloit faire le maiſtre. Dieu ſçait ſi j'eſtois pour l'endurer, meshuy cela eſt fait. J'avois la main auſſi prompte que la parole. j'euſſe voulu ſi j'euſſe peu, ne porter jamais de fer au coſté, mais mon naturel eſtoit tout autre. Auſſi portai-je en ma deviſe, *Deo duce*,

ferro comite. Une choſe puis-je dire avec la vérité, que jamais Lieutenant de Roi n'euſt plus de pitié de la ruine du peuple que moi, quelque part que je me ſuis trouvé. Mais il eſt impoſſible de faire ces charges ſans faire mal, ſi ce n'eſt que le Roi ait ſes coffres pleins d'or, pour payer des armées, encore y aura-t-il prou à faire. Je ne ſçai ſi après moi on fera mieux : mais je ne le penſe pas. Tous les Catholiques de la Guyenne porteront teſmoignage ſi je n'ai pas eſpargné le peuple ; car des Huguenots je les récuſe, je leur ai fait trop de mal, & ſi je n'en ai pas fait aſſez, ni tant que j'euſſe voulu, il n'a pas tenu à moi. Je ne me ſoucie s'ils diſent mal de moi ; car ils en diſent autant ou plus de leurs Rois.

Mais avant que je mette fin à ce mien eſcrit, lequel mon nom fera voir à pluſieurs, je les ſupplierai de ne me penſer ſi ingrat, que je ne recognoiſſe après Dieu, tenir de mes Princes & de mes maiſtres tout ce que j'ai, je dis biens & honneurs, meſmement de mon bon maiſtre le Roi Henri que Dieu abſolve. Que ſi par fois dans mon livre j'ai dit que les plaies ſont les récompenſes de mes ſervices, ce n'eſt pas pour leur reprocher mon ſang. Celui de mes enfans qui ſont

morts pour leur ſervice, eſt bien employé. Dieu me les avoit donnez, & ils me les ont prins, j'en ai perdu trois à leur ſervice, Marc-Antoine mon aiſné, Bertrand, auquel par chaffre (a), je donnai le nom de Peirot, qui eſt un mot de noſtre Gaſcongne, parce que ce nom là de Bertrand me deſplaiſoit, & Fabian Seigneur de Monteſquiou: Dieu m'en a redonné trois autres; car j'ai du ſecond Blaiſe, & du dernier Adrien & Blaiſe. Dieu les veuille conſerver, pour faire ſervice à leurs Rois & à leur patrie, ſans faire honte au nom qu'ils portent, & qu'ils eſtudient bien mon livre, & ſe mirent dedans ma vie, taſchant à ſurmonter leur ayeul s'ils peuvent. Sire, ſouvenez-vous d'eux s'il vous plaiſt, je laiſſe parmi leurs papiers la lettre que vous m'eſcriviſtes de Villiers Coterets, le troiſième (b) de Décembre mille cinq cens

(a) Par dériſion.

(b) Cette phraſe prouve bien que la lettre de Montluc au Roi, les conſeils qu'il donne à ce Monarque & à ſon frère le Duc d'Anjou, & les réflexions qui ſont à la ſuite ne doivent point ſe placer ſous l'année 1570, comme on l'a fait dans la dernière Edition. Il eſt vraiſemblable que ces morceaux ont été rédigés à différentes époques. Le défaut de liaiſon, & les contradictions qui s'y trouvent, l'atteſtent.

ſeptante, où il y a ces mots : *Tenez-vous tout aſſeuré que j'aurai ſouvenance à jamais de vos longs & grands ſervices, deſquels ſi vous ne pouvez recevoir la récompenſe condigne, vos enfans acheveront d'en cueillir le fruit, joint qu'ils ſont tels, & m'ont jà ſi bien ſervi, que d'eux-meſmes ils ont mérité que l'on faſſe pour eux, ce que je ſerai bien aiſe de faire quand l'occaſion ſe préſentera.* Sire, voilà voſtre promeſſe, un Roi ne doit jamais rien dire ni promettre, qu'il ne le veuille tenir.

Je n'uſe donc de reproches à l'endroit de mes maiſtres. Il me doit ſuffire, encore que je ne ſois pas riche, qu'un pauvre cadet de Gaſcongne ſoit parvenu (a) aux plus hautes dignitez de ce Royaume. J'en vois pluſieurs aujourd'hui qui entrent en reproche contre leurs Majeſtez : & le plus ſouvent ceux qui n'ont rien fait, ſe plaignent le plus. Aux autres il eſt un peu pardonnable : tout ce que nous avons grands & petits, nous le tenons de nos Rois. Tant de grands Princes, Seigneurs, Capitaines & ſoldats qui vivent & qui ſont morts, doivent au Roi l'honneur qu'ils ont reçeu ; car leur nom vit encore pour les

(a) Il paroitroit qu'à cette époque, Montluc étoit Maréchal de France.

charges qu'ils ont eu des Rois. Ils ſe ſont non-ſeulement enterrez en ce grand honneur, mais encore ils ont honoré ce qui eſt deſcendu d'eux. Il s'en parlera tant que les eſcritures dureront au monde. J'en ai couché un bon nombre dans mon livre : j'ai veu des ſoldats fils de laboureurs, qui ont veſcu & ſe ſont enterrez en réputation d'eſtre enfans de grands Seigneurs, pour leur valeur & le compte que les Rois & leurs Lieutenans faiſoient d'eux. Quand mon fils Marc-Antoine fut porté mort à Rome, le Pape & tous les Cardinaux, le Senat & peuple Romain lui firent autant d'honneur que s'il euſt eſté un Prince du ſang. Qui fut cauſe de cela : ſa valeur & ma bonne renommée : & mon Roi qui m'avoit fait tel. Le nom de Marc Antoine ſe trouve encore parmi les eſcrits des Romains. Quant je commençai d'entrer aux armes ſortant de la maiſon de Lorraine, on ne nous parloit d'autre choſe que du grand Conſalvo appellé le Grand Capitaine. Quel honneur fut-ce à lui qui durera eternellement, d'eſtre couronné de tant victoires ? J'ai oui conter qu'eſtant le Roi Louis & le Roi Ferdinand enſemble (a), je ne ſcai où c'eſtoit : car ils avoient aſſigné lieu pour s'entrevoir, eſtant ces deux

(a) Cette entrevue ſe fit à Savone : liſez l'Obſer-

grands Princes à table, le noſtre pria le Roi d'Eſpagne qu'il trouvaſt bon que Conſalvo diſnaſt à leur table, ce qu'il fit pendant que de plus grands Seigneurs que lui eſtoient debout. Le Roi ſon maiſtre & ſa valeur l'avoient fait tel. Voilà l'honneur qu'il reçeut du Roi de France : lequel pour récompenſe de ce qu'il lui avoit fait perdre le Royaume de Naples, lui mit une groſſe chaiſne d'or au col. J'ai oui dire à M. de Lautrec, qu'il ne print jamais tant de plaiſir à voir homme que celui-là. O le bel exemple pour ceux qui veulent parvenir par les armes ? Quand je retournai la ſeconde fois en Italie, paſſant par les rues de Rome, tout le monde accouroit aux feneſtres pour voir celui qui avoit deffendu Sienne. Je priſois plus cela que tout le bien du monde. Je pourrois bien eſcrire ici des exemples de nos François qui ſont ſortis de bas lieu, qui par les armes ſont parvenus à de grands grades, mais pour ne faire tort à leur maiſon, je m'en tais. Ce ſont les bienfaits des Rois qui ont récompenſé leurs ſervices.

Recognoiſſons donc que nous ne ſerions rien ſans eux ; ſi nous les ſervons c'eſt obéir

vation, n°. 16, ſur les Mémoires de Fleuranges, Tome XVI de la *Collection*, page 335.

aux commandemens de Dieu ſans taſcher d'avoir des récompenſes par reproches & importunitez ? & le tort n'eſt pas en nos Rois, ſi quelqu'un eſt mal cognu, mais à ceux qui ſont près d'eux qui ne leur font cognoiſtre ceux qui les ſervent bien ou mal, car il y en a prou des uns & des autres : afin que ces bienfaits ne ſoient bien employez. Il n'y a rien qui faſſe tant de mal au cœur des bons, que quand le Roi fait bien à ceux qui le ſervent mal. C'eſt ce qui m'a le plus faſché. J'en ai veu ſouvent qui diſoient le Roi ou la Reine ont fait ceci, ont fait cela pour un tel, pourquoi n'en feront-ils autant pour moi ? Le Roi a remis & pardonné une telle faute à un tel, & pourquoi ne me pardonnera-t-il auſſi à moi ? Je ſçai bien que leurs Majeſtez ont ſouvent dit, on ne fera plus de ces fautes, pour ce coup il faut fermer les yeux : mais le lendemain c'eſtoit à recommencer. C'eſt le conte de Marc de Breſſe ? Il ne faut pas pourtant ſe dépiter contre ſon maiſtre. L'honneur de telles gens demeure en petit lieu, puiſqu'ils eſtiment plus les biens que leur renommée & réputation, & qu'ils ſont ſi prompts à ſe deſpiter. Et encore comme j'ai dit, ce ſont des gens qui ne tirerent jamais trois coups d'eſpée, & ſe vantent cependant

d'avoir ſouffert beaucoup de peine & de travaux. Que ſi on les dépouilloit tout nuds, on verroit de beaux perſonnages qui n'auroient pas une ſeule plaie ſur le corps. Telles gens s'ils ont guere porté les armes ſont bienheureux, car le jour de la réſurrection, s'ils vont en Paradis, ils y porteront tout leur ſang, ſans en avoir répandu une ſeule goutte ſur la terre.

J'en ai ouï d'autres, & de toutes manieres de gens, qui ſe plaignent, & juſques aux moindres, qu'ils ont ſervi le Roi quatre, cinq & ſix ans, & néantmoins n'ont pu acquérir que trois ou quatre mille livres de rente : les voilà bien gaſtez. Je ne parle pas des gens de guerre ſeulement, mais de tous les autres eſtats dont le Roi ſe ſert. J'ai oui dire à mon pere, qui eſtoit vieux, & autres plus anciens que lui, qu'il ſe diſoit à la Cour & par toute la France, du temps du Roi Louis douzieme :

Chaſtillon, Bourdillon,
Galliot & Bonneval
Gouvernent le Sang Royal.

J'oſerois dire que tous ces quatre Seigneurs, qui ont gouverné deux Rois, n'acquirent jamais tous enſemble dix mille livres de rente. Je l'ai dit autrefois à M. le Mareſchal de Bourdillon, lequel reſpondit que tant

tant s'en faut que ſon prédéceſſeur euſt acquis trois mille livres de rente, qu'il en avoit vendu quinze cens, & les avoit laiſſez pauvres. Que l'on demande à M. l'Admiral qu'il monſtre ce que ſon prédéceſſeur, qui gouvernoit tout, a acquis, je gagerai qu'il n'en ſçauroit montrer deux mille livres de rente. Quant à Galliot, il a veſcu grand aage après les autres. Il a acquis par adventure trois ou quatre mille livres de rente ou revenu. Quant à Bonneval, M. de Bonneval (a), qui eſt aujourd'hui, & M. de Biron en ſont héritiers. Je crois qu'ils ne ſçauroient pas monſtrer grandes acquiſitions. O bienheureux Rois

(a) Gabriel de Bonneval, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine de 50 hommes d'armes, Seigneur de Bonneval, Couſſac, Blanchefort, &c., mort vers 1591. Il étoit fils de Jean de Bonneval, mort vers 1548; lequel Jean de Bonneval étoit cadet de Germain de Bonneval, tué à Pavie.

Horace de Bonneval, fils de Gabriel, Seigneur de Montaigut & de Salagnac, Chambellan ordinaire & Gentilhomme de la Chambre de Monſieur, frère du Roi, Duc d'Alençon depuis 1576 juſqu'en 1583, enſuite Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, ſucceſſivement Enſeigne & Lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes, ſous la charge du Maréchal d'Aumont, fut tué aux Barricades de Tours, à l'âge de 23 ans, en 1587. (*Moreri, Edition de 1759.*)

d'avoir eu de tels ſerviteurs ! on peut bien juger qu'ils ſervoient leurs maiſtres pour l'amitié qu'ils leur portoient, & non pour l'avarice. J'ai oui dire qu'ils demandoient pluſtoſt pour les ſerviteurs du Roi que pour eux-meſmes. Ils ſont morts avec honneur ; & leurs ſucceſſeurs ne ſont pas néceſſiteux.

Puiſque j'ai parlé des autres, je veux parler de moi-meſme. Peut-eſtre que quelqu'un après ma mort parlera de moi, comme je parle des autres. Je confeſſe que je ſuis très-obligé aux Rois que j'ai ſervi, meſmement au Roi mon bon maiſtre, comme j'ai dit ſouvent. Je ne ſerois qu'un ſimple Gentilhomme, ſi ce n'eſtoient les moyens qu'ils m'ont donné pour acquérir la réputation que j'ai gaignée, que j'eſtime plus que tout le bien du monde, ayant immortaliſé le nom de Montluc. Et encore que je n'aye acquis pendant ſi long-temps que j'ai porté les armes, que fort peu de bien, ſi ne m'a-t-on jamais ouï plaindre des Rois mes maiſtres, ouï bien de ceux qui eſtoient près d'eux, lorſqu'en ces dernieres guerres ils m'ont calomnié, comme ſi de rien je pouvois faire tout. Croyez que les plaies que j'ai reçeues m'ont plus donné de réconfort que d'ennui. Et je m'aſſeure quand je ſerai mort, qu'à grande peine, dira-t-on,

que j'emporte au jour de la réſurrection en Paradis tout le ſang, os & veines que j'ai apporté au monde du ventre de ma mere : pour le bien j'en ai prou. Il eſt vrai que ſi j'euſſe eſté nourri en l'eſcole du Bayle (a) de l'Eſperon, j'en aurois davantage ; le conte mérite qu'on le ſaiche, & que je le mette ici.

Le Roi Loys douziéme, allant à Bayonne, logea en un petit village nommé l'Eſperon, lequel eſt plus près de Bayonne que de Bourdeaux. Or ſur le grand chemin le Bayle avoit fait baſtir une très-belle maiſon. Le Roi trouva eſtrange qu'en un pays ſi maigre & ſtérile ; & dans des landes qui ne portoient rien, ce Bayle euſt fait baſtir une ſi belle maiſon, dequoi il entretint pendant ſon ſouper ſon Mareſchal des logis, qui lui fit reſponſe, que le Bayle eſtoit un riche homme : ce que le Roi ne pouvant croire, veu le miſérable pays où la maiſon eſtoit aſſiſe, il l'envoya querir ſur l'heure meſme, & lui dit ces mots : *Venez çà, Bayle ; pourquoi n'avez-vous pas fait baſtir cette maiſon en quelque endroit où le pays fuſt bon & fertile ? Sire*, dit le Bayle, *je ſuis natif de ce pays, & le trouve prou bon pour moi. Eſtes-vous ſi riche ;*

(a) Du Bailli.

dit le Roi, *comme l'on m'a dit ? Je ne ſuis pas pauvre*, dit-il, *grace à Dieu, j'ai dequoi vivre.* Le Roi dit lors : *Comment eſt-il poſſible qu'en un pays maigre & ſi ſtérile tu ſois peu devenir ſi riche ? Cela m'a eſté bien aiſé*, dit le Bayle, *Sire. Dites-moi donc comment*, dit le Roi. *Parce, Sire, que j'ai tousjours pluſtoſt fait mes affaires, que celles de mon maiſtre & de mes voiſins. Le Diable ne m'enport*, dit le Roi (ainſi eſtoit ſon ſerment) *ta raiſon eſt bonne : car en faiſant de cette ſorte, & te levant le matin, tu ne pouvois faillir de devenir riche.* O combien d'enfans a laiſſé ce Bayle héritiers de ſes complexions ! Je n'ai jamais eſté de ceux-là. Certes, je croi qu'il n'y a ſi petit mercadant au monde, qui ayant tant trotté, couru & tracaſſé comme j'ai fait, ne ſe fuſt enrichi. Et n'y a Financier ou Receveur, pour homme de bien qu'il fuſt en ce Royaume, que s'il lui euſt paſſé tant d'argent par les mains, comme il a fait à moi, qu'il ne lui en fuſt plus demeuré. J'ai eſté ſept ou huit fois Capitaine de gens de pied, ce qui n'eſt pas un petit moyen pour commencer à gaigner quelque choſe.

J'ai veu de mon temps pluſieurs Capitaines qui ſe ſont fait riches ſeulement ſur la paye

de leurs ſoldats. Je n'eſtois pas ſi ignorant, ni ſi mal habile, que je n'euſſe ſçeu faire le tour du baſton auſſi bien qu'eux : il n'y a pas ſi grand affaire pour apprendre cela : car avec un bon fourrier & un peu d'aide, cela eſtoit facile. Puis après j'ai eſté Maiſtre de camp par trois fois : Dieu ſçait ſi je pouvois trouver force paſſe-volans, & avoir intelligence avec les Commiſſaires des vivres. Car je pouvois deſcouvrir s'il y avoit rien à gaigner, auſſi-toſt ou plutoſt qu'homme de l'armée; car j'avois aſſez bon nez. Après j'ai eſté Gouverneur de places. Je pouvois tousjours avoir à ma dévotion quatre-vingt ou cent hommes pour les faire paſſer, comme MM. les Gouverneurs le ſçavent trop bien faire. Ainſi ayant eu ces charges long-temps, & fait tant de monſtres, comme j'ai fait en ma vie avec quelque peu d'épargne : mon Dieu ! quelle montagne d'or aurois-je ? Quand il m'en ſouvient je le trouve eſtrange. Et puis encore j'ai eſté Lieutenant de Roi à Sienne, & une autre fois à Montalſin, où il y avoit bien dequoi faire ſon profit, comme d'autres (6) qui ont eu de pareilles charges l'ont fait : car il ne failloit ſinon que j'euſſe intelligence avec trois ou quatre marchands, leſquels euſſent advoué que les bleds

que les ſoldats mangeoient, avoient eſté acheptez (a) par eux, & prins ſur leur crédit. Et Dieu ſçait quel profit on fait à ces magaſins. Puis je pouvois faire des demandes par maniere d'emprunt, deſputant quelques-uns qui en euſſent prins la charge, & euſſent apporté cent ou deux cents mille francs de debtes. Mais au lieu de cela, Sa Majeſté nous devoit cinq payes quand nous ſortiſmes de Sienne, dequoi je lui en fis quitter les trois, dès que nous fuſmes arrivez à Montalſin. Puis à la ſeconde fois que j'y fus renvoyé, au lieu de M. de Soubiſe, je demeurai ſix ſepmaines, par le commandement du Roi, à Rome auprès du Pape, & des Ambaſſadeurs & Agents du Roi. C'eſtoit au temps que le Duc d'Albe faiſoit la guerre à Sa Sainteté.

Toute la coſte de la mer s'en alloit abandonnée, & Groſſette n'en pouvoit plus, pour n'y avoir un ſeul grain de bled, non plus qu'aux autres garniſons. Je trouvai à Rome quelques Gentilshommes Siennois, leſquels eſtoient ſortis avec moi de Sienne, qui me mirent en cognoiſſance avec un Banquier, nommé Julle d'Albie, auſſi Siennois, lequel ſur ma parole preſta ſix cent moges de bled, qui ſont trois cent tonneaux à

(a) Il y a dans l'Edition de Millanges, tantôt *achapter* & tantôt *achepter*.

douze muis pour tonneau, moyennant que tous les mois je lui donnerois ſix cents eſcus à chaque monſtre. Je ne pouvois prendre cet argent que de l'eſpargne que je faiſois ſur les monſtres : & au lieu de mettre cela dans ma bourſe, je le fis du tout payer, ſauf le dernier pact; car il n'y euſt plus d'argent ni moyen d'en avoir : de ſorte que nous ne fiſmes point monſtre. Je pouvois bien faire mon profit là-deſſus : car j'en pourveus des places qui en avoient beſoing, ſelon la charge que j'en eus : & ſi j'eſpargnai encore la moitié du bled, lequel je preſtai aux payſans, qui mouroient de faim, encore plus que les ſoldats. Ce fut là où je commençai à eſtre uſurier : mais ce fut aux deſpens de la conſcience du Roi; car pour un muid à la récolte j'en eus deux : car il valloit deux fois plus quand je le preſtai. Ce gain n'entra non plus en ma bourſe; car je le laiſſai tout au Roi. Je ſéjournai encore en ce pays-là ſept mois ſans tirer une ſeule paye, & fis vivre mes gens quatre mois à vingt onces de pain le jour, du gain que j'avois fait ſur les bleds, eſpargnant tant que je pouvois le bien de mon maiſtre. Je payai les autres trois mois les ſoldats avec remonſtrances & bonnetades (a), comme je faiſois

(a) Complimens & révérences.

quand j'eſtois à Sienne. Quelque temps après arriva le Seigneur Dom Franciſco, lequel trouva encore des bleds auz munitions. Encore fis-je une pratique avec la Ducheſſe de Caſtro, femme du Duc, qui fut tué à Plaiſance, laquelle connoiſſoit M. de Valence, mon frere, du temps qu'il eſtoit au ſervice (a) du Pape Paul Fernes. Le Pape Paul Caraffe avoit fait deffenſe de ne laiſſer ſortir hors la Romanie aucun bled : mais cette Ducheſſe par deſſous main permettoit que des marchands en fiſſent apporter de nuict dans nos terres : & nos marchands les alloient achepter. Je menai ceſte pratique bien ſecrettement, ſur laquelle je pouvois gaigner beaucoup : mais un ſeul liard n'en vint à mon profit.

Je pouvois apporter au Roi pour deux ou trois cens mille francs de debtes, auſſi bien qu'a fait le Seigneur Jourdain (b) de Corſegue, & autres que je ne veux nommer,

(a) Lorſqu'il étoit Protonotaire.

(b) Il s'agit ici de Jourdan Urſin, Lieutenant-Général de Henri II dans l'Iſle de Corſe : il exerçoit encore cette charge en 1559. On trouve dans Ribier, Tome II, p. 809, une lettre, par laquelle le Connétable de Montmorency lui annonçoit la bleſſure du Roi leur maître.

leſquels ont eſté bien payez. Je n'eſtois pas garni de ſi peu d'entendement, ni de moyens que je ne l'euſſe ſceu faire auſſi bien qu'eux. J'ai eſté Lieutenant de Roi en ce pays de Guyenne : j'ai fort couru le monde : mais je croi qu'il n'y a rien qui eſgale ce pays, ſoit en richeſſe, commoditez & vivres. Ayant une telle charge je pouvois bien avoir intelligence avec le receveur de la province (ces gens ne demandent pas mieux) & emplir mes coffres, car tant ſur les monſtres & garniſons, qu'attelages d'artilleries, je pouvois faire un grand gain. Combien d'impoſitions pouvois-je faire ſur le pays ? Car le Roi m'en avoit donné le pouvoir, leſquelles fuſſent tournées à mon profit ; car encore que Sa Majeſté entendiſt que ce fuſt pour ſon ſervice, ſi j'euſſe voulu, j'euſſe bien ſçeu faire le change : de ſorte que la pluſpart fuſt demeurée entre mes mains. Je pouvois ſi j'euſſe voulu avoir un homme de paille pour aller par les villes & villages, dire à l'oreille aux principaux, qu'il me falloit donner de l'argent pour eſtre ſoulagez, ou qu'autrement je les ferois ruiner & manger juſques aux os aux gens de guerre, car nous ne laiſſons mal à faire. Je pouvois auſſi faire dire aux Huguenots qui demeuroient en leurs maiſons ſous l'autorité d'un édit, que s'ils ne

crachoient au baſſin, je les ferois tous ruiner. Combien m'en euſſent-ils donné pour eſtre aſſeuré de leurs vies & biens? Car ils ne ſe fioient gueres à moi, ſçachant comme je les avois accommodez. Mais au lieu d'uſer de tous ces artifices pour me faire riche, je laiſſois (a) prendre le tout aux Capitaines & Gensd'armes, & gens faiſant ſervice au Roi, qui me le demandoient, n'en ayant que peu ou point tourné à mon profit. Et encore ce que j'eus de Clairac, je le prins avec permiſſion du Roi. Or que les autres ſe contentent, je ſuis content. Que ſi Dieu me faiſoit la grace de guerir de ceſte grande arquebuſade que j'ai au viſage, je penſe encore que ſi la guerre recommençoit jamais, je ſerois homme pour monter à cheval. Je croi qu'elle n'en eſt pas loin, car tant qu'il y aura deux religions (7), la France ſera en diviſion & en trouble. Il ne ſe peut faire autrement; & le pis eſt, que c'eſt choſe qui

(a) « Auſſi (diſoit la Noue, diſcours premier, p. 13) s'il y a aucun comportement qui ſe puiſſe appeller fureur, c'eſt celui de quelques gens de guerre qui ſont ſi desbordez, que toute humanité eſtant périe en eux, ils ne font pas moins de ravage dans leur propre pays, que ſi c'eſtoit en celuy des ennemis où toutes choſes ſont en proye.

ne ſe peut pas finir de long-tems. Les autres querelles ſe pacifient aiſément, mais celle de la religion a longue ſuite. Et encore que les gens de guerre ne ſoient pas fort religieux, ils prennent parti, & eſtant engagez ils ſuivent puis après. Aux termes que je vois les affaires, je ne croi pas que nous ſoyons au bout. Pour le moins ai-je ce contentement en moi-meſme de m'y eſtre oppoſé autant que j'ai peu, & fait mon devoir. Pleuſt à Dieu que tous ceux qui ont eu les forces en main, n'euſſent non plus connivé que moi. Il faut laiſſer faire Dieu. *Après qu'il nous aura prou fouettez, il mettra les verges au feu.*

Or, Seigneurs & Capitaines qui me ferez ceſt honneur de lire ma vie, n'y apportez nul mal-talent. Croyez que j'ai dit dit le vrai, ſans deſrober l'honneur d'autrui: & ſçai bien qu'il y en aura qui mettront en diſpute mon eſcrit, pour voir ſi j'aurai touché quelque menſonge, pource qu'ils trouveront que jamais Dieu n'a accompagné plus la fortune d'un homme pour les charges qu'il a eues, que la mienne. Si les aſſeurai-je, que j'ai laiſſé infinies particularitez à eſcrire; *car je n'avois jamais rien eſcrit, ni penſé à faire des livres.* J'eſtois incapable de cela; mais

pendant ma derniere bleſſure, & mes maladies, j'ai dicté ce que je vous en laiſſe : afin que mon nom ne ſe perde, ni de tant de vaillans hommes que j'ai veu bien faire, car les Hiſtoriens n'eſcrivent qu'à l'honneur des Rois & des Princes. Combien de braves ſoldats & Gentilshommes ai-je nommé ici dedans, deſquels ces gens ne parlent du tout, non plus que s'ils n'euſſent jamais eſté ? Celui qui a eſcrit (a) la bataille de Cerizolles, encore qu'il me nomme, en parle toutesfois en paſſant. Si me puis-je vanter que j'eus bonne part en la victoire, auſſi bien qu'à Bologne & Thionville, & ces eſcritures n'en diſent rien non plus que de la valeur d'un grand nombre de vos peres & parens que vous trouverez ici. Or ne trouvez pas eſtrange ſi j'ai eſté ſi heureux comme j'ai eſcrit, car je ne me ſuis jamais propoſé que ma charge ; & ai cogneu que tout venoit de Dieu auquel je remettois tout, quoique les Huguenots m'ayent eſtimé un Athéiſte. Ils ſont mes ennemis & ne les faut pas croire. Encore que j'aie eu des imperfections & des vices, & ne ſois pas ſaint non plus que les autres : (ils en ont leur part, quoi-

(a) Sans doute c'eſt de du Bellay dont il veut parler.

qu'ils faſſent les mortifiez) ſi eſt-ce que j'ai tousjours mis mon eſpérance en Dieu, recognoiſſant qu'il falloit que de lui vinſt mon heur ou mon malheur, lui attribuant toutes les bonnes fortunes qu'il me donnoit à la guerre. Je ne me ſuis jamais trouvé en faction quelconque, que je ne l'aye appellé à mon aide, & n'ai paſſé jour de ma vie, ſans l'avoir prié & demandé pardon; & pluſieurs fois je puis dire avec la vérité, que je me ſuis trouvé voyant les ennemis, en telle peur que je ſentois le cœur & les membres s'affoiblir & trembler; (ne faiſons pas des braves, l'apprehenſion de la mort vient devant les yeux) mais comme j'avois fait mon oraiſon à Dieu, je ſentois mes forces revenir. Elle eſtoit ainſi l'ayant dès mon entrée aux armes, apprinſe en ces mots: *Mon Dieu qui m'a creé, je te ſupplie garde-moi l'entendement; affin qu'aujourd'hui je ne le perde: car tu me l'as donné & ne le tiens que de toi. Que ſi tu as aujourd'hui déterminé ma mort fais que je meure en réputation d'un homme de bien, laquelle je recherche avec tant de périls. Je ne te demande point la vie, car je veux tout ce qu'il te plaiſt. Ta volonté ſoit faite. Je remets le tout à ta divine bonté.* Puis ayant dit mes petites prieres latines, je pro-

mets & atteſte devant Dieu & les hommes, que je ſentois tout à coup venir une chaleur au cœur & aux membres : de ſorte que je ne l'avois pas achevée que je ne me ſentiſſe tout autre que quand je l'avois commencé. Je ne ſentois plus de peur, de façon que l'entendement me revenoit, & avec une grande promptitude & jugement, je cognoiſſois tout ce qu'il me falloit faire ſans l'avoir jamais perdu en combat que je me ſois trouvé.

Combien y en a t-il de morts qui pourroient, s'ils eſtoient en vie, teſmoigner ſi jamais ils m'ont veu effrayé, ni perdre l'entendement à la guerre, ſoit à aſſaut, rencontre ou bataille ? MM. de Lautrec, de l'Eſcut, de Barbeſieux, de Monpezat, de Termes, du Biez, de Stroſſi, de Bourdillon, de Briſſac, d'Anguyen, de Botieres, de Guyſe en pourroient bien dire la vérité ; car ils m'ont tous commandé, & m'ont veu en mille & mille périls, ſans peur ni eſtonnement. Que s'ils pouvoient retourner en vie, ils ſeroient bons teſmoins de ce que je dis : encore ne ſont pas morts tous ceux qui m'ont commandé ; car combien que je ſois plus vieux Capitaine qu'eux, il eſtoit raiſonnable que je leur obéiſſe. M. le Duc d'Au-

malle, MM. les Mareſchaux de Coſſé & de Vieilleville ſont de ce nombre. Je vous ſupplie, mes bons Seigneurs, ſi mon livre tombe entre vos mains, de faire jugement, ſi ce que je dis eſt vrai ou faux : car vous en avez veu une partie, & croi qu'après ma mort vous voudrez voir ce que j'ai eſcrit. Il y en a d'autres auſſi qui me peuvent deſmentir, comme le Seigneur Ludovic de Birague & M. le Préſident de Birague, lequel n'abandonna gueres ce brave Mareſchal de Briſſac. Pluſieurs autres vivent qui ont eſté mes compagnons d'armes, & pluſieurs auſſi qui ont marché ſous moi. Tous leſquels peuvent eſtre fideles teſmoins de ce que j'ai dit : & ſi quand il a eſté queſtion de faire une exécution, j'ai jamais trouvé choſe impoſſible : mais au contraire ce qu'on trouvoit impoſſible, je le trouvois poſſible. Je l'entreprenois, & en venois à bout, ayant tousjours cette ferme fiance en Dieu, qu'il ne m'abandonneroit point, & m'ouvriroit tousjours l'eſprit pour cognoiſtre ce qui eſtoit beſoing pour venir à bout de mon entreprinſe. Je n'en ai trouvé jamais aucune impoſſible, ſi ce n'eſt celle de Thionville. Il en faut donner l'honneur (a) à

(a) On ne convient pas de ce fait dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville ; & nous y reviendrons.

M. de Guyſe ſeul ; il y eut là plus de l'heur que de la raiſon, quoique ledit Sieur de Guyſe s'aſſeuraſt tousjours de l'emporter, comme il fit.

Mes compagnons, combien de choſes grandes ferez-vous, ſi vous mettez toute voſtre confiance en Dieu, & ſi vous vous propoſez tousjours l'honneur devant les yeux, diſcourant en vous-meſme, que ſi vos jours doivent finir ſur la breſche, vous avez beau demeurer dans le foſſé. *Un bel morir*, dit l'Italien, (a) *tutta la vita honora*. C'eſt mourir en beſte de ne laiſſer nulle meſmoire après ſoi. Ne taſchez jamais à deſrober l'honneur d'autrui ni à vous propoſer l'avarice & ambition ; car vous verrez le tout tomber en malheur & infortune. Je ne dis pas ceci pour faire le preſcheur, mais pour la vétité. Combien y en a-t-il au monde qui ont eu le bruit d'eſtre fort vaillans, meſme qui ſont en vie, que je ne veux nommer, neantmoins ils ont eſté fort malheureux en leurs entrepriſes. Croyez que cela venoit de Dieu ; & encore qu'ils l'appellaſſent à leur aide, leur zele n'eſtoit pas bon. Voilà pourquoi Dieu leur eſtoit contraire. Il faut ſi vous voulez qu'il ſoit à voſtre ſecours, que vous deſpouilliez

(a) Une belle mort honore toute la vie.

toute

toute ambition, avarice & haine, & ſoyez pleins de la loyauté & fidelité que nous devons à noſtre Prince; & encore que ſa querelle ne ſoit juſte, il ne lairra pas pourtant de nous aſſiſter : car ce n'eſt pas à nous de demander à noſtre Roi, ſi la querelle eſt bonne ou mauvaiſe, mais ſeulement d'obéir. Que ſi vous n'eſtes recogneus des ſervices que vous avez faits (a), vous ne vous en faſcherez pas, parce que voſtre intention n'aura pas eſté de combattre pour ambition, ni grandeur ni convoitiſe de richeſſe, mais pour la fidélité que Dieu nous a commandé de porter à noſtre Roi. Vous vous resjouirez d'eſtre eſtimez & aimez de tout le monde, qui eſt la plus belle richeſſe & acquiſition, que tout homme d'honneur doit déſirer, car les richeſſes & grands eſtats périront avec le corps, & la bonne renommée vivra à jamais avec l'ame. A préſent je me vois tirant à la mort dans le lit, je me ſens grandement ſoulagé de ce que en dépit d'elle mon nom vivra, non-ſeulement en la Gaſcogne, mais parmi les eſtrangers.

Or c'eſt ici la fin de mon livre & de ma vie : que ſi Dieu me la continue plus longuement,

(a) Montluc a ſouvent oublié ce précepte, en ſe plaignant comme il le fait ſans ceſſe.

quelqu'autre eſcrira le reſte, ſi je me trouve en lieu où je faſſe quelque choſe digne de moi : ce que je n'eſpere pas, me ſentant ſi incommodé, que je ne penſe meshui de pouvoir jamais plus porter les armes. J'ai ceſte obligation à ceſte meſchante arquebuſade, qui ma percé & froiſſé le viſage, d'avoir eſté cauſe que j'ai dicté ces Commentaires, leſquels, comme je penſe, dureront après moi. Je prie ceux qui les liront de ne les prendre point comme eſcrits de la main d'un hiſtorien, mais d'un vieux ſoldat, & encore Gaſcon, qui a eſcrit ſa vie à la vérité, & en guerrier. Tous ceux qui porteront les armes y prendront exemple, & recognoiſtront que de Dieu ſeul procede l'heur & le malheur des hommes. Et pource que nous devons avoir recours à lui ſeul, ſupplions-le de nous aider & conſeiller en nos tribulations, car ce monde n'eſt autre choſe, & dont les grands ont auſſi-bien leur part que les petits. En cela ſe manifeſte ſa grandeur, veu qu'il n'y a ni Roi ni Prince qui en ſoit exempt, & qui n'aye ordinairement beſoin de lui & de ſon ſecours.

Ne deſdaignez, vous qui déſirez ſuivre le train des armes, au lieu de lire des (8) Amadis ou Lancelots, d'employer quelque heure

à me cognoiſtre dedans ce livre, vous apprendrez à vous cognoiſtre vous-meſmes, & à vous former pour eſtre ſoldats & Capitaines : car il faut ſçavoir obéir, pour ſçavoir après bien commander. Ceci n'eſt pas pour les courtiſans, ou gens qui ont les mains polies, ni pour ceux qui aiment le repos : c'eſt pour ceux qui par le chemin de la vertu aux deſpens de leur vie veulent éterniſer leur nom, comme en dépit de l'envie, j'eſpere que j'aurai fait celui de Montluc.

Ici avoit mis fin le Seigneur de Montluc à ſon Livre, mais depuis l'eſchantillon qui s'enſuit s'eſt trouvé.

[1571] JE penſois avoir mis fin à mes eſcritures & à ma vie tout enſemble, ne penſant pas jamais que Dieu me fiſt la grace de monter à cheval pour porter les armes : mais il ne l'a pas ainſi voulu. Toute la France jouiſt quelque temps de la paix & du repos, moi ſeul affligé de maladies & de (9) ma grande bleſſure eſtois le plus ſouvent dans le lict : toutesfois peu-à-peu je recouvrai ſanté, eſtant plus aiſe d'eſtre déchargé du Gouvernement, que ſi ce peſant faix me fuſt demeuré ſur les épaules. M. le Marquis de Villars qui en eſt chargé, s'en acquittera comme un

vieux Chevalier, & grand Capitaine doit faire.

Or je disois tousjours en moi-mesme, oyant les nouvelles de la Cour, car encore y avois-je quelques amis, qu'on faisoit trop de caresses aux Huguenots : & cognoissois bien qu'il y auroit du bruit au logis. Le Roi, par ses lettres que j'ai encore, parlant à mes amis, tesmoignoit tousjours qu'il n'avoit nul mécontentement de moi, qu'il desiroit me faire paroistre combien il m'aimoit; mais que mon indispositon estoit cause qu'il avoit envoyé M. le Marquis de Villars en ma place. Je le crus ainsi : car il faut croire ce que les Rois veulent, autrement on les offense. Or quoique je ne fusse Lieutenant de Roi, si est-ce que toute la noblesse & tous les trois Estats de la Guyenne me portoient tousjours beaucoup d'honneur, & me visitoient. Ce n'estoit pas sans discourir, qu'est-ce que ce tems deviendroit : car il me sembloit que les Huguenots estoient venus fort insolens, & parloient presque aussi haut qu'aux premiers troubles. Si j'eusse esté aussi sain & aussi jeune que j'estois lors, je les eusse fait taire, pour le moins en la Gascogne, où j'estois.

[1572] Quelques années estant ainsi passées, la nouvelle survint de ce qui estoit à

rivé à la journée (a) de St. Barthelemy à Paris, où M. l'Admiral fuſt ſi mal adviſé (10) de s'aller enfourner, pour monſtrer qu'il gouvernoit tout. Je m'eſtonne qu'un ſi adviſé & ſage homme pour le monde, fiſt une ſi lourde faute. Il la paya bien cher : car il lui en couſta la vie, & à pluſieurs autres. Il avoit auſſi mis ce Royaume en un grand trouble : car je ſçais bien que tout ne venoit pas de M. le Prince de Condé, ni la moitié. Ledit Sieur Prince ne m'en communiqua que trop à Poiſſy : & croi que ſi je lui euſſe preſté l'oreille, il m'euſt tiré le fond du ſac. Je le dis à la Reyne; mais elle me commanda de me taire. Elle ne penſoit pas lors que les choſes allaſſent comme elles ont fait. Je ſçai bien, & tout le monde auſſi, qu'elle a eſté accuſée d'eſtre cauſe des premiers remuemens qui advindrent aux premiers troubles. Et M. le Prince lui fit ce tort d'envoyer (b) ſes lettres en Allemagne, & les monſtrer & faire imprimer partout : cela n'advança pas ſes affaires. Eſtant ladite Dame

(a) Comme Montluc ne parle qu'en paſſant du maſſacre de la St. Barthélemy, nous nous en abſtiendrons également. Nous n'aurons que trop d'occaſions d'y revenir.

(b) Ailleurs on fera mention de ces lettres.

à Toulouſe, elle me fiſt ceſt honneur de me parler plus de trois heures ſur ce ſuject : & me dit beaucoup de choſes, que je me garderai bien d'eſcrire. Tant y a qu'il eſt bien aiſé de reprendre & trouver en faute ceux qui ont le maniement des affaires du monde, & meſme ſi grands comme elle a eu : ayant ſur ſes bras le Roi & Meſſieurs ſes freres ſi jeunes, & eſtans tous les Princes bandez l'un contre l'autre, les uns advancez puis reculez : & après, ce beau manteau de religion, qui a ſervi aux uns & aux autres pour exécuter leurs vengeances, & nous faire entremanger. Je vous prie quelle apparence y avoit-il qu'elle euſt intelligence avec ledit Seigneur Prince ? Ce qu'elle a fait depuis a bien monſtré le contraire ; mais je laiſſe cela : car peut-eſtre je n'en parle que trop, & retournerai à mon propos.

Tout le monde fut fort eſtonné d'entendre ce qui eſtoit advenu à Paris, & les Huguenots encore plus, qui ne trouvoient aſſez terre pour fuir, gaignant la pluſpart le pays de Bearn. Les autres ſe firent Catholiques, ou pour le moins en firent ſemblant. Je ne leur fis point de mal de mon coſté : mais par tout on les accouſtroit fort mal. Je penſai lors que l'armée qui eſtoit devant la Rochelle

eſtoit là pour autre beſogne que pour aller en Portugal : & cognus bien l'encloueure ; mais je ne pouvois imaginer pourquoi on euſt ſeulement bleſſé M. l'Admiral au commencement, ſi on avoit le deſſein que je vis depuis : car ſi le lendemain tous les Huguenots ſe fuſſent réſolus avec les Grands, qui leur eſtoient alliez ou les ſoutenoient, il leur eſtoit aiſé de ſe retirer de Paris, & ſe mettre en ſeureté. Or (a) ils furent esblouys : & Dieu leur ferma les yeux. Je ne veux pas ici dire, ni me meſler d'eſcrire, ſi ceſte procédure fut bien ou mal faite : car il y a prou à dire & de bien & de mal : & puis cela ne porteroit nul profit. Ceux qui viendront après nous en parleront mieux à propos & ſans crainte : car les Eſcrivains d'aujourd'hui n'oſent eſcrire qu'à demi, de moi j'aime mieux me taire.

Encore que je fuſſe lors ſeulement maiſtre de ma maiſon, ſi eſt-ce que la Reyne me fiſt cet honneur de m'en eſcrire, & me mander qu'on avoit deſcouvert une grande conſpiration contre le Roi & ſon Eſtat : & que cela avoit eſté cauſe de ce qui eſtoit advenu. Je ſçai bien ce que j'en creus : il fait mauvais

(a) Bien d'autres auroient été dupes des careſſes perfides qu'on leur faiſoit.

offenſer ſon maiſtre. Le Roi n'oublia jamais quand M. l'Admiral lui fit faire la traite de Meaux à Paris plus viſte que le pas. Nous perdons l'entendement au bon du coup, & ne ſongeons que les Rois ont encore plus de cœur que nous : & qu'ils oublient pluſtoſt les ſervices que les offences. Or laiſſons cela ; il en ſera aſſez parlé par d'autres, qui s'en ſçauront mieux démeſler que moi.

Tout le ſoin du Roi & de la Reyne fut lors à enlever la Rochelle, ſeul refuge des Huguenots. Dieu ſçait ſi j'en mandai à la Reyne mon advis. Au voyage de Bayonne, & depuis en Xaintonge, je lui avois fait l'ouverture de s'en rendre maiſtreſſe ſans bruit & ſans rien rompre. Et à l'haleine de M. de Jarnac, auquel je m'en deſcouvris un peu, & non pas trop, je croi qu'il n'y euſt pas eu grand doute. Elle craignoit tousjours de faire reſveiller la guerre, mais pour un ſi bon morceau, il ne falloit craindre de rompre le jeuſne. Cela euſt eſté faict, on euſt eu beau crier. Il y avoit aſſez de moyen d'appaiſer lors les gens : car qu'euſſent-ils ſceu dire, ſi le Roi vouloit faire une citadelle dans ſa ville? Il n'eſt plus tems de s'en repentir. Cette ville a donné le moyen aux Huguenots de renouveller les guerres, & leur en donnera

encore plus, ſi le Roi ne la leur oſte, pourquoi faire il ne doit rien oublier : car par le moyen de ceſte ville, ils manient & entretiennent les intelligences qu'ils ont en Angleterre & en Allemagne : & font ſur mer de grandes prinſes, avec leſquelles il font la guerre. Ils tiennent auſſi les Iſles d'où ſort grand argent, à cauſe du ſel. La Reyne me pardonnera, s'il lui plaiſt, elle fiſt là une grande faute, & encore une autre depuis de n'avoir voulu envoyer des moyens, lorſqu'on nous commanda de l'aſſiéger : car en ce temps-là elle n'eſtoit en l'eſtat qu'elle eſt. Et croi que je lui euſſe fait grand peur.

[1573] Voilà tout le monde à la Rochelle, je ſus appellé au feſtin comme les autres : & comme je veux que Dieu m'aide, quand je prins ma réſolution de m'y en aller, je fis eſtat d'y mourir, & que ce ſeroit là mon tombeau : eſtant arrivé, je fus eſtonné d'y voir tant de gens de diverſes humeurs qui euſſent eſté bien marris qu'elle euſt eſté priſe. Ce ſiége fut grand, long & beau : mais à bien aſſailli mieux deffendu. Je ne me veux pas amuſer (11) à eſcrire ce qui fut fait-là, car je n'eſtois que comme un particulier : & ne veux meſdire de perſonne. Monſieur qui a depuis eſté Roi, lequel commandoit à

ce ſiége, ſçait bien que m'ayant fait cet honneur de m'en parler, & ſçavoir mon advis, je lui en dis franchement ce que j'en ſçavois. Par ce ſiége, tous ceux que nous eſtions lors, & ceux qui viendront après, pourront juger qu'il faut meshui prendre les places de telle conſéquence, ou par famine les blocquant, ou avec le tems pied à pied. Il s'y fit une grand' faute de hazarder tant d'hommes aux aſſauts (a) : & encore plus d'avoir fait ſi mauvais guet, afin que le ſecours de poudre n'entraſt, comme il fiſt par mer; mais pour en dire mon advis comme les autres, quelques choſes qu'ils euſſent ſceu faire, ils eſtoient à nous, & n'euſſent ſceu s'en dédire, je dis la corde au col : car le ſecours que le Comte de Mongommery leur menoit s'eſtoit retiré; nous eſtions ſur le point de venir aux mains avec eux, tout leur deffailloit. Mais en meſme tems mon frere, M. de Valence, eſtoit en Pologne, pour faire eſlire Monſieur pour leur Roi, comme il fit. Et croi que cette gloire lui en eſt due : mais cela auſſi fut cauſe que chacun penſa entrer en capitulation : laquelle enfin ſe fit. Les Députez de Pologne le vindrent ſaluer là pour leur Roi. Or toute la troupe s'en

(a) On en donna ſix ou ſept.

retourna pour s'appreſter & ſe trouver à la feſte de cette nouvelle couronne, après avoir laiſſé pluſieurs morts en ce ſiége, & les Rochelois maiſtres de leur ville. Il ſembloit aux propos que mondit Seigneur tinſt à ſon départ, qu'il n'eſtoit pas fort content de ce nouveau Royaume. Si penſé-je que c'eſtoit grand honneur & pour lui & pour nous, qu'un Royaume ſi eſloigné vinſt chercher un Roi dans le noſtre. M. de Valence, mon frère, y acquiſt beaucoup d'honneur : ſes harangues (a) ſont belles, leſquelles il mettra comme je penſe, dans ſon Hiſtoire.

Pendant ces malheureuſes guerres & ce ſiége, où je perdis pluſieurs de mes parens, M. l'Admiral de Villars, qui eſtoit Lieutenant de Roi en la Guyenne, fit ce qu'il (12) peut à mon advis : auſſi n'y avoit-il pas beaucoup à faire, car les Huguenots eſtoient eſcartez comme perdriaux. Mais ayant prins cœur pour la longueur de ce ſiége, ils firent quelques entreprinſes. Je perdis pour mon dernier malheur mon fils Fabien (b), Sei-

(a) Il en ſera queſtion ailleurs.

(b) Quatrième fils du Maréchal, de ſa première femme Antoinette Iſalguier. Fabien étoit Capitaine de 50 lances, & Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Pignerol. Il fut tué en 1573 à Nogarol en

gneur de Monteſquiou, lequel voulant forcer une barricade à Nogarol, fut bleſſé d'une arquebuſade, de laquelle il mourut. Encore qu'il fuſt mon fils, je puis dire qu'il eſtoit bien né & valeureux. Cela me cuida accabler d'ennui; mais Dieu me donna le courage de le porter, non pas comme je devois, mais comme je peus.

Cependant que tous les triomphes ſe faiſoient en France pour le départ du nouveau Roi de Pologne, je demeurai chez moi, accompagné d'ennuis & de triſteſſes, viſité de mes amis & de la nobleſſe. Le Roi fit un nouveau remuement fort domageable à la Guyenne. Ceux qui viendront après nous, ſe feront ſages par les fautes d'autrui, c'eſt qu'il départit le Gouvernement en deux, ayant donné ce qui eſt deçà la Garonne, & du coſté de la Gaſcogne à M. de la Valette, & ce qui eſt de-là à M. de Loſſe (a). Ce fut là

Guyenne, en voulant forcer une barricade. Il eut deux enfans, l'un dit le Seigneur de Monteſquiou, & l'autre Pompignan, au rapport de Brantome, qui dit que ce dernier mourut de maladie en Hongrie, où il avoit accompagné le Duc de Nevers.

(a) Jean de Loſſes, nommé Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit ſous Henri III, mais non reçu; Gouverneur de la ville & citadelle de Verdun. (*Catalogue des Che-*

une grande erreur au Conſeil du Roi, & de la Reyne principalement; car encore elle en vouloit faire trois parts pour en donner une à M. de Gramont. C'eſt un grand cas que tant de ſages teſtes ne prinſſent garde quel mal avoit apporté à la Guyenne le pouvoir qui fuſt donné à M. d'Anville, pour le peu d'intelligence qu'il y avoit entre nous, comme j'ai eſcrit en mon Livre, & que puiſque les forces de tout le Gouvernement général unies avoient aſſez à faire à rendre le Roi obéi: qu'en pouvoit-on eſperer de les voir ſéparées & en diverſes mains? Cela met de la diviſion & de la jalouſie parmi eux, laquelle enfin amene l'inimitié, & le tout aux dépens & du Roi & de ſon peuple. Les effets s'en enſuivirent peu après: car M. de Loſſe entreprint le ſiége de Clerac, lequel ne m'avoit jamais oſé fermer la porte où M. de la Valette auſſi fut, mais pour voir ſeulement ce qui s'y faiſoit. Enfin il ne s'y fit rien qui vaille la peine de l'eſcrire, auſſi il ne touche à moi. Je le dis ſeulement pour avertir le Roi, que pour

valiers de l'Ordre du S. Eſprit.) Il étoit Capitaine des Gardes, & avoit été Gouverneur du Roi de Navarre, depuis Henri IV. (*Mémoires de la Reine Marguerite, page 153.*) Il avoit été Gouverneur de Mariembourg, & l'étoit en 1557. (*Rabutin. Liv. IX.*)

eſtre bien ſervi, il ne doit déſunir le Gouvernement, ains le laiſſer tout entier. Son Royaume eſt aſſez grand pour contenter l'ambition de ceux qui demandent des honneurs. Sa Majeſté m'excuſera, s'il lui plaiſt, ils doivent attendre à leur rang, il y en aura aſſez pour tous.

[1574] Quelque tems après nous oyons dire tant de choſes, qu'il me ſembloit voir les entreprinſes d'Amboiſe renouvellées : car on diſoit merveilles, & des plus grands que je n'euſſe jamais penſé (13), ſi ce qu'on diſoit eſt vrai, comme je m'en remets. Peu après ſurvint la nouvelle de la maladie du Roi, & de tant d'empriſonnemens qui ſe faiſoient à la Cour. Ce qui me fit eſtimer bienheureux d'en eſtre loin : car on ſe trouve ſouvent engagé là où on ne penſe pas. Après tout cela, vint la nouvelle de la mort (14) du Roi, qui fut à la vérité un grand dommage : car j'oſerois dire que s'il euſt veſcu, il euſt fait de grandes choſes, & aux dépens de ſes voiſins euſt jetté la guerre hors de ſon Royaume. Et ſi le Roi de Pologne euſt voulu s'entendre avec lui, & mettre ſus les grandes forces qu'il pouvoit tirer de ſon Royaume, tout leur euſt obéi, & l'Empire euſt eſté remis en la Maiſon de France. Sa mort nous

étonna fort, à cauſe des grandes entrepriſes qu'il y avoit, diſoit-on, au Royaume. Je croi que la Reyne ne ſe trouva jamais ſi empeſchée depuis la mort du Roi, ſon mari, mon bon maiſtre.

Sa Majeſté me fit cet honneur de m'eſcrire, & me prier l'aſſiſter en une ſi grande affliction pour ſauver l'Eſtat, attendant la venue du Roi. Encore que je fuſſe accablé d'années & d'incommodité de maladies, ſi eſt-ce que pour m'oſter l'ennui que je portois de la mort de mon fils Fabien, & lui teſmoigner le deſir que j'avois de lui garder la parole que je lui donnai à Orléans, je m'en allai à Paris trouver Sa Majeſté, & l'accompagnai à Lyon, où j'eus le plaiſir de l'entretenir là tout à mon aiſe de pluſieurs choſes, dont depuis j'en ai veu faire les approches. Elle fera beaucoup ſi elle y peut apporter des remedes. Le Roi arrivant, à ſon entrée on lui fiſt faire une erreur : car au lieu qu'il devoit aſſoupir le tout & nous donner la paix (a), qui eſtoit choſe bien aiſée lors, on le fit réſoudre à la guerre. Et encore pis, on lui fit accroire qu'entrant au Dauphiné tout ſe rendroit à

(a) Ce fut le conſeil que lui donnèrent tous les Princes qu'il vit ſur ſa route, & particulièrement l'Empereur & le Doge de Veniſe.

lui : & néantmoins la moindre place lui fiſt teſte. Je n'ai affaire de déduire toutes ces choſes. A ſon arrivée (a) il me fit fort bonne chere, & ſi n'en faiſoit pas trop à tout le monde. Je le trouvai tout changé : là furent tenus quelques conſeils ; mais il y en avoit de privez (b) & de ſecrets. Or Sa Majeſté ſe reſſouvenant des ſervices que j'avois fait au Roi, ſon ayeul, pere & frere, l'ayant ouï dire & veu une partie, me voulut honorer de l'eſtat de Mareſchal de France, me faiſant riche d'honneur, puiſqu'il ne le pouvoit faire de biens. Et m'ayant fait appeller & fait mettre à genoux devant lui, après avoir fait le ſerment, me mit le baſton de Mareſchal de France en la main. Je lui dis en le remerciant, *que je n'avois autre regret en ce monde, ſi ce n'eſt de n'avoir dix bons ans dans*

(a) Henri III arriva à Lyon le 8 Septembre 1574. (Voyez l'*Itinéraire des Rois de France, p.* 112.)

(b) « Montluc (dit l'Auteur de l'*Hiſt. des cinq Roys*, » p. 521) entend par ces conſeils ſecrets, les conſeils » de cabinet où, avec la Roine, ſe trouvoient le » Cardinal de Lorraine, Birague, le Duc de Nevers, » le Mareſchal de Retz, & deux ou trois autres qui » tailloient, & rongnoyent des affaires importantes, » ſelon que bon leur ſembloit ; le Roy eſtant fort oc- » cupé à entretenir les Dames, deſquelles il avoit eſté » eſloigné près d'un an ».

le ventre

le ventre pour lui faire paroiſtre, comme je deſirois en cette honorable charge, lui faire ſervice & à ſa Couronne. Ayant receu ſes commandemens & de la Reyne, je m'en revins en Gaſcongne pour faire les appreſts pour la guerre, car tout tendoit là. Mais je cogneus bien à la longueur de mon voyage, que je devois pluſtoſt ſonger à ma mort qu'à la donner aux aux autres : car je n'eſtois plus capable de porter de grandes corvées, ni prendre grand' peine. Et puis je vis bien qu'il adviendroit de meſme entre les nouveaux Lieutenans de Roi & moi, qu'il m'eſtoit advenu avec M. le Mareſchal d'Anville.

Quelque tems après la Cour de Parlement de Bourdeaux m'eſcrivit que les Huguenots remuoient beſongne ſur la riviere de Dordongne, & qu'il falloit y pourvoir, me priant m'approcher d'eux, pour y apporter quelque remede, & que le mal n'allaſt plus avant. Je vins à la Reolle, où Meſſieurs le Préſident Neſmond, qui n'eſtoit pas de ma cognoiſſance, de Merville, de Monferran & de Gourgues me vindrent trouver, me propoſant beaucoup de choſes. Je n'eſtois pas ſans réponſe ni excuſes apparentes, veu meſme qu'on ne m'avoit pas tenu ce qu'on m'avoit promis : je leur remonſtrai ma vieilleſſe &

mon indiſpoſition. Et m'eſtans venus trouver au lit, leſdits Sieurs de Merville & de Monferran, je leur fis voir mes plaies & bleſſeures. Je leur dis auſſi le ſerment que j'avois fait de ne porter jamais plus les armes; mais enfin je ne les peus dédire, & me firent parjurer. S'en eſtans retournez pour aller faire les appreſts, afin d'attaquer Genſac, je m'y acheminai. Quelque tems après, M. de Monferran amena une belle troupe de nobleſſe de ſon Gouvernement, comme il en vint auſſi d'ailleurs, & bon nombre de gens de pied; d'abordée nous emportaſmes le fauxbourg & les barricades. Meſſieurs de Duras, de la Marque (a), & de la Deveſe y allerent en pourpoint le coutelas au poing, & donnerent juſques aux portes. Ils n'en eſtoient

(a) Ces actes, d'une bravoure téméraire, étoient une des folies du tems. Souvent la galanterie en étoit le principe. Un guerrier s'expoſoit aux plus grands dangers, parce qu'il l'avoit promis à la Dame qu'il aimoit. L'Hiſtoire des guerres du Comté Vénaiſſin & de Provence nous fournit un fait de ce genre. Au ſiège de Boulene en 1562, Gaucher de Ventabreu, Seigneur de Meſanes, fut bleſſé en voulant, au milieu d'un aſſaut, écrire le nom de ſa maîtreſſe ſur les murailles de cette ville. Ventabreu étoit ſi vigoureux & ſi adroit, qu'il attaquoit les taureaux furieux de la Camargue, & qu'il les renverſoit par terre.

pas plus ſages, car les arquebuſades y eſtoient à bon marché. Ils le faiſoient à l'envie l'un de l'autre, & pour monſtrer qu'ils eſtoient ſans peur. Or le malheur voulut que M. de Montferran (15) eut une arquebuſade au travers du corps, de laquelle il mourut, ce qui fut dommage; car il eſtoit Gentilhomme de valeur, & fort aimé du pays qui le trouvera à dire.

Les ennemis ſe voyant boucler de telle ſorte, & le canon preſt à jouer, envoyerent un grand vilain qu'ils appelloient le Capitaine Tonnelier, bon ſoldat pourtant, diſoit-on, lequel capitula & rendit la place où M. de Rauſan (a), frere de M. de Duras, fut mis. Or je veux mettre ici une choſe qui m'ad-

(a) Jean de Durfort, Seigneur de Raſſan (& non pas Rauſan), frère cadet de Jacques de Durfort, Marquis de Duras. En 1579 il ſervit de ſecond à ſon frère que je viens de nommer, dans un duel qui ſe fit en la grève d'Agen, près du bourg de Salvetat; contre Jean de Gontaut-Biron, Baron de Salignac, ſecond fils d'Armand de Gontaut, & le Vicomte de Turenne. Ce dernier y fut bleſſé de 17 coups, dont cependant il ne mourut pas. (*Journal de Henri III, Edition de l'Abbé Lenglet, Tome I, p. 276.*)

Jean de Durfort de Raſſan, & Jacques de Durfort de Duras, étoient tous deux fils de Simphorien de Durfort, Seigneur de Duras, mort en 1563.

vint en ce ſiége, laquelle ne m'eſtoit jamais arrivée. Après la mort de M. de Monferran, je voulus donner la charge qu'il avoit en l'armée à M. de Duras, parce qu'il me ſembloit qu'eſtant Seigneur de ſi bonne Maiſon comme il eſt, il ſeroit agréable; mais tout le monde ne le trouva pas bon. Dequoi ſortit une autre choſe, c'eſt qu'on me dit que la nobleſſe qui eſtoit venue avec tous ces Meſſieurs me trouver, ſe plaignoit fort de quelques propos que j'avois tenu d'elle, auſſi faux que le Diable eſt faux. Les mots eſtoient vilains & ſales, voilà pourquoi je ne les coucherai point dans mon eſcrit; tout eſtoit ſi mutiné, qu'ils furent ſur le poinct de monter à cheval, & me laiſſer engagé avec le canon. Je les envoyai prier tous me faire ce plaiſir de ſe trouver de bon matin en la campagne, où j'avois à leur dire quelque choſe; ce qu'ils firent. J'y fus de bon matin aux flambeaux, tant j'avois haſte de deſcharger mon cœur. S'eſtans tous mis en rond, je me mis au milieu d'eux, & leur parlai le chapeau au poing en telle ſorte.

« Meſſieurs, il y a longtems que pluſieurs » d'entre vous me cognoiſſez, ayant porté » les armes ſous moi, tant ès guerres de ceſte » Guyenne, qu'aux guerres eſtrangeres : d'au-

» tres auſſi qui ſont ici préſens ont ouï parler
» de moi, de mes complections & de mes
» humeurs; mais je croi que nul de tous tant
» que vous eſtes, n'a jamais ſceu ne ouï dire
» que j'aye eſté d'un naturel meſdiſant & in-
» jurieux. Encore que je ne ſois pas ſans vice,
» ſi n'ai-je jamais eu celui-là. Comment donc
» m'avez-vous fait ce tort de croire que j'aye
» eſté ſi mal adviſé de parler de vous avec
» tel meſpris, comme on m'a dit qu'il vous
» a eſté rapporté? De vous, qui eſtes Gen-
» tilshommes, tant s'en faut que je le vou-
» luſſe faire, que je ne voudrois pas avoir
» tenu tel langage de la moindre compagnie
» de ſoldats qui ſoit en ceſte armée. J'ai
» tousjours aimé & honoré la nobleſſe : car
» après Dieu, c'eſt elle qui m'a fait acquérir
» l'honneur & réputation que j'ai acquiſe.
» Vous ſçavez bien, Meſſieurs, que je ſuis
» hors de combat, tenant le rang que je tiens,
» & ne veux donner des deſmentis. Bien vous
» dirai-je qu'il n'en eſt rien, & que je n'en
» ai jamais parlé, & ne le voudrois avoir fait
» pour choſe du monde. Meshui en cet aſge
» & après tant de choſes qui ſont paſſées
» par-devant moi, je dois ſçavoir que c'eſt
» de vivre au monde, & ſe garder d'offenſer
» tant de gens d'honneur, & Gentilshommes

» de bonne maiſon. Or j'ai ſceu la réſolution » que vous avez prinſe de vous retirer chez » vous, dequoi je ſuis bien marri ; & qu'auſſi » vous n'avez eu agréable la nomination que » j'avois faite de M. de Duras. Je m'en re- » mets à vous auſſi, puiſque la choſe va en » ceſte ſorte, il n'eſt plus beſoin d'en nom- » mer. Le Roi pourvoira quelqu'autre de » la place de feu M. de Monferran, que je » regrette. Pour le moins, Meſſieurs, ne me » refuſez pas de me faire ce plaiſir d'accom- » pagner le canon en lieu de ſeureté. Si vous » ne le voulez faire pour l'amour de moi, » qui ai eſté voſtre chef & voſtre Capitaine » depuis tant d'années, faites-le pour l'af- » fection & ſervice que vous devez au Roi. » Quant à moi je m'en vais retirer auſſi chez » moi : car mon âge, mes maladies & mes » plaies ne me peuvent plus permettre de » porter les armes, ni prendre la peine qui » eſt requiſe à la guerre. Aimez-moi tous- » jours, je vous prie, & ſouvenez-vous de » moi ».

Ma remonſtrance les ſatisfit & contenta tous : & me dirent d'une voix, qu'à la vé- rité cela les avoit fort offenſez, leur ayant eſté rapporté par un homme qui portoit tiltre de Gentilhomme ; mais qu'ils n'en croyoient

rien, & eſtoient mes ſerviteurs, m'offrant d'accompagner non-ſeulement le canon, mais me ſuivre là où je les voudrois commander. J'ai voulu mettre cela par eſcrit, afin que ceux qui viendront après moi, apprennent comme il ſe faut comporter en telles occurrences. J'ai ſçu depuis que ce rapporteur étoit un la Mothe. Si je l'euſſe ſceu ſur l'heure, je croi que je lui euſſe fait mauvais parti. Or le canon ramené, qu'ils accompagnerent, nous nous diſmes adieu. Ayant ſejourné quelque temps chez moi, j'oyois tousjours d'eſtranges nouvelles de la Cour, & des entrepriſes des plus grandes. Et quand j'oüis dire que le Roi de Navarre s'en meſloit, & (a) qu'il eſtoit parti de la Cour ſans dire adieu, je jugeai dès-lors que la Guyenne auroit de nouveau beaucoup à paſtir : car eſtant ſi grand Prince, jeune, & qui donne eſperance d'eſtre quelque jour un grand Capitaine, il gaigneroit aiſément le cœur de la nobleſſe & du peuple : & tiendroit tout le reſte en crainte. Comme je veux que Dieu m'aide, mille malheurs m'allerent au-devant; de ſorte que bien ſouvent il me prenoit fantaiſie de

(a) Le Roi de Navarre s'échappa de la Cour au commencement de 1576; & ce fut le ſignal d'une nouvelle guerre.

faire retraicte, pour n'avoir pas le deſplaiſir d'ouïr tant de faſcheuſes nouvelles, & la ruine de ce pauvre pays. Il me reſſouvenoit tousjours d'un Prieuré aſſis dans les montagnes que j'avois veu autrefois, partie en Eſpagne, partie en France, nommé Sarracoli. J'avois fantaiſie de me retirer là en repos. J'euſſe veu la France & l'Eſpagne en meſme temps. Et ſi Dieu me preſte vie, encore je ne ſçai que je ferai.

Fin du ſeptième & dernier Livre des Mémoires de Meſſire Blaiſe de Montluc.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LA SUITE
DU SEPTIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE MESSIRE
BLAISE DE MONTLUC,
MARÉCHAL DE FRANCE.

(1) « SIRE, j'ai tant tardé à vous faire mes » doléances, pour ma grande indiſpoſition, » & auſſi qu'on m'a celé que vous m'avez » oſté le Gouvernement de Guyenne ; que » s'il euſt pleu à Voſtre Majeſté attendre ſeu- » lement deux mois, vous euſſiez trouvé » qu'après avoir eſtabli la paix, j'eſtois ré- » ſolu d'envoyer très-humblement vous ſup- » plier d'y pourvoir, à cauſe de ma vieilleſſe » & grande bleſſeure : & alors ſans me dif- » famer, vous aviez légitime argument d'y » pourvoir. Mais à la façon que Voſtre Ma- » jeſté en a uſé, elle a monſtré évidemment » à tout le monde que vous m'en priviez

» pour avoir forfait, ou bien pour les armes,
» ou pour quelque mauvaiſe verſation que
» j'ai faite ſur vos finances. Et par ce moyen
» mon honneur eſt en danger d'eſtre mis en
» diſpute par tout ce Royaume, ce que je ne
» penſe avoir mérité, & ſi je ſuis bien em-
» peſché, comme ſeront pluſieurs autres, à
» deviner d'où peut procéder le grand meſ-
» contentement que vous monſtrez avoir
» contre moi : ſi ce n'eſt pour vous avoir
» ſouventesfois ſupplié d'y pourvoir d'un
» autre, pour le peu d'eſpérance que j'avois
» pour lors de vous y faire ſervice ; mais
» vous m'avez depuis commandé de le re-
» prendre. Ce n'eſt pas auſſi pour avoir penſé
» que j'aye touché à vos finances ; car vous
» ne voudriez pas m'avoir puni pour un
» crime, duquel vous ne pouvez pas eſtre
» aſſeuré encore. Et ſi veux-je eſperer en
» voſtre bonté & prudence que vous n'aurez
» facilement preſté l'oreille à tels rapports ſi
» eſloignez du vraiſemblable ; car pendant
» que j'ai eſté ici voſtre Lieutenant, il y a
» eu pluſieurs Commis de l'extraordinaire ;
» il y a eu de vos Receveurs-Généraux &
» autres Officiers de vos Finances qui ont
» rendu leurs comptes. Et ſi j'euſſe eſté trouvé
» dans leurs papiers, l'on n'euſt pas failli à

» rayer les parties qui auroient eſté mal cou-
» chées. Or juſques ici je n'ai point eſté en
» peine de les faire valider. Comme auſſi,
» Sire, ne ſe trouvera-t-il que je me ſois
» jamais tant avancé que de toucher à vos
» deniers, non-ſeulement en voſtre province,
» mais auſſi à Sienne & en Toſcane, où j'a-
» vois plus de commodité d'en prendre que
» je ne pouvois avoir par-deçà. Et meſme il
» vous pourra ſouvenir que m'ayant fait cet
» honneur depuis trois ans d'ordonner que
» la penſion (a) que je faits à M. le Cardinal
» de Guyſe de ſix mille livres, ſeroit prinſe
» ſur l'eſpargne, je ne me ſuis onques voulu
» aider de ladite deſpeſche, tant s'en faut
» que j'y vouluſſe mettre la main ſans voſtre
» congé. Et de tout cela, pourrez vous eſtre
» eſclairci au retour des Commiſſaires que
» vous envoyez de par-deçà, leſquels je
» m'aſſeure ne rapporteront point mon nom
» couché dans leurs papiers. Et quoi qu'il
» en ſoit, il n'y avoit rien de vérifié contre
» moi. Et n'eſt pas à croire que voſtre mal-
» contentement ſoit procédé de cela. Mais

(a) Cette penſion, que faiſoit Montluc au Cardinal de Guyſe, étoit ou ſur ſon Gouvernement de Guyenne, ou ſur quelques biens que le Roi lui avoit donnés ou engagés.

» ſi c'eſt par opinion que j'aye commis quel-
» que faute au fait des armes, cette opinion
» ſeroit bien contraire à celle que vous aviez
» quand vous m'eſcriviſtes par trois ou qua-
» tre fois que j'avois reconquis & conſervé
» la Guyenne. Et m'aſſeure que vous n'aviez
» pas oublié les cauſes pourquoi vous me
» vouluſtes honorer d'un titre ſi digne & ſi
» honorable : car il vous ſouviendra, comme
» j'eſpere, que ce fut parce qu'aux premiers
» troubles, Toulouſe, qui avoit eſté com-
» battue par trois jours & gaignée par les
» deux parts, à ma venue fut délivrée. Et
» ceux qui l'avoient combattue pour ſeule-
» ment m'avoir veu, furent mis en route,
» pluſieurs prins & punis comme ils avoient
» mérité; de ſorte qu'encore aujourd'hui la-
» dite ville me tient pour conſervateur de
» leurs vies, biens, & honneur de leurs
» femmes. De meſme diligence & bonheur
» fut par moi incontinent ſecourue la ville
» de Bourdeaux, où je me rendis au partir
» de Toulouſe dans deux jours & deux nuits :
» & combattis & mis en route en chemin
» les troupes qui s'eſtoient eſlevées pour
» empeſcher le paſſage. Et ayant délivré
» Bourdeaux du meſme danger que Toulouſe,
» ſans ſéjourner que deux jours je paſſai la

» riviere avec ſix vingts chevaux, eſtimant
» que M. de Burie me viendroit trouver,
» comme il fit, mais ce fut quatre heures
» après le combat. Et trouva que j'avois deſ-
» fait ſix Enſeignes de gens de pied, & ſept
» cornettes de gens de cheval, conduites par
» M. de Duras. Et après cette victoire, ledit
» Sieur de Burie & moi allaſmes aſſiéger
» Monſegur, qui fut battu & gaigné d'aſſaut,
» comme auſſi fut Penne d'Agenois. Depuis
» je pris Lectoure en deux jours, parce que
» le feu Capitaine Montluc avoit ſurpris
» quatre cens hommes de la garniſon de
» ladite ville, qu'il avoit tous taillez en piè-
» ces. Et incontinent, ſans m'arreſter jour
» ne nuict, je ſuivis M. de Duras de ſi près,
» que je le contraignis de venir au combat
» avant que nos gens de pied peuſſent ar-
» river. Et à peine donnai-je le loiſir à M.
» de Burie d'y venir à temps pour s'y trou-
» ver. Et ſuccéda ſi heureuſement, qu'une
» poignée de gens deffirent 23 Enſeignes de
» gens de pied, & onze cornettes de caval-
» lerie. Et au partir de-là, je vous envoyai
» dix compagnies de gens de pied d'Eſpa-
» gnols, qui ne nous avoient de rien ſervi;
» mais bien ſervirent-ils à la bataille de
» Dreux, comme auſſi firent dix compagnies

» de Gaſcons que je vous envoyai par le
» Capitaine Charry. Et voſtre pays de Guyen-
» ne demeura repurgé de tous troubles, &
» n'y avoit homme qui oſaſt lever la teſte,
» ſinon pour voſtre ſervice; de ſorte qu'a-
» vec bonne & juſte cauſe, me donnaſtes
» vous ce titre d'avoir reconquis & conſervé
» voſtre pays de Guyenne. Et quant aux ſe-
» conds troubles, j'avois aſſez adverti long-
» temps avant Voſtre Majeſté & celle de la
» Reyne, de ce que depuis vous viſtes ad-
» venir. Et bien que par voſtre commande-
» ment il me fut eſcrit par deux ou trois fois
» que j'eſtois fort mal informé, ſi ne laiſſai-
» je pas de me pourvoir, pour me garder
» d'eſtre ſurprins. Et le meſme jour que les
» troubles ſurvindrent à Paris, ſans que j'en
» fuſſe autrement adverti, & la propre veille
» de la S. Michel je me jettai dans Leſtoure,
» ville la plus importante de la Gaſcogne,
» ſi bien à propos, que je rompis l'entre-
» prinſe de ſix cens hommes qui y devoient
» entrer par la fauſſe porte. Et après avoir
» conſervé la ville en voſtre obéiſſance, ſça-
» chant que vous auriez beſoin de ſecours,
» comme vous me mandaſtes après, je fis
» telle diligence d'aſſembler des hommes,
» qu'en vingt & neuf jours après ledit jour

» de Saint-Michel ; je vous envoyai douze
» cens chevaux & trente Enſeignes de gens
» de pied, qui furent conduits par moi juſ-
» ques à Limoges, & de là par les Sieurs
» de Terride, de Gondrin & de Monſalés.
» Et combien qu'il ſemblaſt à beaucoup de
» gens que la Guyenne demeureroit en proie
» aux Vicomtes qui avoient beaucoup de
» forces, toutesfois mon retour leur donna
» ſi bien à penſer, qu'ils ne gaignerent rien
» ſur moi ni ſur voſtre pays. Et avec ſi peu
» que je peus ramaſſer, j'allai depuis en
» Xainctonge : & à mon arrivée ceux qui
» s'eſtoient eſlevez à Marennes, furent def-
» faits par Madaillan, & le Seneſchal de Ba-
» zadois, leſquels ſe rallierent avec M. de
» Pons, & prindrent Marennes, les Iſles
» d'Oleron & d'Alvert. Et de meſme dili-
» gence fut reconquiſe l'Iſle de Ré par mon
» nepveu de Leberon que j'y avois envoyé ;
» & s'il vous euſt pleu me faire bailler ce
» que vous m'aviez mandé, tant d'argent,
» d'artillerie, que d'autres munitions, j'euſſe
» prins peine de vous regaigner la Rochelle,
» devant la paix que vous fiſtes en ce tems-
» là. Et quant aux derniers troubles, il eſt
» vrai qu'ils ſurvindrent au temps que j'eſ-
» tois malade, & ſortois de danger de mort ;

» mais je ne laiſſai pas pourtant de me met-
» tre aux champs, & d'aſſembler le plus de
» gens que je peus à pied & à cheval : &
» ayant eſté adverti que les troupes de Lan-
» guedoc, de Provence & Dauphiné s'ap-
» prochoient de ce pays, j'allai au-devant
» pour les combattre, accompagné de M.
» de la Valette, de M. Deſcars, & de plu-
» ſieurs autres Capitaines de vos ordonnan-
» ces. Et les approchai de ſi près, que ſi
» le Maiſtre-de-camp de leurs troupes, ap-
» pellé le Capitaine Moreau, n'euſt eſté prins,
» nous eſtions tous deffaits : car outre que
» la rencontre eſtoit en lieu où les chevaux
» ne ſe pouvoient aucunement ſouſtenir, ils
» nous euſſent combattu ſix contre un, d'au-
» tant que nous ne pouvions pas eſtre plus
» de deux mille cinq cens hommes : ils
» eſtoient plus de vingt mille hommes. Et
» de tout ceci, peuvent teſmoigner leſdits
» Sieurs de la Vallette, Deſcars, & autres
» Capitaines, qui tous furent d'advis que le
» mieux que nous pouvions faire, eſtoit de
» nous retirer. Et comme nous eſtions tous
» d'advis de coſtoyer les ennemis, pour les
» tenir en bride, & pour eſſayer de prendre
» quelque advantage ſur eux, le jeune Mon-
» ſalés apporta lettres de Voſtre Majeſté à

tous

» tous les Capitaines de marcher devers M.
» de Montpenſier, & moi de m'en retourner;
» ce que je fis, tant pour ma maladie, que
» pour conſerver le pays, comme j'ai fait
» tant que les forces ont eſté entre mes mains.
» Après eſtant à Cahours, où j'eſtois allé pour
» combattre les Vicomtes, je fus adverti
» que Pillés eſtoit vers Agenois avec un
» grand nombre de cavalerie. Et cuidant le
» ſurprendre, je marchai jour & nuict pour
» le combattre : ce qui fut advenu, n'euſt
» eſté que le Seigneur de Fontenilles & le
» Capitaine Montluc, avec quelques ſada-
» des, rencontrerent cinq ou ſix cornettes
» dudit Pilles, & les chargerent de telle
» roideur, qu'ils les mirent en route; qui
» fut cauſe que ledit Pilles paſſa la meſme
» nuict la riviere de Dordoigne, & ſe retira
» vers leur armée. Quant à la venue du Comte
» de Mongommery, l'on ſçait qu'au partir
» du mont de Marſan, que j'avois aſſiégé,
» aſſailli & prins en deux heures, M. Dan-
» ville, pour les entreprinſes qu'il avoit en
» Languedoc, en emmena toutes les forces,
» & ne me laiſſa que ma compagnie, celles
» du Seigneur de Fontenilles & de M. de
» Gondrin, enſemble cinq Enſeignes de gens
» de pied, deſquelles je me ſervis pour la

« deffenſe de Lectoure, Florence, Agen &
» Villeneufve. Et bien que ledit Sieur Ma-
» reſchal euſt rappellé depuis leſdites deux
» compagnies, & que je fuſſe demeuré ſeul
» avec la mienne, je ne laiſſai pourtant de
» m'aller jetter dans Agen, quand le camp
» des Princes en approcha, ſans que je fuſſe
» ſecouru que dudit Sieur de Fontenilles;
» lequel amena ſa compagnie. Duquel lieu
» ledit camp des Princes fut ſouvent endom-
» magé. Et d'autant que leſdits Sieurs avoient
» fait faire un pont ſur la Garonne, penſant
» y paſſer en ce pays, & faire du pays de
» Condommois & d'Agenois comme d'une
» ville, je leur rompis leur pont : & le mis
» ſi bien en pieces, qu'ils n'en ſceurent ja-
» mais recouvrer que deux batteaux, avec
» leſquels ils repaſſerent la riviere; mais ce
» fut avec tel loiſir, que s'il euſt pleu à Voſ-
» tre Majeſté m'envoyer tant ſoit peu de
» forces, on les euſt bien gardez de s'aſſem-
» bler. Et pour autant que pendant que leſ-
» dits Princes eſtoient par-deçà, l'on s'eſloit
» ſaiſi de quelques chaſteaux du pays d'A-
» genois, je les reprins & remis tous ſous
» voſtre obéiſſance. Et depuis il vous pleuſt
» me commander d'aller faire la guerre au
» pays de Bearn; & bien qu'il fuſt mal-aiſé

» de recouvrer des gens, parce qu'on tenoit
» la paix pour faicte, ſi eſt-ce qu'en moins
» de quinze jours je mis aux champs qua-
» rante & cinq Enſeignes de gens de pied,
» & bien ſix cens ſalades, & réſolus d'aller
» en Bearn, & contraindre Montamat de
» venir au combat, ou laiſſer prendre les
» villes, les unes après les autres, comme
» l'on peut bien juger qu'il fuſt advenu : car
» ayant commencé à Rabaſtens, comme il
» eſtoit néceſſaire, pour les raiſons que je
» vous ai ci-devant eſcrites, bien que ce fuſt
» des plus fortes places de la Guyenne, je
» l'emportai en huict jours, où je ſervis de
» pionnier, de canonnier, de ſoldat & de
» Capitaine. Et faiſant les approches, j'y
» penſai perdre mon jeune fils, qui fut bleſſé
» tout auprès de moi, comme auſſi fut le
» Capitaine Paulliac. Et quand ce vint au
» jour de l'aſſaut, voyant que les deux pre-
» mieres troupes n'alloient pas à l'aſſaut,
» comme j'euſſe peu deſirer, je marchai
» moi-meſme à la breſche, accompagné des
» Seigneurs de Goas & du Vicomte d'Uſa,
» & ſuivi d'environ cent ou ſix vingts Gen-
» tilshommes, deſquels il y en eut quarante-
» deux bleſſez ; & je fus du nombre, eſtant
» bleſſé en tel lieu, que j'en porterai toute

» ma vie la marque. Et encore que ce fait
» d'armes, rapporté avec pluſieurs ſemblables
» que j'ai fait durant le regne des Rois, voſ-
» tre pere & grand'pere, ne m'euſt rien fait
» eſpérer davantage de ce que j'avois accouſ-
» tumé d'en deſirer, qu'eſtoit un bon gré &
» un bon remerciement deſdits Sieurs Rois,
» mes maiſtres : toutesfois j'avois occaſion
» de penſer que Voſtre Majeſté en tiendroit
» quelque peu de compte. Davantage je
» repréſentois devant vos yeux un vieux ſol-
» dat (a) de ſoixante-dix ans, voſtre Lieute-

(a) Ce paſſage de Montluc ſemble préſenter une contradiction avec une de nos Obſervations ſur le premier Livre de ſes Mémoires. D'après M. le Marquis d'Aubais, nous avons placé l'époque de la naiſſance de Montluc en 1502. S'il avoit écrit ſa lettre au Roi en 1570, cette aſſertion par laquelle il déclare *être un vieux ſoldat de 70 ans*, démentiroit nos conjectures : mais tout porte à préſumer qu'il n'écrivit ſa lettre que vers la fin de 1571. Pour en avoir la preuve, il n'y a qu'à rapprocher ſes propres expreſſions qui précédent la lettre en queſtion avec ce qu'il dit plus loin, en reprenant la ſuite de ſes Mémoires. D'abord il avoue n'avoir écrit ſa lettre qu'après *avoir recouvré un peu de ſanté;* & plus loin il nous apprend lui-même que ſa ſanté ne ſe rétablit que vers la fin de 1571 : il réſulte de-là que ſa lettre n'auroit pas dû être miſe ſous l'année 1570, comme tous ſes Editeurs l'ont fait.

» nant-Général par-deçà, & lequel comman-
» dant aux autres ſans s'approcher du com-
» bat, pouvoit ſatisfaire au debvoir de ſa
» charge : toutesfois pour le deſir qu'il avoit
» de vous rendre victorieux en toutes vos
» entreprinſes, il s'eſtoit mis au rang des
» moindres fantaſſins, & en danger de mort :
» & pluſieurs Gentilshommes auroient couru
» meſme péril, s'eſtimant heureux de ſuivre
» l'un des plus anciens ſoldats de France, je
» ne dirai pas Capitaine. Je penſois auſſi que
» vous pourriez conſidérer, que comme aux
» ptemiers troubles les premieres victoires
» vindrent de ma main : auſſi en ces der-
» niers troubles je vous avois fait victorieux
» au dernier fait d'armes qui avoit eſté fait
» en ce Royaume. Mais comme j'attendois
» au moins une lettre, telle que vous aviez
» accouſtumé d'eſcrire au moindre Capitaine
» de ce Royaume, la longue attente ne m'a
» apporté autre choſe, ſinon que j'ai entendu
» que vous m'aviez oſté le Gouvernement, &
» qui pis eſt, ſans m'en avoir fait eſcrire une
» ſeule parole; de ſorte que pluſtoſt ai-je
» veu venir celui qui me doit ſuccéder, que
» d'avoir eſté adverti qu'on m'avoit deſpouillé.
» Et au temps que par une loi univerſelle par
» tout voſtre Royaume, vous aviez remis en

» leurs eſtats & charges ceux qui en avoient
» eſté privez, je puis dire que par une loi
» particuliere faite pour moi ſeul, je ſuis
» deſmis de la charge que j'avois ſouſtenue
» avec les armes en main. Mais quand bien
» l'on m'auroit mis en pourpoint, ſi demeu-
» rerai-je tousjours veſtu d'une robe hono-
» rable, qui eſt telle que j'ai porté les armes
» depuis mon enfance pour le ſervice de
» voſtre Couronne, avec toute la fidélité que
» les Rois mes maiſtres euſſent ſceu deſirer.
» L'on accordera tousjours que je me ſuis
» trouvé en autant de combats, batailles,
» rencontres, entreprinſes de nuit & de jour,
» aſſauts, prinſes & deffenſes de villes,
» qu'homme qui ſoit aujourd'hui en toute
» l'Europe, & pour tel ſuis-je cogneu par
» tous les eſtrangers. Je puis dire avec la
» vérité, & la gloire en ſoit à Dieu & aux
» Rois qui m'ont employé, que ſoit pour mon
» bonheur, ſoit pour autres occaſions, que
» je ne fus onques deffait en lieu où j'aie
» commandé : & n'attaquai jamais les enne-
» mis, que je ne les aye battus. Pluſieurs
» gens de bien teſmoigneront auſſi du devoir
» que je fis aux batailles de Pavie, de la
» Bicoque & de Serizolles, où je menois
» toute l'arquebuſerie ; teſmoigneront auſſi

» en quelle réputation le feu Sieur de Lautrec me tenoit, pour m'avoir veu en ſa » préſence combattre entre Bayonne & Fontarabie, & depuis pour l'avoir ſuivi avec » charge de gens de pied au voyage qu'il » fit en Lombardie & Royaume de Naples, » où je fus bleſſé de quatre arquebuſades. » Il y a encore des gens de bien qui ſont » vivans, & ſont records du devoir que je fis » quand la terre d'Oye fut prinſe, eſtant » Maiſtre de camp de toutes les bandes » Françoiſes. Autres teſmoigneront en quel » rang me tenoit le Prince de Melphe, & » feu M. le Mareſchal de Briſſac, pour m'a- » voir veu en Piedmont à toutes heures, & » à toutes occaſions, & de jour & nuit ha- » zarder ma vie pour le ſervice de ceſte » Couronne, comme auſſi pluſieurs pourront » teſmoigner, que le jour qu'advint la diſ- » grace de nos gens en la Baſſe-Boulogne, » je demeurai ſeul avec bien petit nombre » au combat. Et alors que feu voſtre pere, » mon bon maiſtre de recommandable mé- » moire, penſoit que tout fuſt perdu, je ſor- » tis en deſpit des Anglois, & rapportai » vingt-deux drapeaux des noſtres qui avoient » eſté prins, & n'en fut perdu qu'un. Si M. » de Guyſe eſtoit en vie, il ne celeroit pas

» ce qu'il me vid faire à la prinſe de Thion-
» ville, comme auſſi ne fera pas M. le Ma-
» reſchal de Vieilleville, & pourra teſmoi-
» gner ſi ce ne fut pas moi qui prins la tour
» par laquelle s'enſuivit la perte de la ville.
» Tous les Capitaines eſtrangers d'Italie,
» d'Eſpagne & d'Allemagne, m'honoreront
» tousjours du devoir que je fis au ſiége de
» Sienne, où j'eſtois Lieutenant du feu Roi
» voſtre pere, & depuis en Toſcane, où je
» ne perdis rien, & fus victorieux ſur les
» ennemis : & en fus tellement recogneu par
» le feu Roi voſtre pere, qu'outre qu'au
» retour de Sienne il me donna l'ordre, qui
» eſtoit lors une enſeigne de grand & nota-
» ble ſervice, il me donna la Comté de Gau-
» re, pour en jouir toute ma vie, laquelle
» depuis & après la mort dudit Sieur Roi,
» me fut oſtée à la réduction de voſtre Do-
» maine, & ſi ne fis onc ſemblant de m'en
» douloir.

« Tout ceci vous ai-je voulu repréſenter,
» Sire, parce que peut-eſtre vous ne l'avez
» pas entendu, & qu'en parlant de moi de-
» vant Voſtre Majeſté, l'on m'a tenu en autre
» rang que je n'avois mérité. Par fois l'on a
» parlé de moi, comme ſi je fuſſe eſté un
» larron ; par fois, & le plus ſouvent diſoit-

» on que je n'avois rien faict qui valluſt de-
» puis trois ans. En cela vous faiſoit-on
» plus de tort qu'à moi, Sire; car tous les
» langages du monde ne me ſçauroient oſter
» l'honneur que j'ai acquis. Et vous, Sire,
» l'on vous a par importunité induit à faire
» choſe que je crains, qui pourra ſervir d'un
» mauvais exemple aux gens de mon meſtier:
» d'autant que ceux qui ont eſté appellez
» aux charges depuis quelque temps, & qui
» deſirent parvenir par l'exercice des armes,
» craindront à mon exemple que les ſervices
» de longues années & la gloire & la vertu
» acquiſe par tout le monde, ne pourra tant
» leur aider que pourroient leur nuire les
» langues de ceux qui voudront quelque
» jour les recueillir. Il me reſte, Sire, par
» la fin de ma longue & prolixe lettre, vous
» ſupplier très-humblement m'excuſer, ſi
» recevant un tel coup de fortune, j'ai eſté
» contraint de me plaindre & me douloir à
» vous, & non à autre: & ai eſté contraint
» de ce faire, tant pour me faire cognoiſtre
» à Voſtre Majeſté, mieux que je n'ai eſté
» par le paſſé, qu'auſſi pour vous ſupplier
» très-humblement, que doreſnavant quand
» on vous importunera de traiter mal, ou

» moi, ou autre de vos bons ſerviteurs, » vous vueillez tousjours réſerver une oreille » pour celui qui ſera accuſé, avant vous ré- » ſoudre à faire choſe qui puiſſe l'intereſſer. » Quant à moi, pour le deſir que j'ai de » tousjours vous voir proſpérer, je ſuis très- » aiſe, ſi en ces derniers troubles vous avez » eſté ſi bien & ſi heureuſement ſervi en tous » les endroits de voſtre Royaume par tous » ceux que vous avez employé (a), que de » moi qui ai par deçà conſervé le villes & les » pays, ai battu les ennemis quand j'ai eu » le moyen de les combattre, & ai prins » les villes d'aſſaut, avec grand danger de ma » vie. Encore que l'on die que je n'ai rien » fait qui vaille, ſi vous ſupplierai-je très- » humblement de croire qu'il n'y a homme

(a) « Qu'ayant par-deçà conſervé les villes & les » pays, ayant battu les ennemis, quand j'ai eu les » moyens de les combattre, ayant pris les villes d'aſ- » faut avec grand danger, encore l'on die que je n'ai » rien fait qui vaille. Si vous ſupplierai-je, &c. *Edition* » *de Millanges* ». Le texte de l'édition de Millanges eſt louche & entortillé; nous avons laiſſé ſubſiſter celui des éditions poſtérieures qui nous paroît plus intelligible.

» qui m'aye passé de bonne volonté. Et puis » qu'ainsi vous plaist, je me retire, n'ayant » autre marque de mes peines & services » depuis tant d'années, que le regret de la » perte de mes enfans morts pour vostre » Couronne, & sept arquebusades qui ser- » viront à me ramentevoir tous les jours » l'humble & affectionnée dévotion que j'ai » eue à faire très-humble service à vos pré- » décesseurs, comme aussi l'aurai-je toute » ma vie semblable à l'endroict de Vostre » Majesté. A laquelle je prie Dieu donner » tout bonheur, prospérité & santé.

(2) Jean d'Albret mourut le 17 Juin 1516, au village de Monneing en Béarn. « Ce » Prince, dit un Historien (a) de la Navarre, » fut en son vivant renommé entre tous ceux » de son tems pour la beauté de son esprit, » susceptible & capable des bonnes sciences; » il fut doux & bening à toutes personnes, » principalement à ses sujets qu'il soulageoit » sans les charger de tailles & de subsides, » nonobstant les guerres qu'il eut pour la » conservation & reprise de son Royaume, » charitable envers les pauvres, dévotieux » envers Dieu, & chaste envers sa femme,

(a) Favyn, Liv. XII, p. 697.

» n'ayant point eſté remarqué qu'il fût allé » jamais au change ».

Les autres Hiſtoriens n'ont pas traité ce Prince ſi favorablement : ils n'ont tû ni ſes défauts, ni ſa foibleſſe : il eſt certain qu'avec un peu plus d'énergie, il n'auroit pas perdu la Navarre, ou qu'au moins il l'auroit recouvrée. La conquête de ce Royaume inquiéta plus d'une fois la conſcience des Monarques Eſpagnols. Nous ne citerons à ce ſujet qu'un Codicile de Charles-Quint, conſervé dans les Mémoires de Granvelle. On y lit (a) : « Quant au Royaume de Navarre, » quoique le Roi Catholique Don Ferdi» nand, Monſeigneur & ayeul, l'ait gagné » & conquis vraiſemblablement avec juſtice, » comme nous n'en doutons pas, conſidérant » la droiture & probité de ce Prince, qui » avoit coutume de ne jamais rien faire qui » ne fût de juſtice, & qu'après avoir con» quis ce Royaume, il l'ait gardé & poſ» ſedé quelques années, qu'en mourant il » nous l'ait laiſſé à la Reine Madame, & à moi en tant que Roi de Caſtille, & que

(a) En inſérant ici cette pièce, qui nous a paru curieuſe, nous l'avons empruntée d'un moderne. (Voyez les *Anecdotes hiſtoriques, politiques & militaires, Tome III, p. 364.*)

» juſqu'à préſent nous l'ayons poſſedé de
» bonne foy & comme nous appartenant
» légitimement, néanmoins pour plus grande
» ſûreté de notre conſcience, nous ordon-
» nons & commandons au Séréniſſime Prince
» Don Philippe notre fils, qui doit nous
» ſuccéder en tous nos Royaumes & Etats,
» de faire voir & examiner avec ſoin & re-
» connoître franchement & ſincerement ſi
» la juſtice & la raiſon doivent obliger à
» reſtituer ce Royaume, ou à déſintéreſſer
» ou récompenſer d'une autre manière qui
» que ce ſoit, voulant que ce que l'on eſti-
» mera qu'il ſoit juſte de faire en cela, s'exé-
» cute réellement & de fait, enſorte que
» mon ame & ma conſcience en demeurent
» déchargées ».

(3) « L'expérience (écrivoit la Noue (a)
» à peu-près dans le même tems) nous a fait
» cognoiſtre que ce qui a abaſtardi notre in-
» fanterie, eſt que les nobles s'en ſont reti-
» rez, & ont deſdaigné non-ſeulement d'y
» porter l'arquebuſe & la picque, ains ſou-
» vent d'y prendre charge; ce qui a donné
» entrée à pluſieurs petits Capitaines de pays,

(a) Diſcours politiques & militaires, quatorzième Diſcours, p. 274.

» qui n'ont eu nul eſgard à l'honneur, ſinon
» à s'enrichir au milieu des rapines univer-
» ſelles des guerres civiles; & ſi aucuns
» vieux régimens ont gardé en quelque ma-
» manière l'ancienne diſcipline, ſi s'eſt-il
» fourré beaucoup de diſſolutions parmy.
» Aujourd'hui ce qui rend en partie l'infan-
» terie Eſpagnole en tel prix qu'elle eſt,
» c'eſt que la nobleſſe s'y range fort volon-
» tiers, & plus qu'en la cavallerie; & y vient
» faire ſon apprentiſſage de guerre, afin de
» parvenir au degré de Capitaine, qui eſt
» autant eſtimé parmi eux, qu'entre nous
» un Colonel de *Régimen*. Pour cette occa-
» ſion, ſeroit-il néceſſaire que Gentilshom-
» mes ſignalez euſſent la charge des compa-
» gnies, leſquels choiſiroient auſſi pour leurs
» Lieutenans & Enſeignes autres Gentils-
» hommes leurs voiſins qui en ſeroient ca-
» pables, comme èſdites Provinces il s'en
» trouve aſſez : & après par leur crédit ils
» feroient plus facilement entrer en la danſe
» pour ſoldats ceux qui porteroient le même
» titre de nobleſſe qu'eux. Le Sieur de Lan-
» gey teſmoigne que les Chefs & Capitaines
» des légions de Normandie & de Picardie
» eſtoient tous de fort bonne Maiſon; &
» nomme les Sieurs de Bacque-Ville, de

» Cantelou, de Mailly & de Cany, & autres » qui y avoient charge; parquoy, pour reſ- » tituer en honneur celles que voulons dreſ- » ſer, il conviendroit que les Colonels d'i- » celles fuſſent valeureux de leurs perſonnes, » expérimentez en la guerre, cogneus en » la Cour, & riches de douze ou quinze » mille livres de rente, afin qu'ils fiſſent eſ- » timer la charge pour l'eſtime qu'on feroit » d'eux; *& combien que je couple ici la ri-* » *cheſſe avec la vertu, ſi eſt-ce que je ne la* » *mets que comme ſervante pour l'exercice de* » *la libéralité qui eſt néceſſaire parmy ſol-* » *dats* ».

(4) Ce proverbe tient à une anecdote miſe ſur le compte de François Ier. Ce Prince (dit-on) s'étant égaré à la chaſſe, ſe réfugia le ſoir dans la cabane d'un charbonnier. Le mari étoit abſent : le Roi ne trouva *que la femme accroupie auprès du feu.* François demande à coucher & à ſouper : la femme y conſent; mais pour ſouper, il falloit attendre le mari. Le Roi avoit eſſuyé une grande pluie; il s'empare de la ſeule chaiſe qu'il y eut dans la maiſon, & ſe chauffe. Sur les dix heures arrive le Charbonnier, dont la pluie avoit

auſſi pénétré les vêtemens : le Charbonnier n'étoit pas complimenteur : ſur l'expoſé que ſa femme lui fait de la demande de ſon hôte, il ratifie tout ce qu'elle a promis ; mais s'emparant bruſquement de la chaiſe que le Monarque avoit occupée, *Monſieur* (lui dit-il) *je prends cette place, parce que c'eſt celle où je me mets toujours, & cette chaiſe, parce qu'elle eſt à moi :*

Or, & par droit & par raiſon,
Chacun eſt maître en ſa maiſon.

François, Ier applaudit au proverbe, & s'aſſied ſur une ſellette de bois. Pendant le ſouper on parla des affaires du tems, de la miſere & des impôts. Le Charbonnier auroit voulu un Royaume ſans ſubſides ; le Prince eut beaucoup de peine à lui faire entendre raiſon ſur cet article. « *A la* » *bonne heure donc*, répliqua le Charbonnier ; » *mais cette grande ſévérité pour la chaſſe,* » *l'approuvez-vous auſſi ? Je vous crois hon-* » *nête homme ; je penſe que vous ne me per-* » *drez pas : j'ai là un morceau de ſanglier* » *qui en vaut bien un autre ; mangeons-le,* » *mais ſurtout bouche cloſe...* » François Ier promit de ſe taire, ſoupa bien, & dormit profondément couché ſur des feuilles. Le lendemain

lendemain il se fit connoître, & permit au Charbonnier de chasser. On a ajouté qu'il rendit le commerce du charbon libre de tous droits.

(5) « Froissart (a remarqué la Noue dans » son quinzième Discours, page 287) qui » traite au long en son Histoire des guerres « des François, célebre fort la cavallerie » d'alors qui estoit plus de cinquante ans » devant l'institution des Ordonnances; & » semble par ses discours qu'elle combattoit » en file. Il la dépeint bien armée, & montée » sur courtiers puissans & les lances fortes, » de manière qu'elle pouvoit donner un » grand choq. Je cuide aussi que cet ordre » fut choisi, pource que ladite gendarmerie » étant toute composée de noblesse, chacun » vouloit combattre de front, & ne demeu- » rer des derniers rangs, à cause que nul ne » s'estimoit moindre en valeur que son com- » pagnon. Et est à présumer qu'en ce tems- » là les autres nations tenoient le mesme » ordre. Depuis quand la gendarmerie fut » créée, elle le suivit, & l'a continué jus- » qu'à la moitié du regne du Roi Henry II » avecque beaucoup d'heureux succès; mais » vers la fin, les pertes que nous fismes, nous

» apprirent qu'elles eſtoient provenues en
» partie de la foibleſſe de noſtredit ordre,
» & de la fermeté de celuy de nos ennemis :
» car alors les eſquadrons de Lances entre-
» rent en réputation, qui ont eſté ainſi diſ-
» poſez par l'Empereur Charles (à ce que
» j'ay ouy dire) leſquels s'eſtant affrontez
» avecque nos files de gendarmerie, les ont
» aiſément renverſées ; ce qu'ont fait auſſi
» quelquefois les eſquadrons de Reitres : il
» ne faut point beaucoup s'esbahir pourquoy
» cela eſt ainſi advenu : car la raiſon natu-
» relle le démontre, qui veut que le fort
» emporte le foible, & que ſix ou ſept rangs
» de cavallerie joints en renverſent un ſeul...
» Pour faire un grand effort, il faut que les
» hommes ſoient bien ferrés... Notre gen-
» darmerie a bien eſprouvé en ces guerres
» civiles la force des eſquadrons des Reitres ;
» car encore qu'elle ait toujours donné cou-
» rageuſement dedans, ſi eſt-ce qu'elle ne
» les a peu fauſſer, d'autant qu'ils ſont ſi
» épais, qu'il n'y a moyen de paſſer à tra-
» vers. A St. Quentin & à Gravelines elle
» cogneut encore mieux ce que peuvent les
» gros eſquadrons de Lances, deſquels elle
» fut aiſément renverſée... J'en allegueray
» encore un autre ; c'eſt de la bataille de

» *Moncontour* où la gendarmerie du Roy ſe » rangea par eſquadrons de Lances; auſſi » vit-elle, venant à s'affronter avec ceux de » la *religion*, qui eſtoient ordonnez *en haye*, » & ſans aucunes Lances qu'ils furent rom- » pus avec facilité ».

(6) « Il eſt grand bruit (lit-on dans les » Diſcours politiques & militaires (a) du » Seigneur de la Noue) qu'il y a des Gou- » verneurs des villes & de chaſteaux, & » par avanture de quelques provinces, qui, » pour entretenir leurs pompes, & pour » remplir leurs coffres, uſent de droits nou- » veaux au détriment du Roy & du peuple, » comme ſi le but des charges eſtoit de ſe » faire paroiſtre en extérieur, ou ſe gorger » de richeſſes, & non pour faire reluire en » telles adminiſtrations les vertus qui ſont » en eux au ſoulagement de pluſieurs & à » l'honneur du maiſtre »...

(7) Si tout le monde eût penſé comme la Noue, il n'auroit pas été impoſſible de concilier les deux partis. « Je tiens pour cer- » tain (remarquoit ce militaire (b) philoſo-

(a) Diſcours premier, p. 12.

(a) Diſcours politiques & militaires, premier Diſcours, p. 36.

» phe) que ſi Leurs Majeſtez, leur Conſeil, » les Princes & la Cour de Parlement de » Paris veulent ſans feintiſe embraſſer l'œu- » vre de la reconciliation & reſtauration » générale, quelque contrariété qu'y s'y ren- » contre, petit à petit elle ſe parfera. Se- » ront-ils retenus par l'authotité des com- » mandements du Pape, qui par ſes Nonces » veut inceſſamment eſmouvoir la France ? » Auront ils crainɛte des fureurs d'aucuns » du Clergé qui crient à haute voix : *Qu'on* » *tue, qu'on détruiſe ſans miſéricorde nos* » *adverſaires les Huguenots*... Les ſourdes » pratiques qui ſe font, pour remuer de » grandes choſes, les eſpouvanteront-ils ? » Certes tout cela ne doit point empeſcher » qu'ils n'eſtabliſſent cette ſouveraine loy, » qui eſt la loy de paix & de concorde. Seu- » lement il eſt beſoin que le Roy (a) s'arme » de la magnanimité de ſon grand pere (b) » pour effrayer ceux qui oſent propoſer des » deſſeins ruyneux à l'Eſtat, & pour donner » cœur à ceux qui ont envie de bien dire » & de bien faire. La Reyne (c) ſe doit » auſſy ſouvenir quelque mieux que per-

(a) Henri III.
(b) François I.
(c) Catherine de Médicis.

» ſonne *ficher le clou à la roue tournante*
» *de diviſions*, ce qui couronneroit ſa vie
» de louanges excellentes. Que les Princes
» ſçachent qu'une grandeur domeſtique ac-
» quiſe par vertu & ſelon les loix, eſt auſſy
» aſſeurée & heureuſe, qu'une eſpérée par
» guerre eſt incertaine & infortunée. Ce
» grand Senat, qui fait tant de compte du
» renom, doit croire qu'il perdra celuy qu'il
» a acquis, s'il ne produit quelques excel-
» lens Sénateurs, qui *avec un cœur net & une*
» *bouche libre ſouſtiennent vuiſſamment* (*com-*
» *me a fait noſtre Caton de l'Hoſpital*) *l'équité*
» *publique*... Un Roy acquiert beaucoup
» d'honneur, quand il accroiſt ſon Royaume;
» mais encore plus en acquiert-il, quand
» eſtant diviſé & corrompu, il le rejoint &
» le nettoye; car le premier ſe fait par la
» force, & l'autre par prudence... J'ai ob-
» ſervé (ajoute plus loin la (a) Noue)
» qu'après que nous avions remis les eſpées
» dans les fourreaux, & que nous venions
» à reconverſer les uns avec les autres, &
» meſmement avec nos parens & amis, qui
» eſtoient de party contraire, nous déteſ-
» tions enſemble le miſérable tems qui avoit
» paſſé, auquel il euſt peu advenir qu'*un*

(a) Diſcours 2, p. 59.

» *auroit tue celuy duquel il tenoit la vie chere* » *comme la ſienne propre*, & ſouhaitions de » n'avoir plus en nos jours de ſemblables » calamitez. Après hantant avec les hommes » moins cognus, nous rencontrions de la » douceur & un deſgoutement des fureurs » paſſées. Une autre troiſieme maniere d'hom- » mes eſtoit-on contraint d'accoſter quelque- » fois, qui eſtoient les plus violens d'un & » d'autre party. Encore en la plus grande » partie d'iceux il ſe trouvoit beaucoup plus » de modération qu'on ne s'eſtoit imaginé; » & je me diſois en moy-meſme : *Ne faut-* » *il point qu'il y ait quelque furie cachée dans* » *les entrailles de la France, qui nous em-* » *brouille tant, veu que tant de préparations* » *à union & concorde que nous voyons, ne* » *peuvent nous profiter, ni nous amener à la* » *jouiſſance de ce bien ?*

(8) La Noue, que nous ne nous laſſons point de citer, avoit la même opinion du Roman d'Amadis. Selon (a) lui, « ces livres » ſont des inſtrumens fort propres pour la » corruption des mœurs. Sous le regne du » Roi Henry ſecond, ils ont eu leur princi- » pale vogue; & croy que ſi quelqu'un euſt » voulu les blaſmer, on luy euſt craché au

(a) Sixième Diſcours, p. 134.

» visage, d'autant qu'ils servoient de péda-
» gogues, de jouets & d'entretien à beau-
» coup de personnes; dont aucune après
» avoir appris à *amadiser* de paroles, l'eau
» leur venoit à la bouche, tant elles desi-
» roient de taster seulement un petit mor-
» ceau de friandises qui y sont si naïvement
» & si naturellement représentées... O la
» belle instruction pour les Damoiselles,
» quand elles voyent les jeunes Princesses
» eschauffées de flammes amoureuses pour
» un Chevalier qu'elles n'auront veu que
» deux heures : car encore que la modestie
» les deust retenir dans les bornes de pudi-
» cité, néanmoins l'Autheur leur fait con-
» fesser & de prime abordée que les pointes
» violentes du Dieu Cupidon (sur qui elles
» jettent toute la coulpe), les ont si fort
» attaintes, que ne pouvant sortir par la
» porte, elles sont contraintes de se jetter
» par la fenestre... Mais j'ay observé que la
» fortune leur est si favorable, que jamais
» pas une ne se blesse. On leur pourroit bien
» approprier la chanson qui dit :

» Tant vous allez, tost Guillemette,
» Tant vous allez tost.

« Quant aux Chevaliers, ils sont encore

» plus propres à l'eſperon... Or après qu'une
» telle Comédie s'eſt jouée, alors l'Autheur
» deſploye ſon éloquence pour monſtrer
» *qu'en cela giſt la felicité humaine*; ce qui
» n'a pas petite force pour donner de mau-
» vaiſes impreſſions à la jeuneſſe délicate,
» qui par l'aſſiduelle lecture de ces folies, les
» va cachetant dans ſon cœur, &c. »

(9) Il paroît par une lettre d'Henri IV, alors Roi de Navarre, à Coriſande d'Andouins, veuve de Philibert, Comte de Grammont, datée de Bagnieres le 12 Septembre 1570, & inſérée dans le Mercure de France de Janvier 1765, que Montluc ſe tranſporta aux eaux de Bagnieres, qui probablement lui furent ordonnées pour ſa bleſſure. Voici cette lettre :

« Je ne te ſçaurois qu'eſcrire ſinon que
» je ſuis ycy depuis hyer à boire de l'eau
» qui me fait tout le bien du monde. M. de
» Montluc y eſt auſſi (a), qui dit qu'il eſt
» plus à moy qu'à homme qui vive. Je le
» gouverne. A propos de cela, je te prie
» rechercher dans mon petit coffre la lettre

(a) Cette rencontre de Montluc avec Henri IV arriva environ un mois après la publication de la paix de 1570.

» qu'il m'eſcrivit, dans laquelle il me mande » qu'il ne me peult continuer la garniſon de » ma compagnie ſi près de moy, puiſque je » l'emploie ailleurs qu'au ſervice du Roy. » Dedans celle-là meſme il dit auſſi qu'il a » entendu que aux Etats qui ſe ſont tenus » en Béarn, je me ſuis déclairé contre le » ſervice du Roy. Envoye moi le double de » cette lettre, & garde bien l'original : car » devant que nous départons, il faut qu'il » m'en faſſe un petit de réparation; mais je » te prie envoye la moi par homme exprès » & à diligence, car une autre fois je ne » ſerois pas à telle commodité. Je ferai cela » bien joliment & gracieuſement, & ſeront » & lui & les ſiens beaucoup plus mes amis » après. Je te prie n'y fault point »...

(10) Si l'Amiral eût ajouté foi aux conſeils de ſes amis, il auroit été moins confiant. On raconte (a) « qu'une (b) payſanne de Chaſ-

(a) Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, (attribués à l'Etoile) Tome I, p. 19 & 20.

(b) Il en eſt peut-être de cette anecdote comme de la prophétie rapportée par le même Auteur, p. 17, & attribuée à un Proteſtant, qui mourut un an avant la St. Barthélemy. La prétendue prophétie étoit conçue en ces termes : » La paix ſera faite inopinement & » aſſez à notre avantage. Nouvelles alliances, divers

ſon frère, ſavoit que, pour le reléguer ſur le trône de la Pologne, il étoit eſſentiel que la guerre contre les Proteſtans fût aſſoupie en France, du moins pour le moment. Un enchaînement de circonſtances venoit d'amener la Noue à la Cour de ce Monarque. Charles IX avoit la plus haute opinion de ſa ſageſſe & de ſa prudence. Il le charge donc de perſuader aux Rochellois de ſe ſoumettre. La Noue y conſent; « refuſer cet employ » (obſerve (a) ſon Hiſtorien), c'eſtoit de» ſobeyr à un Prince qui pouvoit perdre la » Noue : on n'avoit que trop de preuves » de la violence avec laquelle il vouloit ce » qu'il vouloit »... La Noue promet que

» Valence de coſté; & quand le Roy & les principaux » le louoient, eux en parloient comme de celuy, qui » avoit tramé l'exil de ce Prince; pour lequel eſloigner, on commençoit à parler de laiſſer paſſer l'hyver; quand le Roy, qui fuyoit les affaires, & cerchoit ſes plaiſirs dans les forêts, ſe reſveilla, commanda que toutes les deſpeſches vinſſent en ſes » mains; & puis reniant à ſa mode, diſt à ſon frere devant la Reyne, *qu'il falloit qu'un des deux ſortiſt le Royaume.* La Reyne mere voyant la ferme réſolution du Roy, diſt au Roy de Pologne : *Partez; mais vous n'y demeurerez gueres* ».

(a) Vie de François de la Noue, par Moyſe Amyrault, p. 71.

dût-il s'enfermer avec les Rochellois & combattre au milieu d'eux, tous ſes efforts tendront à une prompte pacification : ſon embarras eſt aiſé à concevoir. Comment aux yeux d'un peuple conduit par des Miniſtres fougueux, & croyant continuellement entendre le ſon de la cloche de la St. Barthelemy, comment faire valoir les promeſſes d'un Roi qui, ſelon l'expreſſion d'un Ecrivain (a) déjà cité, *avoit encore les mains toutes rouges du ſang de ceux de la religion* ? Cependant la Noue y parvint; & ce fut peut-être un des plus beaux momens de ſa vie. Biron avoit commencé les approches du ſiège ſur la fin de 1572. « On vit enſuite arriver (dit d'Aubigné (b)) Monſieur, frere du » Roi, ſon autre frere le Duc d'Alençon, » le Roi de Navarre, les Princes de Condé » & Dauphin, les Ducs de Guyſe, d'Aumale, » de Nevers, Longueville, Bouillon, Uſez, » le Chevalier & Mareſchal de Coſſé, Mont- » luc, le Comte de Retz, &c. » Le ſiège (c)

(a) Vie de François de la Noue, par Moyſe Amyrault, p. 71.

(b) Hiſt. univerſelle, Tome II, Liv. I. p. 42.

(c) « Avec les longues & rigoureuſes veilles (dit » la Popeliniere, Liv. XXXV, fol. 173. verſo.) ils » receurent tant d'incommoditez que les fievres, puis » les flux de ventre & de ſang, la mort en emportoit

fut long & meurtrier. Il coûta la vie au Duc d'Aumale & à beaucoup d'autres. Les diviſions entre les Chefs en empêchèrent le ſuccès; s'ils euſſent été unis, la Rochelle auroit ſuccombé malgré la valeur des habitans : car tout y combattoit juſqu'aux femmes & aux Miniſtres. « Ils faiſoient jouer, » raconte d'Aubigné (a), une piéce qu'ils » appelloient l'*encenſoir*. C'eſtoit un mât qui » tournoit ſur un pivot, & avoit une chaudiere au long bout, duquel long bout on » verſoit feu d'artifice dans le milieu du » foſſé ». Dans les rencontres que ce ſiège occaſionna, la Noue alloit périr : l'amitié le ſauva. Le Capitaine Marſac (b) ſe précipita

» de jour à autre un grand nombre, qui n'eſtoient toutesfois ſi pitoyables que les bleſſez & ſtropiats, leſquels meſpriſez des Médecins, Apoticaires & Chirurgiens (bonne part deſquels aimoient mieux curer » les bources que les corps) repréſentoient un ſi eſtrange & hideux ſpectable... Chargez de vers rampans de tous coſtez, d'inſecte, pourriture & toute » ſorte de vermine qui s'engendroit de leur povreté » & playes non médicamentées, que le plus cruel » paſſant auprès, n'y eut ſceu, ni voulu arreſter les » yeux, ſi comme fils de quelque tygre, il ne ſe fuſt » réjouy de les voir piteuſement mourir devant luy »...

(a) Hiſt. univerſelle, Tome II, Liv. I, p. 47.

(b) La Popeliniere l'appelle *Marſaut*; mais *Marſac*

devant lui, reçut le coup, & tomba mort. Le Duc d'Anjou fut préſervé de la même manière. *Monſieur*, lit-on dans d'Aubigné (a), *ſe pourmenant avec ſon frere & le Roi de Navarre, faillit eſtre tué dans le foſſé, d'une méchante piece chargée de dragée; mais Vins* (b) *ſe jetta au-devant de lui, ſi bien qu'il n'en eut que quelques riſlades au col, à la main gauche & à la cuiſſe; mais ſon* ÉCRAN *Vins en eut par la hanche, qu'on creuſt avoir guéri par enchantement.* Enfin la diſette de vivres &

eſt le nom que lui donnent tous les autres Ecrivains du tems.

(a) Hiſt. univerſelle, Tome II, Liv. I, p. 52.

(b) Dans l'*Hiſt. des cinq Roys*, p. 480, on a écrit que de Vins fut tué; mais c'eſt une erreur démentie par les témoignages de la Popeliniere & de d'Aubigné. Ce Sieur de Vins étoit Hubert de Vins, fils d'un Préſident au Parlement de Provence, & d'une fille d'Honoré de Pontevez, Seigneur de Flaſſans. On verra ſon oncle, Jean de Pontevez, Comte de Carces, Gouverneur & Grand Sénéchal de Provence, ſe ſignaler au ſervice de la Ligue. De Vins lui même en fut un des zélés partiſans. Après avoir ſauvé la vie à Henri III, alors Duc d'Anjou, il abandonna ſon ſervice lorſqu'il fut Roi. La mort de Boniface de la Molle, ſon couſin-germain, l'irrita contre la Cour; & à compter de ce jour, il en devint l'ennemi le plus implacable. (*Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 506.*)

de poudre força les Kochellois de recommencer les pourparlers. La Noue, qui les avoit quittés, profita des circonſtances pour prévenir leur ruine. Montluc fut un des Députés qui préparèrent la nouvelle paix publiée en Juillet 1573. Le ſilence qu'il garde ſur cet évènement & ſur ſes ſuites, annonce combien tout ce qui ſe paſſa lui déplût. On peut préſumer que, s'il fut l'adjoint de la Noue dans cette œuvre de pacification, ſon cœur ne l'y portoit pas. On a remarqué plus d'une fois l'étrange diſparate qu'offre la manière de penſer de ces deux hommes célèbres.

(12) D'Aubigné penſe comme Montluc ſur la campagne du Marquis de Villars en Guyennne. « Ses gens (dit-il (a)) amaſſés » la pluſpart dans les villes, qui avoient » maſſacré & accouſtumez à tuer ſans ſe » mettre en danger de l'eſtre, ne cherchoient » que les maiſons abandonnées, les marchans, les payſans & leurs femmes pour » leur gibier; & de fait les communes du » pays ſe porterent envers eux comme ennemis, & en faiſoient beau meſnage. La » Valette, qui commandoit la cavallerie de » cette armée, accouſtumé à faire mieux,

(a) Hiſt. univerſelle, Tome II, Liv. I, p. 63.

& qui

» & qui disoit *ne vouloir plus estre du trou-*
» *peau de ces Canailles*, fit licencier la plus-
» part, & mettre le reste en garnison ».

(13) C'est ce que l'on appelle *l'entrepriſe des jours gras* (a). Tandis que le mot de *paix* retentissoit dans la France entière, on se préparoit sourdement à la guerre. La Cour de Charles IX étoit en proye à l'intrigue & aux factions. Les Mémoires du tems nous apprendront l'agitation où se trouvoient alors les esprits. Nous nous contenterons de dire que chacun vouloit regner à la Cour : du sein de la galanterie naissoient les complots qui alloient boulverser l'Etat. Dans la liste de ceux qui composoient les différens partis, on lisoit les noms des femmes les plus décriées par leur coquéterie. A la suite de ces noms on voyoit ceux d'hommes renommés par leur droiture & leurs lumières. Le torrent entraîna la Noue lui-même, & son ami jeune encore, ce Dupleſſis-Mornay dont un de nos Poetes a fait le mentor du héros qu'il a chanté. Depuis le départ du Duc d'Anjou pour la Pologne, la santé de Charles IX s'altéroit de jour en jour. Il lui restoit un

(a) Cet évènement se passa dans les derniers jours de Février 1574.

frère, le Duc d'Alençon. Ce Prince entouré de Conſeillers ambitieux, & trop foible pour concevoir un plan qui lui appartint, ſe berçoit de l'avenir qu'on préſentoit à ſes regards. Charles IX ne pouvoit vivre long-tems. Le deſir de lui ſuccéder, & l'eſpérance d'y parvenir dans l'abſence du nouveau Roi de Pologne, le rendoient propre à recevoir les impreſſions qu'on avoit intérêt de lui donner. Il ſe ligua donc, ou plutôt on le ligua avec tous les mécontens ; ils étoient en grand nombre. A leur tête on comptoit Henri, Roi de Navarre, & le Prince de Condé. Ces deux derniers, qu'on retenoit à la Cour, s'y regardoient comme d'illuſtres priſoniers. Sans crédit & ſans pouvoir le Duc d'Alençon exhaloit avec eux ſon dépit & ſes murmures. Tous ces Princes formèrent le projet de s'affranchir de la tutele dans laquelle ils gémiſſoient. Ils vouloient, en s'évadant de la Cour, recommencer la guerre civile, & préparer peut-être à Henri III une excluſion formelle au trône. Tel étoit le but de *l'entrepriſe des jours gras*. Cette entrepriſe, conduite par une foule d'étourdis, eut le ſuccès qu'elle devoit avoir. La Noue, & les ſages qui y participoient, preſſentant l'iſſue, n'avoient garde de ſe compromettre. D'abord Catherine en fut

la dupe. Elle crut le complot dirigé contre la perſonne du Roi, & contre elle-même. Auſſi l'allarme fut chaude à Saint-Germain, où la Cour réſidoit alors. Le récit qu'en fait d'Aubigné (a), témoin oculaire de l'événement, eſt trop pitoreſque pour ne pas l'inférer ici. « La Reyne fait fouiller tous les » coins du chaſteau, preſſe le Roi de vui- » der, le faiſant ſouvenir que ſes *devins* » (deſquels elle faiſoit tousjours grands cas) » avoient dit que le Roi devoit ſe donner » garde de S. Germain : toute la Cour prend » l'effroi, qui par la chauſſée, qui par les » bateaux, qui par S. Clou : c'eſtoit à qui » gagneroit Paris. Ceux du Roi de Navarre, » pour faire les bons valets, coururent au- » devant ; & nous trouvaſmes à moitié che- » min de S. Germain, les Cardinaux de » Bourbon, de Lorraine & de Guyſe, Bira- » gue, desjà Chancelier, Morvilliers & Bel- » lievre, tous montez ſur courciers d'Italie, » ou grands chevaux d'Eſpagne, empoignant » des deux mains l'arçon, & en auſſi grand » peur de leurs chevaux que des ennemis. » Ils n'avoient avec eux de tout leur train » que deux hommes. Il échappa à quelqu'un » de dire : *Voilà pour 500000 écus de mar-*

(a) Hiſt. univerſelle, Tome II, Liv. II, p. 119.

» *chandiſe ;* & ſi le Maiſtre de ceux qui eſ-
» toient là euſt eſté deſengagé, la beſogne
» eſtoit faite. La Cour alla loger, & ſéjourna
» quelques jours à l'hoſtel de Retz, au faux-
» bourg S. Honoré, & de-là gagna le bois
» de Vincennes, où il y avoit bon air &
» ſeureté, ſans oublier à prendre bien garde
» au Duc d'Alençon, au Roi de Navarre &
» au Prince de Condé, priſonniers ſans ap-
» parence »... On ajoute que le malheureux Charles IX, partageant l'effroi commun, luttant contre les horreurs du trépas, & trainé dans une litière, s'écrioit douloureuſement : *Encore s'ils euſſent attendu ma mort !* Au ſurplus cette incartade ſervit de leçon à la Reine-mère. Elle prit les meſures néceſſaires pour conſerver à Henri III une Couronne qu'on cherchoit à lui enlever. Deux des artiſans en ſous ordre de cette trame, montèrent ſur l'échaffaud. Les Maréchaux de Coſſé & de Monmorency furent mis en priſon. On ſurveilla les Princes plus exactement que jamais. Les partiſans des uns & des autres, qui avoient quelque autorité dans les Provinces, recommencèrent les troubles ; & la dernière paix n'exiſta que de nom.

(14) Charles IX né à S. Germain-en-Laye

le 27 Juin 1550, fut sacré à Reims le 15 Mai 1561. Il mourut au château de Vincennes le jour de la Pentecôte, 30 Mai 1574 (a). « Ce Prince (raconte (b) d'Aubigné) étoit » né avec un esprit vif, prompt à tout, mal » nourry, violent ennemy, & inégal amy, » acharné à (c) toutes sortes d'amours. J'ad- » jouterai à cet éloge plus hardiment ce que » j'ay veu, après le tesmoignage des plus » grands Sénateurs de France, grands Catho- » liques, & chargez encore en ce tems du » principal faix de l'Estat; c'est que depuis

(a) Ainsi il avoit vingt-trois ans, onze mois & trois jours. Davila, qui lui donne vingt-cinq ans, & M. de Thou, qui le fait mourir âgé de vingt-quatre ans, dix mois & trente jours, se sont trompés l'un & l'autre.

(b) Histoire universelle, Tome II, Livre II, page 129.

(c) La Popelinière dit le contraire, comme on va le voir. Il y a peut-être un moyen de concilier ces deux Ecrivains en adoptant le récit de l'Auteur de l'*Histoire des cinq Roys*, p. 506. « Martigues, Losses, » & autres (y lit-on) le corrompirent ainsi mal- » heureusement du consentement de la mère, notam- » ment depuis les premiers troubles. Il ne tinst pas à » quelques-uns de ces corrupteurs qu'il ne se perdist » après les Courtisannes, *auxquelles autrement il n'estoit* » *trop adonné* ».

» la S. Barthelemy, ce Prince n'avoit repos
» que entrerompu de treſſaux & de gémiſ-
» ſemens, qui ſe terminoient en reniemens
» & en propos tendans au déſeſpoir; ſi bien
» que les Vallets-de-chambre eſtoient dili-
» gens d'appeller à telle occaſion la muſique,
» de laquelle il eſtoit fort amoureux, auſſi
» bien que des vers: car il en faiſoit qui eſ-
» toient recevables; & meſme ce fut par-là
» que j'entray en ſa familiarité... Je reviens à
» ce Roy, pour en dire ce que j'ay veu,
» quoique laiſſé par les autres. C'eſt qu'aux
» extreſmes douleurs (a) il ſortoit du ſang
» par les pores de la peau de ce Prince preſ-
» que en tous endroits; & puis j'adjouſte
» avec authorité de ceux que j'ay allegués,

(a) Aucun des Mémoires du tems, que nous avons conſultés, n'atteſte ce fait. Ceux de Tavannes, de Bouillon, de Chevernay, de Villeroy, de Villegomblain, &c., n'en parlent point. Cependant pluſieurs Hiſtoriens, entre autres Boſſuet dans ſon Hiſtoire de France, Tome IV, p. 594, ont paru le regarder comme autentique. Dans l'*Hiſtoire des cinq Roys*, p. 594, cette maladie de Charles IX nous ſemble exprimée d'une manière plus naturelle. « Pendant les deux dernières » ſemaines de ſa maladie, (rapporte cet Ecrivain) il » perdiſt beaucoup de ſon ſang, qui luy ſortoit par » divers conduits de ſon corps, & meſme une fois ſe » veautra dedans, eſtant tombé par foibleſſe »...

» que, comme il détestoit fort souvent le » massacre, il avoit desjà esloigné des affaires » ceux qui luy avoient donné ce mauvais » conseil, voire mesme jusqu'à vouloir en- » voyer (a) la Reyne, sa mère, sous cou- » leur (b) de voir son fils, faire un voyage » en Pologne... De tous ses propos, le der- » nier fut cettui-cy; *qu'il se réjouissoit de ne* » *laisser aucuns enfans héritiers, sachant très-* » *bien que la France a besoin d'un homme, &* » *que sous un enfant le Roy & le regne sont* » *malheureux* . . .

» Il avoit (dit la (c) Popeliniere) la face » longue & passe, le teint plombé, le nez » aquilin, les yeux farouches, & le regard » tranchant. Toujours en action, bigearre en » ses pensés, hastif & soudain en ses entre- » prises, impatient d'attendre, diligent & » prompt à connoistre les hommes, peu mais » bien aymant, non adonné à plaisirs, de bon » & subtil jugement, prompte conception & » & mémoire heureuse, colere au possible,

(a) Voilà encore une de ces anecdotes dont d'Aubigné est le seul garant que nous connoissions.

(b) Davila (p. 457 de la Traduction de Mallet) dit au contraire que ce Prince expira, donnant à la Reine, sa mère, de grandes marques de tendresse.

(c) Hist. de France, Liv. XXXVII, fol. 1 19.

» ſecret ſi aucun autre, fort diſſimulé; mais
» qui ſçavoit dextrement couvrir ſon inten-
» tion; grand jureur, fuſt en colere, fuſt en
» propos ordinaires & familiers; éloquent de
» ſon naturel, aydé néanmoins de quelque
» acquiſitif qui luy donnoit l'agréable en ſon
» parler. Il aimoit la muſique & la poézie,
» juſqu'à les praticquer (a) par paſſetems,
» la derniere meſmement incité par Ronſard,
» Baif, Dorat & Jamin, auxquels il a fait
» quelques biens: mais ſans les enrichir, hors

(a) Dans le nombre des vers qu'on attribue à ce Monarque, nous citerons ceux ci, qu'on ne croiroit pas avoir été faits, il y a plus de deux cens ans: ils ſont adreſſés à Ronſard...

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de regner.
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais, Roi je les reçois, Poëte tu les donnes.
Ton eſprit enflammé d'une céleſte ardeur,
Eclate par ſoi-même, & moi par ma grandeur.
Si du côté des Dieux je cherche l'avantage,
Ronſard eſt leur mignon, & je ſuis leur image.
Ta Lyre, qui ravit par de ſi doux accords,
T'aſſervit les eſprits, dont je n'ai que les corps;
Elle t'en rend le maître, & te ſçait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

» le premier, disant *que les Poëtes ressem-*
» *bloient en certaines choses aux genets & au-*
» *tres généreux chevaux qu'il faut nourrir sans*
» *engresser, afin qu'ils ne deviennent porcs.*
» Sur tout exercice il chérissoit la Vénerie (a)
» plus que tout autre Prince qu'on ouyt ja-
» mais parler... Il prenoit plaisir à tuer des
» asnes, chevaux, chiens, cerfs, sangliers &
» autres bestes, desquelles il tiroit les en-
» trailles à belles mains, ce que plusieurs
» approuvoient, pour mieux l'habituer aux
» actions guerrieres... Le jour de la nativité
» de sa fille Isabelle, on le vid merveilleu-
» sement affectionné à regarder l'exécution
» de plusieurs condamnez à mort par Arrest
» du Parlement, pour mieux remarquer la
» contenance des accusez. Il disoit *qu'un Roi*
» *devoit toujours donner, d'autant qu'il ress-*
» *sembloit la grande mer, & son peuple les*
» *fleuves & rivieres, lesquelles de quelque*
» *source & fontaine que ce soit, trainent toutes*
» *leurs eaux en l'océan, qu'il nommoit pere*

(a) Il a laissé un ouvrage sur la chasse, recherché par les curieux. C'est un petit in 8°. imprimé en 1625, sous le titre : *De la Chasse Royale, composée par le Roy Charles IX.* Il y en a un extrait dans la Bibliothèque choisie de Colomiez, Edition de la Rochelle, in-8°., page 26 & suiv.

» *des eaux, comme le Roy eſtoit pere de ſes* » *ſujets* ».

Nous terminerons cette Obſervation par le tableau de ſa mort, & de ſes bonnes & mauvaiſes qualités, qu'a fait un célèbre (a) moderne. « La manière dont il mourut (b)

(a) Abrégé de l'Hiſtoire de France, par feu M. Boſſuet. Tome IV, p. 594.

(b) Afin que le Lecteur ait ſous les yeux les pièces les plus eſſentielles, nous ajouterons l'anecdote ſuivante, tirée des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, Tome I, p. 32.

« Le Vendredy, dont le Roy Charles mourut le Dimanche enſuyvant, ſur les deux heures après midy, » ayant fait appeller *Maſille*, ſon premier Médecin, » & ſe plaignant des grandes douleurs qu'il ſouffroit, » luy demanda s'il n'eſtoit pas poſſible que luy & tant » d'autres grands Médecins qu'il y avoit en ſon Royaume, luy puſſent donner quelque allégement en ſon » mal; *car je ſuis*, dit-il, *horriblement & cruellement* » *tourmenté*; à quoy *Maſille* répondit, que tout ce qui » dépendoit de leur art, ils l'avoient fait, & que même » le jour de devant tous ceux de leur faculté s'étoient » aſſemblés pour y donner remede, mais que pour en » parler à la vérité, Dieu étoit le grand & ſouverain » Médecin en telles maladies, auquel il falloit recourir : Je crois, dit le Roy, que ce que vous dites » eſt vray, & n'y ſçavez autre choſe; *tirez-moy ma* » *cuſtode, que j'eſſaye à repoſer* : & à l'inſtant *Maſille* » étant ſorti, & ayant fait ſortir tous ceux qui étoient

» fut étrange : il eut des convulsions qui cau-
» soient de l'horreur, & les pores s'étant
» ouverts par des mouvemens si violens, le

» dans la chambre, horsmis trois, sçavoir, *La Tour*,
» *St. Bris* & sa nourrice, que Sa Majesté aimoit beau-
» coup, encore qu'elle fût Huguenote; comme elle se
» fut mise sur un coffre & commençoit à s'endormir,
» ayant entendu le Roy se plaindre, pleurer & sou-
» pirer, s'approche tout doucement du lit, & tirant
» sa custode, le Roy commença à luy dire, jettant un
» grand soupir, & larmoyant si fort, que les sanglots
» luy interrompoient la parole : *Ah ! ma Nourrice,*
» *mamie, ma Nourrice, que de sang, & que de meurtres !*
» *Ah ! que j'ay suivy un meschant conseil. O ! mon Dieu !*
» *pardonne les moy, & me fais miséricorde s'il te plaist;*
» *je ne sçais où j'en suis, tant ils me rendent perplexe &*
» *agité : Que deviendra tout cecy ? Que feray-je ? Je suis*
» *perdu, je le vois bien !* ». Alors la Nourrice luy dist :
» Sire, les meurtres soyent sur ceux qui vous les ont
» fait faire; mais de vous, Sire, vous n'en pouvez
» mais; & puisque vous n'y prestez pas consentement,
» & en avez regret, croyez que Dieu ne vous les
» imputera jamais, & les couvrira du manteau de la
» justice de son fils, auquel seul faut qu'ayez votre
» recours : mais pour l'honneur de Dieu, que Votre
» Majesté cesse de larmoyer; & sur cela luy ayant été
» quérir un mouchoir, pource que le sien étoit tout
» mouillé de larmes; après que Sa Majesté l'eut pris
» de sa main, luy fist signe qu'elle s'en allast, & le
» laissast reposer ».

En rapportant ces différentes anecdotes, que nous

» ſang lui ſortoit de toutes parts. On ne man-
» qua pas de remarquer que c'étoit avec juſ-
» tice qu'on voyoit nager dans ſon propre
» ſang un Prince qui avoit ſi cruellement ré-
» pandu celui de ſes ſujets. Telle fut la fin
» de Charles IX à l'âge de vingt-cinq ans.
» Quoiqu'il fût d'un naturel dur & féroce,
» pluſieurs marques d'honnêteté & même de
» politeſſe qu'il donna, & l'ardeur qu'il té-
» moigna ſur la fin de ſes jours pour bien re-
» gner, firent croire que ſon humeur pouvoit
» être non-ſeulement adoucie & corrigée,
» mais encore tournée en grandeur d'ame:
» ainſi il peut ſervir d'exemple aux Princes;

ne garantiſſons pas, nous ajouterons qu'on ne les trouve point dans les Mémoires de l'Eſtat ſous Charles IX, quoique cet ouvrage ait été fait par un Proteſtant. L'Auteur ſe borne à dire, Tome III, p. 372; « que le jour où Charles IX mourut, la Reyne entra » dans ſa chambre, ſuivie de Birague, que le Roi fit » venir, les Secrétaires des commandemens, & les » Capitaines de ſes Gardes, auxquels il dit: *Faites* » *tout ce que la Reyne, ma mere, vous commandera; &* » *luy obeiſſez comme à moi-meſme*. Un peu avant ſa mort il la pria de pourſuivre juſqu'au bout ce qu'il appelloit Perturbateurs du repos public. Et il mourut en préſence de la Reine mère, aſſiſe ſur un coffre, accompagnée des Cardinaux de Bourbon, de Ferrare, de Birague, de Lanſac & autres.

» pour leur apprendre combien une bonne » éducation leur eſt néceſſaire, & combien » ils doivent craindre de prendre trop tard de » bonnes réſolutions ».

Papyre Maſſon, dans ſon Hiſtoire de Charles IX, nous a conſervé pluſieurs mots de ce Prince, qui annonçant du courage & un grand ſens, prouvent qu'il auroit pu faire, s'il eût été mieux entouré. Lorſque les Proteſtans voulurent l'attaquer à la ſortie de Meaux: *Meſſieurs*, dit-il aux Suiſſes, à la téte deſquels il s'apprêtoit à combattre, *j'aime mieux mourir Roi, que de vivre captif*... On s'étonnoit de ce qu'après la mort du Duc de Guyſe, aſſaſſiné devant Orléans, il eût donné la charge de Grand-Maître de ſa Maiſon au fils de ce Seigneur, très-jeune encore : *Il vieillira*, répliqua-t-il : ce Monarque, tant qu'il faiſoit jour, ne pouvoit reſter dans ſon Palais : auſſi appeloit-il les bâtimens *le ſépulcre des vivans, par la raiſon*, ajoutoit-il, *que les tombeaux ſont la retraite des morts.*

(15) Dans une de nos Notes ſur le ſecond Livre des Mémoires de Montluc, nous avons remarqué que Montferrand fut tué le 10 Juillet 1574, devant la ville de Genſac. Nous prévenons le Lecteur que cette date ne peut

se concilier avec l'époque à laquelle Montluc place ici ce siège de Genſac : car Henri III étant arrivé en France au mois de Septembre 1574, il s'enſuit que le siège de Genſac, dont ne parlent ni d'Aubigné, ni la Popeliniere, ni l'Hiſtoire des cinq Roys, doit avoir eu lieu à la fin de 1574, ou au commencement de 1475.

Fin des Obſervations du ſeptième Livre, & des Mémoires de Meſſire Blaiſe de Montluc.

TABLE

DES SOMMAIRES

CONTENUS DANS LES SEPT LIVRES

DES MÉMOIRES

DE MESSIRE

BLAISE DE MONTLUC.

SOMMAIRE

DU LIVRE PREMIER.

*MONTLUC passe sa premiere jeunesse dans la Maison du Duc de Lorraine, en qualité de Page. Il obtient une place d'*Archier *dans la Compagnie de ce* Prince. *Il part pour l'Italie. Guerre renouvellée entre François I & l'Empereur ; perte du Duché de Milan. Montluc est fait homme d'armes dans la Compagnie du Maréchal de Foix. Belle retraite de Montluc. Prise de Fontarabie, par la trahison de Dom Pedro de Navarre. Le Capitaine Frauget dégradé. Le Connétable de Bourbon assiege Marseille. Il est*

obligé de lever le ſiège. Bataille de Pavie. François I ſort de priſon. Montluc bleſſé d'une arquebuſade au ſiège du Château de Vigère. Il monte le premier à l'aſſaut de Capiſtrano, & y eſt bleſſé grièvement. André Doria ſe range du côté de l'Empereur ; perte du Royaume de Naples. Charles d'Albret, frere d'Henri d'Albret, Roi de Navarre, ſe rend en Italie. Mort de Charles de Foix, Comte de Candale. Belle action de Montluc. Mort du Prince de Navarre. Perte du Royaume de Naples. Inſtitution des Légionnaires en 1533. Trahiſon du Marquis de Saluſſes. Montluc ſe charge de brûler les moulins d'Auriolle, il réuſſit. Barbeſieux s'en attribue le ſuccès. Déplaiſir de l'Empereur. Mort d'Antoine de Leve, ſon grand Capitaine. *En 1537, Montluc obtient une Compagnie de gens de pied. Priſe d'Heſdin, d'Anchi-le-Chaſteau & de Saint-Venant, par le Connétable. Trève de dix ans entre l'Empereur & le Roi de France. Aſſaſſinat des Ambadeurs*

Frégouſe

Frégouſe & Rincon. Rupture de la trève. Siège de Perpignan ; Montluc ſe déguiſe en Cuiſinier pour reconnoître la place. Arrivée de Barberouſſe devant Nice. L'Amiral d'Annebaut échoue devant Cony. Perte de Montdevi. Montluc ſe jette dans Savillan avec ſa Compagnie. Il défait un corps de troupes du Duc de Savoye. Déroute de d'Auſſun à Carignan. Surpriſe de Barges. Eſpagnols défaits près de Foſſan par Montluc. Pont de Carignan rompu. Tome XXII, p. 1.

SOMMAIRE

DU LIVRE SECOND.

Le Duc d'Anguien ſuccède à Boutieres. Montluc créé Gentilhomme Servant, à la recommandation du Duc d'Anguien. Montluc donne ſon avis au Conſeil du Roi. Bataille de Cériſolles. Charles de Gonſague eſt fait priſonnier. Montluc fait Chevalier par le Duc d'Anguien. Reddition de Carignan. L'Empereur & le Roi d'Angleterre ſe liguent

contre le Roi de France. Camiſade de Boulogne. Deſcente en Angleterre. Mort de François I. Reddition de Boulogne. Paix entre l'Empereur & Henri II. La paix rompue. Priſe de Quiers & Saint-Damian. Guerres de Piémont. Siége de Lans, réſolu par l'avis de Montluc ; reddition de cette place. Montluc ſe jette dans Cazal. Surpriſe d'Albe. Levée du ſiége de Saint-Damian. Montluc Gentilhomme de la Chambre du Roi ; & Gouverneur d'Albe. Le Comte de Benne fait demander du ſecours au Maréchal de Briſſac, qui lui envoye Montluc. Il fait lever à Don Ferrand le ſiége de Benne. Le Maréchal de Briſſac ſe rend maître de Courtemille & de Ceve ; Montluc l'accompagne dans ces expéditions. Tome XXII, p. 243.

SOMMAIRE

DU LIVRE TROISIÈME.

Les Eſpagnols ſont chaſſés de Sienne ; le Roi nomme Montluc Gouverneur de cette

place, malgré l'avis du Connétable de Montmorency: Montluc arrive à Sienne, & soutient le jour de son arrivée une rude escarmouche contre les troupes du Marquis de Marignan qu'il met en fuite. Le Marquis de Marignan & Strozzi s'observent mutuellement: Conseils de Montluc à Strozzi. Strozzi les néglige & est défait par le Marquis de Marignan, qui ne tire aucun avantage de sa victoire. Lansac voulant entrer dans Sienne pour y commander pendant une maladie dangereuse de Montluc, est fait prisonnier. Sérillac, neveu de Montluc, sauve Strozzi d'un grand danger. Harangues de Montluc aux Capitaines renfermés dans Sienne, & au Sénat de cette République. Courtoisie du Marquis de Marignan envers Montluc. Le Marquis de Marignan fait donner l'escalade au fort Camolia. Rude combat en cette rencontre, dont Montluc sort victorieux. Montluc harangue de nouveau les Siennois, pour les empêcher d'entrer en composition. Action courageuse d'une

Siennoiſe. Montluc fait ſortir de Sienne les Allemans qui affamoient la place. Capitulation des habitans de Sienne. Montluc retourne en France ; accueil favorable qu'il reçoit du Roi, qui le fait Chevalier de ſon Ordre, & le comble de bienfaits. T. XXIII, page 108.

SOMMAIRE.

DU LIVRE QUATRIEME.

MONTLUC retourne en Piémont. Siége de Vulpiano. Indiſcrète impétuoſité des Seigneurs François qui ſont repouſſés avec grande perte. Priſe de cette place. De Termes ſuccède au Maréchal de Briſſac en Piémont. Salvaiſon, Gouverneur de Cazal, eſcalade les murs de Montcalvo pendant la nuit, & ſe rend maître de la ville. Le Gouverneur de la citadelle ſe rend ſans coup férir ; Dom Arbre le fait pendre. Montluc ſe rend à la Cour ſur quelques plaintes qu'on avoit portées au Roi contre lui. Il ſe diſculpe.

Les Siennois le redemandent à Henri II qui le nomme ſon Lieutenant-Général au lieu de Soubiſe. Montluc paſſe par Rome; il échappe à pluſieurs dangers. Marc-Antoine, fils de Montluc eſt bleſſé griévement en reconnoiſſant un fort & meurt de ſa bleſſure. Montluc ſe rend à Montalſin malgré Paul IV, qui vouloit le retenir à Rome; il déconcerte toutes les meſures de Dom Arbre. Eſcalade de Pienza & priſe de cette ville. Défaite de St. Quentin. Conſternation générale dans le Royaume. Faute de Philippe II. Montluc quitte la Toſcane & ſe rend auprès du Duc de Ferrare. Il empêche le ſiége de Verſel. Le Duc de Ferrare fait ſa paix avec Philippe II. Montluc ſe rend à Creſſi où étoit le Roi qui l'envoie à Metz prendre le commandement des gens de pied dont Dandelot étoit Colonel. Siége de Thionville par le Duc de Guiſe. Le Maréchal de Strozzy tué. Montluc s'empare d'une tour principale, & facilite la priſe de Thionville. Montluc prend Arlon

par ſurpriſe, & fait ſecourir Corbie. Paix de Cateau-Cambreſis. Faveur du Connétable. Tentatives infructueuſes du Roi de Navarre. Le Roi donne à Montluc une compagnie de gens d'armes. Mongommeri bleſſe Henri II dans un tournoi; mort de ce Prince.

Tome XXIII, p. 228.

SOMMAIRE

DU LIVRE CINQUIEME.

MORT de François II. Troubles entre les Catholiques & les Proteſtans. Séditions & violences des derniers à Marmande. Les Catholiques uſent de repreſailles à Cahors & à Grenade. Aſſaſſinat du Baron de Fumel. Montluc & Burie ont ordre de réprimer les ſéditions dans la Guyenne. Révoltes générales dans toute la France. Le Prince de Condé s'empare d'Orléans & pratique des intelligences dans Toulouſe. Les Huguenots entrent dans cette ville qu'ils abandonnent au bruit de l'arrivée de Montluc qui s'op-

poſe partout à leurs projets. M. de Duras échoue devant Château-Trompette. Avantage de Montluc ſur un parti Proteſtant. Maxime barbare de ce Général. Combat de Targon. Priſe de Monſegur. Exécutions de Montluc. Evacuation d'Agen par les Proteſtans. Priſe de Pene. Diviſion entre Montluc & de Burie. Priſe de Terraube & de Lectoure. Bataille de Ver. Montluc Lieutenant de Roi en Guyenne. Terride échoue devant Montauban. Montluc appaiſe les troubles de Bordeaux. Publication de la paix. Expédition malheureuſe de Bertrand de Montluc, ſecond fils de Montluc.

Tome XXIV, p. 179.

SOMMAIRE

DU LIVRE SIXIEME.

CHARLES IX viſite ſon Royaume. Entrevue du Roi & de la Reine d'Eſpagne à Bayonne. Projet d'une ligue. Seconde guerre civile en 1569. Avis de Montluc négligés. Zèle

& diligence de Montluc. Tentatives des Huguenots pour s'emparer de la perſonne du Roi. Le Comte de Candalle, Gouverneur de Bordeaux & du Bordelois. Réflexions de Montluc ſur les calomnies des Courtiſans. Il reçoit ordre d'aller aſſiéger la Rochelle. Expédition contre les Proteſtans dans les iſles de la Saintonge. Fin des ſeconds troubles. Paix de Long-Jumeau, ou petite paix. La Reine de Navarre ſe joint aux Proteſtans à la Rochelle. Montluc va raſſurer Bordeaux. Bataille de Jarnac. Mort du Prince de Condé. Succès de Montluc. L'Amiral de Coligny à la tête du parti Proteſtant. Tome XXV, p. 1

SOMMAIRE

DU LIVRE SEPTIEME.

ARRIVÉE du Maréchal d'Anville, Gouverneur de Languedoc, à Toulouſe. Entrevue de ce Seigneur & de Montluc. Marche du Comte de Mongommeri. Conſeil de Montluc

à Terride. Défaite de Terride à Orthès par Mongommeri. Différens entre le Maréchal d'Anville & Montluc. Celui-ci va au ſecours de Caſtelgeloux. Il entreprend le ſiége du Mont de Marſan & s'empare de cette ville. Nouveau différent entre lui & le Maréchal. D'Anville quitte la Guyenne. Bataille de Moncontour le 3 Octobre 1569. Marche de l'Amiral de Coligny pour ſe joindre à Mongommeri. Montluc ſe jette dans Agen, & diſſipe l'effroi des habitans. Rupture du pont de Sevin. L'armée des Princes vient camper près de Toulouſe. Déſordres qu'elle commet dans ſa marche. Lettre du Roi à Montluc. Ordre qu'il reçoit d'aller attaquer le pays de Béarn. Il aſſiége Rabaſteins; belle conduite de Montluc pendant ce ſiége. Il eſt bleſſé dangereuſement. La ville eſt priſe d'aſſaut, & les habitans paſſés au fil de l'épée. Il ſe démet de ſon Gouvernement de Guyenne. Le Roi y avoit déjà nommé le Marquis de Villars. Réflexions & avis de Montluc. Maſſacre de la St.

Barthelemi. Siége de la Rochelle. Monſieur, frere du Roi, élu Roi de Pologne. Mort de Fabien, Seigneur de Monteſquiou, quatrieme fils de Montluc. Mort de Charles IX. Montluc eſt créé Maréchal de France. Il reprend les armes à la ſollicitation du Parlement de Bordeaux; Il attaque & prend Genſac. Le Roi de Navarre s'échappe de la Cour en 1577; la guerre civile eſt rallumée.

Tome XXV, p. 196.

Fin de la Table des Sommaires.

ERRATA.

Fautes eſſentielles à corriger dans les Mémoires du Maréchal de Montluc.

TOME XXIII.

Notice. Page vij, ligne 4; de tant de peine : *liſez* de tant de peines.

P. 52, ligne 27; il mourut la même année : *liſez*, il mourut en 1539.

P. 116, lignes 24 & 25; qu'il receut jamais, ſon grand Capitaine; Antoine de Leve : *liſez*, qu'il receut jamais. Son grand Capitaine, Antoine de Leve, &c.

P. 126, ligne 2; après ces mots : avec Granvelle : *liſez* 19.

P. *idem*, ligne 4; au lieu de (19), *liſez* (19 *bis*).

P. 142, ligne 22; Paul de la Barthe : *liſez*, Paule de la Barthe.

P. 230, ligne 21; il eſt mention : *liſez*, il eſt fait mention.

P. 381, ligne 10; à la vérité cela n'eſt pas : *liſez*, à la vérité la choſe n'eſt pas.

P. 587, ligne 24; ne voulant que leurs Auteurs : *liſez*, ne voulant que leurs Autours.

P. 427, ligne 15; Baſtelieu : *liſez*, Baſtelica.

P. 435, ligne 2; La Chapelle Rinſonin : *liſez* La Chapelle Rinſouin.

TOME XXIII.

P. 51, ligne 24; pendant que Fabius : *liſez*, pendant que Fabien.

P. 106, ligne 6; commençant en 1553, & finiſſant en 1558 : *liſez*, commençant en 1553, & finiſſant en 1555.

P. 118, ligne 24; pour ſervir ſa Religion : *liſez*, pour ſervir la Religion.

P. 171, ligne 22; mais fils de Pierre Balard, Charles d'Armagnac, Comte de l'Iſle en Jourdain; *liſez*, mais fils de Pierre d'Armagnac, Comte de l'Iſle-Jourdain, bâtard de Charles d'Armagnac.

P. 252, ligne 26; & qui a fait quelques ouvrages : *liſez*, & a fait quelques ouvrages.

P. 310, ligne 26; honneur, crainte : *liſez*, frayeur, crainte.

P. 390, ligne 13; de Briquemant : *liſez*, de Briquemaut.

P. 394, ligne 3; Chatellier-Portant : *liſez*, Chatelier-Portaut.

P. 438, ligne 9; & qui ayant ſuivi : *liſez*, & qui avoient ſuivi.

P. 454, ligne 1; qui avoit : *effacez*, qui.

P. 460, ligne 10; Evêque d'Ayen : *liſez*, Evêque d'Agen.

TOME XXIV.

P. 15, ligne 28; qui fut depuis : *effacez* depuis.

P. 66, ligne 27; & nous croirons : *liſez*, & nous croyons.

P. 94, ligne 28; du depuis : *effacez* du.

P. 192, ligne 28; en arrêt : *liſez*, par arrêt.

P. 216, ligne 28; Geoffroy de Baumont : *liſez*, Geoffroy de Caumont.

TOME XXV.

P. 87, ligne 16; après ces mots : pendant ce tems M. de Pons avoit réduit : *liſez* (8).

P. 117, ligne 2; après ces mots : Saint-Geniés-le-vieux : *liſez* (13).

MÉMOIRES

DE MESSIRE GASPARD DE SAULX;

SEIGNEUR DE TAVANNES;

MARÉCHAL DE FRANCE,

Admiral des Mers du Levant, Gouverneur de Provence, Conseiller du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes; commençant en 1522, & finissant en 1573.

XVIe Siècle.

DE LAVINIUS;

MARIONAL DE FRANCE,

de ces hommes d'armes; commençant ce

XVIe SIÈCLE.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GASPARD DE SAULX
MARÉCHAL DE TAVANNES

LA Maiſon de Saulx-Tavannes occupe une place ſi diſtinguée dans notre Hiſtoire, qu'il ſeroit inutile de faire des recherches particulières pour prouver l'antiquité de ſon extraction. Il ſuffit (a dit le (a) Laboureur) de la mettre au rang des plus illuſtres du Royaume.

Les Mémoires du Maréchal de Tavannes nous apprennent que Jean de Saulx, Seigneur d'Orrain, ſon père, étoit revêtu de la

(a) Tel eſt le jugement que porte le Laboureur, en réfutant les traditions fabuleuſes dont on a ſurchargé l'Hiſtoire généalogique de cette Maiſon, à la tête des Mémoires du Maréchal de Tavannes. (*Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 520 & 521.*)

dignité de grand *Gruyer* (a) de Bourgogne. Le Seigneur d'Orrain avoit épousé Marguerite de Tavannes. Il eut de ce mariage trois fils & deux filles. L'aîné, Guillaume de Saulx, Seigneur de Villefrancon (b), ne quitta point la Maison paternelle. Le second, nommé Gaspard, né au mois de Mars 1509, est celui dont on réimprime les Mémoires. Quant aux filles, on remarquera que déjà chez la noblesse Françoise existoit ce préjugé barbare qui, pour favoriser l'établissement d'un sexe, dévoue le plus foible à la vie claustrale. Il paroît qu'une des sœurs de Gaspard de Saulx ne put s'assujettir aux devoirs pénibles du cloître. Ses parens eurent la sagesse de ne pas contraindre sa vocation : elle épousa le Sieur de Neufchaises, Seigneur des Francs, & devint mère d'un (c) fils qui cultiva les Lettres.

(a) Lisez l'Observation, n°. 1.

(b) On verra dans ces Mémoires le Seigneur de Villefrancon servir utilement sa patrie. Le Maréchal de Tavannes lui témoigna toujours la plus grande confiance. Lorsqu'il étoit absent de son Gouvernement de Bourgogne, il se reposoit sur lui de l'administration de la Province. Le Sieur de Villefrancon ne demanda jamais rien. Il préféroit au tourbillon des Cours, & à l'éclat des honneurs, les Lettres & la Philosophie, qu'il cultivoit en paix.

(c) Ce fils, Charles de Neufchaises, Seigneur des

Gaspard

Gaſpard de Saulx, deſtiné à la profeſſion des armes, avoit ſous les yeux un modèle à imiter. Le Sieur de Tavannes (a), ſon oncle

Francs, publia en 1574, chez Hulpeau & la Noue à Paris, un volume in-8°., intitulé : *Inſtructions & devis d'un vrai Chef de guerre, ou Général d'armée, recueilli des Mémoires de feu Gaſpard de Tavannes...* Neufchaiſes, dans cette inſtruction, dit l'avoir tirée des Mémoires de M. de Villefrancon, & de ceux du Sieur de Beaumont-Briſé, Lieutenant du Roi en Bourgogne ſous l'Amiral de Brion. Malheureuſement il ne cite qu'une ou deux lignes de ces Mémoires, dont on doit regretter la perte. On voit clairement qu'il a pris le ſurplus dans ceux du Maréchal de Tavannes. Cependant on y trouve, feuillet 52, un diſcours curieux ſur le combat en champ clos; & ce morceau n'eſt point dans les Mémoires de Tavannes. Par la ſuite on fera uſage de ce diſcours ſur le combat en champ clos.

(a) Selon le père Griffet, Jean de Tavannes étoit Allemand, & fut naturaliſé en 1518. (*Obſervations ſur l'Hiſt. de France de Daniel, Tome X, p. 615.*) Le Sieur de la Chenaye des Bois, dans ſon Dictionnaire généalogique, prétend au contraire que ce Seigneur étoit originaire de Quiers en Piémont. Il cite pour autorité l'ouvrage d'*Auguſtin della Chieſa*, qui a pour titre : *Corona reale di Savoia.* Nous ne prononcerons point entre ces deux Ecrivains. Mais nous remarquerons que le Vicomte de Tavannes, en parlant de Jean de Tavannes, ſon grand-oncle, dit en propres termes, *qu'il étoit de la même nation que les Lanſquenets.* Du Bellay

maternel, s'étoit signalé à la tête de ces Lansquenets, qu'on surnommoit *les bandes noires*. François Ier, un des plus braves Chevaliers de son tems, faisoit un cas particulier du Sieur de Tavannes. L'oncle de Gaspard de Saulx n'étant point marié, son neveu lui tenoit lieu de fils. En 1522 il le mena à la Cour, & le présenta à François Ier. Le Monarque l'admit au nombre de ses Pages; & par une distinction flatteuse pour l'oncle & le neveu, il voulut que Gaspard de Saulx prît le nom de Tavannes.

On ne décrira point les nombreux exploits qui élevèrent successivement Tavannes à la dignité de Maréchal de France. Ces détails sont consignés dans ses Mémoires. On se contentera de dire qu'il fit ses premières armes en combattant à côté de son Roi, sous les murs de Pavie. Il fut pris avec lui: à peine eut-il recouvré sa liberté, qu'il entra en qualité de simple Archer dans la compagnie du grand Ecuyer, Galiot de Genouillac. Bayard & Montluc avoient ainsi commencé. Alors on croyoit que, pour bien commander un jour, il falloit avoir appris à obéir. Tavannes, par son courage, obtint bientôt

s'est trompé en l'appellant *François de Tavannes*: son nom de baptême étoit *Jean*.

l'eſtime de ſes ſupérieurs. Une place de Guidon dans la compagnie de Galiot fut ſa récompenſe. La capacité qu'annonçoit Tavannes, ſon intrépidité réfléchie (a) & cependant audacieuſe; ſa fermeté d'eſprit, qui ſe roidiſſoit contre les obſtacles, ſa dextérité & ſa vigueur dans les exercices du corps, le firent remarquer avantageuſement. On ne manquoit pas à la Cour de jeunes guerriers qui lui diſputoient l'honneur des Tournois & des Joûtes; mais la ſeule idée d'avoir des rivaux, humilioit ſon amour propre; auſſi chercha-t-il à ſe frayer une carrière nouvelle. Qu'elle fut périlleuſe, ou téméraire, peu lui importoit, pourvu qu'elle lui donnât un éclat que peu de concurrens partageaſſent; on le vit s'élancer du toît d'une maiſon ſur le toît oppoſé, dans les rues étroites, ſauter à cheval d'un rocher ſur l'autre, à la diſtance de 28 pieds,

(a) Né avec un tempéramment violent, il eut l'art de parvenir à le dompter. « Un Médecin (nous apprend » ſon fils) conſidérant le Sieur de Tavannes, les cheveux blonds, la barbe rouſſe, un peu haut en couleur » les ſourcils eſlevez, lui dit: *D'où vient, Monſieur, que voſtre corps & habitude teſmoigne que vous devez eſtre extrêmement colere, & néanmoins vous ne l'eſtes point? je le ſuis*, dit-il, *autant qu'il ſe peut; mais je le ſçay vaincre par raiſon...*

& faire ſoixante lieues pour ſe battre en Bourgogne, ſeul contre dix hommes, & les forcer enſuite de dîner avec leurs gands.

Vers cette époque on formoit les Maiſons du Dauphin (a) & du Duc d'Orléans, ſon frère. Ces deux Princes, jaloux l'un de l'autre, s'attachoient à l'envi les jeunes Seigneurs les plus courageux & les plus adroits de la Cour. Tavannes fut choiſi par le Duc d'Orléans, qui le nomma Lieutenant de ſa compagnie. Ce Prince avoit reçu de la nature un caractère impétueux & bouillant. Celui de Tavannes étoit fait pour ſympatiſer avec le ſien. « Les jeux mêmes du Prince, a obſervé » un moderne (b), étoient cruels : ſouvent » il alloit pendant la nuit chercher des avan- » tures, & ſe battre contre des gens incon- » nus. Tavannes le ſecondoit parfaitement » dans ces périlleuſes folies »... Le Duc d'Orléans, dévoré d'ambition, aſpiroit à ſe créer une ſouveraineté indépendante. Selon les Loix du Royaume, après la mort de François Ier, le Dauphin devoit s'aſſeoir ſur le trône. Il ne reſtoit donc au Duc d'Orléans

(a) Depuis Henri II.

(b) Obſervations du Père Griffet ſur l'Hiſtoire de France de Daniel, Tome X, p. 616.

que les illusions d'une souveraineté imaginaire dont on le berçoit. Tavannes non moins ardent & aussi ambitieux que son maître, attisoit le feu, loin de l'éteindre; & les femmes fomentoient ces rivalités & ces haines. La Duchesse d'Estampes abusoit d'un ascendant fondé sur l'habitude. Diane de Poitiers faisoit l'essai de l'Empire qu'elle se préparoit. Non-seulement ces querelles divisoient la Cour; mais elles influoient sur les affaires publiques; & la paix de Crespy en est une preuve manifeste.

Les deux Princes étant ainsi entourés d'une jeunesse pétulante, & qu'aucun frein ne retenoit, il en résulta nombre d'actes extravagans & inconsidérés. Aussi appelloit-on leur cortège *la bande enragée suivant les enfans de France :* les Dames mêmes n'étoient pas à l'abri des incartades de cette jeunesse impétueuse. Nous n'en citerons qu'un trait : Madame d'Uzès trouva couché dans son lit le cadavre d'un pendu. On ne peut se dissimuler qu'il y avoit loin de *cette prétendue gentillesse* à la galanterie des la Trémoille & des Bayard. Cet oubli des bienséances & des égards dûs aux femmes, indique assez que les mœurs prenoient une teinte de férocité.

Vers ce tems Tavannes reçut une leçon

qui lui fut utile. Il étoit allé voir ſon père, accompagné d'une ſuite nombreuſe de chevaux & de valets. L'air contagieux de la Cour avoit gâté juſqu'aux Palfreniers de Tavannes. Se croyant en pays de conquête chez le père de leur maître, ils chaſſent de l'écurie les chevaux du vieillard, pour y attacher ceux du fils. Cela ne convint pas au Seigneur d'Orrain. Sans bruit il va couper le licol des chevaux de Tavannes, & remet les ſiens à la place qui leur appartenoit.

Tavannes, en quittant le vieillard, lui demanda de l'argent pour la campagne qui s'ouvroit. Le Seigneur d'Orrain l'envoye à Dijon, lui confie les clefs de ſes armoires, & le prie d'en uſer avec diſcrétion. Tavannes y court, trouve cent ſols en liards, & dans ſon dépit les jette par la fenêtre. Peut-être cet évènement de ſa vie privée fut-il l'origine de ſon élévation. La confiance ironique du père força le génie du fils à ſe tourmenter, pour ne devoir qu'à lui ſeul la haute fortune à laquelle il parvint. Auſſi, a dit le Laboureur (a), *prit-il la fortune à force.* Ce fut vraiſemblablement alors qu'il arbora ſa deviſe : *Je me pouſſe de moy-meſme.*

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, page 527.

En 1542 il suivit le Duc d'Orléans, qui commandoit l'armée des Pays-Bas. Le vieux Duc de Guyse devoit être le mentor du jeune Prince; mais l'impérieux Tavannes le dirigea seul. Le Duc de Guyse fut blessé de voir ses conseils inutiles; Tavannes s'en apperçut, & lui offrit le combat : ce fut avec peine que le Prince les calma. Le Duc de Guyse, plus sage que Tavannes, apprécia le mérite naissant de son jeune rival, & lui pardonna son audace. Trois ans après le Duc d'Orléans expira dans ses bras, en lui disant : *Mon ami, je suis mort : tous nos desseins sont rompus : mon regret est de ne pouvoir vous récompenser selon vos mérites.*

Tavannes, pour réparer cette perte, qui détruisoit ses espérances, songea à se rapprocher du Cardinal de Tournon, un des Ministres de François Ier. Il épousa la parente du Prélat, fille du (a) Comte de Montrevel de la Maison de la Baume. La mort de Fran-

(a). Il se maria le 16 Décembre 1546, avec Françoise de la Baume, fille du Comte de Montrevel, & non pas *Montreuil*, comme on le lit dans les Observations du Père Griffet sur l'Histoire de France de Daniel, Tome X, p. 616. Papillon, le Laboureur, le Père le Long, &c. le nomment expressément le Comte de *Montrevel*.

çois Ier renverſa ſes nouveaux projets. Il ſentit qu'il ne pouvoit mériter les graces du Gouvernement que par des ſervices ſignalés. Il ſe livra tout entier à ſon métier, il en recueillit le prix en 1556. Henri II lui conféra la Lieutenance générale du Gouvernement de Bourgogne. Vers cette époque, Catherine de Médicis eut occaſion de voir combien il lui étoit dévoué. Elle ſe plaignoit vivement de l'empire de la Ducheſſe de Valentinois ſur l'eſprit du Roi. Tavannes lui propoſe d'aller *couper le nez* à ſa rivale, & de l'obliger par cet étrange moyen à quitter la Cour. Catherine lui repréſentant *qu'il ſe perdroit;* il répondit *qu'il le feroit bien volontiers, pour éteindre le vice, le malheur du Roy, & celuy de la France.* Cette réponſe, où domine toute la rudeſſe de ſon caractère, peint au naturel l'homme dont on va lire les Mémoires.

L'avénement de François II au trône produiſit à la Cour des révolutions qui déplacèrent bien des gens. Ce regne court, mais orageux, fut l'avant-coureur des guerres civiles. Le changement de ſcène va préſenter Tavannes ſous un nouvel aſpect. La différence des religions devint un des prétextes qu'employa l'ambition pour maſquer ſes vues. Ta-

vannes fidèle au culte de ſes pères, lié d'ailleurs avec la Maiſon de Guyſe, ne ſépara point la cauſe de la religion d'avec les intérêts politiques de ceux dont il ſe déclara le partiſan. Il n'enviſagea dans les Calviniſtes que les ennemis de ſon Dieu & de ſon Roi. La Province de Bourgogne, confiée à ſa vigilance, fut une de celles où l'héréſie fit le moins de progrès. En 1564 il reçut à Dijon Charles IX, & la Reine ſa mère qui parcouroient les Provinces. La manière dont il les harangua, mérite d'être rapportée. Il mit la main ſur ſon cœur & dit au Monarque : *Cecy eſt à vous ;* puis la portant ſur ſon épée, *voilà de quoy je puis vous ſervir.* La plupart des Hiſtoriens ont omis de citer cette harangue, peut-être unique par ſa préciſion.

Nous ne louerons pas également l'inſtitution de la confrérie du St. Eſprit, dont en 1566 il fut le promoteur en Bourgogne. De quels regrets l'ame de Tavannes n'auroit-elle pas été pénétrée, s'il eût aſſez vécu pour voir cette inſtitution ſervir pour ainſi dire de type à l'aſſociation monſtrueuſe qu'un faux zéle nomma *la ſainte Ligue ?* Ce ne ſont pas là les ſeuls torts de Tavannes : ce guerrier loyal & généreux, à qui le Duc d'Anjou avoit dû en

partie (a) les victoires de *Jarnac* & de *Montcontour*, ce guerrier qu'avec justice Charles IX avoit décoré, en 1570, du bâton de Maréchal de France, fut (il faut le dire) un des Ordonnateurs de la St. Barthélémi. Vainement cherche-t-on à l'excuser dans ses Mémoires, en observant que ce projet de destruction a été l'ouvrage du moment : eh ! Qu'importe, puisqu'il fut consommé, qu'on l'ait concerté de longue main, ou que le fanatisme & l'esprit de parti l'ayent fait éclore sur le champ. Ce massacre n'en est pas moins horrible ; & comme l'a écrit un Prélat vertueux (Perefixe), *c'est une action* (b) *exécrable qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plait à Dieu, jamais de semblable.* Le Tribunal de l'Histoire a jugé rigoureusement la conduite de Tavannes dans cette circonstance. Ce tribunal le devoit. Mais sera-t-il permis de remarquer que les modernes semblent s'être plû à aggraver les torts du Ma-

(a) Selon la plupart des Ecrivains du tems, Biron en partagea la gloire avec lui.

(b) « Action barbare (a dit le nouveau Traducteur » de Davila) que tous les cœurs sensibles à l'huma» nité voudroient pouvoir retrancher de nos fastes. (Voyez sa Préface, p. ix.)

réchal de Tavannes ! De nos jours un Ecrivain (a) a réclamé en ſa faveur. Sa réclamation nous ayant paru motivée, nous la remettrons ſous les yeux du Lecteur. Sur la foi de Brantome (& cet Auteur n'allégue qu'un ſimple oui-dire), on a répété que Tavannes, la veille de la St. Barthélémi, menaça le Prévôt-des-Marchands de la colère du Roi, ſi le peuple n'exterminoit pas les Proteſtans. Ce Magiſtrat effrayé, lit-on dans Brantôme, lui répond : *Hé, le prenez-vous là, Monſieur ! nous jurons que vous en oyrez nouvelles : car nous y menerons ſi bien les mains à tort & à travers, qu'il en ſera mémoire à jamais...* Avant d'adopter ce récit, n'auroit-on pas dû conſidérer que les Pariſiens abhorroient les Calviniſtes, & deſiroient depuis longtems de ſe baigner dans leur ſang ? Ainſi eſt-il à préſumer qu'il ait fallu recourir aux menaces pour leur perſuader d'égorger des hommes qu'ils ſe repréſentoient comme les ennemis de Dieu & de l'Etat ? D'après le même Ecrivain, on fait promener Tavannes dans les rues de Paris, le matin de la St. Barthélémi, criant : *Saignez, ſaignez ! les Médecins diſent que la ſaignée eſt auſſi bonne en tout ce mois*

(a) Obſervations du Père Griffet ſur l'Hiſtoire de France de Daniel, Tome X, p. 620 & 621.

d'Aouſt, comme en May... Ces deux anecdotes que Brantome avoit recueillies, ſans examiner ſi elles étoient revêtues de témoignages autentiques, ont été ſaiſies avidement par la plupart de nos Ecrivains. Ce que Brantôme avoit tranſmis comme *un oui-dire*, s'eſt métamorphoſé en vérité populaire. On s'eſt peu embaraſſé ſi les monumens du tems ne confirmoient pas ces particularités injurieuſes à la mémoire d'un homme célèbre. On n'a pas obſervé que de Thou, cet Hiſtorien ſage, exact, & preſque toujours véridique, nous a laiſſé les détails de la St. Barthelémi, & qu'il ſe taît ſur ceux-ci. On n'a point fait attention au ſilence des Ecrivains (a) Proteſtans les plus animés contre Tavannes. N'étoit-ce donc pas aſſez qu'en contribuant par ſes conſeils au maſſacre d'une partie de ſes concitoyens, il eût flétri dans un jour 50 années d'une vie glorieuſe ? Il ſemble qu'il y a de l'injuſtice à lui imputer auſſi légèrement ce que ſes ennemis même ne lui reprochent pas.

Tavannes ſurvécut peu à cet évènement déſaſtreux. Son ambition devoit être ſatisfaite, ſi cette paſſion a des bornes. Il jouiſſoit à la

(a) Liſez entre autres les Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX, l'Hiſtoire des cinq Roys &c.

Cour du plus grand crédit. Cependant ſon fils nous apprend qu'alors il auroit préféré le ſort d'un ſimple particulier. Ce dégoût des grandeurs ne tenoit-il point au dépériſſement de ſa ſanté ? On a d'autant plus de raiſons pour le préſumer, qu'à cette époque il quitta la Cour & ſe retira dans ſon château de Sülly (a), où il finit (b) ſes jours le 19 Juin 1573. Selon ſes Mémoires, il déploya dans ces derniers momens cette fierté de caractère qui ne l'abandonnoit pas, même lorſqu'il recevoit les graces de la Cour. Deſirant pour l'intérêt de ſa famille que ſa mort fût célée pendant quelque tems; *je vivray encore huit jours* (diſoit-il à ſa femme & à ſon fils aîné) *auſſi-toſt que je ſeray mort, n'envoyez point quérir de baume aux villes : ſalez mon corps, & me faites ſervir ainſy que ſi je vivois...* A cette dureté pour lui-même on reconnoit l'homme, dont la cenſure franche, & ſouvent amère ne ménagea perſonne. On n'eſt plus ſurpris de ſa réponſe à Charles IX,

(a) A quelques lieues d'Autun.

(b) On l'enterra dans le chœur de la Ste. Chapelle de Dijon, près du grand Autel, à côté de l'Evangile. On lui éleva un mauſolée en marbre blanc, avec une inſcription qu'on verra dans les Mémoires de Guillaume de Saulx, ſon fils aîné.

le copiant ſe ſont égarés (a) ſur ſes pas. Une lecture attentive des Mémoires, qui portent le nom du Maréchal de Tavannes, les auroit convaincus que Jean de Saulx, Vicomte de Ligny & de Tavannes eſt le véritable Auteur de ces Mémoires. D'abord on trouve dans l'eſpèce de paraphraſe ou commentaire qui les accompagne, que le Rédacteur avoit dix-huit ans à la mort du Maréchal, *& qu'il éſtoit ſans charge & ſans eſtat*. Guillaume de Saulx au contraire dans ſes Mémoires particuliers déclare poſitivement qu'à cet époque *il étoit âgé de dix-neuf ans, & qu'il fut auſſitôt employé en Bourgogne, où il étoit Lieutenant de Sa Majeſté*. Nous ajouterons que le Rédacteur s'intitule, *Gouverneur d'Auxonne & Lieutenant*

(a) bliothèque du Préſident Bouhier, un manuſcrit in-fol. appartenant au Vicomte de Tavannes, & contenant des Mémoires pour la vie de ſon père & pour la ſienne. Ce fut ſur ces matériaux qu'il rédigea les Mémoires connus ſous le nom de Gaſpard de Tavannes.

(a) Ce n'eſt pas la ſeule erreur qui ait été commiſe par rapport aux Mémoires de Tavannes. Le Père le Long, Tome II, p. 266, les fait commencer en 1530. Le Continuateur du Père le Long, p. 267, dit que ces Mémoires commencent en 1523 ou 1538, & qu'ils finiſſent en 1596. La vérité du fait, eſt qu'ils s'étendent depuis 1522 juſqu'en 1573.

en Bourgogne

en Bourgogne pour le Duc de Mayenne. Or ces titres ne pouvoient appartenir qu'au Vicomte de Tavannes, zélé partisan (a) de la Ligue. Le Rédacteur décrit avec complaisance ses exploits militaires en faveur de cette même Ligue. Il se glorifie des conseils qu'il donna aux Ducs de Mayenne & de Parme.

(a) « Quatre choses (remarque-t-il dans une de ces » dissertations dont il a surchargé les Mémoires de son » père) divisent les pères des enfans, & les freres des » freres, la religion, le bien public, l'avarice & l'am- » bition. Estant de différente faction, ils se sauvent » l'un l'autre. Cela est bon pour un paradoxe ou ap- » parence de vérité. En effet c'est leur ruyne. Si à des- » sein ils prennent différens partis, c'est trahison : si » fortuitement ils se sont faits ennemis, le peuple les » soupçonne, ne se fie en eux, les calomnie, interprete » leurs actions. Quoiqu'ils fassent bien, l'on dit tou- » jours qu'ils pouvoient mieux, s'ils se fussent enten- » dus; & s'ils ont du malheur, ils sont accusez que » c'est par intelligence qu'ils ont avec leurs parens. » Si diray-je le péril estre moindre, estant tout d'un » costé principalement à ceux qui ne sont chefs de l'en- » trepriſe. J'y suis expérimenté, *mon frere du party du* » *Roi*, moy des Catholiques liguez, faisions chacun de » son costé ce que bien des gens pouvoient faire. Il » ne laissa de se trouver des meschans qui disoient au » contraire que nous nous entendions; ce qui estoit » faux ».

Aucune de ces particularités n'eſt applicable à Guillaume de Saulx qui, comme ſes Mémoires le conſtatent, combattit pour la cauſe de Henri III, & de Henri IV.

Le travail du Vicomte de Tavannes eſt un des monuments les plus extraordinaires qu'ait produit la fin du XVIe ſiècle (a). Il n'y en a point d'auſſi bizarre, ſi l'on conſidère l'incohérence des parties dont il eſt formé. Le récit des faits qui concernent la vie privée du Maréchal, ou le fil de l'Hiſtoire, eſt ſans ceſſe coupé par des diſſertations politiques, morales & philoſophiques, la plûpart étrangères au texte dans lequel elles ſont intercalées. Il n'y a ni ordre, ni diviſion (b) dans la partie hiſtorique. Les tranſpoſitions ſont fréquentes ; & la Chronologie y eſt fautive. Ces Mémoires, quoique précieux par un grand nombre d'anecdotes & d'intrigues de Cour qu'on ne rencontre point ailleurs, ont excité l'humeur de ceux qui les ont conſultés. On les a ſouvent cités ; & peu

(a) Il y a apparence que ce fut vers ce tems que le Vicomte de Tavannes écrivit les Mémoires de ſon père, puiſqu'il y a mêlé des évènemens qui ſe ſont paſſés au commencement du ſiècle ſuivant.

(b) C'eſt à quoi on a remédié en la ſubdiviſant par chapitres. Cette forme plus commode repoſe le Lecteur.

de perſonnes (a) ont eu le courage d'en ſupporter la lecture. Cet amas volumineux de diſſertations qui les accompagne étoit bien propre à inſpirer le dégoût. Auſſi plus d'un Ecrivain a-t-il jugé l'ouvrage ſans le connoître. Les ſuperfluités faſtidieuſes qui y abondent ont fait accuſer l'Auteur de pédantiſme (b); & l'arrêt une fois prononcé, il a été repeté par les Lexicographes, & par tous les Compilateurs modernes. Quoiqu'en diſent les détracteurs du Vicomte de Tavanes, il nous ſemble que ces diſſertations, qui péchent aſ-

(a) Cette aſſertion eſt juſtifiée par la mépriſe du laborieux Abbé Lenglet du Freſnoy qui a confondu avec les Mémoires de Tavannes l'*Inſtruction & devis du Sieur de Neufchaiſes.* (Voyez page 85 du VIe vol. de ſa Méthode pour étudier l'Hiſtoire.)

(b) On l'a jugé d'après l'Abbé le Gendre. *L'Auteur de ces Mémoires* (dit-il dans ſes jugemens ſur les Hiſtoriens de France, page 33) *eſt un Caton qui moraliſe à tous momens.* Le Laboureur & le Père le Long en parlent d'une manière bien différente. *Ces Mémoires* (remarquent-ils) *ſont remplis de choſes curieuſes.* (Liſez les Additions aux Mémoires de Caſtelnau, T. II, p. 565, & la Biblioth. du Père le Long, Tome II, p. 266.) Les Journaliſtes de Trévoux (Juin 1717, page 950) « en conſeillent la lecture à ceux qui veulent ſe mêler » de littérature & d'hiſtoire, parce qu'ils ſont remplis » d'une infinité de faits remarquables ».

ſurément par une prolixité ennuieuſe, renferment pluſieurs points de vue intéreſſans. On rencontre dans la partie hiſtorique, des morceaux écrits avec autant d'énergie que de préciſion ; quelquefois, il eſt vrai, cette préciſion dégenère en obſcurité. Pour ſuivre la narration du Rédacteur, il faut poſſéder l'Hiſtoire des tems qu'il parcourt. Souvent une ligne, un ſeul mot exprime un grand événement.

Pour rendre à ſon Ouvrage la forme qu'il auroit du lui donner, on a débarraſſé le texte hiſtorique de tout ce qui lui étoit étranger. La narration des faits, ceſſe d'être hachée. On a mis ſous les yeux du public un vaſte tableau dont l'ordonnance n'eſt plus maſquée par des acceſſoires qui la défiguroient. Le véritable texte des Mémoires a été reſpecté. On a rétabli l'ordre qui y manquoit : les anachroniſmes ont diſparu : en liſant ces Mémoires, on s'apperçevra que ſi le Maréchal avoit un caractère âpre & dur, la cauſticité (a) fut le

(a) Il en fait l'aveu le plus formel, en racontant dans ſon commentaire qu'il avoit peint dans ſa galerie ces mots : *C'eſt honneur, c'eſt eſtat, de n'avoir en ce regne ni charge ni Eſtat.* Ne ſont-ce pas là les boutades de l'homme mécontent de tout ce qui l'entoure ? Il s'étoit ſacrifié pour le parti de la Ligue ; & ce parti le paya

défaut de ſon fils : il fut aigri par le malheur. Lui-même nous apprend qu'il eſſuia pluſieurs maladies déſeſpérées ; qu'il fut quatre fois confiné dans les priſons, qu'il reçut dix bleſſures, qu'il perdit ſa femme, ſes enfans, ſes dignités & ſes biens ? Il ne faut donc pas le croire aveuglément lorſqu'il eſt en contradiction avec les monumens du tems ; & c'eſt ce qu'on a eu ſoin d'énoncer dans les Notes & les Obſervations jointes à ces Mémoires.

En élaguant du corps de l'Ouvrage les diſſertations qui en faiſoient un vrai cahos, on a fondu dans les Notes & Obſervations, ſoit par fragments, ſoit par extrait tout ce qui a paru digne de l'attention du public. On a remédié aux omiſſions de l'Auteur par des éclairciſſemens tirés de recueils peu connus. Afin qu'on n'ait rien à regretter de tout ce qui appartient au Vicomte de Tavannes, on réunira aux Mémoires de Guillaume (a) de

d'ingratitude. Le Vicomte de Tavannes étoit vu de mauvais œil à la Cour de Henri IV. Si l'on ajoute à ſa poſition les malheurs domeſtiques qui l'accablèrent, on avouera qu'il lui étoit difficile de ne pas voir l'humanité en noir.

(a) Les Mémoires de Guillaume de Saulx commencent en 1560. Il ne faut pas les confondre avec ceux de Jacques de Saulx, Comte de Tavannes, qui

Saulx, quelques particularités qui lui ſont perſonnelles, & qu'on trouve éparſes dans ſes diſſertations. Les deux frères vivant à la même époque, & ayant été attachés à des partis oppoſés, la diverſité de leurs récits n'en ſera que plus piquante.

Les Mémoires de Tavannes ſont précédés d'une dédicace du Rédacteur à ſes parens : quelques idées fortes & ſingulières qu'on y trouve, nous ont engagés à la placer immédiatement après la Notice. Viennent enſuite cinq avis compoſés par le Vicomte de Tavannes. Quoiqu'ils ayent été écrits dans des tems (a) bien poſtérieurs à ceux dont nous nous occupons, on croit devoir parler du premier (b), qui eſt intitulé : *Avis pour*

concernent l'année 1650 & ſuivantes. Peu de familles en France ont fourni autant de matériaux pour notre Hiſtoire.

(a) Il ſont adreſſés à Louis XIII, lorſque le Connétable de Luynes étoit en faveur.

(b) Quand le Vicomte de Tavannes publia les quatre autres avis, ils pouvoient avoir un certain mérite aux yeux des contemporains : mais les changemens ſurvenus dans la conſtitution politique de l'Europe les dépouillent aujourd'hui de tout intérêt. Indiquons-en ſeulement la ſubſtance. 1°. C'eſt un projet pour n'avoir en Europe qu'une ſeule religion ; 2°. & 3°. des plans d'opérations militaires contre les Eſpagnols &

régner en pieté, juſtice, ſoulagement & tranquilité du public. — D'abord le Vicomte de Tavannes fait l'éloge de Henri IV. Il le compare à Charles VII. L'un & l'autre, l'épée à la main, ont conquis leur Royaume. Ces deux Princes différent dans une circonſtance eſſentielle de leur vie. Charles VII eut la foibleſſe de laiſſer aſſaſſiner ſous ſes yeux, ſon ennemi, le Duc de Bourgogne. Henri, au contraire, honora de ſon amitié le Duc de Mayenne, qui avoit voulu lui arracher le ſceptre. Après ce paralelle, le Vicomte de Tavannes invite Louis XIII à régner ſelon les loix & l'équité. « Pourvoyez (lui » dit-il) aux charges Eccléſiaſtiques les plus » gens de bien & de ſçavoir, & pareille- » ment aux guerres les plus fidèles & plus » expérimentez... Réduiſez le tout à l'imi- » tation du Roi Louis XII, père des peuples, » qui ſeront vos défenſeurs & protecteurs... » Eliſez un Conſeil des plus gens de bien... » La piété & la juſtice ſont les deux colonnes » qui conſervent les Eſtats ».

Le Vicomte de Tavannes repréſente enſuite au Monarque combien il lui eſt facile

les Turcs; 4°. des vues politiques tendant à réduire l'Europe en deux monarchies, celles de France & d'Eſpagne.

de gagner l'affection de ses sujets. Il lui montre les regards de la France entière tournés vers le Trône. Il lui dit que la nation, lasse des guerres civiles, est convaincue que sa félicité consiste à n'obéir qu'à un seul. Pour répondre aux vœux du peuple, il propose à Louis XIII *de faire une assemblée de deux ou trois des plus gens de bien de chaque Province.* Il voudroit « que cette assemblée » fust faicte (ce sont ses expressions) en » intention certaine de suivre les bons con- » seils & avis pour le retablissement de l'an- » cien ordre du Royaume, de la pieté, jus- » tice, soulagement & descharge du peuple... » En cette assemblée (continue-t-il) se doit » faire des Edits inviolables, de quoy réussira » que ces Convoquez retournans dans les » provinces feront entendre ce qui aura esté » fait.... Cecy est dit (ajoute-t-il) pour la » crainte en laquelle on a mis Vostre Majesté » des Estats-Généraux auxquels plusieurs qui » vivent du désordre, vous ont empesché de » penser sous ombre que les précédens ont » esté corrompus.... Au deffaut desquels vous » pouvez faire exécuter par le Conseil des » gens de bien cy-dessus remarquez ; ce qui » sera d'autant vostre gloire, que tous recon- » noistront que c'est de vostre seul instinct,

» bonté & prudence que provient ce bien, » & non des Estats-Généraux... Ainsy tout le » bien & bonheur qui en adviendra, se tien- » dra de Vostre Majesté... L'Eglise, la No- » blesse, le Peuple prieront pour sa prospe- » rité & salut... »

Il ne reste plus qu'à rendre compte au Lecteur des différentes éditions des Mémoires du Maréchal de Tavannes : les Lexicographes en comptent trois de format *in-folio* : mais nous croyons, comme l'Abbé Papillon (a), qu'il faut les réduire à deux. La première fut faite au château de Sully vers 1616 ou 1617, puisque le Rédacteur dans son Commentaire y parle d'événemens survenus à cette époque. L'autre a été imprimée à Lyon chez Fourny, en 1650. Ces deux Editions, au titre (b) & au papier près, se ressemblent parfaitement.

(a) Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, T. II, p. 242 & suiv.

(b) On les a imprimées tantôt sous le titre de *Vie de Gaspard de Saulx*, tantôt sous le titre de *Mémoires*.

Fin de la Notice des Éditeurs.

EPITRE DEDICATOIRE DE L'AUTEUR.

ENFANS, NEVEUX, COUSINS,

J'ESCRIS par devoir de noſtre pere, pour exemples & preceptes à vous mes parens, non par gloire : je me connois trop, je deſire que ces fantaiſies ne ſoyent veuës que pour vous ſervir de bouſſole à ſuivre le chemin qui vons a eſté tracé, & éviter pluſieurs malheurs qui me ſont advenus en recherchant l'honneur qui ſe doit ſuivre par ceux d'extraction illuſtre, ſans offence de Dieu ny de ſa patrie, avec ceſte maxime, que tous deſſeins injuſtes non agreables à noſtre Seigneur periſſent. les Grecs, les Romains, par la ſouvenance de leurs predeceſſeurs, ſe ſont portez aux actes genereux. Si l'Hiſtoire de ceux qui ne nous touchent accuſe nos vices ſans flatterie, nous rendent meilleurs & plus adviſez, nous monſtrent ce que les ſages ou imprudents maniments d'affaires apportent de bien ou de mal ; le diſcours, l'exemple des parens eſt d'autant plus utile qu'ils ſont plus proches, n'eſtans

faits par oſtentation, pouſſez d'un ſeul inſtinct de profiter aux leurs. Les harangues funebres des Anciens ſe faiſoient par leurs enfans, mieux informez de leurs actions que tous autres. J'ay veu, j'ai ſceu partie des faits de M. de Tavanes, mon pere, non du tout par luy, qui à la forme des anciens François s'employoit à faire, non à dire, ſi peu curieux de vanité qu'il a refuſé des Memoires à ceux qui vouloient (diſoient-ils) immortaliſer ſon nom. Ses actes, ſes advis conſiderez (a), ſe trouveront conſeils d'Eſtat, ſentence de grands Capitaines, gains de batailles, conſervations de provinces, non de petits effets, dont pluſieurs rempliſſent des livres entiers. Ma diſcretion, la proximité m'a fait en dire pluſtoſt peu que trop, ne narrant à beaucoup près (b) les vertus qu'il poſſedoit. C'eſt l'obligation que je luy ay, & voſtre amitié, qui m'a fait mettre la main à la plume (eſtant les eſpées de repos) non le los que j'en eſpere; auſſi faudroit-il pour

(a) L'Abbé Papillon, Biblioth. des Auteurs de Bourgogne, infére de cette phraſe que Gaſpard de Tavannes n'a fait que des avis. Tome II, p. 240.

(b) Ce n'eſt pas là ce dont tout le monde convient. On reproche au contraire au Vicomte de Tavannes d'avoir trop loué ſon père.

l'obtenir des ſtils & des ſujets de Plutarque, Saluſte, ou de Tacite, des reſtaurateurs ou ſubvertiſſeurs d'Eſtat, non des Chefs militans ſous les Roys, auſquels on n'oſe attribuer l'honneur des victoires qu'ils ont acquiſes, pour ne le faire perdre à leurs Majeſtez, qui ſouvent dorment dans les licts, dans les armes eſtonnez, cependant que les Capitaines commandent les armées, dont ils ont le danger, & les autres la gloire. Si la verité eſtoit bien cogneuë, les Cavaliers ſemblables à M. de Tavanes meriteroient autant de lauriers que les Ceſars, pour ſouvent avoir eſté contraincts de combattre en meſme temps les ennemis, les envieux, & les opinions de leurs Maiſtres, avec plus d'honneur que les Empereurs, qui n'avoient qu'à ſe deffendre de leurs adverſaires, eſtoient obeis en un clin d'œil de leurs armées, amis & alliez. Les Capitaines des Roys ſont meuz, pouſſez & retenus des Maiſtres, des mignons, des femmes & des calomniateurs : ils ne font un pas ſans contrarieté, ſubjets à rendre compte, en crainte de faire trop ou trop peu, c'eſt à eux ſouvent faillir que de bien faire. Si ces Capitaines fuſſent eſté Empereurs, ils euſſent eu de meſmes, ou de plus grandes victoires qu'eux; & ſi ces Monarques fuſſent

eſté en leurs places, ils euſſent eſté bien empeſchez. Il faut conſiderer non-ſeulement les actes, mais avec quels moyens ils reuſſiſſent : plus la vertu eſt contrainte & forcée, plus il y a d'honneur & de conduite. Les peuples voyent mouvoir les machines, ſans conſiderer les reſſorts qui les agiſſent ; il y a peril à les dire, & encore plus à les eſcrire. La malice, la menterie des uns, l'ignorance & flatterie des autres me violentent à paſſer ſur ces conſiderations, & à eſcrire, non toute la verité ; mais ce que le temps me peut permettre, ſans aucun menſonge, ſans vindicte, comme les Huguenots, qui changent les batailles de Cerizolles, Renty, Jarnac, & Moncontour en rencontres legeres, & oſtent l'honneur à la France, le penſant faire perdre à M. de Tavannes, qu'ils ont eſlevé au lieu de l'abbaiſſer, ne profanant ſon nom parmy les confuſions d'infinies gens de peu deſquels ils font mention, qui l'euſſent pluſtoſt obſcurcy qu'eſclaircy. C'eſt l'honneur de Caton que l'on demande (a) pourquoi

(a) « Si on deſire eſtre grand, pour laiſſer mémoire » de ſoy (dit le Vicomte de Tavannes dans une de » ſes digreſſions dont nous n'avons pu faire uſage que » par extrait), il faudroit avoir acquis autant d'hon- » neur que cette trentaine de Grecs & Romains dont

parmy infinis autres ſa ſtatuë n'a eſté erigée! La Chronique Angloiſe ne parle bien de la Françoiſe, ny l'Huguenote de la Catholique; & ceux qui ſont gagnez des Princes eſtans leurs mercenaires, flattent leurs fantaiſies, & de folie imprudente font un conſeil de prevoyance ſelon la fortune; à l'exemple des Commentateurs d'Homere, qui donnent la gehenne à ſes conceptions, leur font prevoir ce à quoy il ne penſa jamais, & ſont d'autant plus blaſmables, qu'ils eſcrivent ce qu'ils ne croyent pas eux-meſmes. Et comme dit Tacite, les uns par flaterie, dons & timidité ont trop loué; les autres par haine, paſſion & envie trop blaſmé; & tous diſent peu de verité. J'excuſe du Bellay, Montluc & la Nouë d'avoir eſcrit d'eux-meſmes, conſiderant la malice ſuſdicte; un Moyne dans un Cloiſtre, un Miniſtre dans Genêve,

» Plutarque a eſcrit; & outre cela avoir les Hiſtoriens
» amis, ſinon ils font du bon Roy Minos le Prince des
» Enfers. Commandant en Normandie, voulant qua-
» lifier un menteur, je le nommois Hiſtorien; adage
» qui a eu depuis cours par la France: l'argent noircit
» ou rougit le papier. Le Sieur de Tavannes, duquel
» j'eſcris, eſtoit trop généreux pour en donner. Auſſi
» les Hiſtoriens en ont peu fait de mention au reſpect
» de ſes mérites »...

m'escrivent que sur de faux rapports. Quelle presomption de faire des livres remplis des conseils d'Estat & des combats ? Les uns se sont faits secrets, & partant non sceuz: les autres mal rapportez. Ces Escrivains font donner des advis aux Conseillers d'Estat à l'adventure, comme ils jugent par l'evenement qui devoit avoir esté, ce qui est souvent tout au contraire; de vingt qui reviennent d'un combat, deux ne s'accordent du commencement, du milieu, ny de la fin, le racontent differemment. Celuy que l'on disoit au Roy Charles avoit donné un coup de picque au-dessus de la bresche de la Rochelle, s'estoit caché dans un gabion, tant y a-il d'incertitude aux rapports & aux nouvelles. C'est aux Theologiens de faire des livres de la Religion, aux Jurisconsultes des Loix, aux gens d'Estat des Conseils, & aux Capitaines des Batailles. La narration d'un vaillant experimenté est differente des contes de celuy qui n'a jamais eu les mains ensanglantées de ses fiers ennemis sur les plaines armées. L'ancienneté de la race, le temps que M. de Tavannes a servy, durant le Regne de François I jusques à la mort du Roy Charles IX m'a contraint de faire un sommaire en gros d'aucuns passages de l'Histoire, jusques en

l'an mil cinq cens ſoixante & treize, non pour contrefaire l'Hiſtorien, m'en reconnoiſſant incapable, mais pour y avoir eſté forcé, faiſant mention de luy en tant de lieux, il a fallu que j'en aye eſcrit. Et ce ſujet remarquable m'a porté à des conſiderations & conceptions que j'ay trouvé à propos d'eſcrire, & y ay entremeſlé aucunesfois quelque choſe de moi-meſme : plus à ce que vous, mes *enfans & neveux*, ſuiviez, ou evitiez la bonne ou mauvaiſe fortune, que par loüange que j'en deſire, non plus que je me ſoucie de ce qu'on pourra en dire, pourveu qu'il vous profite. J'aurai attaint le but auquel j'aſpirois pour voſtre utilité, au bien de la patrie, à l'honneur de Dieu, que je ſupplie faire proſperer vos bons deſſeins.

Fin de l'Épitre Dédicatoire.

MEMOIRES

MÉMOIRES

DE MESSIRE

GASPARD DE TAVANNES,

MARÉCHAL DE FRANCE,

Commençant en 1522, & finiſſant en 1573.

CHAPITRE PREMIER.

Naiſſance de Gaſpard de Saulx. Son oncle Jean de Tavannes le préſente au Roi François I. Nom de Tavannes impoſé à Gaſpard de Saulx. Le Sieur de Tavannes pris à Pavie combattant auprès du Roi. Il recouvre ſa liberté. François I revient en France.

De Jean de Saulx Seigneur d'Orrain Grand Gruyer (1) de Bourgongne, & de Marguerite de Tavannes, naſquit au mois de Mars l'an mil cinq cens neuf, Gaſpard de Saulx Seigneur de Tavannes, de parens illuſtres, craignans Dieu, & de clair jugement. Le Sieur d'Orrain eut trois fils & deux filles, retint l'aiſné près de ſoy pour maintenir ſa maiſon, qui fut Guillaume de Saulx, Seigneur de Villefrançon depuis Lieutenant du Roy en Bourgongne, & envoye M. de Tavannes

puiſné chercher de l'honneur, & voüe le tiers à l'Egliſe, qui fut Prieur de Sainct Leger. Mit les deux filles en Religion, ſçachant bien la perte qu'elles apportent aux maiſons : l'une en ſortit, qui eſpouſa le Sieur d'Effrans ; l'autre mourut à Remiremont, dont elle eſtoit Dame. Le Sieur de Tavannes avoit l'eſprit prompt, judicieux dès ſon enfance, eſtoit de riche-taille, entre mediocre & grand, de force & diſpoſition nompareille : ſon pere l'enſeigne, & fait apprendre ce qu'un Gentil-homme & Capitaine doit ſçavoir, fait eſtudier ſes freres ſelon leurs inclinations.

[1522] Durant ce temps (a) le Sieur de Tavannes nourry par ſon pere ſelon les preceptes (2) eſcrits cy-deſſus, en l'an 1522 le Sieur de Tavannes ſon oncle Colonnel des Lanſquenets des bandes noires, paſſant à Dijon, obtint par importunité de M. d'Orrain de donner ſon fils au Roy, qui le reçeut pour

(a) Pour entendre le ſens de ces expreſſions *durant ce tems*, nous prévenons qu'elles ont rapport à un précis des principaux évènemens de notre Hiſtoire, depuis le règne de Louis XI, juſqu'en 1522, époque à laquelle commencent véritablement les Mémoires de Tavannes. Comme ce Précis eſt une répétition de ce qu'on a lu dans les Mémoires qui ont précédé, on l'a ſupprimé.

ſa bonne façon, & pour la faveur & grands ſervices qu'avoit fait ſondict oncle qui luy preſentoit. Auquel Sa Majeſté dit : puiſqu'il n'avoit point d'enfans, que s'il mes-avenoit de luy, il recognoiſtroit ſes ſervices à ſon Neveu ; & pour ceſt effect, le Roi voulut qu'il laiſſaſt le nom de ſon pere, print celuy de ſon oncle, & le nomma Tavannes. L'Empereur paſſe en Eſpagne, pacifie les troubles eſmeuz contre luy. Le Roy ſur tant de differens advenuz en Italie ſe reſoult d'y aller, eſt retardé par l'advis du meſcontentement du Conneſtable de Bourbon, qui ce diſoit, pour avoir eſté le Duc d'Alençon preferé à luy en la conduitte de l'avantgarde en Flandres, que Madame la Regente luy querelloit les biens de Pierre de Bourbon, depuis la mort de ſa femme fille dudict Pierre de Bourbon ; il y avoit d'autres cauſes plus importantes. Aucuns ont voulu dire qu'il avoit refuſé d'eſpouſer la Reyne qui le deſiroit. Le Roi reçoit froidement M. de Lautrec ; il dit n'avoir (a) perdu Milan, que c'eſtoit trois cens mille eſcus promis, qui

(a) Tous ces détails s'accordent avec les Mémoires de du Bellay. (Voyez le Tome XVII de la *Collection*, p. 216 & ſuiv.)

ne luy avoient eſté envoyez. Sainct (a) Blancard general des finances eſt appellé, il ſe deſcharge ſur Madame Louyſe de Savoye, qui les avoit pris. Le Roy s'en courrouce aigrement à ſa Mere, qui accuſe Sainct Blancard, luy fait députer des Commiſſaires, & le faict pendre injuſtement. L'Empereur promet ſa ſœur Eleonor à M. de Bourbon, & d'eriger la Provence en Royaume, ſi elle eſtoit conquiſe, ou au deffaut lui donner autre Royaume. M. de Bourbon doit faire le malade pour demeurer en France quand le Roy iroit en Italie (b). Une armée de douze mille hommes conduitte par le Comte de Fuſtemberg devoit paſſer en Champagne, ſe joindre à M. de Bourbon, qui s'aſſeure avec ſa faction d'occuper une partie de la France ; deux autres armées devoient donner à Fontarabie, & en Picardie ; les apprentifs aux factions ne ſont maiſtres, ſe perdent à la ſource.

(a) Au lieu de Saint-Blancard, il faut lire Semblancay. Nous renvoyons le Lecteur à l'Obſervation, n°. 9, ſur le IIe Livre de Martin du Bellay, T. XVII de la *Collection*, p. 480.

(b) « Les Italiens (a remarqué le Vicomte de Tavannes dans ſon Commentaire) diſent qu'Alexandre » & Céſar de peu firent beaucoup, & que Charles de » Bourbon de rien fit davantage ».

[1523] Le Roy bien adverti, se plaint du Connestable à luy-mesme à Moulins; il s'excuse. Sa Majesté plus asseuré de son traité, envoye depuis Mr le Grand-Maistre & le Mareschal de Chabanes pour le prendre : il s'enfuit (a) avec deux Gentilshommes vers le Cardinal de la Baume à Bezançon, de là à l'Empereur qui ayant pris le Chasteau de Milan par la capitulation des François, pour observer les articles de la ligue, & gagner le cœur des peuples, le rend à François Sforce. Toute l'Europe fait ligue contre le Roy, jusques aux Vénitiens, Anglois & Archiduc d'Austriche, pour la conservation d'Italie. L'entrepriſe de Bourbon retarde le voyage du Roy, qui envoye l'Amiral de Bonnivet en l'Estat de Milan, avec dixhuict cens lances, & trente mille hommes de pied. Il prend Novarre & Vigene (b), passe le Tezin mal-

(a) Tout ce qui concerne l'évasion du Connétable de Bourbon, est trop bien développé dans les Mémoires de du Bellay, Tome XVII de la *Collection*, p. 265 & suiv., pour revenir sur cet article. Quant à l'origine de la persécution que lui suscita Louise de Savoye, nous nous contenterons de renvoyer le Lecteur aux Observations, numéros 13 & 14, sur le IIe Livre de du Bellay, Tome *ibid.* de la *Collection*, p. 486 & 489.

(b) Vigevano.

gré Prosper Colomne, sejourne mal à propos, dont Milan esbranlé se rasseure. Le Pape Adrian meurt; Jules Cardinal de Medicis est creé Pape, nommé Clement septiesme; le Duc de Ferrare prend Rege au vaccant (a). Les François hors d'espoir de Milan envoyent r'envitailler le Chasteau de Cremone; M. de Bonnivet esperant l'incommodité des autres, se treuve en la sienne. Son armée diminuë de l'hyver, de manquemens de vivres, & de petites rencontres, leve le siege de Milan sans sortie de Prosper Colomne, qui malade meurt tost après. Charles Lannoy Vice-Roy de Naples luy succede aux grades, non à l'authorité, rougnée par le Marquis de Pesquaire, & depuis par Bourbon.

[1524] M. de Bonnivet à Biagras, son armée diminuée; celle de l'Empereur renforcée de six mille hommes du Pape & des Vénitiens, campe auprès des François, qui presentent la bataille. Les Imperiaux la refusent, prennent Cremone & autres villes, surprennent de nuict Bayard à Laude, à Rebec, de jour Montejan (b): par contr'entreprise, incommodent les François partie es-

(a) Pendant la vacance du S. Siége.

(b) La défaite de Montejan & de Boutieres est racontée avec ses circonstances dans les Mémoires de du Bellay, Tome XVII de la *Collection*, p. 316.

coulez en France, vont au devant de treize mille Suiſſes ſuivis des Imperiaux ; en un combat ſur la retraicte eſt bleſſé Bonnivet, Bayard (a) & Vandeneſſe tuez. Les Suiſſes refuſent de combattre, ſe retirent avec l'artillerie, & les François chez eux ; ainſi en prend aux Generaux eſleus par faveur de Cour. L'armée d'Eſpagne (pendant ce temps) prend Fontarabie, les Lanſquenets qui venoient par l'intelligence du Duc de Bourbon, prennent Coiffy, ſe retirent, M. de Guyſe en deffait quelques-uns. L'armée Angloiſe & Flamande, aprés avoir bruſlé Roye & Mont-Didier juſques à trois lieuës de Paris, s'en retournent, craignant M. de Vendoſme ; ainſi le feu de cette conjuration demeure ſans effect.

Blaſmables ſont les faux Eſcrivains de ce temps, qui de vœux & ſerments violez d'un Luther Moyne defroqué, & d'une Religieuſe adultere, font des Prophetes, qui oſtent du Ciel les lis, la Saincte Ampoulle, meſurans le pouvoir des Miracles à leurs folles créances. Imprudens Juges, puiſqu'ils n'eſtoient

(a) Il s'agit ici de la retraite de Romagnano, où Bayard fut bleſſé à mort : nous ne répéterons point ce qu'on a lu ſur ce ſujet dans les Mémoires de Bayard & de du Bellay, Tomes XV & XVII de la *Collection*.

de ce temps-là, & n'ont lumiere que par les Auteurs anciens, ſans leſquels ils ſeroient aveuglez. Ils cellent les actes genereux de Lautrec, de Montpenſier, de Guyſe, de Tavannes, & Mercure (a), & rejettent les fautes de leurs partiſans ſur les plus gens de bien : donnent l'honneur à ceux qui méritent la honte, & d'un Regne de femme voluptueux, en font des Gouvernemens de gens prudens & d'Eſtat. Et au lieu du Timon occupé par Louyſe de Savoye, Bonnivet favoriſé, mes Dames d'Eſtampes, & Admirale, poſent le gouvernail en la main du Roy, qui n'en tient qu'autant que ſes favoris & voluptez luy permettent, & d'un juſte meſcontentement, font une trahiſon exquiſe. Que n'eſcrivent-ils ſans deguiſement, (ſi l'ignorance ou malice ne les poſſede) que Louyſe de Savoye mere du Roy François, pour ruiner Lautrec, prend les quatre cens mille eſcus deſtinez pour le ſecours de Milan, duquel elle deſire la perte, afin que le baſtard de Savoye ſon frere ſuccede à Lautrec. Vice commun des femmes, de reculer les parens de leurs marys pour advancer les

(b) *Mercure*, il faut lire *Mercœur* : les Ecrivains de ce tems l'appelloient *Mercure*. (Voyez Brantome, Tome XV, p. 117.)

leurs. Que ne deſcouvrent-ils ſa mauvaiſtie & vengence en la mort de Sainct Blancard innocent; & qu'après le decés de la femme de Charles de Bourbon, elle le voulut eſpouſer, dont refuſée elle jetta inimitié entre luy & le Roy ſon fils, qui hauſſe la main pour donner un ſoufflet à M. de Bourbon (a): & comme ayant converty l'amour en hayne, ſe dit heritier de la femme dudit Bourbon injuſtement, de laquelle il eſtoit donataire, & heritier du fils qu'il avoit eu d'elle, dequoy elle deſeſpere Charles de Bourbon, cauſe de la priſe de ſon fils à Pavie, meſme par la faveur & ignorance de Bonnivet plus courtiſant que Capitaine, maintenu par elle dont procedent tant de pertes & ruines exceſſives à la France. Semblablement ils n'eſcrivent, elle morte, que Lautrec entré en charge, eſt laiſſé ſans argent à Naples pendant que le Roy le deſpend (b) en volupté à Paris; fleuve d'oubly, où ſe noyent les Capitaines engagez en Italie. Cependant les Conſeillers ambitieux ou ignorans, deſirans

(a) Cette anecdote eſt du nombre de celles qu'on ne garantit pas. François I connoiſſoit trop les loix de l'honneur, pour hazarder un pareil geſte.

(b) Le dépenſe.

la charge d'autruy, meſcontentent André Dore (a); perte du Royaume de Naples: leurs eſcrits ſont paſſionnez, craintifs, ou ſuivent le bruit commun. Vaudroit mieux imitant les miens, les enſevelir ſeulement en leur famille, & dire verité, qu'imprimer des menſonges dorées de beau langage & les faire avaller comme pillules ameres.

La loy Sallique qui exclud les femmes du Regne, auſſi les doit-elle oſter du Gouvernement. Vengeance, colere, amour, conſtance, legereté, impatience, les rendent incapables du manyment des affaires d'Eſtat, deſplacent les plus braves pour les plus beaux. Valeur, conduitte, ſageſſe, ſont poſtpoſées aux bonnes graces beautez & langages fardez; ainſi que ſi les armes eſtoient des habits voluptueux, & que les champs armez fuſſent des ſalles de bal. Elles tiennent le Roys par les pieces qu'ils eſtiment le plus, leur font oublier les Capitaines aſſiegez en Italie, ayment mieux mille eſcus en leur bourſe, qu'une Province à leurs Majeſtez. C'eſt d'elle d'où viennent ces changemens ſi divers & ſoudains en la vie du Roy François, à ceſte heure en réputation, & auſſi-toſt ſans honneur; peu ſert en France de ſçavoir les

(c) Doria.

batailles & assauts, qui ne sçait la Cour & les Dames.

Le Pape propose paix, nul n'y est disposé persuadé de M. de Bourbon, l'armée sous le Marquis de Pesquaire va en Provence, prend Toulon, Aix, tente Marseille en vain ; pour l'approché du Roi. Les revoltes attenduës par Bourbon en fumée, il retourne, accuse le Marquis de Pesquaire (a) de n'avoir voulu enfoncer en la France & d'avoir conseillé de descendre en la Provence, pour estre, ce luy sembloit le plus aisé costé d'entreprendre pour la proximité de la mer & des Estats du Roy d'Espagne : en esperance de joindre le Comté de Roussillon, & Genes tout à l'Empereur par la conqueste de Provence & de Languedoc. Le Roy à mesme temps sçait leur retraicte & la mort de sa femme Anne de Bretagne (b),

(a) Voilà une contradiction manifeste avec ce qu'on vient de lire plus haut, que le Marquis de Pescaire assiégea Marseille d'après l'avis du Connétable de Bourbon. On a remarqué dans l'Observation, n°. 67, sur les Mémoires de la Trémoille, Tome XIV de la *Collection*, p. 296, que selon le rapport de tous les Historiens du tems, le siège de Marseille se fit contre le gré du Connétable, & que si l'on eût suivi ses conseils, on auroit pénétré dans le cœur du Royaume.

(b) Il est surprenant qu'une erreur aussi grossière ait

qui lui laiſſa trois fils : il eſtoit renforcé des ſiens revenus d'Italie, & des Suiſſes & Lanſquenets levez par le Colonnel Tavannes, qui mourut le 23 May 1523. Son Regiment fut mis avec celuy de François de Lorraine, Duc de Guiſe. La retraicte de Bourbon & du Marquis de Peſquaire ſemblant fuitte, ces grandes forces unies font reſoudre le Roy de ſuivre & paſſer en Italie.

Ce fut à qui ſeroit le premier à Milan, où arrivez le Marquis du Peſquaire, M. de Bourbon & le Vice-Roy Dom Jean de Launois, quittent la ville après la priſe du fauxbourg par le Roi, qui met en conſeil de les ſuivre, ou aller à Pavie, ſe reſout au pire; ils eſtoient defaits s'il les eut ſuivis au deſordre qu'ils ſe retiroient. Le Pape s'accorde au Roy le penſant le plus fort, qui par ſon conſeil (a) envoya mal à propos

échappé à l'Auteur des Mémoires : Anne de Brétagne étoit la belle-mère de François I, & non pas ſa femme. Elle étoit morte le 9 Janvier 1513; & la Princeſſe, dont il s'agit ici, étoit la Reine Claude, fille d'Anne de Bretagne & de Louis XII.

(a) Du Bellay attribue également au Pape ce mauvais conſeil. Voyez page 359 du Tome XVII de la *Collection* : mais dans l'Obſervation, n°. 27, qui concerne ce paſſage de du Bellay; Tome *ibid.*, p. 504, il eſt prouvé que cette faute doit être imputée à François I.

le Duc d'Albanie avec le tiers de ſes forces en l'entrepriſe de Naples.

[1525] Sa Majeſté treuve dans Pavie Antoine de Levè, l'aſſaut, & ſe retranche, refroidit l'ardeur de l'armée; le long ſiege la diminue; Antoine de Leve purge la revolte de ſes Lanſquenets dans la ville par l'empoiſonnement du Colonel. Bourbon retourné d'Allemage, amene douze mille Lanſquenets, joinct au Vice-Roy & à Peſquaire, qui avoient quinze cens chevaux, ſeize mille hommes de pied Eſpagnols qu'Italiens, campent avec vingt-ſept mille hommes proche le Roy, qui avoit quatorze cens chevaux, vingt-cinq mille payes, non vingt-cinq mille hommes: reſout opinaſtrement par le conſeil de Bonnivet, contre l'advis des bons Capitaines, qui diſoient que les Imperiaux ſe romproient dans un mois, de ne lever le ſiege. Le Marquis de Saluces, & partie de ſon armée qui faiſoit beſoin au Roy, prenent les quatre galeres de Genes, reçoivent deux mille hommes venans de Marſeille trouver Sa Majeſté; les Griſons la veille du combat ſe retirent mandez de leur ſuperieurs, pour quelques chaſteaux perdus en leur pays. Jean de Medicis eſt tué aux eſcarmouches; tout reüſſit au deſadvantage du Roy, il croit

eſtre fortement logé, ne laiſſe d'aller à la chaſſe, prend ſes plaiſirs, opiniaſtre ſur le conſeil des jeunes Bonnivet, Montmorency, & Brion de ne lever le ſiege. Les Imperiaux reſolvent de paſſer par le parc, & aller rafraichir la garniſon de Pavie, & ſi l'occaſion ſe preſente advantageuſe, ne la laiſſer perdre. Le jour S. Mathias ils ſe rendent à la minuict aux murailles du parc, marchent en ordre à Mirebel, tirant à la villle à la main gauche du Roy. Sa Majeſté eut à l'alarme ſeulement loiſir de prendre ſa place de bataille, eut rapport de quelque Cavallerie Eſpagnolle desja rompue, & à meſme inſtant voit que les Imperiaux marchent en déſordre pour le dommage que leur faiſoit ſon artillerie, joint à un bruict de victoire. Jeuneſſe & chaleur l'emportent de ſa forte aſſiete, marche au combat, empeſche ſon artillerie : dequoy les Imperiaux couverts, & voyans le Roy hors de ſon aſſiete, laiſſent le chemin de Mirebel, & marchent à luy ; il defait les premiers, iceux ſouſtenus de cavallerie, & flanquez de mouſquetaires. Sa Majeſté eſt forcée de faire ferme, puis plie & cede avec la cavallerie aux troupes d'Arquebuſiers, manque de mouſquetaires eſpars par la campagne. Quelques uns fuyans de ſa cavallerie

deſordonnent ſon infanterie, il haſte les Suiſſes & Lanſquenets; les Suiſſes refuſent de s'advancer, font halte, à la fin s'en allerent ſans combattre. Les Lanſquenets & François du Roy ordonnez en deux bataillons, marchent, & degarnis des Suiſſes ſont opprimez & rompus de trois regiments d'Eſpagnols, Italiens & Lanſquenets. Tout tombe ſur le Roy, il eſt pris combattant, la pluſpart des grands Seigneurs de France morts ou priſonniers. M. d'Alençon ſe ſauve ſans combattre avec l'arriere-garde, accuſé d'avoir rompu les Suiſſes en ſe retirant. Sa Majeſté ſe rend au Vice-Roy, le Sieur de Tavannes, un de ſes Pages, eſt pris auprès de luy ayant gagné une eſpée des ennemis. Le Mareſchal de Foix, priſonnier des Eſpagnols, mourant dit (a) avoir cherché Bonnivet pour le tuer, & venger le malheur de la France advenu par ſon mauvais conſeil. Les Imperiaux à ſi riche butin ne font cas des Gentilshommes ny ſoldats priſonniers, les congedient. Le Sieur de Tavannes de ce nombre vint trouver ſon pere le Sieur d'Orrain, qui

(a) Du Bellay & Montluc, témoins oculaires, ſe taiſent ſur cette anecdote. Le ſilence du dernier mérite d'autant plus d'attention, qu'il étoit attaché au Maréchal de Foix, & qu'il recueillit ſes derniers ſoupirs.

s'eſtoit peu auparavant battu ſeul contre les Sieurs de Granmont & baſtard de Couche, ayant eſtropié le premier, & coupé les mains au ſecond, où il acquit (a) de l'honneur : reçoit ſon fils, & ſoudain le renvoye comme Page du Roy au grand Eſcuyer Galliot, qui eut la place de S. Severin mort en la bataille. La Regente Loyſe en ce malheur met le meilleur ordre qu'elle peut, la fidelité de MM. de Vendoſme & des Seigneurs du Royaume luy ſert. La crainte que tous les Potentaux de l'Europe eurent de l'Empereur le leur fit quitter & aſſiſter la Regente. Le Roy eſt mené en Eſpagne par Dom Charles de Launois (b) Vice-Roy, au deſceu & meſcontentement du Marquis de Peſquaire, qui fut cauſe qu'il fut recherché & ſtimulé de toutes les puiſſances d'Italie, & principalement de François Sforce, à quitter l'Empereur, & ſe faire Roy de Naples, fait ſemblant d'y entendre, ſous main advertit Sa Majeſté, de laquelle il reçoit commandement d'y pourvoir ſelon qu'il adviſeroit pour le mieux. Deux advis furent propoſez pour la liberté du Roy : l'un de

(a) Cette ſeule réflexion prouve juſqu'à quel point la nobleſſe Françoiſe pouſſoit alors la manie des duels.

(b) Lannoy.

l'obliger,

l'obliger, l'autre de l'abbaiſſer; le dernier eſt choiſi. La ſouveraineté de Flandres, le Duché de Bourgongne, la Provence en Royaume pour Bourbon, le mariage d'Eleonor ſont propoſez au Roy, qui accorde le mariage & le Duché de Bourgongne pour les fils qui en ſortiroient, offre deux millions d'or ou ſa vie pluſtoſt que conſentir à autres conditions. Bourbon cauſe du gain des batailles ſe voyant fraudé du mariage, ſage ne ſe plaint, monſtre ſe contenter du Duché de Milan que l'Empereur luy promet, par la faute de François Sforce, l'Empereur craignant que le Roy ne mourut, & voyant une ligue preſte à faire pour la liberté d'Italie. Le Roy mieux ſervy en priſon qu'en bataille, ne meſpriſe aucuns artifices, traicte à ſon advantage, rend la priſe peu fructueuſe à l'Empereur. Il eſt délivré prenant une femme, donnant de l'argent & des promeſſes de la Bourgogne, quitte la ſouveraineté de Flandres, donne ſes enfans en hoſtage; auſſi-toſt délivré rompt le traicté: dit n'avoir peu donner ſa foy priſonnier, ny moins aliener le Duché de Bourgongne ſans le conſentement des Eſtats.

CHAPITRE II.

Rome ſaccagée par les troupes du Connétable de Bourbon. Le Sieur de Tavanne hors de Page. Cartel propoſé par le Roi à l'Empereur. Entrepriſe de Naples ſous la conduite de Lautrec. Mort de ce Général. La paix des Dames, *ou de Cambray.*

[1526] LES enfans donnez en la place du Roy, il demeure offenſé de ſon Traicté. Le Pape, les Venitiens, le Roy d'Angleterre en crainte de la grandeur de l'Empereur, qui vouloit Milan par confiſcation, concurrans en inimitié, ligue eſt faite à Coignac le (a) 26 May 1526; la liberté des enfans du Roy, d'Italie, & de Sforce aſſiegé au chaſteau de Milan, jurée à communs fraiz. Le Duc d'Urbin eſt eleu Capitaine-Général de la ligue, avec de grandes forces & peu de courage prend Laude, donne aux faubourgs de Milan, d'où il ſe retire honteuſement pour l'arrivée de Bourbon, & des Lanſquenets Imperiaux, s'excuſe ſur les Suiſſes non venus.

(a) On peut conſulter ſur la date de ce traité & ſur les articles qu'il contient, l'Obſervation, n°. 14 du IIIe Livre de du Bellay, Tome XVIII de la *Collection*, p. 312.

Le Roy refroidy, voluptueux pert l'occaſion de la domination d'Italie, dit mal-à-propos qu'il falloit laiſſer matter les Italiens & l'Empereur l'un par l'autre, interpoſe lentement ſes forces à ce qu'ils ne s'accordent. Marie de la Rovere, Duc d'Urbin joinct aux Suiſſes rapproche Milan, & n'y faiſant rien laiſſe rendre le chaſteau par François Sforce. Les conſederez retirez de Milan prennent Cremone; le Marquis de Saluce, General des François, arrive à eux avec des Suiſſes & ſix mille François hors du temps. En ceſte annee Soliman par temerité des Hongres, defait & tue leur Roy en bataille, qui avoit eſpouſé Marie, ſœur de l'Empereur. Le Pape avoit une armée dans la Romagne contre les Colonnes. Pour l'attraper ils propoſerent une treſve acceptée de Sa Saincteté, qui craignant la deſpenſe congedie ſon armée. Les Colonnes fauſſant leur parole, ſaiſiſſent Rome, capitulent avec le Pape, qui retire les forces qu'il avoit autour de Milan preſt d'eſtre affamé, donne paſſage à Fronsberg, amenant quatorze mille Lanſquenets à ſes fraiz au ſervice de l'Empereur, & ſecours de ſon fils enclos à Milan. Le Duc d'Urbin abandonné du Pape, leve le ſiege, & ſe retire avec demonſtration de vouloir empeſcher l'entrée de

Fronsberg, leur quitte le paſſage. Le Pape inconſtant, irreſolu, traicte paix avec le Vice-Roy de Naples, eſperant ſe venger des Colonnes, rompt imprudemment toutes ſes forces. Bourbon n'ayant eſpargné les vies ny l'argent des Milannois pour ſe maintenir, joinct aux Lanſquenets, marche vers la Romagne. Cependant le Duc d'Urbin & le Marquis de Saluce ſur l'Eſtat des Venitiens ſecourent Foſſoles aſſiegé du Vice-Roy, penſent à la conqueſte de Naples. Le Marquis de Saluces veut joindre Pierre de Novarre & M. de Vendoſme (a) qui y avoient pris port en 1527. Ceſte ligue en confuſion & irreſolution, le Roy à la chaſſe & aux Dames, vouloit faire plus de peur que de mal pour avoir ſes enfans. M. de Vaudemont proche du Pape, eſt contraint de le quitter à faute de proviſion, & retourner en France : ce que voyant Sa Saincteté, acheve ſon traicté avec

(a) Il s'eſt gliſſé ici une faute d'impreſſion : au lieu *de M. de Vendoſme*, il faut lire M. de Vaudemont. Ce Prince Lorrain, comme deſcendant de la Maiſon d'Anjou, ſoutenoit de concert avec le Pape, ſes prétentions ſur le Royaume de Naples : on a vu les détails de cette entrepriſe dans le 3e. Livre des Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVIII de la *Collection*, p. 33. Le récit de du Bellay s'accorde avec celui de Tavannes.

le Vice-Roy. Sans conſiderer que Bourbon ſoldoyeroit ſes forces, il caſſe ſes troupes.

[1527] M. de Bourbon ſans eſgard du traicté marche avec ſon armée près Florence, où il trouve le Duc d'Urbin, retourne à Rome. Le Pape cognoiſſant ſa faute, demande ſecours aux Venitiens qui le luy refuſent, ne ſe fiant plus en luy. Bourbon eſt aux portes de Rome, Sa Saincteté n'ayant que Rance de Sere avec deux mille hommes. Bourbon prend le fauxbourg, donne l'aſſaut & meurt: la ville priſe & ſaccagée, le Pape au chaſteau S. Ange (3) traicte. Le Roy tombe des plaiſirs (4) en crainte de la Monarchie de l'Empereur, rafraiſchit ſa ligue avec le Roy d'Angleterre & les Confederez, pour la liberté du Pape & d'Italie. Lautrec, General de la ligue, entre en Italie avec vingt-trois mille hommes François que Suiſſes, prend Boſque, Alexandrie & Genes, marche lentement pour delivrer le Pape, ſous le commandement du Roy eſperant avoir ſes enfans. Les Ducs de Ferrare (a) & de Mante (b) en ligue avec les

(a) Le Duc de Ferrare n'étoit point entré dans cette Ligue. Il avoit des démêlés particuliers avec le Pape; ce fut lui qui prêta de l'argent & de l'artillerie au Connétable de Bourbon, pour aller ſaccager Rome.

(b) Le Duc de Mantoue.

Confederez, l'Empereur neceſſité des Lanſquenets pour ſecourir Naples, reſout & ratifie la delivrance du Pape 17 Decembre 1527.

[1528] Tous articles de paix ſe rompent, les Ambaſſadeurs des Confederez defient l'Empereur, dequoy il fait peu d'eſtat, ayant les Enfans de France en main pour avoir les conqueſtes du Roy, duquel il dit, *qu'il maintiendra à leur Maiſtre de ſa perſomne à la ſienne, qu'il avoit manqué de parole.* A quoy le Roy reſpond à Paris, *que le corps priſonnier ne peut engager l'eſprit, & qui diroit le contraire avoit menty*, demande lieu & jour pour combattre l'Empereur; ce ne furent que paroles, les volontez (a), moyens

(a) *Tous ces défis* (a dit Mezeray) *ne furent que de belles pièces de théatre.* Ce ſpectacle n'étoit pas nouveau pour l'Europe. Vers l'an 1055, Henri I, Roi de France, avoit défié l'Empereur Henri III. Le combat n'eut pas lieu; & on loua la prudence de l'un & de l'autre. En 1110, Louis VI (*dit le Gros*) vouloit combattre en champ clos Henri, Duc de Normandie & Roi d'Angleterre. Les armées des deux Princes applaudirent à cette réſolution: mais comme on jugeoit bien qu'elle ne ſeroit pas accomplie, on avoit choiſi pour le champ de bataille des deux Monarques, un pont prêt à écrouler. Dans des tems poſtérieurs le rival de Philippe de Valois (Edouard III) lui envoya un cartel. Philippe

& lieux n'y correſpondirent. En ce temps le Sieur de Tavanes ſort de Page du Roy, accepte place d'Archer en la compagnie du Grand Eſcuyer Galliot, duquel il gagne les cœurs & de tous les Capitaines, paroiſſant le premier au jugement du Roy aux exercices uſitez en la Gendarmerie, va trouver M. de Lautrec en Italie auquel tout rit.

En l'an mil cinq cens vingt-huict le Pape ſe declare neutre, plein de malheur & d'artifices. Peſquaire, Bourbon & Launois morts, manque d'experimentez Capitaines aux Imperiaux ſortis de Rome ſous le Prince d'Orange : Lautrec par inconſiderez artifices du Roy n'aſſiege Milan, craignant d'eſtre abandonné des Confederez, quand ils auroient ce qu'ils demandoient, entre au Royaume de Naples. Les armées demeurent en préſence, les conſiderations empeſchent la bataille, donnent loiſir au Prince d'Orange d'entrer à Naples. Les François (après avoir pris Melphe) aſſiegent Naples, victorieux au combat de terre & de mer. André Dore General du Roy, appointé de trente ſix mille eſcus par mois, defaict l'armée Navalle, tuë Hugues de Montcalde nouveau Vice-Roy, répondit ſagement, *que le Seigneur ne doit point accepter un défi de la part de ſon vaſſal.*

prend le Marquis du Guaſt priſonnier, qui l'eſmeut à traicter avec l'Empereur. Le Roy adverty, au lieu d'y remedier, le deſeſpere; dont ſuivit le r'envitaillement de Naples. La maiſtriſe de la mer perduë, les villes qui ne ſont aſſiegées que d'un coſté, ne ſe prennent, tout change. Le Roy aux voluptez accouſtumées, ſe fie ſur ce que Lautrec avoit fait eſperer la priſe de Naples en peu de jours: adverty du contraire, n'envoye ſecours ny argent, que le Prince de Navarre foible & inutile; à faute dequoy, joint les maladies & empoiſonnement des eauës, la moitié de l'armée & le General meurent. Le Marquis de Saluces eſleu Chef, leve le ſiege, eſt aſſiegé, & ſe rend dans Averſe au Prince d'Orange; ſa perſonne, artilleries, Enſeignes & Capitaines, demeurent aux vainqueurs, les ſoldats ſe retirent en France. Le Marquis de Saluces meurt à Naples, & la moitié des ſoldats s'en revenant. André Dore revolte Genes, prend Savonne. M. de S. Paul envoyé fraiſchement à Milan, eſt deffait par Antoine de Leve. Le Roy demande ſes enfans & la paix. Ceſte affection acreüe de tant de malheurs, l'Empereur la voyant honnorable, ſe contente d'une Monarchie imaginaire, preſſé du Turc qui aſſiegeoit Vienne.

Le Pape à l'accouſtumée ſe joint à la bonne fortune de l'Empereur, les Venitiens & Anglois en font de meſme abandonnez des François.

[1529] Madame Loyſe de Savoye, mere du Roy, Marguerite, ſœur de Philippes, pere de Charles, s'aſſemblent à Cambray. La Bourgogne, Naples, Milan, Navarre, & la liberté des enfans ſont ſur le tapis. Le Chancelier de Granvelle demande *les lettres de la loy Salique*, & les François *celles de l'Empire anciennement Romain, & maintenant Allemand :* enfin la paix eſt concluë en (a) May 1530. Le Roy abſous de la promeſſe de Bourgongne, retire ſes enfans pour deux millions d'or, eſpouſe Eleonor d'Autriche. L'Empereur obtint la Souveraineté de Flandres, & quittances des pretentions du Roy ſur Naples & Navarre ; François Sforce demeure Duc de Milan, dont s'enſuit la paix generale.

(a) Ces Princeſſes ſe réunirent à Cambray vers la fin de Mai 1529 ; & après trois ſemaines écoulées en pourparlers, on ſigna la paix : ainſi ce ne fut point en 1530, comme on le lit dans le texte des Mémoires de Tavannes.

CHAPITRE III.

Divorce d'Henri VIII. Roi d'Angleterre. Intelligences des François avec les Luthériens & les Turcs. Guerre ouverte en Piémont. Le Sieur de Tavannes, un des premiers passe la Doire. Défaite de Jean Jacques de Médicis. Siége de Fossan. Moulins en Provence brulés par les Sieurs de Tavannes & Montluc. L'Empereur évacue la Provence.

HENRI Roy (a) d'Angleterre preſte partie de l'argent donné à l'Empereur par le Roy François, & par ce moyen gagne l'Univerſité de Paris qui favoriſe le divorce de l'Anglois contre Catherine d'Auſtriche tante de l'Empereur, enhardy & acceleré par les imprudentes promeſſes du Pape pour lors mal avec l'Empereur; Henri paſſe outre en nouvelles nopces. Sa Sainctеté, depuis d'accord avec l'Empereur, fulminant contre ce divorce, embraſe l'hereſie en Angleterre.

[1530] L'Empereur paſſe en Italie à l'eſtonnement des Confederez abandonnez du

(a) Il y avoit Edouard dans le texte. La faute étoit trop groſſière pour la laiſſer ſubſiſter. Perſonne n'ignore que c'eſt de Henri VIII dont il s'agit ici : on a donc ſubſtitué ſon nom à celui d'Edouard.

Pape & du Roy, il s'assemble avec Sa Saincteté à Boulongne, s'unissent ensemble pour se venger des Florentins qui avoient chassé ceux de Medicis. Les Venitiens s'associent avec le Duc de Milan, duquel l'Empereur avoit tiré quatre cens mille escus, & les chasteaux de Milan & & Cremone en garde pour un an, & luy avoit fait espouser sa mere (a) vefve du Roy de Dannemarc. L'Empereur reçoit la Couronne Imperialle le jour S. Mathias, jour qu'il nasquit, fut esleu & couronné, & prit le Roy à Pavie. Ligue est conclue de toutes les puissances d'Italie, pour la conservation d'icelle contre les François. Les Florentins contraincts (après legeres deffences où le Prince d'Orange meurt) de perdre leur liberté, reçoivent ceux de Medicis; après long discours du Pape & de l'Empereur sur les Turcs qui avoient assiegé Vienne, & de l'heresie de Martin Luther commencée dès l'an 1517, ils se separent. L'Empereur va à la diette à Ausbourg, es-

(a) Voilà autant de fautes que de mots. Charles-Quint fit épouser au Duc de Milan sa nièce, & non pas sa mère. Cette Princesse étoit fille de Christiern, Roi de Dannemarck, qui venoit d'être détroné. On verra plus loin le Rédacteur des Mémoires de Tavannes, se corriger lui-même.

pere faire eſſire ſon fils, ou du moins Ferdinand ſon frere Roy des Romains, reſtablit les images, ordonne de vivre catholiquement, declare les delinquans juſticiables à la Chambre Imperialle. Le Duc de Saxe, le Landgrave, Lunebourg, George de Brandebourg, celuy de Anhalte, les députez des villes Lutheriennes s'offencent de l'eſlection pretendue de Roy des Romains, & des privileges enfraincts, ne veulent pluſieurs d'eux reſpondre à la chambre Imperialle, ſe retirent à (a) Chemalcade, où ils ſe liguent en effect, pour maintenir leur autorité contre la maiſon d'Auſtriche, qu'ils preſumoient vouloir rendre l'Empire hereditaire, & en apparence pour la Religion Lutherienne : les armes ſe preparent.

[1531] Les Suiſſes (b) commencent, les

(a) Il ne faut pas confondre ce qui ſe paſſa à Auſbourg, avec la Ligue de Smalcalde. La Diète d'Auſbourg ſe tint en 1530; & les Princes Proteſtans ne s'aſſemblèrent à Smalcalde que l'année ſuivante.

(b) Cet évènement eſt mal expliqué. Les cinq Cantons d'Uri, de Lucerne, de Schuits, de Zug & d'Undervalde n'entrèrent en guerre qu'avec les trois Cantons de Zurich, de Berne & de Bâle. Les autres reſtèrent neutres, & de concert avec la France, firent mettre les armes bas aux combattans : les Cantons Catholiques vainquirent deux fois de ſuite les Zurichois; &

cinq petits cantons battent les autres ; en ceſte confuſion, nul ne s'oppoſe à Soliman, Dieu permet qu'il retourne à Conſtantinople. Le Roy François irrité, battu, qui avoit eſté priſonnier mal traicté, & en ſoupçon de la grandeur de l'Empereur allié de nouveau au Duc de Savoye, auquel il avoit donné le Comté d'Aſt, & qui luy practiquoit les Suiſſes, accroit ſecrettement la rebellion des Lutheriens, accepte leurs offres de s'unir avec le Roy d'Angleterre, leur promet aide & aſſiſtance, traicte avec eux, leur donne courage, & de la meſme crainte, s'allie au Turc. Louyſe de Savoye (a) mere du Roy meurt, le Gouvernement de la Cour changé par ſa mort, MM. de Montmorency & de Brion, en eurent le principal credit. Les Roys de France & d'Angleterre ſe voyent (b),

Zuingle, Apôtre de la réformation chez ces derniers, y périt les armes à la main. Malgré ces deux victoires, la querelle n'étoit point décidée. Berne & Bâle n'avoient pas encore combattu. Tout cela ſe paſſa en 1532.

(a) Louiſe de Savoye mourut en 1531, le 22 Septembre : ainſi on voit que l'ordre chronologique eſt bien mal obſervé dans les Mémoires de Tavannes. Il raconte les évènemens ſans s'embaraſſer de leurs dates.

(b) Selon Martin du Bellay, cette entrevue de

ſe liguent contre l'Empereur, cherchent querelle avec pretexte. Le Pape à ſon accouſtumée irreſolution, traicte ſecrettement avec le Roy offencé de l'Empereur, qui ne l'avoit favoriſé contre le Duc de Ferrare; luy promet ſa niepce Catherine de Medicis pour ſon ſecond fils. L'Empereur (a) repaſſant, la demande pour François Sforce; elle luy eſt refuſée, enſemble le Concile, & de renouveller la ligue d'Italie, n'obtenant qu'un Cardinal de trois qu'il demandoit; ſe ſeparent mal ſatisfaicts l'un de l'autre, & ſe retire l'Empereur en Eſpagne, avec une grandeur plus imaginaire qu'effectuelle, ſe contente d'avoir mis ordre aux affaires en apparence. Le Pape & le Roy ſe voyent à Marſeille, Henry ſecond fils de France, eſpouſa Catherine de Medicis niepce du Pape, avec de beaux projects de guerre en Italie. Sa Saincteté promet Rege, Palme & Plaiſance, fit trois Cardinaux François, le Veneur, Chaſtillon & Givry en faveur (b) des mignons &

Henri VIII & de François I ſe fit près de Boulogne-ſur-mer, le 28 Octobre 1532. (Voyez le T. XVIII de la Collection, p. 161.

(a) En 1533.

(b) Au lieu de trois Cardinaux, le Pape en créa quatre, ſçavoir, Odet de Coligni, fils du Maréchal de

mignonnes. Le Roy d'Angleterre n'ayant obtenu permiſſion de divorce du Pape, le publie de ſon autorité & adveu de l'Eveſque de Cantorbie : Sa Saincteté l'excommunie, luy ſe dispenſe de ſon obeiſſance, ſe declare Chef de l'Egliſe, & embraſſe le (5) Luthéraniſme avec quelques meſlanges de ſes opinions.

L'Empereur triſte des nopces de Marſeille, eſt reconforté de la victoire & découverte du Perru (6) par François Pizarre, qui avec cinq cens Eſpagnols défit cinquante mille Indiens. Le Roy paſſionné, enflammé de ſes favoris qui veulent peſcher en eau trouble, cherche guerre, ſe plaint de la mort de Merveille ſon Eſcuyer & Ambaſſadeur ſecret juſticié par le commandement du Duc de Milan, pour un meurtre, à la ſuſcitation de l'Empereur. Le Roy ſe couvre du feint achapt du Comté de Mont-belliard, pour fournir cent mille eſcus au Landgrave, qui reſtablit Houllerich Duc de Witemberg (a)

Chatillon, & neveu du Connétable de Montmorency, Claude de Givri, parent de l'Amiral Chabot, Philippe de la Chambre, allié du Duc d'Albanie, & Jean le Veneur, Grand Aumonier de France.

(a) On a vu dans du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 354, le récit de ces faits : nous nous

en ſon Duché, que la ligue de Chevaube (a) avoit depoſſedé & remis le Duché de Witemberg à l'Empereur, qui l'avoit donné à Ferdinand ſon frere. Cette ligue de Chevaube fut faite contte celle de Suiſſe, pour maintenir la maiſon d'Auſtriche; Ferdinand diſſimule en attendant la venuë de l'Empereur, qui donne la fille de ſa ſœur veufve du Roy de Dannemarc au Duc de Milan. Le Pape meurt, retarde les eſperances du Roy, Alexandre (b) Fernaiſe Romain eſt eſleu en ſa place. L'Empereur gagne le Duc d'Urbin, confirme André Dore, & prepare ſes amis à la guerre.

[1534.] Sa Majeſté remet Muleazar (7) en ſon Royaume de Tunis, que Barberouſſe (violant l'hoſpitalité) avoit jetté dehors, fortifie la Goulette, s'en retourne (pouvant conquerir partie de l'Afrique) pour reſiſter au Roy, qui faict legionnaires en France, à l'exemple des Romains, & pour n'avoir plus beſoin de Suiſſes, fait faire

contenterons d'ajoûter que depuis 1519 le Duc de Wirtemberg (Ulrich) étoit dépouillé de ſes Etats. Le Landgrave de Heſſe, avec l'argent que lui fournit la France, rétablit Ulrich & ſon fils.

(a) La Ligue de Suabe.

(b) Clément VII mourut en 1534; & eut pour ſucceſſeur Alexandre Farneſe, qui prit le nom de Paul III.

monſtre

monſtre à quatre mille hommes d'armes, & huict mille archers pour recouvrer l'honneur perdu, cherche guerre ſans qu'elle luy puiſſe eſtre imputée, oſte au Seigneur de Lunes (a) ſa maiſon, demande partage & paſſage au Duc de Savoye, l'accuſe de la practique des Suiſſes pour l'Empereur, ſe plaint qu'il avoit accepté le Comté d'Aſt appartenant à la maiſon d'Orleans, ſur ce ſujet favoriſe les Genevois, qui à l'aide de ceux de Berne, occupent partie du païs du Duc de Savoye. François Sforce meurt, l'Empereur Maiſtre du Duché de Milan, propoſe des eſperances au Roy, qui veut des effects; inimitié, vengeance & ambition peſle-meſle, l'Empereur s'arme, s'allie aux Venitiens. Le Roy occupe Savoye par M. de S. Paul, & enſuite Turin & Piemont par M. de Brion, commandant à quinze mille hommes de pied, & huict compagnies de Gendarmes, deſquelles eſtoit celle du Grand Eſcuyer Galliot conduitte par le Sieur de Tavanes, Guidon d'icelle, qui paſſe le premier la Doüere, defenduë par Jean Jacques de Medicis mis en fuitte. Le Roy revocque M. de Brion par

(a) Le Château de *Lumes*, & non pas de *Lunes*, appartenoit à un Gentilhomme de la Maiſon d'Aſpremont. (Du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 194.)

perſuaſions du Cardinal de Lorraine, qui eſtoit envoyé à Rome de Sa Majeſté, lorſque tout l'Eſtat de Milan eſtoit preſt à conquerir, & ce ſous conſiderations inutiles, de ne vouloir commencer la guerre. L'Empereur continuë l'abus de ſes traictez, pour donner temps à ſes forces de le joindre, monſtre de conſentir Milan, & une de ſes niepces pour M. d'Angouleſme, depuis M. d'Orleans.

[1535] Le Marquis de Saluce commandant en Piemont, l'Empereur ſe declare. Antoine de Leve en Italie entre en Piemont, gagne le Marquis de Saluce, qui perſuadé des devins qui l'aſſeuroient de la ruïne de France, & de la Monarchie Imperialle, degarnit Fouſſan de vivres, où il avoit mis les Sieurs de Montpeſat & Tavannes, Caſtel Paix, Sampetre Corſe, & ſoudain ſe revolte. Antoine de Leve qui avoit inveſty Turin, le quitte, & aſſiege Fouſſan, penſe avoir en trois jours ceux qui eſtoient dedans, les trouve plus plains de courage que leurs magazins de bleds, dont la clef ne leur avoit eſté donnée que le jour de la revolte du Marquis de Saluce. Ils rempliſſent d'armes & de ſang la campagne d'abordée (a), deſeſperez de faute

(a) Il faut comparer ce récit avec celui de Guillaume

de vivres deux jours paſſez : les Sieurs de Tavannes, de Caſtel-Paix (a), & Sampetre Corſe ſortent, defont les Gardes d'Antoine de Leve gouteux, emporté caché dans un bled, couvert plus d'eſpics que d'eſpées. Cinq cens hommes renverſez morts, les aſſiegez ſe retirent pour retrancher & defendre la breſche faite ; l'hardieſſe des aſſiegeans manque, & les vivres aux aſſiegez, enſuit la capitulation. Ils ſortent enſeignes & armes deſployées, & ſont envoyez par le Roy en diligence à Marſeille. L'Empereur après la venuë de ſon armée à Fouſſan entre en Provence jour S. Jacques, le meſme jour qu'il eſtoit entré l'an paſſé en Affrique ; Antoine de Leve en vain (8) l'avoit voulu retenir en Piemont. Le Roy ſe place à Valence, advance M. de Montmorency, parvenu par l'alliance de la fille du Grand-Maiſtre de Savoye, & en la priſon de Sa Majeſté, comme pluſieurs autres, luy reſout ſagement de ne combattre, fait faire

du Bellay, Tome XIX de la Collection, p. 239 & ſuiv., pour ſe convaincre de la conformité qui y règne.

(a) *Caſtelpers*, & non pas *Caſtelpaix*, étoit Lieutenant du Sieur de Montpeſat. Il fut un de ceux qui ſe ſignalèrent à la défenſe de Foſſan. Ce ſiège ſe fit en 1536, & ce fut après la capitulation de cette ville que l'Empereur entra en Provence.

le degaſt au païs, ſe place en Camp fortifié à Cavaillon entre le Roſne & la Durance; les Sieurs de Montejean & de Boiſſy ſont deffaicts allant à la guerre, voulant repaiſtre à la teſte d'une armée.

[1536] L'Empereur arrivé à Aix incommodé de vivres, les Sieurs de Montluc & de Tavannes bruſlerent les moulins de ſon armée, defont les gardes d'iceux; dequoy fait gloire ledit Montluc en ſes Commentaires, de l'aſſiſtance du Sieur de Tavannes, lequel eſtoit desjà plus favoriſé des armes que ledit Montluc. L'Empereur voyant un bon ordre à Marſeille & Arles, l'armée du Roy fortifiée, & cognoiſſant les maladies de ſon armée, faute de pain, & trop de fruits, ſe repent de ſon entrepriſe: couvre ſon ignorance ſur des intelligences feintes, ſe preſente & ſe retire en meſme temps de devant Marſeille, retraitté en laquelle le Sieur de Tavannes eut bonne part en l'honneur que les François y acquirent. M. le Dauphin meurt (a) empoiſonné par un Sebaſtien de Montercul, qui charge Antoine de Leve de

(a) Par rapport à cet empoiſonnement dont Sebaſtien de Montecuculi fut accuſé, nous renvoyons le Lecteur à l'obſervation, n° 7, ſur le ſeptième Livre de Guillaume du Bellay, Tome XIX de la Collection, p. 470.

l'avoir corrompu, homme de grande menée, & de peu de conſcience. Les Suiſſes contre la foy promiſe à l'Empereur, envoyent leurs gens ſans congé au ſervice du Roy. Peronne aſſiegé par le Comte de Nanſſau, & deſaſſiegé (a) par le Mareſchal de la Marche. En Piemont le Marquis de Rangon avec dix mille Italiens ſe joint à M. d'Annebaut Lieutenant General, par faveur de Madame d'Eſtampes, amie du Roy, prend le Marquiſat de Saluces. La peſte emporte Antoine de Leve, & partie des ſoldats de l'Empereur, ne reſte de cinquante milſe hommes que trente mille. Ces incommoditez retirent l'Empereur avec perte; le Comte de Nanſſau fait de meſme en Picardie; l'Empereur va voir ſa femme en Eſpagne, le Roy vint à Lyon.

(b) C'eſt-à-dire, que le Maréchal de la Marck contraignit le Comte de Naſſau à lever le ſiège. Ce Maréchal de la Marck eſt celui dont on a publié les Mémoires ſous le nom de Fleuranges.

CHAPITRE IV.

Le Sieur de Tavannes choisi par M. d'Orleans pour être de sa maison. Suspension d'armes. Trêve entre l'Empereur & le Roi, conclue à Nice pour dix ans. Le Sieur de Tavannes se signale dans les fêtes & Tournois. Exercices, & amusemens de la jeune Noblesse de son tems.

[1536] LE Roy laisse le Cardinal de Tournon son Lieutenant à Lyon, envoye la gendarmerie sur la frontiere de Flandres, passe par Paris, fait l'estat de la maison de ses deux enfans : l'aisné choisit les braves, Dampierre, S. André, Descars, Andoüin, la Noüe. M. d'Orleans refuse le reste que son frere n'avoit voulu, obtient permission de son pere de dresser son Estat des plus galants hommes de France : Choisit les Sieurs de Tavannes, Castel-Paix, Sanpetre Corse, Chastel-Nau (a), Jarnac, & quelques autres qui avoient reputation dans les Provinces, cogneuz par leur valeur.

[1537] Le Roy après avoir marié sa fille au Roy d'Escosse, au mescontentement de celuy d'Angleterre, marche avec vingt cinq

(a) Castelnau.

mille hommes à la frontiere, prend Hedin & S. Paul (a). Ne trouvant rien en campagne, licentie ſon armée (b); naiſſance de celle de Flandres conduitte par le Comte de Bures, qui reprend S. Paul & Montreüil, fut arreſté de Theroüane, où les Sieurs de Cany, de Dampierre, & de Tavannes s'eſtoient jettez. M. le Dauphin ſe preſente au ſecours avec cinq mille hommes; ſuſpenſion d'armes eſt faicte pour trois mois. Theroüane delivré, les armées ſe retirent: le naufrage (c) de celle de l'Empereur eſtoit allé en Piedmont, avoit ſous le Marquis du Gaſt ſecouru Cazal par le Chaſteau, dont la ville avoit eſté priſe par les François: fait priſonnier M. de Burye, aſſiegé Carmagnolle. Le Marquis de Saluces ayant eſté tué aſſiegeant Ravel, le Marquiſat fut donné du Roy à Gabriel Eveſque de Saluces, lequel mourant, Sa

(a) François I ne prit point la ville de Saint-Pol: il la fit fortifier.

(b) Le Roi n'avoit point licencié ſon armée: il en envoyoit la majeure partie au ſecours du Piémont, lorſque les progrès de Floris d'Egmont, Comte de Bures, l'obligèrent de la contremander pour aller au ſecours de Térouenne.

(c) L'Auteur entend par ce mot de *naufrage* les débris de l'armée avec laquelle il avoit attaqué la Provence.

Majeſté ſuccede comme Seigneur du fief. Humieres envoyé en Piedmont, après avoir pris & failly quelques places, eſpreuve la (9) difference du Gouvernement d'un Prince enfant, & d'une armée dont les chefs ne veulent obeir. Les Lanſquenets de Fedric de Fuſtemberg ſe joignent au Marquis du Gaſt, qui tint la campagne, renvoye Humieres en France. Alexandre de Medicis, uſurpateur de la principauté de Florence, eſt attiré & tué nuictamment par Laurens ſon couſin, à qui le cœur fault après le coup principal faict, & s'enfuit au lieu de crier liberté : donne temps à Coſme de Medicis de s'eſtablir & renouer la tyrannie. Mahomet Sangiaque de Belgrade, pendant la trefve prend des Chaſteaux & fortifie Sechio. Ferdinand armé huict mille chevaux, & ſeize mille hommes de pied ſous Cafianal, qui ſe retire de nuict à la premiere veüe des ennemis, laiſſe la moitié de l'armée ſous le Colonnel Landron en proye aux Turcs (a), qui en tuent douze mille. Les Venitiens combattent malheureuſement en Albanie, qui

(a) L'Auteur des Mémoires, en eſtropiant les noms, veut probablement parler de la victoire que Mahmet remporta ſur les Allemands à Eſſeck, près les bords de la Drave.

leur fit faire ligue avec le Pape & l'Empereur, contre le Turc, de peu d'effect. Le Marquis du Gaſt prend Quiers, Albe; Queyrace fault (a) l'entreprinſe de Thurin. Le Roy vint à Lyon, advance MM. le Dauphin & Conneſtable, qui forcent le pas de Suze, & ſix mille hommes commandez par Ceſar de Naples. L'armée de M. le Dauphin en Piedmont fait lever le ſiege de Carmagnolle: le Marquis du Gaſt donne (b) une riviere pour une bataille: le Roy arrivé à Carigan pour aſſieger Quiers, la trefve (c) eſt faicte. L'Empereur craignant pour l'Italie, & le Roy eſpuiſé de deniers, travaillé de volupté autant que d'ambition, aſſemblée ſe fit à Laucaſte (d) pour la paix. Le Pape fait venir

(a) Manque.

(b) Cette tournure bizarre ſignifie que le Marquis du Guaſt, n'oſant ſe hazarder contre des troupes fraîches & ſupérieures aux ſiennes, ſe retrancha ſur les bords du Pô.

(c) Cette trève fut conclue à Monçon le 16 Novembre 1537; elle ne concernoit que l'Italie. Celle de *Bomy*, qui avoit rapport aux Pays-Bas, avoit été ſignée dans les derniers jours de Juillet. On les trouve l'une & l'autre dans le recueil de Ribier, Tome I, p. 50 & 62.

(d) Les Conférences pour une paix définitive furent indiquées à Leucate, que Tavannes appelle *Laucaſte*.

l'Empereur & le Roy à Nice, où ne pouvans s'accorder de paix, trefve se fist pour dix ans : chacun possede ce qu'il tient : separez, ils se revoyent sans Sa Saincteté à Aiguemorte (a).

[1538] Le Roy premier entra dans la galere de l'Empereur, qui fut après dans la ville d'Aiguemorte; se festinerent en divers buts : l'Empereur pour avoir temps de faire guerre au (10) Turc, & mettre ordre au Pays-Bas qui se broüilloit : le Roy en esperance d'obtenir l'Estat de Milan, qui luy est promis pour M. d'Orleans. L'Empereur en trompe trois, M. de Savoye, le Connestable, & le Roy. Sa Majesté croit le Connestable, qui croit M. de Savoye, & M. de Savoye l'Empereur; le Roy ne se fust laissé tromper sans la caution dudit Connestable. L'Empereur avoit gaigné le Pape promettant sa niepce, vefve d'Alexandre, à Octave Farnaise, nepveu de Sa Saincteté, retourné en Espagne pour preparer sa descente en Allemagne. Le Roy (ce lui semble) asseuré de paix & de Milan, se donne

(a) Sur cette entrevue des deux Monarques à Aiguemortes, on peut consulter l'observation, n° 28, du Livre VIII de du Bellay, Tome XX de la Collection, p. 478.

du bon temps, regarde des tournois de ſes enfans, où le Sieur de Tavannes emporte l'honneur, s'inſinuë aux bonnes graces de M. d'Orléans, auquel il fait plus aimer la guerre que la chaſſe.

Fols jeunes ſont quelquesfois les plus ſages vieux; d'une bande enragée ſuivant les Enfans de France, s'en fiſt une de grands Capitaines: les folies honneſtes non dommageables, ſont tolerables en jeuneſſe: au lieu des mediſances, deſguiſement & fait de maintenant, le temps eſtoit employé en l'exercice, ſaulter, ruer la barre, luitter, combattre, eſprouver les perils en paix, pour ne les craindre en guerre, ils ne s'amuſoient à la chaſſe (a). Les tiercelets d'Autour ap-

(a) « La chaſſe ni le jeu (dit le Vicomte de Tavannes) ne doivent eſtre permis aux jeunes. L'un leur fait » aymer la maiſon avant tems, l'autre perdre de belles » occaſions: bien que la chaſſe eſt une eſpèce de guerre » pour l'exercice qu'il y a, ſi eſt ce que s'y adonner » trop eſt un teſmoignage de volupté & d'oiſiveté, ſans » compter le tems perdu, qui ſeroit mieux employé aux » lectures, mathématiques. . . Quant au jeu, il ne peut » eſtre aſſez blaſmé. De là viennent les querelles, les diſ- » putes & toutes ſortes de maux; ſe portans ceux qui ont » perdu beaucoup du leur quelquefois au déſeſpoir, ou- » tre les fraudes qui s'y commettent, *eſtant très-honteux* » *de piper ou de ſe laiſſer piper* ».

portez à M. d'Orleans, luy ſont mis par le Sieur de Tavanes ſous la couverte de ſon lict, s'en battent & les deſchirent en meſpris d'icelle. Ils avoient promis un temps de ne marcher aux villes que par deſſus les maiſons, ſautant de toict à autre les ruës eſtroites, ſe precipitent dans les puits, font paſſer les chevaux au travers des flames. Le Sieur de Tavanes à Fontainebleau fait ſauter un cheval d'une roche à autre de la largeur de vingt huict pieds, accompagne ſon Maiſtre ou l'ardeur de jeuneſſe le porte à ſe battre à coups d'eſpées incogneus, faiſant embuſcade aux ſiens propres pour s'eſprouver, bleſſe & eſt bleſſé ſe joüant, faillent à eſtrangler Jarnac ſans qu'on luy coupa la corde : ſe mocquent des Dames, meſpriſent l'amour, laiſſent un pendu couché avec Madame de Curſol, feignant l'entretenir. Pour faire ſoixante lieües tout en un jour, ils diſpoſoient tous les chevaux de M. d'Orleans juſques en Bourgongne ; incogneuz dans une hoſtellerie, dix hommes voulans prendre le haut bout, il met la main à l'eſpée contre tous, ſurpris, les fait diſner avec leurs gands, eux regaignant leurs eſpées, ils ſe deffendent, les bleſſe, & en ſort ſans eſtre bleſſé. Cecy (a)

(a) Les Mémoires de Brantome nous fourniront

eſt eſcrit, non pour loüange, ains pour cognoiſtre les folies de ce temps-là, duquel ſortit tant de gens valeureux ; ces chaleurs de jeuneſſe qui ne font mal qu'à eux-meſmes, tournent ordinairement en valeur.

CHAPITRE V.

La confiance regne entre l'Empereur & le Roi. L'Empereur vient à Paris. Grands tournois où le Sieur de Tavannes a la tête traverſée d'un tronçon de lance. Aſſaſſinat de Rincon & Frégoſe. Le Sieur de Tavannes accompagne M. d'Orléans dans l'invaſion du Luxembourg. Réponſe du Sieur de Tavannes à M. de Güiſe ſur une prétendue offenſe. Gravité du Seigneur d'Orrain pere du Sieur de Tavannes.

[1539] LES Gantois tirannifez, ſe revoltent de l'Empereur, recourent au Roy leur Souverain, luy offrent la conqueſte de Flandres.

pluſieurs faits de cette eſpèce. On croyoit alors ſe diſtinguer en compromettant ſa vie dans des exercices périlleux. « C'étoit ainſi (dit Brantome) que Jacques » de Savoye, Duc de Nemours, montoit au galop les » grands dégrés du Palais, & après avoir fait ſes pro» menades, courſes & folies dans la gallerie & grand' » ſalle dudit Palais, deſcendoit par le dégré de la Ste-

Sous eſperance de l'execution de la promeſſe de Milan, Sa Majeſté le refuſe, accorde paſſage (a) à l'Empereur par la France pour les chaſtier, lequel avoit promis verbalement de donner ſa niepce & le Duché de Milan à M. d'Orleans. Il y manque, le Roy s'en venge ſur le Conneſtable (b) qui en eſtoit caution, lequel defavoriſé ſe retire ſagement en ſa mai-

» Chapelle, ſans que le cheval bronchaſt ». L'homme qui réfléchit, en liſant ces détails, y apperçoit les préludes des horreurs dont nos guerres civiles furent le théatre. Quand les amuſemens d'une nation ſont marqués au coin d'une témérité, qu'on peut appeller *féroce*, les réſultats de la jalouſie, de l'ambition & du fanatiſme deviennent terribles chez cette même nation.

(a) L'Empereur fit ſon entrée à Paris le premier Janvier 1540. (Voyez, par rapport à ce voyage de Charles-Quint, les Obſervations, numéros 32, 33, 34 & 35 ſur le VIIIe Livre de du Bellay, Tome XX de la *Collection*, p. 482 & ſuiv.)

(b) Si le Connétable fut joué par l'Empereur, François I le fut également. Ribier, Tome I, p. 487, nous a tranſmis une lettre de ce Monarque au Connétable même, ſur l'arrivée prochaine de Charles-Quint en France : on y voit avec quelle bonne foi François I croyoit à l'amitié de ſon rival. « Il peut eſtre aſſeuré » (écrivoit-il) que je n'eſtimeray jamais moins le » bien & augmentation de ſes affaires, que les mien- » nes propres, pour les tenir & réputter n'eſtre plus » qu'une meſme choſe ».

ſon. M. d'Annebaut, par faveur de Madame d'Eſtampes empiete le meſme credit. Le Roy ſous ces eſperances & promeſſes avoit envoyé à Veniſe faire ligue (11) contre le Turc; s'eſtoit mis en ſoupçon de luy, du Roy d'Angleterre & de ſes alliez, dont il ſe repent.

[1540] Se fit le mariage (12) de la fille du Roy de Navarre aagée de douze ans, depuis mere du Roy Henry quatrieſme, avec le Duc de Claives. Il ſe fait de grands tournois; le Sieur de Tavannes emporte l'honneur, & la teſte renverſée d'un coup de lance, il ſe tire (13) courageuſement malgré les Medecins le tronçon. La Cour le vint voir, il ſort l'eſpée à la main bleſſé au devant de M. d'Orleans, teſmoignant ſon courage proche de perdre l'œil qui eſtoit hors de ſa teſte, ſe rit, & depuis fut guery toſt après par un excelent Chirurgien. Le Roy ſort de la priſon du bois de Vincennes Philippes Chabot Admiral de France confiné par Commiſſaires (a) non par Juſtice. Les Dames avoient aidé à ſa faveur, par les Dames elle ſe

(b) Ce paſſage rappelle naturellement l'anecdote ſi connue de François I, ſe promenant aux Céleſtins, il converſoit (dit-on) avec un des Religieux, & plaignoit Jean de Montaigu, d'être mort par juſtice; *Ce n'eſt point par juſtice, mais par Commiſſaires*, répondit le Céleſtin.

pert, contendant Madame d'Eſtampes (a) avec Madame l'Admirale de Brion.

Le Conneſtable luy avoit nui, la faveur n'admet de Compagnon, il s'eſtoit roidy contre ſon maiſtre, & demande Juſtice ſans faveur. Sa liberté fut l'appointement de Madame d'Eſtampes, laquelle eſtablie ne craignoit plus Madame l'Amirale. Les conditions furent, le mariage du fils aiſné (b) de M. l'Admiral avec la niepce de Madame d'Eſtampes. M. de Guiſe qui avoit aidé à ſa ruïne, favoriſe ſon eſlargiſſement, & en eut le Gouvernement de Bourgongne, la tapiſſerie à fond d'or de Ginuille (c) eſtimée trente mille eſcus. Madame d'Eſtampes fait ſon frere (d)

(a) Voyez l'Obſervation, n°. 19, ſur le neuvième Livre de Martin du Bellay, Tome XX de la *Collection*, page 508.

(b) Il paroît qu'ici Tavannes s'eſt trompé. Le fils aîné de l'Amiral Chabot, qu'on appelloit Léonor Chabot, Comte de Charny, épouſa en premières nôces Claude Gouffier, & en ſecondes nôces Jeanne de Longwic. Ce fut Guy Chabot, neveu de l'Amiral, & célèbre par ſon combat avec la Chaſteigneraye, qui ſe maria à la niéce de la Ducheſſe d'Eſtampes, Louiſe de Piſſeleu de Heilly. (Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 560 & 563.)

(c) De Joinville.

(d) Voilà encore une erreur échappée au Rédacteur Cardinal,

Cardinal, troiſieſme de ce temps creé par amour des femmes. Les Gantois abandonnez s'accordent à l'Empereur, qui leur fait une citadelle; va en Allemagne travaillé des Lutheriens, tient diette à Ratisbonne. Tout eſt remis au Concile ſans forcer les conſciences: en ceſte conſideration luy eſt accordé ſecours contre le Turc, qui avoit eſté attiré par l'entrepriſe de Ferdinand, ſe diſant heritier de Louys Roy d'Hongrie ſon beau-frere, deffait par Soliman (14), dont voicy le droit. Cependant que les parentelles & droict de ſucceſſion eſtoient debatuës entre l'Empereur

des Mémoires de Tavannes. On ne voit point dans l'Hiſtoire que la Ducheſſe d'Eſtampes ait eu un frère Cardinal: il eſt probable que Tavannes a voulu parler ici d'Antoine Sanguin, qu'on appelloit le Cardinal de Meudon, & qui étoit parent de cette Dame, comme on l'a expliqué dans la note de la p. 196 du XXIme vol. de la *Collection*. Nous ajouterons d'après Ribier, Tome I, p. 447, qu'Antoine Sanguin fut élevé à cette dignité vers la fin de Décembre 1539: le Pape eut bien de la peine à s'y réſoudre. Sanguin étoit alors Evêque d'Orléans. « Ceux (dit Ribier) qui ont eſcrit qu'il » avoit été élevé à cette haute dignité par l'eſtime » que faiſoit Sa Sainteté de ſes mérites & vertus, & » non point par recommendation des puiſſances tem» porelles, ont été mal informés ». Il mourut en 1559, Archevêque de Toulouſe.

Federic & Mathieu Corvin, Ladiſlaos ſorty de Jean Spux Gouverneur de Tranſſilvanie, avoit eſté eſleu Roy d'Hongrie par la Nobleſſe, comme le plus apparent en l'abſence de Eſtienne Battori. Ferdinand ſuccede au droict de Federic, prit Budes, vainquit Jean Spux. Solyman en l'an mil cinq cens vingt-huict aſſiege & deſaſſiege Vienne, revient en Hongrie aux prieres dudit Jean Spux, non par les menées des François comme les Allemands diſoient : il eſt repouſſé de Linx, huict mille Turcs ſeparez de ſon armée furent deffaits ; il trouve l'Empereur en un camp fermé près Vienne, avec quatre vingts mille hommes de pied, & dix mille à cheval. Le Turc s'en retourne ayant reſtably Jean Spux, les armées ſe rompent. Ferdinand entreprend, dont ſuivit la deſaite de Cazianal ſon Lieutenant.

S'eſtoit faict un traicté entre Ferdinand & Jean Spux, que la Couronne ſeroit au dernier ſurvivant. Ledit Spux meurt, laiſſe ſon fils Eſtienne aagé de deux ans en la protection de Soliman, & tutelle de George Moine Eveſque de Varradin, qui gouverne avec la mere du Roy nommée Iſabelle, fille du Roy de Polongne. Ferdinand prend cette occaſion pour ſe faire Roy de toute la Hon-

grie, gagne des fortereſſes, aſſiege Budes par Roquendolf, devenu de maiſtre d'hoſtel General, il l'aſſaut & le fault. Soliman requis de ſecours par ſa mere & tuteur de l'enfant Eſtienne, leve le ſiege, & defait les Chreſtiens par Mahomet Bachat ſon Lieutenant. Luy arrivé en ſon armée, ſe rend maiſtre de la ville, de l'enfant & du Royaume, cependant que l'Empereur aſſiege malheureuſement Argiers, où il rompt ſon entrepriſe & armée par la tourmente, laiſſant bruſler ſa maiſon pour embraſer les autres.

Le Roy ſçavoit comme il avoit trompé l'Empereur, ne luy ayant ratifiées ſes promeſſes à la ſortie d'Eſpagne ainſi qu'il eſtoit obligé, eſt ſi inconſideré, que ſur une ſemblable fauſſe promeſſe de Milan, perd l'occaſion de la conqueſte de Flandres, laiſſe paſſer l'Empereur par ſes païs, qui ſemblablement ſe ſouvenant du paſſé, luy refuſe de ratifier la parole donnée dudit Milan pour ſon fils, qu'il devoit faire à la premiere ville de ſon obeiſſance.

[1541] Le Roy trompé de l'Empereur, ou pluſtoſt du Conneſtable, pour rabiller ſes fautes, s'aſſeurer ſes amis, envoye Fregouſe à Veniſe (a), Rangon à Conſtantinople. Ils ſont

(a) Frégoſe & Rincon, au lieu de Rangon.

tuez ſur le Pau par le commandement de l'Empereur, qui en refuſe juſtice au Roy : lequel reſolvant la guerre, craint le Roy d'Angleterre, offencé par la premiere alliance d'Eſcoſſe, & pour la ſeconde de la fille de Guiſe veufve du Duc de Longueville mariée au Roy d'Eſcoſſe.

[1542] Les ſurpriſes d'Italie propoſées (a) & negligées par la ſoudaineté des François, le Roy entreprend ſur Roſſillon (b) & Luxembourg. Le premier avoit eſté rendu à Ferdinand d'Arragon par le Roy Louys, perſuadé par conſcience & ſcrupule d'Olivier Maillard Cordelier ſon Confeſſeur ; le ſecond pour avoir le Roy François le droict (c) des heritiers de Luxembourg, ſpoliez par Charles de Bourgongne. La conqueſte de Roſſillon fut commiſe à M. le Dauphin, aſſiſté

(a) Sans doute Tavannes veut parler des projets d'invaſion dans le Milanès, propoſés par Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, *cet homme qui n'avançoit rien légerement*, a remarqué M. l'Abbé Garnier dans ſon Hiſtoire de France, Tome XXV, p. 309.

(b) Le Rouſſillon.

(c) Si François I avoit eu ce motif en attaquant le Duché de Luxembourg, il falloit commencer par réparer envers ces héritiers le mal que Louis XI avoit fait à un de leurs ancêtres.

de M. d'Annebault, ſous l'intelligence de M. de Montpezat Gouverneur de Languedoc. A Luxembourg fut employé M. d'Orleans, aſſiſté de M. de Guiſe; ſe fie au Sieur de Tavannes, qui luy eſleve le cœur aux honneurs & Couronnes; l'emulation de M. le Dauphin luy ſert d'aiguillon : ſon naturel ouvert *à la Françoiſe* ſurpaſſoit celuy de ſon frere; tous courent ſe preparer. Le Sieur de Tavannes prend l'occaſion de voir ſon pere arrivé avec vingt chevaux d'Eſpagne & d'Italie; d'abordée ces gens indiſcrets deſſogent les chevaux du vieillard, qui depuis en l'abſence de ſon fils couppe les licols (a), & les chaſſe dehors : apprenant aux enfans que la faveur & grandeur de la Cour, ne diſpenſe de la reverence paternelle; & ſur la priere qu'il luy fit de luy aider d'argent pour pourſuivre ſa fortune, luy donne la clef de ſon cabinet de Dijon, l'admoneſte de n'y prendre tout : où arrivé, il treuve cents ſols en liarts, qu'il jette par la feneſtre, s'en va trouver ſon maiſtre preſt à partir pour Luxembourg, reçoit la Lieutenance de ſa compagnie. M. le Dauphin avec les ſuſnommez, Suiſſes, vieilles ban-

(a) Cette anecdote ſur laquelle nos Hiſtoriens ſe ſont tû, fait tableau. Elle prouve que le père du Sieur de Tavannes avoit ce qu'on appelle du *caractère*.

des, Legionnaires, la pluſpart des Princes & Nobleſſe de France partent. Le Roy ſuit avec le reſte des forces : M. d'Orleans eut ſix cens hommes d'armes. Huict mille Lanſquenets, ſix mille François, aſſiegent Dampuilley (a), où ſe joignent ſix mille Lanſquenets ſous la charge de Reycrotte (b) & du Reintgrave. M. de Guiſe veut commander comme tuteur de la jeuneſſe de M. le Duc d'Orleans, il ſe met hors de Page, & s'y oppoſe, donne des conſeils meurs & reſolus. M. de Guiſe en recherche la ſource, la treuve au Sieur de Tavannes, les voilà ennemis ſecrets. La garniſon de Dampuilley ſe rend ; ledit Sieur de Tavannes mene M. d'Orleans à la grande Egliſe pour ſauver le peuple, les femmes & les enfans. M. de Guiſe veut que les ſoldats ſoient priſonniers, le General dit *leur avoir promis liberté*, mande ſecrettement au Sieur de Tavannes qui gardoit une porte, qu'il les laiſſe ſortir, il eſt obey. M. de Guyſe luy demande *s'il ignoroit ſa charge, & par quel commandement il avoit laiſſé aller les priſonniers*, il reſpond *par celuy de ſon maiſtre, après luy qu'il luy obeyroit*. M. d'Orleans embraſſe M. de Guyſe, & appaiſe tout.

(a) Damvilliers.

(b) Rekrod, Officier Allemand.

Après le demantelement de Montmedy, la Ferté, Challencey, Vireton pris, Yvoy eſt aſſiegé. Deux milles commandez par le baſtard de Sombreſſel, & Gilles de Levant la deffendent: les approches eſtoient difficiles, & les tranchées mal faites, l'artillerie poſée trop près, la batterie precipitée, le canon mal couvert & abandonné : les aſſiegez à la faveur des arquebuzades des courtines le gagnent, ſoudain ſont repouſſez. Ceſt accident, force de la place, bonne mine des aſſiegez, en deſeſpere la priſe. Les pieces changées du coſté des Ardennes, la breche non raiſonnable, non attaquée, ſes munitions faillent; quinze jours s'eſcoulent pour en amener de Sedan & Mouzon. Le Roy adverty, craint l'armée de la Royne Marie, commande de lever le ſiege; M. de Guyſe y conclud, diſant que l'on ne peut faillir d'obeir à ſon maiſtre. M. d'Orleans fluctuë, le Sieur de Tavannes le reſout à part, luy dit: *Le Roy pert une ville, vous l'honneur; le cours de voſtre vie ſuivra vos premieres entrepriſes; voſtre frere prendra Perpignan, & vous la honte. M. de Guyſe n'y a tel intereſt que vous.* M. d'Orleans retourne au conſeil, proteſte qu'il y demeureroit mort ou victorieux. Les difficultez diminuent, les poudres arri-

vent, M. de Guyſe continuoit la batterie au meſme lieu. Le Sieur de Tavannes avoit recogneu à l'oppoſite l'entre-deux d'un rempart non continué de terrain, flanqué d'une ſeule cazematte, le monſtre à M. d'Orleans, juge la breche facile, objecte que M. de Guyſe l'empeſcheroit, reſolvent de placer l'artillerie avant que luy dire, pendant qu'il repoſoit ayant veillé la nuict: à la pointe du jour M. d'Orleans mene quatre canons au lieu ſuſdit, couverts d'un chemin creux, & de quelques gabions. M. de Guyſe aborde, treuve M. d'Orleans (15), qui portoit le Sieur de Tavannes en crouppe, blaſme ceſt acte, offre de quitter ſa qualité de Prince, pour combattre & maintenir que c'eſtoit mal entrepris. Ledit Sieur de Tavannes recognoiſt qu'il en veut à luy, ſe voit en peril de perdre ſa faveur à faute de courage, ou d'avoir un puiſſant ennemy, ſe jette en bas, s'excuſe ſur ce qu'il a penſé eſtre le bien de ſon maiſtre & le ſervice du Roy, dit *eſtre le ſerviteur de M. de Guyſe, que s'il luy plaiſoit de quitter ſa qualité pour le combattre, qu'il luy feroit un grand honneur, & le trouveroit fort homme de bien.* M. d'Orleans impoſe ſilenee d'auctorité, ſupplie M. de Guyſe d'appaiſer ſon courroux; *car s'attaquer au Sieur*

de Tavannes, c'eſtoit en vouloir à luy, & avec grand peine les repatria. L'artillerie demeure où le Sieur de Tavannes l'a placée, bat de huict à une heure après midy; les aſſiegez voyans une grande breſche, ſe rendent, à l'honneur de M. d'Orleans, & eſtabliſſement entier du Sieur de Tavannes. Yvoy donné en garde à M. de Cedan; Arlon & Luxembourg ſe rendent après breſche faite, il en ſort trois mille hommes de guerre: Thionville demeure ſeul à l'Empereur, tant a de forces le bon ſuccez des premieres entrepriſes. La difficulté d'argent, mais pluſtoſt la jeuneſſe de M. d'Orleans, & les picques de ſes Gouverneurs, mal-gré le Sieur de Tavannes, l'emportent treuver le Roy, ſur le bruit de bataille qui ſe devoit donner en Languedoc; pert l'occaſion de faire de beaux effects, cauſe la perte de partie de la conqueſte, où il met ordre precipitamment. *Celuy qui plaiſt, eſt en opinion d'eſtre le plus ſage*: le Sieur d'Annebault, allié de Madame d'Eſtampes, & du Cardinal de Meudon, ſur ces entrepriſes imaginaires du Sieur de Montpezat, aſſiege Perpignan: après avoir perdu l'occaſion par l'attente des Suiſſes, & longueurs ordinaires aux plus Courtiſans que Capitaines, avec la proximité de l'hyver,

contraint de lever le siege avec quarante mil hommes de pied, & deux mille hommes d'armes, qui eussent esté plus utiles à l'entrepriſe de Milan ; l'hyver ſonne la retraicte aux armées Royales.

CHAPITRE VI.

Le Sieur de Tavannes ſe fait obeïr à la Rochelle. L'Empereur leve le Siége de Landrecy. Bataille de Ceriſoles. Siége de S. Diſier.

Au ſortir de Perpignan, la Rochelle ſe mutine pour la gabelle ; eux & le Sieur de Jarnac, leur Gouverneur, vont en differentes plaintes au Roy. Le Sieur de Tavannes avec la compagnie de M. d'Orleans eſt envoyé pour y entrer en garniſon, ils le refuſent en gros, non la communication des ſiens, qui entrent par diverſes portes en divers temps. Les Gendarmes ſe gliſſent dans les hoſteleries, s'aſſemblent en un logis (a), où le Sieur de Jarnac avoit coulé des armes, le-

(a) Martin du Bellay, dans le neuvième Livre de ſes Mémoires, Tome XX de la Collection, p. 415 & ſuiv., en racontant la révolte des Rochellois, & le pardon généreux que François I leur accorda, ne parle point de cette anecdote.

quel prie ceux de la ville de laiſſer entrer la garniſon. Sur leur refus le Sieur de Tavannes ſort en la ruë avec cent cuiraces, monſtre qu'il eſtoit dedans ſans leur ſceu. A meſme temps s'approchent de la ville huict cens arquebuſiers, l'alarme ſonne, il declare *que vif ou mort il demeureroit dans la ville, ou qu'il bruſleroit tout & s'enſeveliroit dans les cendres.* Le combat douteux & la crainte du Roy fit accorder que les Rochelois poſeroient les armes entre les mains du Sieur de Jarnac, entretiendroient la Compagnie de Gendarmes, & quatre cens arquebuſiers juſques à la venue du Roy : lequel arrivé, leur remit leurs privileges, pardonna leurs fautes, & oſta la garniſon. Sa Majeſté loüe le Sieur de Tavannes de ce qu'il avoit fait ; MM. de Langez & Marquis du Gaſt prenoient & reprenoient l'un ſur l'autre le Carignan & autres petites villes en Piedmont. Le Sieur d'Annebault y eſt envoyé ; par mauvaiſe intelligence des Chefs n'y fait rien qui vaille. Fault Coſny (a) retourne en France ; M. de Langez meurt ; Thurin ſous Boutieres fault à eſtre pris par des ſoldats cachez dans des chariots de foing ; en 1543. En May fut le camp de Marolles. Le Roy avec huict mille chevaux & vingt cinq

(b) Ne prend pas.

mille hommes de pied fortifie Landrecy, court devant Monts & Maubeuge.

Ferdinand par le Marquis de Brandebourg aſſiege Peſte en Hongrie ſans fruict ; Solyman le ſecourt, & en ſuitte prend Albe & Strigon (a) par la faute des Chreſtiens. Le Turc peu devant avoit accordé au Poulin depuis Baron de la Garde, Ambaſſadeur de France, l'armée de mer, hors temps, ſans fruict que la priſe de Nice ; repriſe après par le Chaſteau. L'Empereur retourne d'Eſpagne contre le Duc de Claives qu'il avoit quitté, pour ne lui avoir voulu permettre la qualité de Duc de Gueldres pretenduë par Sa Majeſté : le Roy luy avoit donné la fille de ſa ſœur mariée au Roy de Navarre, ſur l'appuy de quoy ledict Duc de Claivés en l'an 1541. envahit la Flandre. Le Pape à Plaiſance veut en vain divertir l'Empereur de la vengeance ſur le Duc, monſtre que Solyman deſcend en Hongrie ; & l'armée de Barberouſſe ſur les coſtes d'Italie : la vengeance emporte l'Empereur, qui laiſſe le Pape mal-content, fait revüe à Bonne de trente mille hommes de pied, & ſeize mille chevaux de toutes nations, prend d'aſſault Dure (b), eſtonne le reſte du Duché

(a) Strigonie. (b) Duren.

de Claives, qui ſe rend, & ſon Duc à la miſericorde de Sa Majeſté, qui luy oſte ſes deux meilleures places, change la qualité de Duc (a) en celle de Gouverneur. Le Roy contant de garnir ſes frontieres, laiſſe perdre ſon amy le Duc de Gueldres à ſa veüe, deſpeſche M. d'Orleans à Luxembourg, qui demande le Sieur d'Annebault au lieu de M. de Guyſe, ſuivant le conſeil du Sieur de Tavannes, pour monſtrer que la precedente victoire dependoit de luy ſeul. Il prend Arlon & Luxembourg pour la deuxieme fois : le Roy y arrive, & fut adverty du ſiege de Landrecy, s'approche de l'Empereur qui avoit quarante quatre mille hommes de pied, & quatorze mille chevaux, avec leſquels ayant tenté les batteries, ſe reſout de l'avoir par famine. Le Roy s'approche à la faveur des bois & des ruiſſeaux, envitaille & change la garniſon de Landrecy, pour n'avoir l'Empereur (b) pris la place de bataille

(a) Cette aſſertion n'eſt pas tout-à-fait exacte : on peut s'en convaincre en liſant l'Obſervation, n°. 3, ſur le dixième Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 283.

(b) Le récit de cette campagne eſt conforme à celui qu'on a lu dans Martin du Bellay : il prouve que François I fit lever le ſiège de Landreci à l'Empereur

entre ſes ennemis & la place qu'il aſſiegeoit. Le Roy paré d'un ruiſſeau après quelques eſcarmouches ſe retire de nuict ſans honte, avec honneur d'avoir ſauvé Landrecy, congedie ſon armée à Guyſe : l'Empereur fait le ſemblable à cauſe de l'hyver. En ce temps (a) 1544 naſquit le petit Roy François.

[1544] L'Empereur ſans avoir eſgard à l'offence ancienne (b) de ſa Tante, excommunication du Pape, changement de Religion, recherche le Roy d'Angleterre, qui luy promet paſſer en France en haine de l'alliance practiquée des François en Eſcoſſe : partiſſent l'Eſtat de France avant que l'avoir aſſailli, pratiquent en vain les Suiſſes, defendent la ſortie de Germanie aux Allemands, aſſiegent Luxembourg par le Comte de Fuſtemberg, deſaſſiegé par le Prince de Melphe. Le Marquis du Guaſt prend Mont-

en perſonne, & non pas à Gonzague de Mantoue, comme on le lit dans l'Abrégé du Préſident Hénault, Tome I, p. 352. Edit. in-8°. de 1749.

(a) François II, ſelon nos Hiſtoriens, monta ſur le trône en 1559, âgé de ſeize ans : ainſi il dut naître en 1543.

(b) Catherine d'Arragon, que ce Monarque avoit répudiée.

devis sur des lettres contrefaites du Sieur de Boutieres portans ne le pouvoit secourir : prend & fortifie Carignan. M. de Boutieres renforcé assiege Yvraye (a), lequel prest à prendre le quitte, offencé de l'arrivée de M. d'Anguien créé nouveau Lieutenant en Piedmont, se retire en sa maison. M. d'Anguien prend Cresantin, assiege Carignan, nouvelles conquestes & fortifications, & cinq boulevarts du Marquis du Guast, garni de quatre mille Espagnols que Lansquenets ; l'impossibilité de la forcer resout à la famine, & les Imperiaux au secours, s'approchent avec grand nombre de Lansquenets nouvellement armez. M. d'Anguien se place à Carmagnolle entre les assiegez & ses ennemis, demande au Roy congé de donner la bataille, & argent pour payer ses soldats : le premier est accordé, & le second selon la necessité de Sa Majesté. Au bruict du congé de la bataille partent de la Cour en poste pour s'y trouver les Sieurs de Tavannes, de Dampierre, S. André, Bonnivet, Jarnac, Colligny, Descars, de Rochefort, de la Hunaudaye ; à leur arrivée le General leur depart

(a) Boutieres assiégeoit Yvrée sur la fin de 1543, & remit alors le commandement de l'armée au Comte d'Anguien.

des charges. Le Sieur de Dampierre en faveur du Dauphin eut l'arriere-garde avec les Guidons, le Sieur de Tavannes pour ſon experience eſt retenu près de luy avec le Sieur de S. André : le Marquis du Guaſt logé à Cerizoles reſolu de combattre ou d'envitailler Carignan, marche entre Cerizoles & Sommerive, pour, ſe parant d'un ruiſſeau, couler à Carignan. M. d'Anguien marche pour reconoiſtre avec ſa cavalerie, deſcouvre le flanc des ennemis, reprend ceux qui l'avoient empeſché d'amener toute l'armée, branle d'envoyer querir ſes gens de pied. Le Guaſt deſcouvrant l'ennemy revient loger à Cerizoles ; M. d'Anguien conſiderant que les troupes dès la pointe du jour en campagne fuſſent eſté trop fatiguées de loger ſur le champ, les fit retourner à Carmagnolle, d'où le matin il partit pour s'aller mettre au devant dudit Carignan, & couvrir le pont du Pô, d'où venoient les vivres au Marquis : lequel encouragé, luy ſemblant que les François tourneroient le doz, laiſſe le grand circuit, marche ſur la piſte du jour paſſé. Rapporté à M. d'Anguien, il retourne pour donner la bataille (a), qui fut le lendemain de Paſques

(a) Nous ne nous arrêterons point ſur la bataille de Cériſoles, ſi amplement détaillée dans les Mémoires

onzieſme

onzieſme Avril 1544. Les Imperiaux eſtoient dix mille Allemands, neuf mille Italiens, ſix mille Eſpagnols, ainſi plus forts de huict mille hommes de pied que les François, ſe rangent en trois bataillons. Sa cavalerie de huict cens chevaux, inferieure à celle du Roy, eſtoit ſur les aiſles : M. d'Anguien ſe met quaſi en pareil ordre. M. de Boutieres revenu au bruict de la bataille, conduit l'avant-garde compoſée de trois mille hommes de pied François : à leur droicte trois cens chevaux legers, à la gauche M. de Boutieres avec quatre vingts hommes d'armes. De meſme front marchoit la bataille de trois mille Suiſſes flanquez de M. d'Anguien avec deux cens hommes d'armes ; à ſa gauche les gens de pied Italiens, Gruyers flanquez du Sieur de Dampierre avec le reſte de la cavalerie. Le nombre de tout eſtoit de cinq mille hommes de pied Gaſcons, huict

de Martin du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 120 & ſuiv. L'Obſervation, n°. 14, p. 297 du même volume, ſupplée aux omiſſions de du Bellay. D'ailleurs on peut comparer l'un & l'autre au récit de Montluc, & à celui qu'on verra dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville. Tous ces témoins occulaires s'accordent ſur les faits principaux, & ne varient que ſur quelques particularités.

cens hommes d'armes, cinq cens chevaux legers, quatre mille Suiſſes, trois mille Gruyers Provençaux qu'Italiens : ſe tire des rangs huict cens enfans perdus ſous Montluc : l'artillerie à la teſte des bataillons, l'eſcarmouche s'eſchaufe, deſirant chacun des enfans perdus gagner les flancs des bataillons ennemis, l'artillerie endommage des deux parts. Ce que ne pouvant endurer les Capitaines François du regiment de M. Tetz (a) Colonnel, le contraignent d'aller au combat, ne deſcouvrant ſeulement que le bataillon des Italiens, conduicts par le Prince de Salerne, où ils s'acheminoient : pareille contrainde avoient faicte les Lanſquenets du Guaſt à leur Capitaine, ennuyez de l'artillerie & venoient charger le bataillon de M. de Tetz par flanc. Dequoy adverty, cognoiſſant ſa faute, s'arreſte, & fait mettre le ventre en terre à ſes ſoldats pour ſe parer de l'artillerie, donnant temps au bataillon de dix mille Lanſquenets, ſes ennemis, de venir à luy, & couvrir ſes Italiens, qui pour ce ſujet ne combattirent point. Les Suiſſes de la bataille s'eſtoient advancez de meſme front que les François, chargent enſemble, & partie par flanc pour eſtre leur front grand. Les Lanſquenets

(a) De Taix.

avoient esté contraincts au passage du marets se mettre aucunement en desordre, furent tirez d'un nombre d'arquebusiers à roüet cachez derriere le premier rang des piquiers François qui chargent tous ensemble, aidez des Suisses qui donnoient par flanc, tenant leurs piques par la moitié si courageusement qu'il rompirent le grand bataillon de Lansquenets : aidez de M. de Boutieres, qui charge à un coing du bataillon avec cent hommes d'armes devant les Suisses, en mesme lieu où avoit desjà passé quelque cavalerie des ennemis fuyans. Le Marquis du Guast voyant le desordre advenu par l'impatience des Lansquenets, s'estoit confié en cinq mille soldats Espagnols eſleuz, destinez pour combattre les Gascons, lesquels Espagnols avoient esté contraincts suivre les Lansquenets au combat : & voyant leur desordre tourner à gauche, pensant avoir les Gascons, chargent les Italiens & Gruyers, qui ne soustindrent seulement leur regard, ils suivent la victoire. Sur cette grande incertitude M. d'Anguien est conseillé de faire ferme, le Sr de Tavannes dit : « Chargeons, Monsieur, » commandez à Dampierre & Termes qu'ils » donnent à ceste cavallerie du Duc de Flo- » rence, & choquons ce bataillon de vieux

» ſoldats, en quoy conſiſte le gain de la bataille ». M. d'Anguien croit le Sieur de Tavannes, & l'envoye faire charger le Sieur de Dampierre; avec lequel eſtant victorieux de ceſte mauvaiſe cavallerie, il revient, diſant: *Monſieur, il faut boire ce calice.* Mene Mondict Sieur d'Anguien à la charge avec tout ce qu'il avoit de cavalerie contre les cinq mille vieux ſoldats, qui retournoient de la victoire des Italiens & Gruyers. La charge fut grande; il s'y perdit beaucoup de gens de bien. Les Eſpagnols perdirent beaucoup de courage appercevans revenir les François & Suiſſes victorieux des Lanſquenets: M. d'Anguien paſſe trois fois parmy eux; à la troiſieme, ils jettent les armes. La victoire fut douteuſe, & n'eſtoit pas demeuré cinquante hommes à M. d'Anguien, où tout ſe r'allie. Le Guaſt ſe ſauve, laiſſe quatorze pieces d'artillerie, douze mille morts, trois mille priſonniers. M. d'Anguien loüe trois hommes, les Sieurs de Montluc, Dampierre & de Tavannes, lequel nous laiſſa ceſte bataille peinde de ſa main. Il ſe vantoit peu: je luy ay ouy dire qu'il ſervit beaucoup en ce combat, qui fut gagné par faute d'ordre des ennemys, pour avoir trop toſt & ſans commandement commandé la bataille: la fortune y eut ſa bonne part.

Cette victoire fut importante, le Marquis du Gast devoit entrer au Lyonnois, s'il n'eust esté defaict. M. d'Anguien offre de prendre Milan à l'aide de Strosse (a) & de ceux de la Mirande sus pied en Italie pour le Roy. Sa Majesté commande de prendre Carignan, & de luy renvoyer ses forces, il est obey à l'un & à l'autre. Strosse au bruit de ceste bataille pense aller au siege de Milan, court à sa (b) defaicte, par le manquement de cavalerie que M. d'Anguien luy devoit envoyer; de sorte qu'il fut rompu à deux journées du camp des François, où plusieurs se sauverent. L'alarme de l'entrée de l'Empereur retire les forces de Piedmont en France; après qu'elles eurent pris Albe joincts à Strosse, ils firent suspension d'armes, & vont au secours de France. Quatre-vingt mille hommes & dix-huict mille chevaux doivent assieger Paris (c). L'Anglois ayant pensé à faire les

(a) A l'aide des troupes de Strozzi & du Comte de la Mirandole.

(b) La plupart de nos Historiens ont gardé le silence sur cette défaite de Strozzi si bien décrite dans le Xe. Livre de M. du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 147 & suiv.

(c) Voyez l'Observation, n°. 11, sur le Xe Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 293.

affaires aſſiege Boulogne au lieu de Paris. Guillaume de Fuſtemberg gagne par famine Luxembourg; l'Empereur joint à luy prend Commercy & Ligny. Le Roy ſans (a) eſtranger eſt blaſmé des ſiens, à quoy il reſpond qu'il n'en veut qu'au declin de l'armée Impériale. L'Empereur aſſiege Sainct-Dixier, au lieu qu'il devoit aſſieger Paris, huictieſme Juillet 1544, eſmouſſe les pointes de ſes feux. M. le Dauphin & le Sieur d'Annebault viennent à Jaillon, mettent la riviere de Marne entre leurs ennemis & eux, jettent M. de Briſſac à Vitry avec des gens de pied & des chevaux legers. Il en eſt deſlogé & ſon Infanterie deſaicte, aprenant qu'il ne ſe doit garder un logis que l'on ne veut ſecourir, à la teſte d'une armée ennemie. Deux coups de canon tuent la Lande, premier des aſſiegez, & le Prince d'Orange, ſeconde perſonne des aſſiegeans. L'Empereur donne l'aſſault, redoublé de toutes les nations, & eſt repouſſé, tant parce que la breſche avoit laiſſé des flancs, que pour ceux qui eſtoient couverts.

L'Empereur, la ſappe tentée, deſeſpere de la priſe, invite à parlement ſur lettres

(d) C'eſt-à-dire *ſans ſecours étrangers*. François I avoit perdu preſque tous ſes alliés, en paroiſſant ſe livrer totalement à Charles-Quint.

contrefaictes de M. de Guyse, contenant aux assiegez que le Roy ne les pouvoit secourir. Ces escrits, le peu de vivres, le devoir qu'avoient fait les assiegez, fait rendre le Comte de Sanserre après avoir adverty le Roy qu'il attendroit huict (a) jours secours. Il avoit donné temps aux Suisses & forces de Piedmont d'arriver, le Dauphin menace de bataille l'Empereur, ayant despendu temps & argent devant une Bicoque; l'Anglois ne voulant quitter Bologne, manquant à la promesse d'assieger Paris, l'Empereur entend à la paix. Il avoit prémédité de tenter le chemin de Paris, & s'il trouvoit grand obstacle, resolu à la retraicte par Soissons, se parant des rivieres comme il fit. Les Deputez furent Messire Ferrand de Gonzague & Granvelle, l'Admiral d'Annebault & le Garde (b) des Seaux de France. Ils ne font rien au premier parlement, les armées se voyent près Chalon, la riviere entre-deux, le Comte de Fustemberg la veut sonder de nuict, il est pris. L'Empereur prend Espernay, passe la Marne à tous évènements, feignant vouloir aller en Brye, où le Dauphin se retire,

(a) Selon Martin du Bellay, le délai fut de douze jours. (Tome XXI de la Collection, p. 177 & 178.)

(b) Errault, Seigneur de Chemans.

couvre Paris, dont l'eſpouvante des habitans qui ſe ſauvoient en Normandie, en depit du Cardinal de Meudon (a), fait croire que ſi l'Empereur euſt marché droit à Charenton, que l'armée du Dauphin deplaçant euſt mis Paris en branle. Le Dauphin prend le temps, requiert au Roy François que le Conneſtable ſoit rappellé : la faction de Madame d'Eſtampes & d'Annebaut contrarie ceſte propoſition, envoyent querir M. d'Orleans (16) : tout eſt en meſfiance. Si les Anglois & l'Empereur ſe fuſſent bien entendus, ils mettoient en mauvais eſtat la France. L'Empereur à Chaſteau Thierry ſur les deux chemins reſolut ſa retraicte par Soiſſons, lieu par luy dès long-temps prémédité. Le Roy ſçachant la priſe de Bolongne par l'Anglois, envoye M. d'Annebaut à l'Empereur pour la paix deſirée des deux parts; Sa Majeſté penſoit avoir beaucoup fait d'avoir ſauvé ſon Royaume, & l'Empereur ſon armée ruinée. Le Roy en fut adverty ; mais ſon ſang eſtoit refroidy de vieilleſſe, &

(a) Au lieu du Cardinal de Meudon (Antoine Sanguin), ne faudroit-il point lire le *Cardinal du Bellay*. On ſçait que ce dernier prit les plus ſages meſures pour que l'Empereur n'emportât pas Paris d'emblée. Quant au Cardinal de Meudon, l'Hiſtoire ne parle point de lui en cette circonſtance.

fortune passée. La paix se fait, l'un se contente de paroles, l'autre d'en donner. L'Empereur continue ses artifices, promet Milan, sa fille ou sa niepce à M. d'Orleans dans huict mois, se reserve les chasteaux du Duché, jusques à ce qu'il y eut des enfans de ce mariage, & le Roi devoit rendre le Piedmont. Incontinent Sa Majesté donne sept villes, partie de Luxembourg, l'Empereur en rend un tiers moins, resolu de tromper de Milan. Le Roy feint ne le cognoistre, estant saoul de la guerre, se contente d'estre trompé.

CHAPITRE VII.

Paix de Crespy. Le Sieur de Tavannes conseille à M. d'Orléans de demander pour lui le Duché de Bourgogne. Les Anglois battus par le Sieur de Tavannes. Conquête de la Terre d'Oye. Mort de M. d'Orléans. Le Sieur de Tavannes s'attache à M. le Dauphin. Paix avec l'Angleterre.

LA paix se traicte; l'Empereur en crainte de la misere pour son armée, veut avoir ostage pour sortir seulement de France: le Dauphin, les Capitaines François blasment ses traictez, ainsi va Fortune à la guerre. Ceux qui se mesfioient il y a huict jours a

de pouvoir garder Paris, disent maintenant que l'on est sur le traicté, qu'ils prendront l'Empereur si on leur veut permettre, tant sont ces grands Princes vains & mal advertis. M. d'Orleans envoyé du Roy arrive en poste à Crespy vers l'Empereur, assisté du Sieur de Tavannes son Conseiller & son Lieutenant de Gendarmes auquel estat il avoit pourveu par la mort du Comte de Sanserre, resolvent plier aux volontez de l'Empereur. Le Sieur de Tavannes conseille à M. d'Orleans (17) de demander la Bourgogne, remettant au dessus le nom de la plus grande Maison de la Chrestienté, par l'intermission de l'Empereur; l'accueil ouvert de Sa Majesté fait croire les traitez sans fraude: M. d'Orleans en asseure le Roy à son retour, ce qui est confirmé par les Sieurs de la Hunaudaye & Laval, qui avoient esté donnez pour ostages de seureté à l'Empereur, lesquels apporterent de Bruxelles la ratification du traicté, & lettres d'asseurance du Duché de Milan, & la fille de l'Empereur, duquel le dessein estoit de diviser la France par les enfans d'icelle, recevoir le fruit de Piedmont qui lui estoit rendu dans huict mois; & si la partialité & inimitié ne se mettoit entre les enfans de France, rechasser les François par

les chaſteaux qu'il retenoit de Milan, à l'aide des Milanois qui ſe ſaouleroient des François, & deſireroient nouvelleté. M. d'Orleans dreſſe ſon équipage, demande la Bourgogne d'appennage; l'inimitié du Roy & du Dauphin en demeure ſur le Sieur de Tavannes (18) conſeil de M. d'Orleans. Le Roy d'Angleterre abandonné de l'Empereur pour n'eſtre venu à Paris comme il luy avoit eſcrit, prend Bologne, rendu legerement par le Sieur de Vervin; il aſſiege Montreuil, s'en retire à Calais, & de-là en Angleterre. L'armée de M. le Dauphin donne par entrepriſe à la baſſe Bolongne, où les munitions des Anglois eſtoient, & par deſordre en eſt repouſſé avec perte; l'hyver & la faute des vivres font licentier l'armée de M. le Dauphin, qui laiſſe le Mareſchal de Biez en Picardie, lequel entreprend des forts près Bolongne. Le Roy Jacques d'Eſcoſſe meurt, laiſſe une fille de la fille de M. de Guyſe, au berceau : il s'eſtoit du tout allié avec le Roy avant ſa mort, qui avoit envoyé le Comte de Lenox, ſur la declaration qu'il fit contre l'Anglois : le Sieur de la Broſſe eſt envoyé en Eſcoſſe avec le Sieur de Lorges.

[1545] Au commencement de l'année 1545 eſt faicte une armée de mer par le

Roy, joinct les galeres de Marſeille par le conſeil du Sieur d'Annebaut, pour ſe rendre le plus fort ſur mer, & affamer Bologne ; l'armée de mer Angloiſe ſe met ſur la defenſive, en lieu où les bancs empeſchent le combat maritime. Le Sieur d'Annebault, General de l'armée de mer, n'eſtant reſolu de faire entiere deſcente en Angleterre, en tente deux ou trois, où il eſt repouſſé ; en diverſes reſolutions de ſe battre ou fortifier l'iſle d'Aix (a), enfin ſe retire ſans combat ni utilité au fort de M. de Biez, lequel ne l'avoit rendu en defence, comme il avoit promis. Le Roy en l'Abbaye de Foreſmontier près Bolongne, les Enfans de France s'exerçoient à toute ſorte de tournois. M. d'Orleans, en ſens, fleur de jeuneſſe & valeur, ſurpaſſoit tous les autres, lorſque revenant tard de la chaſſe, il monſtre une comete au Sieur de Tavannes, qui lui reſpond en riant, *que c'eſtoit peut-eſtre la ſienne ;* M. d'Orleans s'en mocque, n'y ayant rien qui

(a) Ce n'étoit point l'Iſle d'Aix, mais celle de Whigt qu'on vouloit fortifier : il faut lire la relation de cette campagne de mer dans les Mémoires de du Bellay & de Montluc. (Tome XXI de la Collection, p. 212 & ſuiv., & Tome XXII, p. 322 &c.)

luy puiſſe faire penſer à la mort, laquelle advint toſt après.

Les Anglois impatiens de voir faire le fort près Bolongne ſortent dix-huict cens de Calais, nommez les moutons blancs, pour leurs caſaques blanches, coſtoyant leur terre d'Oye, ſaccagerent les frontieres. Le Sieur de Dampierre en garniſon à Ardres, advertit le Roy, qui envoye le Sieur de Tavannes, avec la compagnie de M. d'Orleans; s'aſſemblent à Ardres, en nombre de deux cens Maiſtres, ont advis que les ennemis marchent, incertains du chemins ſe ſeparent en deux, les Anglois de meſme. La plus forte troupe de douze cens picques rencontrée par le Sieur de Tavannes en bataillon quarré, le flanc couvert d'une forte haye, ledit Sieur de Tavannes, ſans demander conſeil, marche moitié pas & trot, s'arreſte, s'advance en ordre, fait charger trente chevaux ſur la droicte des ennemis, qui les met en quelque deſordre. Leurs arquebuſiers & archers tirerent, les piquiers de la teſte tournent au ſecours du flanc. Au meſme temps le Sieur de Tavannes avec quatre-vingt lanciers charge moitié teſte moitié flanc, paſſe à travers de coing à autre ſans s'arreſter à combattre, perd quinze Gentils-hommes, rompt ce bataillon par

trois charges, rallie trois fois : huict cens morts demeurent sur la place, quatre cens prisonniers emmenez, & quatre Enseignes sont emportées. Le Sieur de Dampierre malheureux en trouve six cens proche un village, charge en lieu fort à deux cœurs, tastant il fut blecé, contrainct de se retirer sans effet. Le Sieur de Tavannes arrive victorieux à à M. d'Orleans, son Maistre, qu'il trouve à l'extremité de maladie, change son ris en pleurs, entre en sa chambre, luy monstre les Enseignes, nomme les prisonniers; M. d'Orleans l'embrasse avec ces mots : MON AMY JE SUIS MORT, TOUS NOS DESSEINS ROMPUS, MON REGRET DE NE POUVOIR RECOMPENSER VOS MERITES. Il mourut le huitiesme Septembre 1545; emporte la vertu (a) & l'honneur de la France, meurt en quatre jours, prest d'entrer en grande fortune entre dans le cercueil. Le Sieur de Tavannes cognoist son travail, temps & espoir perdus, craint l'inimitié du Roi & du Dauphin, dont il fust esclaircy aussi-tost; esperant de luy les

(a) Il s'en faut bien, comme on le verra, que les Mémoires de Vieilleville parlent de ce Prince d'une manière aussi avantageuse. (Lisez aussi l'Observation, n°. 28, sur le Xe Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 335.)

meſmes ſervices qu'il avoit fait à feu ſon Maiſtre, le reçoivent, le pourvoyent de l'eſtat de Chamberlan, & luy donnent la charge de la moitié de la compagnie de M. d'Orleans. Le Roy va à la Fere craignant une levée de Lanſquenets faicte par les Anglois, qui ſe rompt d'elle-meſme. Sa Majeſté ennuyée de la longueur du fort que faiſoit le Mareſchal de Biez, luy commande de prendre la terre d'Oye; ſont trois lieuës de pays entre Calais & Gravelines, remparées de mer & de marets, à la teſte fortifiée de Guignes & Ardres, d'un grand foſſé flanqué de ravalins faicts par les Anglois. Le Sieur de Tavannes deſirant prompte mort ou honneur, conduit par la permiſſion du Roy à cette entrepriſe la compagnie de feu M. d'Orleans; par ſon advis eſt attaqué le premier fort, où il donne à pied avec l'infanterie: icelui emporté il (a)

(a) Parmi ceux qui ſe diſtinguèrent dans cette expédition, Martin du Bellay ne fait pas la moindre mention de Tavannes. Si l'on en croit Montluc dans le ſecond Livre de ſes Mémoires, le ſuccès lui fut dû en grande partie. Tavannes ici ſe l'attribue : tous ces Mémoires s'accordent ſur le fait principal; c'eſt la perte que les Anglois y eſſuyèrent. Ils s'accordent également ſur la gloire que Briſſac y acquit.

remonte à cheval avec M. de Briſſac, charge deux mille Anglois à une lieüe de-là, les defait par ſon advis, & aſſiſtance de la compagnie du Sieur de Boizy. Le Sieur de Tavannes n'a laiſſé que ce combat, celuy de Montcontour & Cerizolles deſſeignez de ſa main. La terre d'Oye conquiſe, demy bruſlée, l'hyver retire les armes. Le Roy envoye le Sieur d'Annebault à l'Empereur ſur la mort de M. d'Orleans, remonſtre la promeſſe de Milan faicte en ſa conſideration, & non en celle de ſon fils defunct.

L'Empereur remercie Dieu de luy avoir donné un moyen de rompre honneſtement ce qu'il n'eſtoit pas bien reſolu de tenir, ſa reſponce le fit cognoiſtre. Le Roy diſſimule de crainte & de vieilleſſe : ſon Conſeiller, le Sieur d'Annebault, fait de meſme; craignant les armées ès mains du Dauphin, & par conſequent du Conneſtable, fait une paix honteuſe. Bologne & Guignes doivent eſtre rendus au bout de huict ans, dans leſquels Sa Majeſté devoit payer huict (a) cens mille

(a) Du Bellay porte auſſi à huit cens mille écus la ſomme qui devoit être payée au Roi d'Angleterre. Mais les modernes varient entre eux ſur la quotité de cette ſomme. M. Garnier, dans ſon Hiſtoire de France, Tome XXV, p. 490, l'évalue à deux millions d'écus

eſcus

escus. Advint une revolte à Naples (a), pour l'Inquisition, contre Pierre de Tollede, Lieutenant de l'Empereur. La voulant establir, les Espagnols sont r'encloz par le peuple dans les Chasteaux: eux assistez des galleres, battent la ville de plusieurs endroits, se couvrant de tranchées. Ce feu estoit soufflé, non nourry de matieres suffisantes par le Pape & Roy, qui n'envoyerent le secours promis, le Vice-Roy ayant quatre mille hommes au Chasteau, ne vouloit sortir pour ne ruiner la ville. Trefves se font, tout est remis à l'Empereur, qui commande que le peuple

d'or; le Président Hénault, Tome I, p. 353, Edit. de 1749, la réduit à huit cens mille écus d'or, comme Tavannes & du Bellay. Selon M. Hume (Hist. de la Maison de Tudor, Tome III, p. 360, Edit. in-4°.), la somme en question fut fixée à deux millions de Livres.

(a) Cette révolte de Naples est placée ici par anticipation; elle n'éclata qu'en 1547, quelque tems après la mort de François I. On en trouve la preuve dans les Mémoires de Ribier, Tome II, p. 20. Guillart du Mortier, Ambassadeur de France à Rome, l'annonçoit par ses dépêches, en date du 27 Mai 1547. Pierre de Tolede augmenta la révolte, en faisant [illegible]cher la tête à trois Seigneurs Napolitains. Si dans le moment les puissances voisines s'en étoient mêlées, le Royaume de Naples auroit été perdu pour Charles-Quint.

avant tout œuvre donne les armes au Vice-Roy. Obey il pardonne à tous horſmis à huict ou diz, ſe contentant de monſtrer au reſte l'impoſſibilité & injuſtice de leur entrepriſe.

CHAPITRE VIII.

Mariage du Sieur de Tavannes. Mort de François I. Foibleſſes & fautes du nouveau Roi Henri II. Défaite de l'Electeur de Saxe. Naiſſance d'un fils du Sieur de Tavannes. Madame de Savoye en eſt marreine. Fêtes à Dijon.

[1546] LA paix, la mort de M. d'Orleans perdent l'eſperance, & changent les deſſeins du Sieur de Tavannes, ſe reſout à ſe marier (a). Le Cardinal de Tournon gouvernant la Cour avec M. d'Annebault, qui cognoiſſoit ſa valeur, luy propoſe la fille du Comte de Morver (b), ſon beau-frere, qui avoit deux

(a) Le Sieur de Tavannes ſe maria le 16 Décembre 1546. (Voyez la Notice qui précède ſes Mémoires.)

(b) Simon le Laboureur, dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 532, la Demoiſelle, qu'épouſa le Sieur de Tavannes, s'appelloit Françoiſe de la Baume : elle étoit fille de Jean de la

filles d'un premier mariage, dont la mere eſtoit de Vienne, iſſuë des anciens Roys de Bourgongne, & ledict Comte de Morver de la Baulme, ſorti de la Maiſon illuſtre de Grece, qui fait le quinzieſme Comte de ceſte Maiſon. Ces deux filles (heritieres de leur oncle de Liſtenois, tué en Piedmont, dont la ſucceſſion ſe partagea entre mes Dames de Sombernon, de la Fayette, & premiere femme dudict Comte de Morver; les filles repreſentant leur mere, qui furent ſœurs & heritieres dudict Sieur de Liſtenois) obtindrent le tiers de la ſuſdicte ſucceſſion. Le Comte de Morver ayoit une fille de Tournon qu'il donna à un de ſes couſins de ſon meſme nom de la Baulme avec tout ſon bien, & desherita les filles de ſon premier lict, qui reſterent avec le bien de leur mere. Le Sieur de Tavannes accompagné de valeur, faveur & bonne grace, eut le choix de ces deux filles, prit la plus jeune, laiſſa l'aiſnée au Marquis de la Chambre, s'eſpouſent en meſme jour ſans perdre la reſolution de ſuivre la fortune, ayant choiſi une retraicte pour tous evenemens. Le Roi d'Angleterre (a) Henri VIII

Baume, Comte de Montrevel, & d'Hélene, fille de Juſt, Sieur de Tournon, neveu du Cardinal de ce nom.

(a) Henri VIII mourut le 28 Janvier 1547.

meurt, laiſſant la couronne à Edoüart aagé de huict ans. Ce Prince avoit eu toute autorité ſur ſes ſubjects, rompt les barrieres de prud'hommie par luxure, repudie Catherine d'Arragon (dont il avoit une fille) pour Anne de Boulan qu'il fit mourir depuis convaincuë d'adultere. Ce divorce n'ayant eſté approuvé, il ſe fit heretique, ſe declare Chef de l'Egliſe; ainſi un peché eſt naiſſance d'un plus grand. Le Roy François (a) meurt à Ramboüillet aagé de cinquante-ſix ans, les Dames plus que les ans luy cauſerent la mort, il eut quelque bonne fortune & beaucoup de mauvaiſes (b). Il eſlevoit les gens ſans ſujet, s'en ſervoit ſans conſidération, leur laiſſoit mener la guerre & la paix pour ſe deſcharger. Les femmes faiſoient tout, meſme les Généraux & Capitaines, d'où vint la varieté des evenemens de ſa vie meſlée de genero-

(a) François I ſuivit de près le Roi d'Angleterre, puiſqu'il termina ſa carrière le dernier jour de Mars de la même année.

(b) Nous ne ferons aucune réflexion ſur ce portrait de François I. Nous invitons le Lecteur à le comparer avec l'Obſervation, n°. 33, ſur le dixième Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 342, & avec l'éloge de ce Monarque, qu'on verra dans les Mémoires de Vieilleville.

sité, qui le pouſſoit à de grandes entrepriſes, d'où les voluptez le retiroient au milieu d'icelles; il aymoit les ſciences & les baſtiments. Trois actes honorables lui donnerent le nom de Grand, non la difference du petit Roy François; la bataille de Marignan; la reſtauration des Lettres, la reſiſtance qu'il fit ſeul à toute l'Europe; ſe releva courageuſement d'un grand malheur & priſon. L'excellence de l'Empereur Charles-Quint luy donne gloire; le vainqueur d'Allemagne, d'Aſie, d'Afrique, de Gueldre, des Turcs a borné ſon plus outre aux rivieres de Marne & Durance, & fait naufrage en France avec deux grandes armées. Si du temps du Roy François, la diviſion que trouva Charles VIII en Italie eut eſté, il y euſt fait de grandes conqueſtes, & tous ces beaux faicts n'eſtoient ſuffiſans pour luy acquerir le nom de Grand; n'y ayant rien d'egal à Alexandre, Pompée & Charlemagne honorez de ce tiltre. Pluſieurs Roy de France qui ont fait plus que luy, Clovis & autres n'ont pris ce nom de Grand; mourant il deſcharge ſa conſcience; l'alliance des Turcs, confederation des Lutheriens Allemands eſtoient les plus grands faits d'icelle, ce qu'il n'eſtimoit pour les torts que

l'Empereur lui avoit faits ; il recommande l'Admiral d'Annebault à ſon fils.

[1547] Le Roy enterré, la Cour, la faveur change : le Conneſtable de Montmorancy eſt mandé du Roy Henry, ſe ſouvenant des honneurs acquis par ſon moyen au camp d'Avignon, & au Pas de Suze, & de la honte qu'il eut à Perpignan, aſſiſté de M. d'Annebault. Le Conneſtable lui avoit donné pluſieurs prudents conſeils ſecrets, cependant ſe contenoit ſagement relegué à ſa maiſon. A ſon arrivée il renvoye Mrs. d'Annebault & de Tournon chez eux, leſquels ſuivirent le chemin du Conneſtable par luy tracé en ſa defaveur, ſe retirerent ſans conteſtation. Reſtoit le Mareſchal de Biez en credit, le Conneſtable (a) le ruine par ſon nepveu de Vervin, dit qu'il ne ſe faut fier à l'oncle duquel on a tranché la teſte au neveu, ſuſcite des accuſateurs ; le Mareſchal eſt pris, ſort avec un arreſt ignominieux ; depuis caſſé à la requeſte de ſon fils. Madame d'Eſtampes

(a) L'Hiſtoire ne dit point que Jacques de Coucy, Seigneur de Vervins, ait été neveu du Maréchal du Biez. Il avoit épouſé ſa fille ; & ce fut le fils de Vervins qui par la ſuite fit réhabiliter la mémoire de ſon père, & de ſon ayeul maternel.

donne les bagues (a) du Roy François à Madame de Valentinois, & ſort avec ſon frere le Cardinal de Meudon (b) par la porte dorée, ſe retire à ſa maiſon. Le Poulin (c), Longueval (d), d'Eſcars, d'Antibes, Grignon (e) recherchez pour n'avoir fait cas du Conneſtable en ſes infortunes, eurent beſoin d'argent & d'amis pour ſortir de la leur. Le Comte de Morver (f) participe à

(a) La Ducheſſe d'Eſtampes, en cette occaſion, éprouva le même traitement qu'elle avoit fait ſubir à Madame de Chaſteau-Briant. Elle avoit engagé François I à dépouiller cette dernière des bijoux qu'il lui avoit donnés : comme les détails de cette anecdote ſont agréablement narrés par Brantome, nous y renvoyons le Lecteur : outre les bijoux qu'on ôta à la Ducheſſe d'Eſtampes, on la priva de pluſieurs propriétés dont les principales furent partagées entre Madame de Valentinois & le Cardinal de Lorraine. Elle paſſa triſtement le reſte de ſes jours : ſon mari la fatigua de procès.

(b) On a déjà remarqué que la ſœur de ce Cardinal avoit épouſé Jacques de Piſſeleu, Seigneur de Heilly, frère de Madame d'Eſtampes.

(c) Le Baron de la Garde.

(d) Longueval, Comte de Boſſut, ne ſortit d'embarras qu'en cédant ſa belle maiſon de Marchez au Cardinal de Lorraine.

(e) Le Comte de *Grignan*, & non pas *Grignon*.

(f) Le Comte de Montrevel.

la defaveur du Cardinal de Tournon ſon beau-frere; le Conneſtable luy oſte ſon Gouvernement de Breſſe, le donne à la Guiche, Lieutenant de ſa compagnie. Le Comte parlant au Roy la main ſur l'eſpée, ſe juſtifie, blaſme ſes ennemis, & n'obtint rien; la raiſon n'a lieu là où la faveur gouverne. L'on comprend le Sieur de Tavanes en la defaveur de M. de Tournon par ſon alliance: il s'en mocque, *dit avoir ſa fortune en ſa teſte & en ſon bras*, s'adreſſe au Roy, qui luy maintient ſa compagnie de Gendarmes, promet l'accroiſtre d'honneur continuant ſon ſervice. Le Conneſtable, Nocher & Patron de la navire, dont Madame de Valentinois tenoit le timon, conſent que le Duc Claude de Guyſe, ait le Gouvernement de Bourgogne, pour avoir aydé à defavoriſer M. l'Admiral de Brion, & pour ce ſujet avoit eſté favoriſé de Madame d'Eſtampes. A ce nouveau regne ledit Sieur de Guyſe ſe maintient doucement avec le Conneſtable, couvertement gagne Diane de Poictiers, ſur la propoſition du mariage de ſa fille aiſnée à M. d'Aumale, aſſeure ſon credit, dont la confirmation fut le mariage de Marie Stuard, Reine d'Eſcoſſe, aagée de dix-huit ans, fille de ſa fille, que Sa Majeſté deſiroit

pour le Dauphin François II. En cette conſideration le Roy donne l'Archeveché de Rheims à Charles de Lorraine ſon frere puiſné, favoriſe le mariage du fils aiſné de Guyſe, avec la fille du Duc de Ferrare, ſortie de la ſeconde fille du Roy Louys XII. M. de Guyſe balance la faveur du Conneſtable, excepté l'inclination naturelle que Sa Majeſté avoit à ſon compere, duquel nom il l'honnoroit.

Le Roy Henry eut les meſmes defauts de ſon predeceſſeur, l'eſprit plus foible, & ſe peut dire le regne du Conneſtable, de Madame de Valentinois, & de M. de Guyſe, non le ſien. Il eſt ſource des malheurs de France, donnant à deux ſeules maiſons, les charges, honneurs, finances & Gouvernemens de ſon Royaume. Il s'eſt veu en l'une d'icelles maiſons en meſme temps, un Conneſtable, un Grand-Maiſtre de France, un Admiral, un Colonnel d'infanterie, les Gouvernemens de Guyenne, Languedoc, de l'Iſle de France & de Provence, Capitaineries de la Baſtille, les bois de Vincennes, les places de Bologne, trente compagnies de Gendarmes poſſedées par ſes amis. Et en l'autre maiſon, les Gouvernemens de Bourgogne, de Champagne, Generalité des galeres,

Colonnel de la cavalerie legere, pluſieurs Lieutenances de Roy faites de leurs mains, vingt compagnies de Gendarmes. Nul ne peut approcher du Roy que par l'une de ces deux maiſons : tout ſe donne & oſte par eux : recompenſes & chaſtiments, demandent tous les jours, eſtant maxime que (les Roys eſlevant des perſonnes en telle grandeur) ne leur peuvent plus rien refuſer, pour la crainte qu'ils ont d'eux, & de peur de perdre ce qu'ils y ont mis, & le bien qu'ils leur ont fait. Et ſembloit que le Roy euſt conjuré avec eux de leur partir la France, à la ruine de ſes enfans & de ſon Royaume, qui devoit advenir, ſinon de ſon regne, toſt après ; l'inimitié d'icelles maiſons venant à eclater (19), il en vid les preparatifs de ſon vivant.

Henry de Bronſvich (a) penſant venger ſa honte, l'accroit, tenant mal à propos

(a) En 1543, Henri, Duc de Brunſwick, ſoutenant à main armée les décrets de la Chambre Impériale contre la ville de Goſlar, qui avoit accédé à la Ligue de Smalcalde, fut dépouillé de ſes Etats par les Princes confédérés. En 1545, François I l'avoit chargé de lever pour lui un corps de troupes Allemandes. Le Duc de Brunſwick, qui avoit reçu l'argent, voulut ſe ſervir de ces troupes pour recouvrer ſes Etats. Mais

de conquerir ſon païs, eſt pris du Landgrave en bataille demy traictant. Le Concile commence à Trente lentement, pour n'oſter le moyen de paix, les points de l'hereſie ne ſe decident, conſiderant le ſuccez des armes preparées. Le Landgrave (ſans fruict) confere avec l'Empereur; de meſme les Ambaſſadeurs des Lutheriens à Ratisbonne (a): ils ſe retirent au bruit de la guerre. L'Empereur ſepare Moris & Brandbourg qui rompent leurs ſerments, & abandonnent leurs amis confederez, par ambition de l'Electorat à eux promis par Sa Majeſté qui le vouloit oſter au Duc de Saxe. Lequel Duc avec les villes Imperiales s'arme le premier, penetrant le but de l'Empereur par la paix de France & d'Hongrie qu'il avoit faicte, jugent que c'eſt à eux à ſe deffendre; ils pouvoient chaſſer l'Empereur d'Allemagne qui n'avoit encore des forces. Le nom, la reputation de Ceſar combat pour luy,

le Landgrave de Heſſe ſecouru par Maurice, ſon gendre, & par l'Electeur de Saxe, força Henri de ſe rendre à diſcrétion; & une priſon devint ſon aſyle.

(a) Cette Diète de Ratisbonne ſe tint en 1546; & ce fut à cette époque que Charles-Quint commença à négocier avec Maurice de Saxe, & avec Albert de Brandebourg.

campe foible ſeurement près Eynguelchetat (a), attend de toutes parts quarante mille hommes de pied, & douze mille chevaux: pour en empeſcher la venuë, les Lutheriens occupent l'entrée d'Italie, s'amuſent à camper quand il faut aſſaillir, donnent loiſir aux forces eſtrangeres de paſſer. L'Empereur à Landesfreit (b) joint treize mille Italiens, huict mille Eſpagnols, trois mille chevaux tourne aux Proteſtans, paſſe le Danube à Eynguelchetat, & ſe fortifie dans un camp fermé. Les Lutheriens attaquent, & perdent l'occaſion ce jour là, que le retranchement de l'Empereur n'eſtoit en defence, lequel fut achevé la nuict d'après. Le Landgrave decampé, loge à Tonnenver (c); il a nouvelle des froideurs des Roys de France & d'Angleterte à le ſecourir. L'Empereur joint avec douze mille hommes du Comte de Bures ſuit ſes ennemis, coſtoye le Danube pour avoir vivres, prend neuf bourgs, fait reveuë de quarante mille hommes de pied, & neuf mille de chevaux, s'advance devers Tonnenver; les Proteſtans coſtoyans tiennent le chemin de Marlinque (d), l'Empereur en bataille menace leur flanc, eux retour-

(a) Ingolſtadt.
(b) Landshut.
(c) Donnawert.
(d) Nordlingue.

nent à luy, la riviere d'Aigre (a) entre-deux. Sa Majeſté prend Tonnenver & y campe, incommodé (par la priſe de petites villes ſur le Danube) des Lutheriens. Cheſtel (b) Colonnel d'Ausbourg meſcontant les abandonne : l'Empereur marchant à Oulme (c), s'arreſte pour l'arrivée des Proteſtans, ſe loge advantageuſement & les fatigue. Cependant Ferdinand & Moris prenent le Duché de Saxe ; les Lutheriens ſe faſchent, ſe ſeparent : l'Empereur pert l'occaſion de les defaire : à ce depart le Landgrave ſe retire chez luy ; l'armée reſte au Duc de Saxe qui s'eſloigne de l'Empereur. Cependant le Comte Palatin, la ville d'Oulme, & le Duc de Vitemberg ſe reconcilient à l'Empereur, le Duc de Saxe reprend partie de ſon païs (d). Le Concile

(a) L'Iſer.

(b) Sebaſtien Schertel, vieil Officier de fortune, commandoit un corps de troupes que ſoudoyoit la ville d'Ausbourg. Si on l'avoit laiſſé faire, l'Empereur auroit été fort embaraſſé.

(c) Ulm.

(d) Ce fut à la fin de l'année 1546 que l'Electeur de Saxe, déſigné ſous le nom de Duc de Saxe dans les Mémoires de Tavannes, recouvra ſes Etats. L'Empereur ne courut pas auſſi vite que ces Mémoires le diſent, au ſecours de Maurice. Les préparatifs de Fran-

grave. Le Palatin par crainte, & les Ambaſſadeurs des villes Lutheriennes ſuivent, & accordent le Concile remis à Trente à la pourſuite de l'Empereur; tout ſemble ſe diſpoſer à l'obeyſſance de l'Egliſe, les cœurs offencez ne ſe deſcouvrent. Móris & Brandbourg (a) meſcontens de la priſon du Landgrave, auquel ils avoient donné parole, faſchez de la perte de la liberté de l'Allemagne qu'ils apprehendent, commencent des ſecrettes menées contre l'Empereur.

Le Roy Henry eſt couronné à Reims, fait de belles & peu durables ordonnances, envoye une armée ſous M. d'Eſſey en Eſcoſſe au ſecours de la Reyne vaincue (20) en bataille par les Anglois en hayne du reffus de ſa fille au Roy Edoüard; les François battent les Anglois, prennent S. André, amenent Marie Stuard, aagée de ſix ans, depuis Reyne de France. En ladite année les deux Charles de Bourbon & de

(a) Depuis la défaite de l'Electeur de Saxe, comme tout ce qui ſe paſſa en Allemagne a des rapports plus directs avec les Mémoires de Vieilleville, qu'avec ceux de Tavannes, nous avons pris le parti de renvoyer à ces premiers, que nous publierons inceſſamment, les obſervations & les développemens dont la matière eſt ſuſceptible.

Lorraine,

Lorraine, nouveaux Cardinaux ſont envoyez à Rome à diſpoſer le Pape contre l'Empereur. Antoine de Bourbon & François de Lorraine, eſpouſent Jeanne d'Albret, & la fille d'Hercules d'Eſt, Duc de Ferrare, & de Renée de France, fille du Roy Louys douzieſme.

[1748] Le Roy viſite ſon Royaume (a) à la fin de l'eſté, hauſſe les gabelles en Guyenne ; ceux de Xaintonge, Angouleſmé, Bordeaux en nombre de cinquante mille hommes s'eſlevent, tuent gabeleux, Officiers, & Gouverneurs. Le Sieur de Moulins (b), Lieutenant de Roy à Bordeaux, ſorty imprudemment du chaſteau Trompette, eſt maſſacré : ce deſeſpoir ne produ&t aucun conſeil à ce peuple, pour durer, ny ſauver leurs vies, ſe diſſipans ſans ordres, ne ſe preparent, emportent le butin qu'ils avoient pillé. Le Roy leur envoye de bonnes paroles, & de mauvais effe&s par le Conneſtable, qui oſte les vies & privileges aux ſeditieux, ils cognoiſſent leurs fautes premieres, & la ſe-

(a) Ce voyage de Henri II ſe fit en 1548 ; & il étoit en Piémont, lorſqu'il apprit la révolte de la Saintonge & de la Guyenne. On verra ces évènemens beaucoup mieux détaillés dans les Mémoires de Vieilleville.

(b) Le Sieur de Moneins, & non pas de *Moulins*.

choient & n'en pouvoient plus : il plongeoit ſon bras dans de l'huile d'amande douce, avec des ligatures (21), qui le conſervoient quand les autres l'avoient tout noirci ; il eſtoit eſtimé le meilleur homme d'armes de France. En ladite année 1549, l'Empereur maladif fait venir ſon fils (22) pour l'eſtablir au Pays-Bas, eſperé le faire eſlire Empereur. Le Roy Henry ſe ſouvenant de l'honteuſe paix des Anglois, deſcend au Boulonnois avec les Princes, Conneſtable, les Sieurs de St. André, de Tavannes ; pluſieurs forts ſont pris à l'improviſte ; les Anglois ne reſiſtent, comblez de ſeditions inteſtines, empeſtrez d'un Roy enfant ayant de meſchans tuteurs. Edoüart de Sommerſet, oncle du Roy, qui avoit fait pendre ſon propre frere, eſt arreſté priſonnier, chargé de n'avoir pourveu à la conſervation des conqueſtes de France. Quatre cens mille eſcus font rendre Bologne ; promeſſe de mariage de la fille de France au jeune Roy d'Angleterre, leſquelles s'accompliſſent rarement entre les enfans principalement des Princes.

[1550] Claude de Lorraine (a), premier

(a) Il mourut le 18 Avril 1550. Le Cardinal, ſon frère, ne lui ſurvécut pas longtems : le 10 Mai, tandis qu'il ſoupoit, une apoplexie l'emporta.

Duc de Guyſe meurt, toſt après le Cardinal de Lorraine (a), ſon frere, il fonda la grandeur de leur Maiſon accreüe par François de Lorraine Duc de Guyſe, ſon fils. Le Cardinal d'Amboiſe meurt : le Pape Jule commence le Concile de Trente, peu paravant revoqué de Bologne-la-Grace. Le 17 Novembre 1550 ſe trouve en France quantité de monnoie limée, rongnée & diminuée, pluſieurs cruels ſupplices s'en enſuivent conformement aux Edicts du Roy. Sa Majeſté deſire guerre avec l'Empereur pour ſes pretentions & offences receües; auſſi pour l'heureux ſuccez de Bologne deſire de paroiſtre plus que ſon predeceſſeur, s'eſleve par preſomption, pouſſé par les deſireux des nouvelletez, qui promettent plus qu'ils ne vouloient tenir, & par le Conneſtable, pour aggrandir ſa Maiſon, ſecondé de M. de Guyſe, allié du Dauphin par ſa niepce, & au plaiſir du Roy par ſon frere (b), mary de la fille de la Ducheſſe de Valentinois ; le Mareſchal de St. André les tierce (c) : le Roy s'y

(a) Cette même année fut fatale à deux autres Cardinaux, celui d'Amboiſe, & celui de Boulogne.

(b) Le Duc d'Aumale.

(c) Si l'on s'en rapporte aux Mémoires de Vieilleville, il s'en falloit bien que le Connétable conſeillât

porte faute de ſe cognoiſtre plus propre à maintenir qu'à conquerir, par perſuaſions hazarde ſa fortune pour faire celle de ſes ſerviteurs; la fin monſtre le profit qu'il en receut, vendant toutes ſes conqueſtes, la vie & le ſang de France pour tirer de priſon un ſeul homme. La teſte couppée à Wolfemberg, le banniſſement du Reintgrave, & Reicrotte d'Allemagne, pour avoir ſervi la France, ne ſont ſuffiſans pour colorer la priſe des armes. Le Pape Paul III, de la Maiſon de Farnaiſe, en peint la couleur plus vive : il avoit donné à Pierre Loys (a), ſon fils, Palme & Plaiſance, changés en Duché de Camerin, appartenant aux Farnaiſe, par le conſentement des Cardinaux. Ce Seigneur de Palme favoriſe Jean Louys de Fiaſque (b)

à Henri II de déclarer la guerre à l'Empereur. Il fit tout ce qu'il put pour l'empêcher; & ce fut Vieilleville lui-même, comme on le verra, dont l'opinion entraîna Henri II & ſon Conſeil à ſe liguer avec les Princes Allemands.

(a) Les évènemens qui ſuivirent l'aſſaſſinat de Pierre-Louis Farneſe, fils naturel du Pape Paul III, Duc de Parme & de Plaiſance, étant beaucoup mieux développés dans les Mémoires de Boyvin de Villars & de Rabutin, nous nous bornerons à rétablir les noms propres mutilés dans ces Mémoires, & à rectifier les faits qui peuvent en avoir beſoin.

(b) De Fieſque.

à l'entrepriſe de Genes, faillie pour s'y eſtre noyé, il y fut tué Janetin Dore. En vengeance, André Dore, par permiſſion de l'Empereur, gagne le Comte Auguſtin, Claude Palmoiſin luy promettant ſa niepce : ils avoient eſté envoyés à Genes par Louys Farnaiſe, traicter pour ſon bien, il traicte pour ſa mort. Auguſtin & Palvoiſin joincts au Comte de Popoly (a) tuent Pierre (b) Louys dans la citadelle qu'il avoit baſtie, avec intelligence de Gonzague, Gouverneur de Milan pour l'Empereur, qui en meſme temps occupe Plaiſance. Le Pape diſſimule, envoye Camerin (c) Ourſin à Palme, mourant ordonne par teſtament qu'elle ſoit à Octave, ſon nepveu, fils de Pierre Louys, qui avoit eſté marié à la baſtarde de l'Empereur, pour avoir l'inveſtiture du Duché de Plaiſance. Le

(a) Dans la relation que le Prince de Melphe, Gouverneur de Piémont, envoya à Henri II, on ne trouve point le Comte de *Popoli* au nombre des aſſaſſins. Les trois qui y ſont nommés, étoient le Comte Auguſtin de Laudois, le Comte Jean Angochiole, & Jean-Louis Gonfalonier.

(b) Selon la relation qu'on vient de citer, cet aſſaſſinat ſe commit le 10 Septembre 1547.

(c) Camille Urſin.

Cardinal Arreſtain faict Pape (a), ſe ſouvenant avoir eſté advancé par ſon predeceſſeur, fait rendre Palme à Octave Farnaiſe, qui en jalouſie de ſes voiſins, & ne pouvant fournir à la deſpenſe de ſes garniſons, par les menées d'Horace Farnaiſe, ſon frere, Duc de Caſtre, promis à la baſtarde du Roy, ſe met en la protection de Sa Majeſté, lequel trouve ce pont pour paſſer avec apparence de juſtice en Italie, le reçoit, remplit la ville de Palme de François ſous Sipierre & d'Andelot. Le Pape craint l'Empereur qui avoit chaſſé ſon predeceſſeur, ſe joinct au Roy (b), aſſiege Palme par Ferrand de Gonzague, eſleu General de l'Egliſe; le nepveu du Pape y eſt tué, les François ont du meilleur. Le Ma-

(a) Octavio Farneſe fut mis en poſſeſſion de Parme en 1550. Il dut ce bienfait à Jules III, connu ſous le nom du Cardinal del Monté, avant d'être Pape. Le ſurnom d'*Arreſtain*, que lui donnent les Mémoires de Tavannes, eſt une corruption de celui d'*Aretino* qu'il porta d'abord, parce qu'il étoit du Diocèſe d'Arezzo. (Voyez l'Hiſtoire de la ville de *Monte ſan Savino*, par le Camaldule Auguſtin Fortunio, imprimée à Florence en 1583, in-4°.)

(b) L'Auteur des Mémoires ſe trompe : le Pape Jules joignit ſes troupes à celles de l'Empereur, & ſe brouilla avec la France. Tout cela ſe paſſa en 1551.

reſchal de Briſſac, ſucceſſeur du Prince de Melphe en Piedmont, envoye des ſoldats à la Mirande, leſquels ſont tuez de ſang froid par Gonſague. Le Roy fait guerre ouverte; renforce le Sieur de Briſſac du Sieur de Tavannes & de ſa compagnie, où il y avoit cent Gentils-hommes, ayant leurs chevaux bardez d'acier. Par ſon aide & conſeil, le Sieur de Briſſac gouteux commet l'execution de l'entrepriſe de Fouſſan (a) au Sieur de Tavannes, où entré par un trou avec cinquante, il la recognoit double, ſauve par audace & braves paroles ſes troupes, les oſtages des traiſtres renduz pour quatre Capitaines qui y avoient eſté pris. Le Sieur de Briſſac arreſte le Sieur de Tavannes contre la volonté du Roy, pour le recognoiſtre utile Capitaine, de quoy il ne ſe pouvoit paſſer, prend S. Damien, Quiers, & pluſieurs autres villes. Gonſague en jalouſie de Milan, deſ-aſſiege Palme, & y court. La Royne d'Hongrie arreſte tous les marchands & Gentils-hommes

(a) Nous remarquerons que les Mémoires de Boyvin de Villars ne parlent point de cette expédition de Foſſan : on y voit ſeulement que Tavannes étoit dans l'armée du Maréchal de Briſſac avec ſa compagnie : mais on n'y trouve aucune particularité qui le concerne.

François, frequentans aux Pays-Bas ; les Ambaſſadeurs volent de toutes parts pour juſtifier ſes armes : chacun rejette le trouble ſur ſon voiſin. Cela ſe debat devant le Pape, la verité eſt forte, le Roy eſt aggreſſeur : l'Empereur gouteux embrouillé d'Allemands & de Turcs n'euſt voulu commencer la guerre.

[1551] L'Empereur ſçeut que les revoltes du Peru eſtoient eſteintes, Piſarre & autres rebelles les teſtes trenchées ; ils avoient tenus quatre ans la ſouveraineté du Peru, deſcouvert en l'an mil cinq cens vingt-neuf par François Piſarre ſon frere, & Dom Diego Almagro qui ſe tuerent en querelle. Sur quoy fut envoyé Blaſco Viceroy, qui chaſtia par confiſcation les deux partiz, & envoya leurs deſpouilles à l'Empereur, pour les employer aux guerres de l'Europe. Les deux factions offenſées font Chef Conſalve Piſarre, qui priſt le Vice-Roy Blaſco & le pays, & en jouit juſques à l'arrivée du Docteur Gaſque, envoyé par l'Empereur, qui par prudence, & douceur gagna les deux tiers des rebelles, & vainquit le reſte, dequoy ſuivit la paix & la juſtice ſudite. L'Empereur penſe eſtre au-deſſus de fortune, il avoit dompté l'Allemagne, reſtably la Religion (23), changé

les Magiſtrats des villes, tenoit les Princes rebelles priſonniers : plein de gloire & de preſomtion (ſource d'imprudence) caſſe ſon armée, conduict ſes priſonniers en Flandres, gardez eſtroictement par Jean de Guevarre. Auſſi-toſt il fut contrainct retourner à Auſbourg, pour les bourdonnements ſecrets des Lutheriens, & les ouvertes menées de ceux de Magdebourg qu'il avoit proſcripts. Le Landgrave eſt mené à Malignes (a), ſes prieres ny celles de la Reyne Marie d'Hongrie, aſſiſtée de Moris (b) & Brandbourg, & ſommation des enfans du Landgrave, de la liberté duquel leſdits Moris & Brandboug s'eſtoient renduz caution, pour la clauſe qu'il ne ſeroit en priſon perpetuelle, ſont inutiles. L'Empereur imprudent ſe contente d'abſoudre Moris & Brandbourg, du plege & ſerment qu'ils avoient fait au Landgrave, qu'il ne ſeroit retenu priſonnier, & force rigoureuſement le fils dudict Landgrave de rendre les lettres (c) qui obligeoient Moris & Brandbourg. Le priſonnier deſeſperé voulant

(a) Malines.

(b) Maurice de Saxe, & Joachim, Electeur de Brandebourg.

(c) Dans le grand nombre d'Hiſtoriens que nous avons conſultés, nous n'avons point trouvé cette anec-

eſſayer de ſe ſauver, cognoiſt par eſpreuve la difference de l'effect & des promeſſes de ceux qui offrent de ſe jetter au peril, dont la proximité d'iceluy les retire, donnant des retardemens & des difficultez pour reſolution. Le Landgrave perſuade ſon frere baſtard; ſes gardes rendues plus faciles par liberalitez, le Landgrave ſort dans une allée pour ſe couler par une feneſtre: ſon malheur luy rencontre le Capitaine ſortant de ſa chambre; le Baſtard deſcouvert tire une piſtoletade, ſe rebarre dans une chambre où il eſt tué, le Landgrave reſſerré, & quatre ou cinq des ſiens decapitez.

L'Empereur triomphant du Pape, d'Italie, de Rome, d'Allemagne, d'Afrique, de France, en ſon periode, decroiſt & fault à ſe perdre. Par ſon commandement Moris avoit aſſiegé les ſeuls rebelles de Magdebourg avec argent & forces: Sa Majeſté n'avoit conſulté ſon cœur Lutherien Allemand, ulceré de la detention du Landgrave; ſans cela encore eſtoit-il aiſé de juger, que ſon meſcontentement ſecret s'acorderoit facilement avec celuy de (a) ceux de Mag-

dote des lettres enlevées au fils du Landgrave, ni celle qui concerne ſon évaſion.

(a) Maurice fit durer ce ſiége un an entier; & Magdebourg capitula le 3 Novembre 1551.

debourg, au prejudice de l'Empereur; la conformité de leurs offences, le reproche des parens de Moris, que luy seul estoit cause de l'esclavitude d'Allemagne, & de la prison du Landgrave; tellement que la Noblesse & les Ministres des Lutheriens (de la Religion desquels il estoit) le blasment de la perte de la liberté d'Allemagne, dont ils l'accusoient, pour la promesse secrette qu'il avoit fait à l'Empereur, à condition de la promotion de l'Electorat qu'avoit son cousin le Duc de Saxe prisonnier. Tous ceux-cy le persuadent, le prient, luy absent de l'Empereur, le resolvent à se tourner contre luy; tellement que le siege de Magdebourg se termine par accord secret entre eux. La ville, Moris & Brandbourg en commune intelligence, les portes sont ouvertes conformes en desseins, les Gendarmes assiegeans & assiegez retenus sous noms supposez, avec les serments secrets faicts à Moris, lequel n'obeit aux commandements de l'Empereur de les licentier, s'excusant sur le payement : Brandbourg en habits (a) desguisez traicte en France, conclud la guerre contre l'Empereur, donne ostages, & en reçoit respectivement. Sa Majesté fournit cent

(a) C'étoit Albert, Marquis de Brandebourg.

desloge à minuict avec flambeaux de paille, laisse son bagage piller d'amis & d'ennemis : toute la Cour à pied par les vignes, fanges, mauvais chemins, grande pluye, en desordre ; l'Empereur honteux & fuitif (a) quitte & fort d'Allemagne, se retire à sureté à Villarseau (b), au Fryoul, frontiere des Venitiens. Il avoit mis hors de temps Jean-Frederic de Saxe en liberté à ce qu'il ne fust obligé à Moris, qui arrive la mesme nuict à Enipont, fault de six heures à prendre l'Empereur & toute la Cour. Le Roy conseillé du Connestable avec contentement, resolut l'entreprise d'Allemagne, esperant en profiter ou abaisser l'Empereur son ennemy ; laisse la regence à sa femme, les armes à M. d'Annebault, ne craignant plus le Connestable qu'iceluy balançast sa faveur, estant comme Roy luy-mesme.

[1552] Sa Majesté envoye querir le Sieur

(a) Fugitif.

(b) Ce fut à Villach en Carinthie, & non pas à *Villarseau au Fryoul*, que l'Empereur se réfugia. Dans le désordre qui accompagna sa fuite, un incident redoubla sa frayeur & celle des siens. Les Vénitiens instruits de son malheur, envoyerent au-devant de lui un détachement de cavalerie. L'Empereur crut que c'étoit une troupe ennemie ; & on conçoit combien il dut être épouvanté.

le Sieur

de Tavannes en Piedmont, au grand regret du Sieur de Briſſac, qui ſe fioit du tout en luy. Le Roy le crée (a) & le Sieur de Bourdillon, Mareſchaux de camp de l'armée, compoſée de quatre mille chevaux, dix-ſept mille hommes de pied François, & douze mille Allemands. Le Roy à Juinville, la Ducheſſe de Lorraine, niepce de l'Empereur, abandonnée de ſecours le vint trouver, force belles paroles; ſon fils eſt envoyé en France, qui depuis eſpouſa la ſeconde fille du Roy. Nancy & toutes les autres places en la main de Sa Majeſté, qui mit Gouverneur M. de Vauldemont, au regret de la Doüairiere, laquelle ſe retire. Le Roy ayant gagné dans Metz ceux de Heu par preſens & promeſſes, joints à la diviſion du peuple, dont la negligence n'avoit à rien pourveu, arrive aux portes. Le Sieur de Tavannes eſt employé comme Mareſchal de camp, & agreable à ceux de Metz, pour le nom de

(a) Cela ne s'accorde pas avec le Chap. XXVIII du quatrième Livre des Mémoires de Vieilleville. On y verra que, quand l'armée de Henri II revint d'Allemagne, il y avoit trois Maréchaux-de-Camp, ſçavoir, Strozzi, Bourdillon & Martin du Bellay. Les deux premiers demandèrent Vieilleville pour Adjoint, à cauſe de la mauvaiſe ſanté de du Bellay.

Tavannes, grande Maiſon au Comté de Ferrette, d'où il eſtoit ſorty du coſté de ſa mere; il les harangue, les intimide; les emplit de promeſſes, tire parole d'eux de recevoir le Conneſtable avec ſes gardes, & une Enſeigne de gens de pied: puiſque le Roy alloit pour la liberté d'Allemagne, il ne pouvoit moins qu'avoir ſon logis en leur ville; il conduit les bourgeois au Conneſtable, ſoudainement tous les meilleurs hommes de l'armée ſont mis ſous une Enſeigne, entre en la ville de Metz, les deux Mareſchaux de camp à la teſte. Le Sieur de Bourdillon s'advance en la place, le Sieur de Tavannes demeure à la porte que les bourgeois vouloient à tous coups fermer voyant ceſte Enſeigne ſi accompagnée, & tousjours les en garda par belles paroles. Un Capitaine Suiſſe à la ſolde de ceux de Metz, tenant les clefs, en ayant veu entrer plus de ſept cens hommes, les jette à la teſte du Sieur de Tavannes, avec le mot du pays, *tout eſt choué*, & quitte la porte que le Sieur de Tavannes tint juſques le Conneſtable arrive. La ville aſſeurée, le Roy fit ſon entrée à Metz au commencement d'Avril mil cinq cens cinquante-deux, y laiſſe le Sieur de Gonnor Gouverneur; les clefs de la ville de Thoul lui avoient eſté

apportées. Le Sieur de Bourdillon eſt envoyé en France conduire le jeune Prince de Lorraine. Le Sieur de Tavannes demeure ſeul Mareſchal general de camp, & le Sieur de Rabauldanges adjoint. Le Roy marche à Strasbourg pour y faire de meſme qu'il avoit fait à Metz: eux monſtrent l'inconvenient de leurs voiſins les avoir fait ſages, & qu'il falloit commencer par eux, ou à meſme jour, ce qui euſt eſté (peut-eſtre) en danger de n'avoir ny l'un ny l'autre. Sa Majeſté prend Aguenaut (a), & Vicebourg, recherche les Eveſques (b) & autres d'alliance contre l'Empereur, il en eſt eſconduit. Il eut advis que Moris traictoit, qui (après l'entrepriſe d'Enipont faillie) ſe retire à Paſſot (c) reprendre les arres de paix propoſée par Ferdinand à Linx (d): trefve accordée entre l'Empereur, & eux, pendant laquelle ſe font pluſieurs actes d'hoſtilité par le Marquis de Brandbourg contre les Eveſques, villes de Hedelbert (e) & Oulmes. Dernier Juillet 1552 la paix fut faite entre l'Empereur

(a) Hagueneau & Weiſſembourg.

(b) C'eſt-à-dire les Electeurs Eccléſiaſtiques.

(c) Paſſau. (d) Lintz.

(e) D'Heidelberg & de Ulm.

& Moris, les priſonniers mis en liberté, & ſe devoit tenir journée Imperiale pour le repos d'Allemagne, dedans ſix mois, dans leſquels nul ne ſera inquieté pour la Religion, que le Roy ſeroit ouy (a) s'il vouloit recevoir la paix. Moris ayant obtenu ce qu'il deſiroit, traicte ſans Sa Majeſté, & s'en mocque. Le Roy cognoiſt ſa faute de n'avoir pris des bons oſtages, & d'en avoir donné; ſe repent d'avoir favoriſé Moris pour ſi peu de recompenſe que Metz; ſur mauvais jeu, brave reſponſe. Dit aux Ambaſſadeurs des confederez, qu'il avoit obtenu ce qu'il déſiroit, la paix & la liberté d'Allemagne, & qu'il ſe retiroit, les priant luy garder leur amitié (24), & ſe reſſouvenir du bien qu'ils avoient receu par ſon aſſiſtance.

(a) Comme les Mémoires de Vieilleville contiennent une relation plus circonſtanciée de cette campagne de Henri II en Allemagne, nous y avons renvoyé les éclairciſſemens & les obſervations que la matière comporte.

CHAPITRE X.

Le Gouvernement de Verdun donné au Sieur de Tavannes. Siége de Mets. L'Empereur le lève. Albert de Brandebourg battu par Maurice de Saxe qui meurt de ſes bleſſures. Camp de Valenciennes.

LE Roy haſte ſon retour en France pour chaſſer la Royne d'Hongrie, qui par diverſion faiſoit guerre en Picardie ; ceux de Luxembourg ayant aſſiegé Stenay, ſe retirent & ſe mettent ſur la defenſive à l'arrivée de Sa Majeſté, laquelle au mois de Juin mille cinq cens cinquante deux priſt le chaſteau de Vandemar (a). L'Admiral d'Annebaut avec l'armée reſtée en France le joint ; le Roy bat d'Ampvilliers de trente canons, la breſche faite ils ſe rendent à diſcretion. Le Sieur de Chaſtillon, Colonel de l'Infanterie, nepveu du Connetable (b) en eut le princi-

(a) Le château de Rodemach.

(b) Selon l'Auteur de la vie de Gaſpard de Coligny, p. 124 & 125, Henri II donna le pillage du château de Rodemach au Connétable de Montmorency : il ajoûte que le Monarque ayant gratifié Coligny du butin de Damvilliers, celui-ci l'abandonna aux ſoldats, qui en

pal butin. En ce mois le Roy entra à Verdun (a), ville Imperiale, par la foibleſſe de la ville & des habitans, & perſuaſion du Cardinal de Lorraine leur Eveſque, pareil

tirerent quarante mille écus. L'Auteur obſerve à ce ſujet, que le Connétable fut piqué d'un tel acte de généroſité qui ſembloit lui reprocher ſon avarice. Malheureuſement pour l'Hiſtorien les Mémoires du tems ne confirment point ces anecdotes qu'il a ornées ſans doute pour faire honneur à ſon héros. Rabutin eſt conforme au récit de Tavannes; il dit, *que le Roi donna le tout à M. de Chaſtillon.*

(a) Par la manière dont ſe ſont exprimés la plupart de nos Hiſtoriens, il paroîtroit que Verdun paſſa ſous la domination françoiſe en même tems que les villes de Toul & de Mets, c'eſt-à-dire avant que Henri II pénétrât en Allemagne. Selon Tavannes, au contraire, Henri ne devint maître de Verdun qu'à ſon retour. Rabutin, dans le troiſième Livre de ſes Mémoires, ſe rapproche du récit de Tavannes, en diſant *que le Dimanche auparavant, feſte de la Trinité, xij de Juin 1552*, le Roi eſtoit allé faire ſon entrée à Verdun. Le Roi (nous apprend Vieilleville, Chap. XXVII, Liv. IV) envoya M. le Cardinal de Lorraine, ſous prétexte de prendre poſſeſſion de ſon Evêché de Verdun, avec groſſes troupes prévenir l'ennemy, & s'en ſaiſir : voilà trois contemporains dont il nous ſemble que les autorités réunies auroient dû être d'un certain poids aux yeux des Hiſtoriens.

en grade (a), non en authorité & pouvoir aux Eveſques de Cologne & Mayence. Le Roy ſe diſant Vicaire de l'Empire leur fit faire le ſerment, change les Magiſtrats, les Princes donnant davantage en eſperance des ſervices advenir, que pour la récompenſe des paſſez. La ſuffiſance & valeur plus que recompenſe du ſieur de Tavannes luy firent avoir le gouvernement de Verdun, avec garniſon de cent hommes d'armes & de deux cens Arquebuſiers, jugeant que ceſte ville ſeroit la premiere aſſiegée. Ceſt établiſſement fut en conſidération de ſes grand ſervices, à quoy il fut nommé du propre mouvement du Roy, ſans faveur de perſonne; auſſi ne vouloit-il rien tenir que de Majeſté, ce qui apporta un grand retardement à ſa bonne fortune, n'y ayant que les portes de Montmorancy & de Guyſe ouvertes pour entrer en credit (b), par leſquelles il ne vouloit paſſer. Tout eſtoit

(a) C'eſt-à-dire, *Prince du St. Empire comme eux, en qualité d'Evêque de Verdun.*

(b) Ces différens faits que Tavannes articule avec humeur, peignent la foibleſſe de Henri II, & le crédit démeſuré des Maiſons de Guyſe & de Montmorency. Le Lecteur curieux pourra faire à cet égard un rapprochement piquant des Mémoires de Tavannes avec ceux de Vieilleville, & comparer enſuite les réſultats

à leurs nepveux ou alliez, Mareſchauſſées, Gouvernemens de Provinces, Gendarmes, rien ne leur eſchappoit. Reſte la moindre puiſſance au Roy, de pourvoir de quelque gouvernement, comme de celui de Verdun; ainſi ceux qui n'eſtoient appuyez que de Sa Majeſté eſtoient mal. Ces deux de Guyſe & de Montmorency differens en tout, s'accordent en un poinct, qu'il ne falloit faire place à une tierce faveur; les petites fortunes eſtoient permiſes, les grandes empeſchées. La valeur du Sieur de Tavannes voulant eſclater, eut tantoſt l'un, tantoſt l'autre contraire, & ſouvent tous deux; plus de vertu, de valeur, plus de ſervices; plus de reculement, plus d'oppoſition il y avoit. Le Roy a le moins de ſuitte & de pouvoir ſans le cognoiſtre, & à grand peine peut obtenir de ſes favoris ſuſdicts d'agrandir le Mareſchal de S. André, auquel ils firent place, eſtans forcez de l'amitié extreme que luy portoit Sa Majeſté. Le 23 Juin Yvoy fut battu, pris à diſcretion avec ſon Chef le Comte de Mansfeld: Linx (a) ſe rend par compoſition, ſans que

que ce rapprochement lui fournira, avec ce qu'en ont écrit les Hiſtoriens généraux & particuliers ſur Henri II.

(a) Ce *Linx* des Mémoires de Tavannes eſt vraiſemblablement le château de Lumes.

la diverſion pretendue par la Reyne d'Hongrie, qui prend Hedin, & bruſla la frontiere de Picardie, peut empeſcher ces progrez; elle ſe retire voyant arriver M. de Vendoſme qui reprend Hedin. Le Roy malade à Sedan, le Conneſtable quitte l'armée, court vers Sa Majeſté pour garder ſa faveur, fait M. d'Annebaut Chef, pour empeſcher les Princes d'y pretendre, donne partie des forces au Mareſchal de la Marche (a), qui cependant reprend ſon Duché de Boüillon qu'il avoit perdu depuis trente ans. Le Sieur d'Annebaut prend Treſlon, Cymet (b) & autres places, où le Sieur de Tavannes portoit tout le faiz comme Mareſchal de camp. Le Roy, retiré à Cauſſi, romp & renvoye rafraiſchir ſon armée. En ce temps 1552 au mois d'Aoûſt (c),

(a) Le Maréchal de la Marck.

(b) Chimay.

(c) Tout ce qui concerne la révolution de Sienne eſt ſuffiſamment développé dans le troiſième Livre des Mémoires de Montluc, (Voyez nos différentes Obſervations, Tome XXIII de la Collection, p. 400 & ſuiv.) D'ailleurs les Mémoires de Boyvin de Villars, où ſe retrouveront la plupart des évènemens de cette guerre de Sienne, nous fourniront le moyen de ſuppléer aux omiſſions qui ont pu échapper. Nous prévenons ſeulement le Lecteur que Tavannes, dans ſon eſquiſſe de la révolution de Sienne, a anticipé ſur l'ordre

les Siennois s'entretenoient libres ſous la protection de l'Empire, couverture de laquelle pluſieurs villes ſe ſont ſervies pour ſe mettre ou maintenir en liberté. Ils reçoivent Dom Diego de Mendoſſe, lequel ſous couleur d'empeſcher les diviſions des Nobles & populaires, feignant de favoriſer l'un au deceu de l'autre, leur donnant des promeſſes en particulier des deux parts, commence une citadelle : ils s'en apperçoivent, & de la perte de leur liberté : ſe rapportant les uns aux autres, les artifices & paroles de Mendoſſe s'accordent, & introduiſent le Comte de Petilane & trois mille hommes, qui leur aydent à ruyner la Citadelle, & chaſſer les Eſpagnols. Mendoſſe eſtant pour lors abſent à Rome, eux cognoiſſant l'offence commiſe contre l'Empereur, recourent aux François, au Sieur de Termes, & Comte de Montefior ; la guerre ſe fait en prix & perte eſgalle. Stroſſe arrive pour commander à Toſcane par le commandement du Roy avec trois mille Griſons, autant de

chronologique des faits. Montluc n'arriva à Sienne qu'en 1553. La bataille de Marciano, & non pas de *Moncalde*, où Strozzi fut battu, ſe livra en 1554; & Sienne ne capitula qu'en 1555. (Voyez les Mémoires de Montluc.)

François, & cinq mil Italiens : auſquels s'oppoſe le Marquis de Marignan, General de l'Empereur, avec quinze mille hommes. Les armées proche à Moncade, campent : Stroſſe mal placé eſt endommagé de l'artillerie & des eſcarmouches, diminue le courage des ſiens qui l'abandonnent la pluſpart ; s'opiniaſtre penſant faire deſloger le Marquis ; ſes incommoditez augmentent, ſe reſout de decamper de jour en preſence, pour maintenir reputation, qui fut ſa perte, tellement que chargé, bleſſé, & defaict ſe ſauve à Montalſin. Les Siennois, par ceſte perte, veulent compoſer ; Montluc, envoyé du Roy, les r'aſſeure, tiennent encore quelques mois ; enfin ſe rendent par famine, & faute de ſecours aux Eſpagnols, qui les donnent à Coſme de Medicis (25).

Les François ſe rafraichiſſent pour reſiſter aux premieres entrepriſes de l'Empereur, lequel, d'accord avec Moris, avoit partie licentiez, partie envoyez en Hongrie : les plus mutins des ſiens (a) ſe rejettent au milieu d'Allemagne, comme s'il ne leur euſt fait la guerre ; reſtablit les Magiſtrats d'Ausbourg, & autres villes, depoſant ceux que Moris y avoit mis par rai-

(a) C'eſt-à-dire *qu'ils prirent parti avec Albert de Brandebourg, & que ſous les drapeaux de ce dernier, ils pillèrent l'Allemagne.*

ſons d'eſtat. Ne pouvant faire autrement, ſouffre le preſche en deux Egliſes d'Ausbourg, gagne les villes Imperialles, leur monſtre qu'il n'y alloit de la Religion : mais bien de garder ſon auctoritée offenſé du rabat de ſa gloire, cauſée de l'intelligence des François avec Moris : par ſon inimitié naturelle à ceſte nation, accrüe des offences nouvelles, accuſe le Roy aux Diettes Impérialles, diſant que Sa Majeſté tres-Chreſtienne ſous couverture de ſecourir la Religion Lutherienne, qu'il perſecutoit en ſon Royaume, vouloit opprimer la liberté des Princes ; qu'il diviſoit l'Allemagne, la ſaccageoit pour l'intelligence du Marquis de Brandbourg, qui ne s'eſtoit accordé avec Sa Majeſté Imperialle. Par ces ardentes remontrances, il obtint des Eſtats d'Allemagne quatre vingts mille hommes pour reconquerir Metz, où le Roy jette M. de Guyſe avec la pluſpart de la Nobleſſe & le Sr de Tavannes dans Verdun, d'où l'Empereur s'approchant plus que de Metz, il y miſt un grand ordre. Le Marquis de Brandbourg (n'ayant accepté la paix de Moris) pillant les Eveſques & les villes Imperialles, ſe retire devant l'Empereur ; arrive pluſtoſt que luy en Lorraine, eſperant de ſe reconcilier advantageuſement par quelque notable ſervice ;

& s'il eſtoit deſeſperé, ſe donner au Roy. Il demande des vivres pour degarnir Metz : M. de Guyſe en ſoupçon luy en refuſe. Il fait ſa paix avec l'Empereur ſecrettement. M. d'Aumallé favoriſé de Madame de Valentinois par ſon alliance, commandoit à douze cens chevaux de la cavalerie legere, ordonnez pour cotoyer le marquis qui en avoit quinze cents & huict mille hommes de pied. A la fin de l'année 1552, M. d'Aumalle placé ſur une montagne à la veüe du Marquis, ſans reſolution de combattre, faiſoit attaquer l'eſcarmouche pour gagner quelque bagage : après que le Marquis en eut beaucoup enduré, il s'ordonne, il court à la charge avec toute ſa cavalerie. Les François qui n'eſtoient là pour hazarder en gros, furent pris ſur l'irreſolution, moitié retraicte moitié combat, ſans commandement abſolu de leur General, ſont defaicts. M. d'Aumalle ne voulant combattre, ayant ordonné la retraicte à ſa compagnie, ne la ſceut prendre pour luy ; & ayant tout perdu pour ne s'eſtre reſolu de bonne heure à ſe perdre, deſeſperé, voyant la confuſion & les piſtoletades dans le doz des ſiens, charge avec le tiers de la cavalerie dans le gros des Reiſtres, où il eſt blecé & pris avec beaucoup d'autres Gentilshommes François : le

Marquis de Brandbourg presente son prisonnier à l'Empereur, est bien receu. Le vingt-douziesme Octobre 1552, l'Empereur, contre l'hyver & l'advis de ses Capitaines, qui luy avoient persuadé d'assieger Verdun & Thoul, assiege Metz, transporté de l'inimitié des François, ayant essayé à S. Dixier qu'une petite ville munie donne autant de peine qu'une grande : & craignant de perdre ceste grande armée pour peu d'effect (a), il assiege ceste ville forte, pleine de fleur de Noblesse, & d'un bon chef : quoy qu'il y eust envie entre M. le Connestable & M. de Guyse, elle n'estoit, comme il y en a de ce temps (b) jusques à desservir leur maistre.

(a) Nous ne ferons point d'observations sur cette esquisse rapide du siége de Mets, & de la défaite du Duc d'Aumale. Les Mémoires de Vieilleville & de Rabutin y suppléeront par les détails dans lesquels ils entrent sur les opérations de la campagne de 1552; les éclaircissemens qu'on y ajoutera completteront cette partie. Nous devons cependant prévenir le Lecteur, que le siége de Mets étoit commencé lorsque le Duc d'Aumale fut battu par Albert de Brandebourg.

(b) Tous les Officiers Généraux en cette occasion se réunirent pour bien servir la Patrie, arrêter les divertissemens que l'ennemi faisoit, fatiguer l'Empereur, & le contraindre de lever le siége de Mets. Vieilleville, Tavannes & le Duc de Nevers se signalèrent. Mais il ne

Les forces du Roy ſont ſeparées à M. de Nevers, Gouverneur de Champagne, qui prend Vireton, aidé des troupes que le Sieur de Tavannes luy envoya de Verdun : l'autre partie des forces du Royaume donnée à M. de Vendoſme en Picardie, empeſche le Roy de rien attaquer contre l'Empereur. Le Sieur de Tavannes garenty du ſiege à tous mouvements rompt les vivres & les troupes de l'Empereur avec deux cens chevaux : le Roy revoque partie des forces de M. de Nevers pour aſſiſter M. de Vendoſme, enſemble le Sieur de Chaſtillon, nouveau Admiral de France, par la mort du Sieur d'Annebault. Le Sieur de Ru (a), après avoir pris Hedin, bruſlé partie de Picardie, s'eſtoit retiré; M. de Vendoſme reprend Hedin. L'Empereur battu en pluſieurs ſorties, incommodé de la priſe de ſes vivres, precipite une furieuſe batterie (grand Capitaine qu'il eſtoit) ſans voir le pied de la muraille, ny celuy de la fauſſe braye, qui receut toutes les ruines, demeurant la muraille de la fauſſebraye, &

faut pas s'attendre à voir leurs récits ſe confirmer les uns par les autres. Tavannes ne parle que de lui ſeul; Vieilleville en fait autant; Rabutin n'eſt occupé que du Duc de Nevers dans la compagnie de qui il ſervoit.

(a) Le Sieur de Roeux.

partie de celle de la ville tout à plomb & & reſtée droicte. Un ſimple Capitaine en fuſt eſté mocqué, il falloit percer la contreſcarpe, & mettre la bouche du canon auſſi bas que la fauſſebraye; car elles ſont nuiſibles aux aſſiegez, parce que la muraille deſdites fauſſes brayes aide à faire pont. L'Empereur après grande perte de munitions, ne pouvant donner l'aſſaut à la forme commune, ſe met aux mines, où il n'eſt non plus heureux qu'à la baterie : combattu de l'hyver, des maladies & mauvaiſe volonté des Proteſtans, demandans aſſaut ou argent, leve ſon ſiege (a) à la fin de Decembre ſans avoir pu aſſaillir aucune breſche, ayant tiré ſes munitions mal-à-propos à la tour d'Enfer porte de France, & courtines d'icelle, faute d'avoir bien fait recognoiſtre.

[1553] Les revoltes de Moris, la priſe de Luxembourg, levée du ſiege de Metz, & maladie de l'Empereur, decadence d'une grande fortune luy font deſirer la paix : il

(a) Après ce récit de la levée du ſiége de Mets, le Commentateur diſcute la manière dont on doit ſe préparer pour ſoutenir un ſiége : il examine enſuite ſi on peut prendre une place imprenable. On préſume bien que nous nous bornerons à ces indications, d'autant que ces diſcuſſions occupent deux pages in-fol.

eſt

eſt reconforté de la vengeance de ſes traiſtres ennemis. Albert de Brandbourg, plus ſoldat que Religieux, & homme nourry aux guerres & revoltes, nonobſtant tous traictez continue la guerre contre les Eveſques & villes Imperiales, ſe fondant ſur les promeſſes de l'Empereur, qui luy avoit permis de garder ſa conqueſte, ſans conſiderer que les Souverains ſe reſſentent des injures & des paix forcées. L'Empereur favoriſe l'Eveſque de Bamberg (a) & de Vicebourg, ils obtiennent arreſt à la Chambre Imperiale contre Albert, qui ne laiſſe de prendre les armes, bruſle & ſaccage leur pays: les Eveſques de Treſves & Colongne, le Duc de Vitemberg & Moris conjurent contre Albert à la ſuſcitation de l'Empereur. Moris luy en veut depuis la paix, pour les mocqueries & paroles de meſpris dittes de luy par le Marquis de Brandbourg, lequel pille la terre d'Henry de Bronſvich, tournant à l'entour de Moris, le contraint prendre les armes, aſſiſté de la Nobleſſe de Franconie, du Duc de Bronſvich,

(a) L'Empereur ne favoriſa point les Evêques de Bamberg & de Wurtzburg contre Albert. Il ſe tenoit dans l'inaction, & n'étoit point fâché que les Princes Allemands s'affoibliſſent en combattant les uns contre les autres.

& des troupes de Ferdinand qu'il avoit eſſayé en vain de mettre mal avec l'Empereur ſon frere, l'accuſant qu'il s'eſtoit ligué avec les Princes contre Sa Majeſté. Les armées s'approchent (a), ils eſtoient des deux coſtez plus de dix-huict mille Reiſtres, une grande part (b) Gentils-hommes, & après quelque pourparler d'accord, ſur un mot mal entendu, dit inconſiderement à un jeune Gentil-homme envoyé de Moris, qui n'eſtoit qu'une formalité, & de peu d'importance, mal rapporté par iceluy, tout traicté ſe rompt. Les armées ſe rencontrent, font pluſieurs charges, il demeure quatre mille Cavaliers ſur la place, grande execution de piſtoletades : Moris bleſſé à mort veſquit deux jours après la victoire ; ſon tombeau orné de trente-quatre Enſeignes & quinze cornettes conquiſes, qui luy furent monſtrées avant ſa mort, enſuite ſa reſponſe : *Que me ſert ceſte gloire, puiſque je perds la vie.* Albert ſe ſauve, ſes forces ſe rompent, il fut malheureux depuis en deux combats : au ban de l'Empire, ſon pays perdu, ſe retire & meurt en France. Frederic (c), Duc

(a) Le 9 Juillet 1553, Maurice & Albert ſe rencontrèrent à Sieverhauſen, dans le Duché de Lunebourg.

(b) En grande partie.

(c) L'Electeur Jean Fréderic à la mort de Maurice

de Saxe, ny le Landgrave ne le ſurveſquirent gueres. L'Empereur vengé de ſes ennemis (26) par ſes ennemis, picqué contre les François, fait aſſieger Theroüane par les Flamans, & ce qui eſtoit reſté du ſiege de Metz; après un aſſaut ſouſtenu, la ville eſt emportée en parlementant; le ſemblable advint à Hedin en Juin : le Roy mande ſon armée qui arrive tard.

Solyman tue ſon fils Mouſtaffa (a), per-

réclama l'Electorat de Saxe. Auguſte, frere de Maurice, lui fut préféré; & c'eſt de ce dernier que deſcend la branche Electorale qui règne aujourd'hui.

(a) On connoît le trait hiſtorique de Soliman, qui fit étrangler en ſa préſence ſon fils Muſtapha. Pluſieurs de nos Poëtes tragiques ont travaillé ſur ce ſujet. Mais ce que bien des gens ne ſavent pas, c'eſt que l'épiſode de Zéangir, ce chef-d'œuvre de l'amour fraternel, paroît de pure invention. Les monumens du tems les plus autentiques n'en parlent pas. La relation de cet évènement envoyée par le Sieur de Selve à Henri II, & qu'on peut conſulter dans le Recueil de Ribier, T. II, p. 459 & ſuiv., ne fait pas la plus légère mention de Zéangir. Nous ne connoiſſons que la Popeliniere, chez qui ce fait ſe trouve; & le portrait qu'il trace de Zéangir ne le rend pas propre à être un héros de Théatre. « Cette cruauté, dit-il, Tome I, fol. 47, verſo, venue » à la connoiſſance du boſſu Gi angir, l'un des quatr

ſuadé par Roſſa, ſa ſeconde femme, dont il avoit deux enfans, ſe ſouvenant que ſon pere par trop de faveur des Janiſſaires avoit chaſſé ſon ayeul, craignant qu'il luy fit le ſemblable. L'armée du Roy s'aſſemble ſous le Conneſtable, proche Amiens, celle de l'Empereur affoiblie par la priſe de Theroüane ſe retire, les chevaux legers ſe rencontrent ſur la riviere d'Oſtie (a) : cinq cens chevaux Imperiaux ſont defaits, le Duc d'Aſcot pris & pluſieurs autres, faute de recognoiſtre, inconſiderement attirez au milieu de l'armée, où le Roy eſtoit pour lors le plus puiſſant : l'Empereur ſe met ſur la deffenſive, il joue aux barres, l'un & tantoſt l'autre le plus fort, ſe recognoiſſent & le fonds de leurs bourſes, qui eſpuiſées rompent leurs armées compoſées d'eſtrangers. L'Empereur deſeſ-

» autres freres, rejetta virilement le don & la deſpouille » que ſon pere luy préſentoit. Si que lamentant la » mort de ſon frere, ne ſe peut commander, ny taire » ces propos... *Ha cruel, traiſtre, je ne dis pas pere !* » *prens maintenant toy-meſme les treſors, les chevaux &c.* » *de Muſtapha... Ha, ha, il ne ſera pas vray, & don-* » *neray bon ordre que tu ne te puiſſes impudemment vanter* » *d'avoir fait le ſemblable à moy pauvre boſſu;* » & à l'inſtant tirant ſa dague, s'en donna dans le corps.

(a) D'*Authie*, & non pas d'*Oſtie*.

peroit pour ſon aage & maladie de ſubjuguer la France, le Roy penſoit beaucoup à ſe deffendre, n'eſtimant ſes conqueſtes qu'entant qu'elles luy eſtoient neceſſaires pour reſiſter à ſi puiſſant ennemy, reduiſent leurs efforts à cinq ou ſix mois de guerre d'Eſté. L'Empereur choiſit l'aſſiete de ſon camp proche de Valentiennes ſur la riviere de l'Eſcot (a): le Roy ayant paſſé devant Cambray, luy preſente la bataille entremeſlée de Reiſtres, Lanſquenets, Suiſſes & François; le Sieur de Tavannes faiſant l'eſtat de Mareſchal de Camp, à laiſſé l'ordre de l'armée eſcrit de ſa main. Quelques legeres charges faites, Sa Majeſté n'eſt conſeillée d'aſſaillir le camp de l'Empereur, ny de decamper à faute de vivres, & moins encore d'attaquer une grande ville: l'armée eſt malade, puiſque le Conneſtable (eſchauffé à la conduite de l'avant-garde) le devint (b); la maladie fait retirer l'armée à la louange des deux Majeſtez, l'une pour avoir preſenté la bataille, l'autre pour n'avoir eſté contraint de l'accepter; l'Empereur licentie ſon armée, & ſe met ſur la defenſive.

(a) L'Eſcaut.

(b) Le peu de ſuccès de cette campagne fort diſpendieuſe chagrina le Connétable; & il en tomba malade.

CHAPITRE XI.

L'armée eſt ſauvée par le Sieur de Tavannes. Marie, Reine d'Angleterre, épouſe Philippe II. Bataille de Renty. Le Roi s'ôte du col ſon Ordre, & en décore celui du Sieur de Tavannes.

[1554] L'EMPEREUR aucunement vengé du ſiege de Metz par la priſe de Theroüane, affligé de grandes maladies, diminué d'eſperance, d'ambition & de vengeance, jugea qu'il falloit laiſſer jetter le feu aux François, dont l'armée ne duroit que quatre mois, à la fin deſquels il ſe rendroit le plus fort à ſon tour, & en auroit l'honneur, premeditant ſa retraicte en Eſpagne. Le Roy voyant l'armée de l'Empereur congediée au printemps aſſemble la ſienne, & la ſepare en trois par l'advis du Conneſtable, qui en retient la moitié, donne le reſte au Prince de la Roche-ſur-Yon, & de Nevers. Il employe les Princes du Sang, commençant à craindre la faveur de M. de Guyſe, & fineſſe du Cardinal ſon frere, aucunement maintenu par la Ducheſſe de Valentinois, qui avoit fait payer la rançon de M. d'Aumale, ſon beau-fils, par Sa Majeſté. M. de la Roche-ſur-Yon deffait deux cens

chevaux, court & pille l'Artois ; M. de Nevers les Ardennes (a), prend Hauſſimont, Boïn, & autres chaſteaux : le Conneſtable avec la principale force gagne Mariembourg, où le Roy & toute ſon armée ſe joignent proche Dinan. Bouvines pris, razé, & faite breſche peu raiſonnable au chaſteau de Dinan, quoyque l'infanterie (b) donne froidement : ils ſe rendent le lendemain, & demanderent le Sieur de Tavannes, Mareſchal de Camp, pour eſcorte, l'ayant remarqué ſur la breſche avec M. de Montpeſat (c) le jour de l'aſſaut après que les ſoldats furent repouſſez. L'Empereur paſſe le printemps, traicte le mariage

(a) On lira les opérations plus détaillées de cette campagne de 1554, dans le ſixième Livre des Mémoires de Rabutin.

(b) Rabutin dans ſon ſixième Livre, & la Popeliniere, fol. 56, Livre II, qui a copié le premier, nous apprennent que, ſi une partie de l'infanterie françoiſe fit mal, il y eut des bandes qui ſe comportèrent bravement. On remarqua entre autres l'intrépidité du Gaſcon Fougaſſet, ſimple ſoldat.

(c) Rabutin & la Popeliniere font la mention la plus honorable de Montpezat : c'étoit le fils du feu Maréchal de ce nom : il avoit alors la Lieutenance de la compagnie des Genſdarmes du Duc de Guiſe.

de ſon fils avec la Reyne d'Angleterre (a) ; craignant que le Roy aſſiege Namur. Au mois de Juin il mande ſon armée ſous M. de Savoye, le Roy la fait retirer & paſſer la Sambre, bruſle Coïn, Mariemont (b), & pluſieurs beaux baſtiments en vengeance de la Reyne d'Hongrie, qui avoit bruſlé Folembret (27). A l'accouſtumée l'armée de Sa Majeſté diminue, environnée de grandes garniſons du Queſnoy, Landrecy, Valencienne, Cambray, celle de l'Empereur augmentée de deux mille piſtoliers. M. de Savoye s'approche du Roy, avec reſolution de combattre par ſurpriſe de nuict : il trouve l'armée veillante par le Sieur de Tavannes Mareſchal de Camp, logeant en prevoyance & dexterité. Il ſouſtint l'effort avec ſa compagnie, juſques à la pointe du jour en ſi bonne mine (c), qu'il n'y perdit

(a) Marie, Reine d'Angleterre, qui avoit ſuccédé au jeune Edouard VI.

(b) On brûla particulièrement le château de Marimont, que la Reine de Hongrie avoit pris plaiſir à embellir. Telles furent les repréſailles de l'incendie du château de Folembrai en Picardie. Les troupes de cette Princeſſe y avoient mis le feu en 1552.

(c) Rabutin en louant la conduite de tous nos Officiers dans cette rencontre, dit poſitivement qu'on

qu'un homme, donna temps à M. le Conneſtable de ſe mettre en bataille. Le jour fait voir M. de Savoye accompagné de huict mille chevaux près de Velly, ayant tenté toute la nuict la bataille. Le Sieur de Tavannes eut l'honneur de l'avoir empeſché, & conſervé l'armée. L'inimitié des François fait que l'Empereur ſe reconcilie avec l'Anglois.

L'Empereur pour reſiſter aux François, fait eſpouſer Philippe ſon fils à Marie fille de Catherine, Reyne d'Angleterre, Tantede Sa Majeſté, premierement mariée à Artus, qui la laiſſa vierge de douze ans. Depuis Edoüard (a) Roy d'Angleterre l'eſpouſa, & la quitta pour Anne de Boulan, dont il fut excommunié de Clement ſeptieſme, & pour ce ſujet ſe declara chef de l'Egliſe en ſon Royaume, y eſtablit le Lutheraniſme. Il eut Elizabet d'Anne de Boulan, qu'il ſurprit en

ſurprit en plein jour une des ſentinelles de la compagnie de M. de Tavannes.

(a) Voilà une répétition des erreurs relevées précédemment : ce n'étoit point Edouard, mais Henri VIII, qui avoit épouſé Catherine d'Arragon : Henri n'établit point le Luthéraniſme en Angleterre : il ſe ſépara de la communion Romaine, & développa le germe qui enſuite a fait éclore ce qu'on nomme l'Egliſe Anglicane.

adultere (a) & luy fit trencher la teſte : il ſe remarie pour la troiſieſme fois, dont naſquit Edoüard ſeptieſme, par l'advis des Ducs de Sommelſel & Notombellande, qui voyant Edoüard ſeptieſme (b) preſt à mourir, luy font declarer Jeanne de Suffolc ſa couſine heritiere du Royaume, & luy donne le Duc de (c) Sommelſel ſon Tuteur un de ſes fils pour eſtre Roy, faiſant desheriter au jeune enfant Edoüard Marie & Elizabeth. Marie ſecourue des forces Imperialles, & de l'aſſiſtance du peuple, regagne Londres & la Cou-

(a) Il ne ſurprit point Anne de Boulen en adultère. Ce fut ſur des ſoupçons qu'il la fit décapiter.

(b) C'étoit Edouard VI, & non pas Edouard VII.

(c) Tavannes n'étoit pas bien au fait de ce qui s'étoit paſſé en Angleterre. Le Duc de Sommerſet avoit péri ſur un échaffaud. Dudley, qui avoit pris le nom de Duc du Northumberland, gouvernoit l'Angleterre à cette époque. Après la mort d'Edouard, il plaça ſur le trône Jeanne Gray, qu'il venoit de marier à ſon propre fils. L'ambition de Northumberland lui coûta la vie. Jeanne Gray & ſon époux furent détrônés par la Princeſſe Marie, fille de Henri VIII & de Catherine d'Arragon. On verra ces révolutions décrites plus amplement dans les Mémoires de Vieilleville & de Rabutin. Nous dirons donc ſeulement que Marie devint Reine en 1553, qu'elle épouſa Philippe II en 1554, & qu'elle mourut le 17 Novembre 1558.

ronne, fait trencher la teſte à Jeanne & à Guyfort ſon mary, qui avoit eſté couronnez à Londres, fit mourir le Duc de Notombellande auteur de la revolte, reſtablit la Religion Catholique, eſpouſe Philippe d'Auſtriche, aſſoupit l'elevation pratiquée par Elizabet ſa ſœur, qu'elle conſtitue priſonniere. Les conditions du mariage du Roy Philippe eſtoient, de n'eſtre maiſtre du Royaume qu'après ſa femme : toſt après advint la mort de Marie, & le regne (28) d'Elizabet fille d'Anne de Boulan, qui remit ſus le Lutheraniſme.

L'Empereur après le mariage de ſon fils, arrive en Juin en ſon armée : le Roy fait reveuë de la ſienne près de Crevecœur, part pour aller aux frontieres d'Artois, en crainte des Anglois nouvellement alliez de ſes contraires pour (attaquant une place) contraindre l'Empereur au combat. Ranty choiſy & aſſiegé, l'Empereur vint au ſecours, les armées l'une devant l'autre, un vallon en forme de foſſé, large de cinquante pas entre deux. L'Empereur retranché, a Ranty à ſa main gauche, à ſa droite un bois continuant de ſon armée juſques à celle du Roy. Sa Majeſté juge ce bois d'importance, lequel gagné il s'y pourroit placer de l'artillerie pour battre l'Em-

pereur, & le faire desloger de son assiete. Il donne la charge de ce costé à M. de Guyse, le Connestable ne peut estre en deux lieux. L'avant-garde pour mieux assieger Ranty, estoit separée d'un ruisseau, sur lequel il faisoit faire plusieurs ponts, & n'estoit gardé ce logis delà l'eau, que pour empescher l'Empereur de le prendre & envitailler Ranty. M. de Guyse fait passer de nuict à la teste du bois trois cens hommes, moitié picquiers, moitié arquebuziers, partie embusquez. L'Empereur y fait donner devant jour, ils ne s'apperçoivent de l'embuscade, chargez devant & derriere, se retirent à la faveur de la nuict, rapportant à l'Empereur plus grande troupe qu'elle n'estoit au bois. Le treiziéme d'Aoust 1554 la batterie de Ranty redouble, l'Empereur craint la honte de le voir prendre devant luy, resout de gagner ce bois en gros, sans s'obliger à la bataille pour le retranchement & vallon qui l'empeschoit: juge l'armée du Roy occupée à la batterie, divisée avec son avant-garde d'un ruisseau: le païs estroit fait marcher quatre mille arquebuziers Italiens & Espagnols, quatre pieces de campagne pour gagner le pont, & deux mille Lansquenets couverts de deux mille Reistres, soustenus de douze cens che-

vaux legers. Le Comte Wolfgang (a) leur chef avoit eu charge ſous Albert de Brandbourg, quand il prit M. d'Aumalle : cela l'encourageoit, eſtimant ſes piſtoliers des diables noircis, ſe ventoit de paſſer ſur le ventre de toute la Gendarmerie Françoiſe : preſomptueuſement porte en ſa cornetté un renard mangeant un coq. M. de Guyſe advertit le Roy qu'il miſt ſon armée en bataille à une arquebuzade du bois. Le Conneſtable repaſſe le ruiſſeau, commande à ce qui eſt proche du Roy. M. de Guyſe par l'advis du Sieur de Tavannes Mareſchal de camp, place & fait marcher quatre cens chevaux legers, le reſte d'iceux eſtant ſous M. d'Aumalle de l'autre coſté du bois, pour eſtre preparé à tous evenements : ces quatre cens chevaux legers ſouſtenus du Sieur de Tavannes, avec ſa compagnie bardée des premieres (29) bardes d'acier qui s'eſtoient veuës. Le Guidon & les Archers de M. de Guyſe ſouſtenus du regiment de gendarmerie dudit Sieur. D'abordée les trois cens arquebuziers ſont renverſez, & le bois gagné par les quatre mille Eſpagnols & Italiens, à la chaleur que leur donnoient les deux mille Reiſtres coſtoyans le bois, commencerent à tirer du bord d'i-

(a) Volrad de Schwatzemberg.

celuy en la plaine, où eſtoit en bataille l'armée du Roy avec les Suiſſes, Italiens & François. M. de Guyſe fait charger les quatre cens chevaux legers du regiment de M. de Nemours, ils ſont renverſez, le Baron de Curton & les Chef tuez par les Reiſtres. Le Sieur de Tavannes fait charger Forges ſon Guidon avec celuy de M. de Guyſe dans ce gros, qui eurent pareille fortune, & les Chefs tuez; ce gros eſcadron perce toutes les hayes de cavalerie qui ſe preſentent. Le Sieur de Tavannes r'allie les defaits, les place derriere ſa compagnie, choiſit le temps, charge moitié en flanc & en teſte, n'ayant que ſa compagnie ſeule & ſes r'alliez ſi à propos, que ce gros eſcadron aucunement deſordonné des charges precedentes, il les rompt, les emporte, & ſon cheval eſtant tué, fut remonté par les ſiens dans le milieu d'eux, & les ſuivit ſi courageuſement, qu'il ſemble que ceſte compagnie vainque toute l'armée, parceque les Reiſtres ſe renverſent & rompent leurs chevaux legers qui les ſuivoient après leurs Lanſquenets. L'infanterie Eſpagnolle voyant le deſordre, ſe retire en fuitte, pourſuivie de l'infanterie Royalle qui donne après eux dans le bois. Tout eſt ſuivy par le Sieur de Tavannes ſouſtenu de M. de

Guyſe, MM. de Nevers & Bouïllon juſques ſur le bord du vallon paſſé en confuſion par les fuyards, favoriſez de l'artillerie de l'Empereur. Quatre pieces des Imperiaux gagnées, cinq Cornettes defaictes; dix Enſeignes de Lanſquenets la pluſpart tuez, le Sieur de Tavannes demeure à la teſte. M. de Guyſe eſſaye luy oſter l'honneur, il s'en pare courageuſement en ces mots : *Monſieur de Tavannes, nous avons fait la plus belle charge qui fut jamais.* Ledit Sieur de Tavannes, (ne luy voulant advoüer qu'il y euſt eſté) reſpond : (*Monſieur vous m'avez bien ſouſtenu* (30). Après M. de Guyſe luy mande *qu'il s'allaſt rafraichir, qu'il en avoit beſoin, deſirant que ſon eſcadron demeuraſt à la teſte.* Le Sieur de Tavannes fin, reſpond : *qu'il eſt en la place que Dieu & ſon eſpée luy avoient acquiſe.* Il envoye au Roy la Cornette du Renard qui mangeoit le Coq, qui denotoit les François du mot *Gallus*, devoir eſtre mangez par les Renards Allemands. La defence en fut à propos pour le Sieur de Tavannes, tant parce qu'il eſtoit bon François, que parce que les armes de Tavannes du coſté de ſa mere ſont un coq. Il n'eſt beſoin de raport; le Roy ayant tout veu de ſes yeux, envoye querir M. de Tavannes,

lequel, l'eſpée ſanglante devant toute l'armée, Sa Majeſté s'oſte l'Ordre du col (a), & luy met au ſien, honneur qui a peu de ſemblables. Le Roy (ſans ſuivre la victoire) ſe campe au lieu du Combat, preſente le lendemain la bataille à l'Empereur, & ſe retire; Sa Majeſté devoit ſuivre ſa victoire ou prendre Ranty. Le vainqueur ſe vante d'une bataille, ſes vaincus n'advoüent qu'une rencontre, chacun s'attribue de l'honneur. Le Roy dit n'avoir attaqué Ranty que pour faire venir l'Empereur à la bataille, que l'ayant gagnée il ſe contente. L'Empereur dit qu'il eſtoit venu pour lever le ſiege Ranty, & en eſtoit venu à bout.

(a) Par rapport au collier de l'ordre dont Tavannes fut ſi glorieuſement décoré, le Commentateur diſſerte ſur les avantages de ces ſortes d'inſtitutions. Enſuite il conſidère l'aviliſſement où l'Ordre de St. Michel, & même celui du St. Eſprit, étoient tombés. Lorſque nous ſerons parvenus à l'époque où cet aviliſſement s'effectua, alors la diſſertation du Commentateur trouvera ſa place. Cet article ſera diſcuté dans les Mémoires de Caſtelnau.

CHAP. XII.

CHAPITRE XII.

Défaite de l'arriere-ban. Strozzi battu à Marciano. Abdication de Charles-Quint. Proposition hardie du Sieur de Tavannes à la Reine contre Madame de Valentinois. Le Sieur de Tavannes eſt nommé Lieutenant en Bourgogne.

En Septembre l'armée premiere preſte fut premiere à ſe rompre : le Roy court aux plaiſirs, le Conneſtable congedie l'armée, & en laiſſe partie à M. deVandoſme en Picardie. L'Empereur adverti defait ſur la retraicte les Eſcoſſois (a) ; l'hyver ſepare la guerre.

[1555] LesAnglois procurent la paix, tiennent leur alliance peu utile avec l'Empereur pour ſa vieilleſſe, dont les infirmitez affoibliſſent le corps & l'eſprit, & attiediſſent le ſang & le courage : Sa Majeſté Imperialle mepriſe les vanitez, deſire le repos, pour travailler au ſalut de l'ame : la paix ſe doit ſouhaiter quand on a l'advantage. Tous deux en penſent avoir ; l'un en l'alliance d'Angle-

(a) Il s'agit de compagnie Angloiſes & Ecoſſoiſes au ſervice de la France, qui furent maltraitées auprès de Montreuil.

terre, l'autre en la rencontre de Ranty (a); ils advouent les propoſitions d'accord, & en rejettent l'effect. Mariambourg (conqueſte du Conneſtable) à l'eſtroit de vivres, eſt renvitaillé par MM. de Nevers & de Bourdillon en preſence des ennemis : le Mareſchal de Claives (b) conſtruit le fort de Philippe-ville; il meurt, ſes troupes ſe diſſipent. Mille chevaux d'arriere-ban (31) furent defaits par les Imperiaux, pour eſtre plus foigneux de butin que de garde. Le Pape Jules fait place à Marcel (c) Servin de Montulpian, qui meurt en vingt & un jours. Pierre Caraphe, Napolitain, eſt eſleu Pape, nommé Paul quatrieſme.

La route de Stroſſe (d) avoit renverſé les affaires de France en Italie, aucunement relevez en Piedmont par M. de Briſſac qui

(a) Ces conférences pour la paix ſe tinrent à Marcq entre Ardres, Calais & Gravelines. L'Angleterre étoit médiatrice. Une lettre du Connétable au Chancelier Olivier, en date du 24 Juin, prouve qu'à cette époque les conférences étoient rompues. (Voyez les Lettres & Mémoires d'Eſtat de Ribier, Tome II, p. 613.)

(b) Van-Roſſen.

(c) Marcel II fut élu Pape dans le mois d'Avril 1555.

(d) La déroute de Strozzi à Marciano.

fortifie Sainct-Jacques (a), surprend Cazal endormis en festins. Le Duc d'Abe (b), successeur de Gonzague, assiege Sainct-Jacques sans effect, diminue son armée à l'usance des sieges; le Sieur de Brissac assiege & prend Vulpian & Montcalde. Le Duc d'Albe affoibly se retire à Milan, d'où il avoit esté fait Gouverneur par la faulse imputation de Dom Jean (c) de Lune, Espagnol, Castellan de Milan, & de François Tavernier, Chancelier Italien, contre Ferrand de Gonzague; parce qu'iceux ne se jugeoient avoir assez de part au Gouvernement, richesses & grades: enviant que Gonzague (comme Gouverneur) vouloit tout faire, ils tirent de luy un blanc signé pour les affaires du Gouvernement, le remplirent de traictes avec les François, l'envoyent à l'Empereur, qui mande Ferrand. Il advoue sa signeure: Dom Jean de Lunes descouvert, est receu fugitif en France, le Chancelier Tavernier chastié: Dom

(a) Santyago, ou Santia.

(b) Le Duc d'Albe ne succéda point immédiatement à Gonzague. Celui-ci avoit été remplacé par Don Lopés de Figueroa. Le Duc d'Albe ne vint qu'en 1555 relever ce dernier.

(c) Don Jean de Luna, Gouverneur du château de Milan.

Ferrand, voyant vertu & verité n'eſtre aſſez fortes pour ſe maintenir d'elles-meſmes, & qu'elles ſont ſubjettes au blaſme & à la fortune, conſidere le peu de ſeurté qui reſte aux choſes du monde, l'abandonne, ſe retire pour ſervir Dieu, & prendre ſes honneſtes plaiſirs.

En Septembre la Diette accordée par le traicté de Paſſol (a) (cauſé par la trahiſon du Duc Moris) ſe tint : l'Empereur y fait venir ſon frere Ferdinand, ne pouvant endurer les Decrets qui s'y propoſerent contre les Catholiques. Là fut reſolu l'exercice des deux Religions, que les benefices occupez par les Lutheriens leur demeureroient, & pour l'advenir les beneficiers ſe faiſans heretiques, perdroient leurs biens Eccleſiaſtiques. L'Empereur affligé de vieilleſſe, des gouttes, &

(a) Par le traité de Paſſau, on étoit convenu de régler définitivement dans une Diète, les articles de ce traité, qui n'avoient qu'un effet proviſoire. Si Charles-Quint n'aſſiſta point à la Diète, ce ne fut pas par le motif que lui prête ici Tavannes. Sa ſanté fort délabrée l'avoit contraint de ſe décharger ſur Ferdinand, ſon frère, de tous les ſoins qui concernoient l'intérieur de l'Empire ; & voilà pourquoi Ferdinand préſida à cette Diète, par laquelle la tolérance eut force de loi en Allemagne : on y laiſſa à la puiſſance civile le droit de régler le culte & la croyance des peuples.

plus de l'inſtabilité de fortune, qu'il n'avoit peu vaincre par prudence & vertu, meſpriſe le monde, dont la conqueſte n'empeſche ny la mort, ny la reddition du compte des pechez commis. Sa Majeſté quitte (32) les Royaumes à ſon fils & l'Empyre à ſon frere, au regret de ſes ſubjets, eſtonnement de la populace, loüange des ſages, contentement des favoris du Roy Philippe (a), le vingt-cinquieſme Octobre en grande ſolemnité à Bruxelles : delà il ſe retira en un Monaſtere d'Eſpagne, avec quatre ſerviteurs, ſe reſerve cent mille eſcus de rente pour donner en aumoſne. Avant ſa retraite il avoit employé deux mois pour enſeigner le Roy Philippe, ſon fils, quels eſtoient ſes Eſtats, forces, finances, ſerviteurs, amis, ennemis, fiance, ſoupçon de ſes voiſins, ſubjets & alliez : quels moyens de guerre, ou de paix ; luy conſeille les deportemens ſeveres à aucuns, aux autres plus doux ; preceptes dont l'experience & vieilleſſe

(a) L'abdication de Charles-Quint devroit être un de ces faits ſur la date duquel on s'accordât. Cependant tous les Hiſtoriens varient entre eux. Les uns placent cet évènement au mois d'Octobre, les autres au mois de Novembre, &c. Tous conviennent d'un point ; c'eſt que l'acte d'abdication eſt daté de Bruxelles le 25 d'Octobre 1555.

peuvent faire des maximes infailibles. Il luy commande de ne lever plus ſur les Eſpagnols que de couſtume, ne ſe fier aux Italiens, ſe conſeiller & ſe ſervir de ſes parens, éloigner la guerre d'Italie, ne deſeſperer les François, faire paix avec eux, eſtre gracieux aux Flamands (a), ne laiſſer croiſtre ny diminuer le Duc de Savoye, auquel il ne ſe fioit point pour la jalouſie d'Italie.

[1556] L'obeyſſance filialle, la perſuaſion des Anglois, & le deſir de s'affermir en ces nouveaux Eſtats, faict propoſer trefve au Roy Philippe. Le Roy Henry l'accepte, ou pluſtoſt le Conneſtable qui gouvernoit, craignant que ceux de Guyſe eſtabliſſent leur credit par armes. La Ducheſſe de Valentinois, maitreſſe du Roy, y conſent, pour avoir plus de moyens de recouvrer argent: la trefve (b) pour cinq ans eſt publiée le quinzieſme

(a) Ce fut là un des premiers préceptes de ſon père qu'il oublia.

(b) Cette trève fut ſignée à Vaucelles le 5 Février 1556. Les deux principaux Plénipotentiaires étoient le Comte de Lalain, de la part de l'Empereur & de Philippe II, & l'Amiral de Coligny, de la part du Roi de France. On parlera plus amplement de cette trève & du voyage que Coligny fit à Bruxelles à cette occaſion, dans les Mémoires de Rabutin.

Fevrier. Les factions de Montmorency & de Guyſe ſe croiſent : Madame de Valentinois liée d'amour au Conneſtable, & d'alliance à M. d'Aumalle, tient le milieu & eſloigne la Royne des affaires & de ſon mary, encore qu'elle n'euſt rien de beau par deſſus elle, non ſans ſoupçon de ſortilege. La Reyne s'en plaint au Sieur de Tavanes, qui offre couper le nez à Madame de Valentinois; elle luy objecte ſa perte. Il reſpond *qu'elle luy ſeroit agreable pour eſteindre le vice, malheur du Roy & de la France.* La Reyne le remercie, ſe reſout à patience. Villegagnon par le commandement de l'Admiral, deſcend au Peru (33), aſſiſté des Miniſtres Huguenots. Dieu ruine ſes deſſeins, & le renvoye en confuſion. Carafe, Pape, nommé Paul quatrieſme, faict ennemy des Eſpagnols, par la mort de Scaigne Colonne, eſtranglé au chaſteau de Naples, & autres injures receues d'eux, eſtant ſes predeceſſeurs partizans d'Anjou, au Royaume de Naples, Charles Carafe, ſon parent, eſtant au ſervice des François, le porte ſous la faveur d'iceux à recouvrer Naples. L'Eſpagnol en garde ſe pourvoit des ſoldats (a) :

(b) La conduite de Paul IV, & celle de ſes neveux, ſont aſſez développées dans nos Obſervations ſur les Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la

Sa Sainteté pour n'eſtre prevenu en remplit Rome, deſarme les ſuſpects, prend le Cardinal de Sainct-Flour, Camille Colonne, & ſaiſit leur chaſteau : ils implorent l'aydé du Roy Philippe, lequel ſecourt Marc-Antoine par le Duc d'Albe, reprend avec les chaſteaux pluſieurs territoires de l'Egliſe, met le Pape à l'eſtroict. A ce malheur ſe joinct la reconciliation d'Octave Farnaiſe avec le Roy d'Eſpagne, ſans qu'iceluy euſt eſgard que l'Empereur eſtoit autheur de la mort de ſon pere en l'entreprinſe de Ferrand de Gonzague, & qu'il tenoit ſon ſalut de France; il reçoit Plaiſance & le revenu de Novarre, & s'accorde avec l'Eſpagnol.

En Juin arriva en France Charles Carafe, faict nouveau Cardinal, il demande ſecours contre les Eſpagnols, de la part du Pape ſon oncle, excite le Roy par l'exemple de ſes predeceſſeurs, protecteurs du ſainct Siege, facilite la conqueſte de Naples & de Milan. Sa Majeſté, accouſtumée à ſe faire porter par autruy, ne peut marcher de luy-meſme, parle au Conneſtable, qui en deſſein contraire veut la paix pour abaiſſer ceux de

Collection, p. 449, & Tome XXIV, p. 411 & 419, pour que nous nous diſpenſions d'y revenir.

Guyſe, & favoriſer le Duc de Savoye (a). Madame la Conneſtable ſa femme, ſortie du Baſtard de Savoye, la race de Coligny, yſſue de Breſſe, l'inclinoit au Savoyard, & luy faict remonſtrer l'intereſt de la foy rompue à Sa Majeſté. Le Cardinal rebuté de luy, s'adreſſe à la ſeconde faveur, qui eſtoient M^rs. de Guyſe, les comble d'eſperance du Royaume de Naples, qu'il diſoit appartenir à leur Maiſon à cauſe de René, Roy de Sicile, & leur promet aſſiſtance. M. de Guyſe employe ſes amis, M. le Dauphin, par la Reyne d'Eſcoſſe, Madame de Valentinois, par M. d'Aumalle ſon beau-fils, qui gagne par amour le Roy, enfin le Conneſtable : d'autant plus que ſon fils de Montmorency ſe vouloit defiancer à Rome d'avec une fille de Pienne (b), & que c'eſtoit envoyer ſon

(a) Cette imputation porte viſiblement l'empreinte de la haine que le Rédacteur avoit contre le Connétable & l'Amiral de Coligny. Il eſt poſſible que les partiſans de la Maiſon de Guyſe ayent ſemé ces bruits calomnieux, & que le Rédacteur les croyant vrais, les ait adoptés.

(b) François de Montmorency, fils aîné du Connétable, n'étoit point fiancé avec la jeune de Pienne. Il lui avoit promis par écrit de l'épouſer. Le Connétable vouloit marier ſon fils avec Diane, légitimée de France,

ennemy M. de Guyſe (a) en Italie, cymetiere des François. La Reyne ayde à ce voyage, hayſſant le Duc de Ferrare, & pour l'amitié de Stroſſe ſon parent qui deſiroit la guerre. Le ſecours du Pape reſolu, le bruit fut ſemé (b) faucement que les Eſpagnols avoient failly de prendre Metz & Bordeaux, qu'ils avoient maltraitez les priſonniers : dequoy M. de Boüillon (34) eſtoit mort en priſon par vengeance de la haine ancienne de ceſte Maiſon avec l'Empereur. Le Pape promet des vivres, de l'artillerie, huict mille hommes de pied, & huict cens chevaux legers. Le Duc de Ferrare allié avec M. de Guyſe, commande à toute cette entrepriſe, avec

& veuve d'Horace Farneſe, Duc de Caſtro. Il eſſaya inutilement de retirer cet écrit des mains de la Demoiſelle. Il fallut procéder juridiquement contre elle, comme on le verra dans Brantome & dans les Mémoires de Caſtelnau.

(a) Ce motif eſt encore un de ceux que les ennemis du Connétable lui ont malignement imputé : ſans doute Montmorency eut des défauts eſſentiels, & fit de grandes fautes. Mais il ne ſacrifia jamais à de pareilles conſidérations les intérêts de l'Etat, & la gloire de ſon Souverain.

(b) Les Mémoires de Vieilleville prouveront que ces entrepriſes des Eſpagnols ſur Mets, n'étoient point chimériques.

huict mille Suiſſes quatre mille François, & douze cens hommes d'armes. Les Sieurs d'Aumalle, d'Elbeuf, de Nevers, & pluſieurs Seigneurs l'accompagnent. Le Sieur de Tavannes eſt faict Mareſchal de Camp, charge qu'il n'accepte ſans eſtre fort prié du Roy, duquel ſeul il dependoit ; Sa Majeſté le congedie à ſon regret : le Gouvernement de Bourgogne avoit eſté donné par la faveur de Madame de Valentinois à M. d'Aumalle. Les premiers armées auſquelles courent les plus valeureux, inclinent le Sieur de Tavannes en ce voyage d'Italie. Pour teſmoignage que le Roy croyoit du tout à luy, il luy donne la Lieutenance (35) de Bourgogne, vacquante par la mort du Sieur d'Eſpinart, dequoy il laiſſe la charge au Sieur de Villefrancon (a), ſon frere.

(a) Ce Seigneur de Villefrancon, frère aîné du Maréchal de Tavannes, conſtruiſit la citadelle de Châlons. (Voyez le Laboureur, Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 532,)

CHAPITRE XIII.

Le Sieur de Tavannes, Maréchal-de-Camp, ſuit le Duc de Guiſe en Italie. Bataille de St. Quentin. Tavannes ramene l'armée d'Italie, & fait lever le ſiège de Bourg en Breſſe, au Baron de Polwiller. M. de Guiſe, Lieutenant-Général du Royaume. Priſe de Calais.

[1557] MONSIEUR de Guyſe arrive à Thurin, haſté du Pape qui avoit perdu Hoſtie & toutes (a) les places d'alentour de Rome, nonobſtant la deffence de douze cens François coulez à Rome, ſous les Sieurs Mareſchal de Stroſſe, & Montluc. Le Sieur de Tavannes (commandé par M. de Guyſe) ſe preſente à Valence, ville du Duché de Milan, les laiſſe tirer les premiers, à ce que la rupture de la trefve vint d'eux, faict des trenchées & aproches, rembarre les ſorties de plein jour, uſe de menaces augmentées par l'arrivée de M. de Guyſe. Palvoiſy (b) avec

(a) Liſez le quatrième Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 383 & ſuiv., & le cinquième Livre de ceux de Boyvin du Villars.

(b) Ce *Palvoiſy* s'appelloit Horace Spolverino de

deux mille arquebuziers dans la ville fortifiée eſtonné, ſe rend ſans coup de canon, en conſequence la trefve eſt rompue entre les Roys; M. de Guyſe eſt blaſmé que ce ſoit pour ſi peu d'effet, qu'il la falloit rompre enſemblement en Picardie. Le Mareſchal de Briſſac conſeille d'attaquer Milan : M. de Guyſe ne le croit, marche vers Rome, donne courage au Pape de reprendre pluſieurs petites villes. Sa Sainćteté faićt une trefve (a) pour attendre ſans peril M. de Guyſe, & le Duc d'Albe l'avoit accordée pour avoir temps d'aller mettre ordre à Naples. Le Marquis de Peſquaire tente en vain faire effećt ſur l'armée de M. de Guyſe, pour le bon ordre du logis fait par le Sieur de Tavannes, Mareſchal de camp. Le Duc de Ferrare, General de l'Egliſe, joinct M. de Guyſe avec peu de forces, s'excuſe du voyage de Naples ſur la conſervation de ſon Duché, conſeille à M. de Guyſe d'aller à Rome. Le Cardinal Caraffe au contraire, luy donne advis d'entrer par la Marque (b) d'Ancone au Royaume

Verone. Le Marquis de Peſcaire, irrité du peu de réſiſtance qu'il avoit fait, le condamna à perdre la tête.

(a) Cette trève avoit été faite en 1556, avant l'arrivée du Duc de Guyſe en Italie.

(b) Par la Marche d'Ancone.

de Naples : M. de Guyſe ſe plaint du peu d'apareil du Pape & de ſon pourparler de paix, & ne s'oſe enfoncer dans le Royaume de Naples ſur les belles promeſſes de Caraffe. Après avoir pris Scapoli (a), aſſiege Civitelle, qui bien munie & mieux deffendue, le deſeſpere de la prendre : indiſcrettement ſe plaint du Pape au Marquis Antoine Caraffe, l'injurie, & frape d'un plat d'argent, lequel offencé ſe retire ſans congé ; grande imprudence d'offencer celuy dont la pluſpart de l'entrepriſe depend, & peut entierement nuire. Le Duc d'Albe approche pour lever le ſiege, advance trois cens chevaux, & cinq cens Eſpagnols fantaſſins ſous Dom Garcy de Tollede, pour jetter dans Civitelle ; les Sieurs de Tavannes, Vidaſme de Chartres, & Sipierre les defirent heureuſement : tous les Eſpagnols qui y eſtoient furent tuez ou pris, leur Meſtre de camp, Pierre Henry, preſenté priſonnier par le Sieur de Tavannes à M. de Guyſe, lequel toſt après contraint lever le ſiege, offre la bataille au Duc d'Albe, qui la refuſe, eſpe-

(a) Le Duc de Guiſe voulant tenter l'invaſion du Royaume de Naples, attaqua Campoli (& non pas *Scapoli*) qui en dépendoit. Il prit cette ville d'aſſaut ; & paſſa tout au fil de l'épée.

rant (à l'accouſtumée) la ruine des François par temporiſement : le Comte Petilanes, Jules Urſin, prindrent quelques places pour le Pape ſur Antoine Colonne en la campagne de Rome. Marc-Antoine fortifie Salimes, le Duc d'Albe le ſecourt, defait le Comte de Popoli, & remet le Pape à l'eſtroict, qui mande M. de Guyſe, lequel s'approchant de Rome, cognoiſt la foibleſſe de Sa Saincteté & du Duc de Ferrare, qui avoient plus beſoin de ſecours que d'en donner. Les deux factions des Colonnes & d'Urſin deſirent la conſervation du Pape par la paix. M. de Guyſe recognoiſt trop tard ſon entrepriſe appuyée ſur gens foibles, l'eſpoir du Turc frivole, ſa deſcente à Naples empeſchée par Contignac (a), Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, qui trompoit ſon Maiſtre, & eſtoit corrompu par le Roy d'Eſpagne. M. de Guyſe ſe repent d'avoir creu ceux qui ſont accouſtumez d'appeller les François,

(a) *Codignac*, & non *Contignac*. Il avoit été pendant longtems Ambaſſadeur de France à la Porte. Séduit par l'argent de Philippe, il trahit ſon ſouverain : il paſſa enſuite au ſervice d'Eſpagne. Ses manœuvres ſont dévoilées dans deux dépêches de M. de Noailles, Evêque d'Acqs, Ambaſſadeur de Henri II à Veniſe. (Liſez les Mémoires de Ribier, Tome II, p. 772 & 785.)

pour (ſous eux) faire leurs affaires, les trahir à la fin, & ſe reconcilier. Il advertit le Roy du pourparler de paix, qu'il falloit plus de forces pour faire effect à Naples, & ne ſe fie qu'en ſoi-meſme. Il eut eſté mieux de croire le Sieur de Briſſac : attaquant Milan, les forces de M. de Guyſe eſtans entieres & proches du ſecours de France, il eut forcé le Duc d'Albe de quitter Rome pour venir ſecourir Milan, où il ne fuſt venu à temps, ou bien il l'euſt contraint à la bataille. Les Caraffes euſſent mieux aimé le Royaume de Naples pour eux que pour M. de Guyſe : ils l'avoient demandé foible à ce qu'il dependiſt d'eux. Cependant que Sa Saincteté traicte, & que M. de Guyſe attend nouvelles de France, ſe fit un duel entre Poulaignes, François, & un Italien, par permiſſion de M. de Guyſe, contre l'advis du Sieur de Tavannes, qui le mena au combat, le François eut du pire. Peu auparavant en l'an mille cinq cens cinquante-cinq, le Sieur de Briſſac (a) permit de rompre des lances à M. de Nemours, M^rs. de Vaſſé & de Traves, François, contre le Marquis de

(a) Les détails de ce combat, qui humilia le Duc de Nemours, ſe trouveront dans les Mémoires de Boyvin, Baron de Villars.

Peſcaire

Pescaire, de Malespine, & Dom Albe : les Princes faillirent d'atteindre, & les deux Imperiaux tuerent les deux François, l'honneur fut aucunnement recouvert par Mouchat, qui perça de bende en bende le Comte de Caraffe, Neapolitain, nepveu du Pape.

La trefve rompue par la prise de Valence, le Mareschal de Brissac prend Valfenieres en traictant, Queyras de force, & fut repoussé de l'assaut de Calvi ; l'approche du Marquis de Pesquaire luy sert d'excuse honneste d'en lever le siege pour l'aller combattre. Il est contrainct de se retirer avec son Infanterie par les montagnes, debandant sa Cavalerie dans Foussan, qui est investy, & la Cavalerie defaicte en voulant sortir mal à propos. Le Roy Philippe se prepare contre le Pape & le Roy, & quant & quant se met sur la defensive à Naples, & sur l'offensive en France, fortifié des Anglois qui defient le Roy Henry. L'Espagnol assemble quarante mille hommes, Sa Majesté cognoist sa faute d'avoir envoyé en Italie, veut renvoyer querir M. de Guyse, l'accuse & blasme du malheureux succez du siege de Civitelle. Dianne de Poictiers pour l'amour de son beau-fils d'Amalle, les Cardinaux de Lorraine & de Guyse, (favorisez par le mariage

d'Eſcoſſe de M. le Dauphin à leur Niepce) r'abillent ce meſcontentement. L'Admiral de Chaſtillon romp (a) trop toſt la trefve, faut Doüay, & pille Linx (b) en Artois: quatre mois ſe paſſent en preparatifs, les Flamands faillent (c) Rocroys. Le Roy Philipe faict eſtat de trente mille hommes de pied, & douze mille chevaux qui s'aſſemblent ſous le Duc de Savoye, & Comte d'Aiguemont (d), près Guyſe, feignent l'aſſieger, inveſtiſſent S. Quentin mal muny, eſperans la priſe ou la bataille. Le Conneſtable moins accompagné à cauſe du voyage d'Italie (e), aſſemble à Attigny ſix mille

(a) Il eſt aſſez étrange que le Connétable & l'Amiral, après s'être vigoureuſement oppoſés à ce qu'on rompit la trève, ayent été les premiers à l'enfraindre. Ce fut la veille des Rois 1557 que Coligny tenta de ſurprendre la ville de Douay. A peine le Duc de Guiſe arrivoit-il en Italie. Cette attaque de Douay fut une vraie camiſade. La ville étoit priſe. Coligny entend les cloches d'un monaſtère qui ſonnoient matines. Il croit que c'eſt le tocſin; & il ſe retire.

(b) Lens. (c) Manquent. (d) D'Egmont.

(e) Nous faiſons peu de notes ſur la relation de cette campagne du Connétable, inſérée dans les Mémoires de Tavannes: nous aimons mieux les réſerver pour les Mémoires de Rabutin, qui étoit témoin oculaire: quant au ſiége de St. Quentin, nous en pu-

chevaux, & vint mille hommes de pied, jette l'Admiral de Chaſtillon avec deux cens chevaux de nuict à S. Quentin, qui le treuve mal pourveu, abandonne le faux-bourg, a du pire à une ſortie & demande ſecours. Le Conneſtable y envoye M. d'Andelot, qui eſt defaict : l'armée de quinze mille Anglois aux aſſiegeans redouble l'importunité de ſecours pour les aſſiegez. Le Conneſtable intereſſé en ſon nepveu au ſervice de ſon maiſtre, paſſe ſur toutes difficultez que ſa paſſion luy facilite, reſout de ſecourir S. Quentin ſans combattre avec le meilleur de ſon armée laiſſant les bagages. Toute l'armée Eſpagnolle eſtoit logée au delà des marets, il n'y avoit que quinze cens hommes qui gardoient le faux-bourg du coſté de la France, entre leſquels & la ville paſſoit le marets. Le Conneſtable arrive ne pouvant forcer le faux-bourg des Eſpagnols, eſſaye en vain de donner ſecours par batteaux, il en eſt empeſché de la vaze & confuſion. Il tire quinze coups d'artillerie dans le camp du Duc de Savoye, ledict marets entre deux, ſur lequel à une lieuë de la ville ils eſtoient advertis d'un paſſage mal

blierons les Mémoires rédigés par Coligny lui-même; & alors on comparera ſon récit avec celui de Rabutin & des autres contemporains.

recognu par ceux de M. le Conneſtable, qui l'avoient aſſeuré qu'on n'y pouvoit paſſer que quatre chevaux de front, que les ennemis ne pouvoient paſſer en quatre heures : il redouble ſa faute, envoye une Cornette de Reiſtres, gens mal aguerris, pour prendre garde au lieu qui eſtoit le plus important. Le Duc de Savoye qui avoit preveu ce qui pourroit advenir, ſe r'aſſeure, ſe met en bataille avec le Comte d'Aiguemont, paſſe ce marets trente de front, renverſe les gardes ſur les bras du Conneſtable, lequel à peine croyoit ce qu'il voyoit. Et admoneſté de charger les premiers paſſez, luy ayant pris ſa reſolution du logis, ne donne lieu à celle que l'evenement & occurrence luy devoit faire prendre, & croit ce qu'il avoit en ſa teſte, de ſe retirer ſans combattre : repouſſe le nouvel advis, ſe perſuade que l'armée ne pouvoit ſi toſt paſſer, rabroüe (36), injurie tous ceux qui parlent à luy, defend de ſe meſler ſur peine de la vie, eſperant tousjours ſe retirer ſans combattre. Huict eſcadrons, compoſez de ſept mille chevaux, paſſez, s'hardierent l'un l'autre, voyant le dos de ceux qui ſe retiroient. M. d'Anguien mande au Conneſtable, qu'il ne vouloit eſtre tué par derriere, & tourne au combat

accompagné, comme ceux qui s'y ſont treuvez ſçavent, qu'en une retraicte il eſt malaiſé d'eſtre bien ſuivy à la reſolution laiſſée puis repriſe de faire une charge. Le Comte d'Aiguemont & de Pont de Vaux enhardis, voyant tourner tous les bagages que l'on faiſoit gagner le devant, ſouſtenus du Duc de Savoye, chargent avec ſept mille chevaux, rompent & tuent M. d'Anguien (a), chef de la retraicte, mettent en route la cavalerie, renverſent morts ſept cens Gentilshommes & cinq mille hommes de pied. Le Conneſtable eſt pris & blecé avec MM. de Montpenſier, Sainct-André, de Longueval, de Mantouë, de Vaſſey & pluſieurs autres. Les ſoldats (b) fuyans *appelloient MM. de Guyſe & de Tavannes, diſans que s'ils euſſent eſté là, ce malheur ne fuſt advenu.* La victoire eſt ſuivie trois lieuës, MM. de Nemours (c) & de Bourdillon avec le tiers de l'armée ſe ſauverent.

(a) Jean de Bourbon, Duc d'Enghien & d'Eſtouteville, Comte de Soiſſons, frère d'Antoine, Roi de Navarre, & de Louis I du nom, Prince de Condé.

(b) Cette anecdote ne ſe trouve dans aucun de ſes contemporains de Tavannes.

(c) Au lieu de Nemours, il faut lire Nevers.

Le Roy r'asseure les Parisiens qui abandonnoient leurs murailles, faict nouvelles levées, renvoye querir M. de Guyse & partie des forces du Sieur de Brissac, lequel (dependant de sa valeur) ne s'estoit jetté à pas une des deux maisons de Guyse ny de Montmorency : il s'estoit mis du party du Roy, qui estoit le plus foible. Sa Majesté estant mesme partisant de ces maisons, ledit Sieur de Brissac luy conseilloit au contraire de s'en faire croire, & de manier ses affaires luy-mesme, monstrant que ceux des autres leur estoient recommandez plus que les siens, & que leurs passions ruinoient Sa Majesté & son Estat. Le Duc de Savoye (a) mesprise le Conseil d'aller à Paris, faute de cognoistre son heur & sa

(a) On assure que le Duc de Savoye, au lieu de continuer le siége de St. Quentin, vouloit marcher droit à Paris, & profiter de la consternation des François. La timide circonspection de Philippe II s'y opposa; au surplus, s'il l'eût fait, peut-être (comme l'a remarqué l'Historien Espagnol, Louis Cabrera) auroit-il eu le même sort que son père en 1536; ce fut *d'entrer en France en mangeant des faisans, & d'en sortir en ne mangeant que des racines.* Si le propos qu'on prête à Charles-Quint est vrai, il paroît qu'il n'auroit pas hésité comme son fils. On dit qu'en apprennant la victoire de St. Quentin, il demanda si Philippe étoit arrivé à Paris.

force, continuë ſon ſiége, où le Sieur d'Andelot entré pendant la bataille y porta peu de fruict. Le Roy Philippe y arrive après trois grandes breſches faictes ; la ville eſt emportée par un aſſaut general le vingtſeptieſme d'Aouſt 1557, qui fut ſuivie de la perte du Caſtelet. Les accidents accouſtumez aux armées victorieuſes arrivent à celle du Roy Philippe, qui s'enyvrent de la proſperité, deviennent plus hautains & glorieux, ſe mutinent pour le butin, & demandent de l'argent, empeſchent les progrez & le fruict de la victoire. En ce mois le Pape & ſon ambition d'avancer ſes parens à Naples, & la haine des Eſpagnols ſe refroidit en luy par l'impoſſibilité & crainte du danger où il s'eſtoit veu, deſire la paix. Son irreſolution reſolue par la perte de la bataille de Saint-Quentin, il la conclud avec le Roy Philippe, d'autant plus commodement, que M. de Guyſe y conſent, lequel eſtoit mandé de France. Le Duc d'Albe entre à Rome, M. de Guyſe & partie de ſes forces s'embarquent à Hoſtie, laiſſe un peſant faiz (a) au Sieur de Tavannes, de ramener l'armée

(a) En parlant de ce *peſant faix* que le Duc de Guyſe lui laiſſa, Tavannes entend ſans doute ſes fonctions de Maréchal-de-camp : car l'armée revint en France ſous le commandement des Ducs d'Aumale & de Nemours.

parmy tant d'ennemis. Le Roy Henry ſe plaint d'avoir eſté mal conſeillé ; chacun le rejette ſur ſon compagnon : ceux de Montmorency blaſment la foy rompue par l'ambition de ceux de Guyſe, qu'ils accuſent avoir eu volonté de ſe faire Roy de Naples, & le Cardinal de Lorraine Pape. Eux diſent au contraire, que le mal n'eſt venu de la rupture de la treſve : ains de l'imprudence du Conneſtable, qui a hazardé & perdu mal à propos la bataille de Saint-Quentin. Ceſte entrepriſe fut mal conſiderée de toutes parts, & plus de ceux de Guyſe, qui laiſſoient de vrays ennemis en France qui leur pouvoient nuire, pour ſuivre de feints amis en Italie, avec de ſi petites forces qu'ils ne leur pouvoient donner la loy ; & qui ne devoient faire doute que la guerre n'en reuſſit ; ou il ne faloit tirer la Nobleſſe de France, ou entreprendre plus près pour la ſecourir au beſoin.

L'an 1557 les eſtrangers croyent que toute la Nobleſſe de France eſt morte ou priſe, tant en France qu'en Italie, & que le Royaume eſt en proye. A ce bruit Paule-Ville (a), du Comté de Ferrette, couſin du ſieur de Tavannes (eſtant la maiſon de Tavannes, de laquelle eſtoit ſa mere, extraicte des principaux dudict

(a) Le Baron de Polwiller, Seigneur Alſacien.

Comté) entreprend en Bourgongne pour le Roy Philippe avec dix mille hommes. Il y trouve le Sieur de Villefrancon, frere & Lieutenant du Sieur de Tavannes au Gouvernement, avec tant d'ordre & prévoyance en la garde des places & rupture des intelligences, qu'il fut contrainct changer de deſſein. Le Sieur de Villefrancon fortifiant par tout abat l'Egliſe S. Nicolas, ſituée au fauxbourg de Dijon, qui commandoit ſur le rempart de la ville : en recompenſe & par pieté (contre l'utilité de ſa maiſon & pour le public) il donna la Chapelle S. Nicolas dans la ville, qui avoit eſté conſtruicte & fondée par ceux de Saulx, qui maintenant eſt une Egliſe parochiale. La ville de Dijon, pour lors foible, fut fortifiée depuis de deux boulevarts, dont l'un ſe nomme encore aujourd'huy le boulevart de *Sault*, par le Sieur de Tavannes à ſon retour d'Italie. L'intelligence, le deſſein de Paule-Ville rompu, par le bon ordre mis en Bourgonge, il paſſe par le Comté (a), aſſiege Bourg où eſtoit le Sieur de la Guiche, ſucceſſeur du Sieur Comte de Moruel (b), qui avoit participé à la defaveur du Cardinal de Tournon, oncle de ſa femme. La Guiche

(a) Le Comté de Breſſe.

(b) Montrevel.

en crainte, la ruyne de ceſte armée eſt deſtinée au Sieur de Tavannes ramenant celle de M. de Guiſe (a) d'Italie. Il s'approche au mois d'Octobre 1557, fait lever le ſiege de Bourg avec plus d'apparence de fuitte que de retraicte. En ce voyage d'Italie il s'eſtoit fait une defaicte de quatre cens chevaux & de cinq cens hommes de pied, dont il eut l'honneur, joinct à celuy de ramener l'armée en ſeurté, & a ſon arrivée en defaire une (b) plus grande. Il fut victorieux de dix mille hommes de pied, & douze cens chevaux ſans combattre : Paule-Ville n'en ramene que trois mille au Roy Philippe, & le reſte s'eſtoit debandé. Madame de Valentinois voyant le Conneſtable pris & blecé, panche du coſté de ceux de Guiſe, attirée de ſon beau-fils d'Aumale, joinct au Cardinal de Lorraine, dont le Dauphin en ce temps avoit eſpouſé la niepce Reyne d'Eſcoſſe. Double faveur de folles amours à Madame de Valentinois, & d'amitié envers M. le Dauphin ſon fils, poſſede le Roy non accouſ-

(a) Les Ducs de Nemours & d'Aumale avoient alors laiſſé le commandement de l'armée à Tavannes.

(b) Cette défaite ne lui donna pas beaucoup de mal : faute de ſolde, l'armée de Polwiller ſe débanda d'elle-même.

tumé d'agir de ſoy-meſme, & en crainte du crédit de M. de Guiſe, quaſi forcement luy accorde la Lieutenance generale. M. de Vendoſme n'eſtant aſſez experimenté, M. de Nevers (a) ayant eſté participant du deſaſtre de Saint-Quentin; ils ſont poſtpoſez en ceſte charge de Lieutenans à M. de Guiſe, laquelle il obtient au regret des partiſans de Montmorency. Le dixſeptieſme Septembre 1557, le Roy Philippe bat & prend Han (b), ſurprend Noyons & Chauny, les fortifie. M. de Nevers fortifie Compiegne; le Roy Philippe laiſſe ſes places garnies : l'hyver les fait retirer.

Le Roy Henry avoit des deniers, leſquels luy avoient eſté accordez par les Eſtats aſſemblez (c) à Paris. L'alarme, la bataille

(a) Le Duc de Nevers avoit ſauvé les débris de l'armée du Connétable, & avoit arrêté les progrès du vainqueur. Officier brave & intelligent, bon citoyen, ſes ſervices dépoſoient pour lui : mais ce ſont ſouvent de foibles titres contre le crédit & la faveur.

(b) Ham.

(c) Ces Etats généraux, s'aſſemblèrent le 5 Janvier 1558. Les circonſtances preſſantes où l'on ſe trouvoit, ne permirent pas de remplir toutes les formes qui caractériſent ces ſortes de convocations. Malgré cela, les Mémoires du tems les qualifient d'Etats généraux.

perduë, font mander toutes les forces du dedans & du dehors du Royaume, toute la France y court. M. de Nevers fortifie un camp près Compiegne, ſe met ſur la defenſive: M. de Guyſe arrive avec la Lieutenance Generalle, l'armée s'accroiſt de celle d'Italie, Suiſſes & Lanſquenets : ne pouvant en hyver aſſaillir la frontiere, reſout l'execution de l'entrepriſe de Calais, premeditée par M. de Senarpont (a), que M. le Conneſtable a dit depuis eſtre de ſon intention. Le Sieur de Tavannes eſt mandé pour avoir ſon advis : il fit cacher ſes armes dans ſes coffres, dit que c'eſt pour des tournois. Par ſon conſeil eſt feint d'envoyer M. de Nevers attaquer Luxembourg proche duquel il devoit renvoyer ſes forces à M. de Guyſe, qui faiſant ſemblant viſiter les places de Picardie, mar-

(a) Senarpont, Gouverneur de Boulogne, avoit eu ſouvent occaſion d'aller à Calais : il en profita pour examiner les fortifications de cette ville. Des Ingénieurs qu'il y envoya à différentes repriſes, lui fournirent des plans. D'ailleurs il ſçavoit que l'adminiſtration meſquine de la Reine d'Angleterre y entretenoit une garniſon peu nombreuſe : en conſéquence il dreſſa ſon projet, & prouva qu'un coup de main étoit très-praticable : mais l'honneur lui en appartient en entier : le Duc de Guyſe eut la gloire de l'exécution.

che à Calais, prend le fort de Neuilly (a), empeſchant la venuë de terre, & celuy de Richeban (b) qui gardoit celle de mer, monſtre de vouloir battre la porte de la mer, canonne le chaſteau, qui pour eſtre creux, la breſche fut incontinent raiſonnable ; le faux-bourg de l'eau gagné, le chaſteau eſt emporté d'aſſaut. M. d'Aumalle & le Sieur de Tavannes y demeurent pour le garder la nuict, & envain furent aſſaillis diverſes fois des Anglois, penſant regagner leur perte : dequoy deſeſperez, ils capitulent avec le Sieur de Tavannes Mareſchal de camp, qui fut ordonné de M. de Guyſe pour entrer dans la ville. Il choiſit douze Gentilshommes des meilleurs maiſons de France, l'un deſquels eſtoit le Sieur de Montemart (c) qui avoit bien fait en ce ſiege, & eſpouſa depuis la fille aiſnée dudit Sieur de Tavannes. Entrant dans la ville, tous les Anglois avec grands hurlements quitterent leurs armes, le Sieur de Tavannes avec ſes douze Gentilshommes, ſans confuſion donna ſi bon ordre, que la capitulation fut obſervée. Son butin fut en livres Grecs, Hebreux & Latins, qu'il donna à ſon frere de Villefrancon amateur des let-

(a) Nieullay. (b) Risbank.
(c) René de Rochechouart, Baron de Mortemar.

tres. Calais pris en Janvier 1558, en ſept jours par M. de Guyſe, Guines fut pris deux jours après : le Millort Grée (a) rendit le vieil chaſteau ſa vie ſauve, en ſuitte fut la conqueſte de la terre d'Oye, à la conſolation des pertes paſſées de la France. M. de Guyſe ſçachant le Sieur de Tavannes avoir le mieux fait dans ceſte conqueſte (b), luy donna le Millort Grée pour priſonnier, qu'il envoya à Dijon, & en tira dix mille eſcus, avec lequel il eſcrivit à ſa femme, *que Renard endormy, n'a la gorge emplumée.*

(a) Gray.

(b) « Cette ville (dit le Commentateur) fut priſe » des Anglois en l'an 1347, après que Jean de Vienne, » Admiral de France, biſayeul de Madame de Tavan- » nes, l'eut gardée un an, & ce avec d'autant plus » d'honneur, que M. de Guyſe en chaſſa les Anglois » en huit jours ». Cet évènement excita beaucoup de murmures en Angleterre, & ſi l'on en croit M. de la Place, les Anglois regrettent encore Calais. (Voyez le Tome III, p. 191 du Recueil de pièces intéreſſantes, imprimé en 1785.)

Fin du treizième Chapitre des Mémoires de Meſſire Gaſpard de Tovannes.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GASPARD DE SAULX,
MARÉCHAL DE TAVANNES.

(1) DANS la Notice qui précède ces Mémoires, on a remarqué que le fil de la narration y eſt continuellement interrompu par une eſpèce de paraphraſe, où de commentaire : on a prouvé que Jean de Saulx, Vicomte de Tavannes, fils puiné du Maréchal de ce nom, en eſt l'Auteur. Conformément au plan que nous avons adopté, on va entendre le Vicomte de Tavannes parler ſur la nobleſſe des fonctions de la Magiſtrature. Ses réflexions ont rapport à la dignité de *grand Gruyer*, dont ſon ayeul avoit été revêtu en Bourgogne. « Les Rois » (dit-il) ſont intereſſés à la conſervation » de la prud'hommie des Nobles : aucuns » s'en ſont ſervis pour adminiſtrer leurs fi- » nances, leurs domaines, grueries, bois & » rivieres, & s'en ſont bien treuvez. Ceux

» qui ſont nés de bonnes maiſons, & riches,
» ayant à perdre honneurs & biens, ne mé-
» ſuſent, ni ne dérobbent ainſy que pluſieurs
» font en ce tems... Les Gentils-hommes
» riches, & ayans trois enfans (ajoute-t-il
» un peu plus loin) en devroient mettre
» deux aux armes; les médiocres un, & le
» reſte d'Egliſe & de Loix, & ſans les lier,
» que l'aîné n'ait des enfans; marier peu de
» filles qui ſont la ruyne des maiſons. Les
» Gentils-hommes ont la Théologie & la
» jurisprudence, & ſont exclus de la Me-
» decine. Le ſçavoir eſt néceſſaire, ou faut
» recevoir honte d'achepter des Bénéfices
» & eſtats. Les jeunes enfans doivent eſtre
» ſous des fideles Précepteurs aux univer-
» ſitez, ne les laiſſer en liberté qu'à vingt-
» trois ans, âge qui donne la perfection à
» l'œuvre; où la réverence paternelle défault
» (a), la crainte d'eſtre déſheritez ſupplée.
» Les ignobles ne nous oſtent les eſtats de
» judicature; c'eſt l'ignorance qui nous en
» prive. La porte eſt ouverte à tous ceux
» qui font étudier leurs enfans, leſquels ne
» peuvent eſtre empeſchez d'avoir des eſtats;
» c'eſt l'honneur de pluaider & juger : les
» Seigneurs Romains s'en ſentoient honorez;

(a) Manque.

ſotte

» ſotte eſt l'opinion des brutaux que les Préſi-
» dents & Conſeillers ne ſont Gentils-hommes.
» Pluſieurs ſont de cette qualité; *& c'eſt eſtre*
» *vrayment noble que de faire la juſtice. Ce*
» *ſont eux qui ont puiſſance ſur les biens &*
» *vies des autres. C'eſt eſtre cerfs que d'eſtre*
» *d'un état privé de judicature, qui eſt marque*
» *de ſuperiorité & ſouveraineté.*

(2) Ces préceptes n'appartiennent point aux Mémoires de Tavannes proprement dits. Ils ſont partie du Commentaire dont ſon fils les a accompagnés; ou plutôt ce ſont les opinions particulières du dernier; nous en citerons un fragment qui par ſes rapports avec l'éducation militaire de ce tems-là, peut intéreſſer le Lecteur. « Pour » inſtruire des Gentils-hommes guerriers » (remarque-t-il) il leur faut des Maiſtres » tant ſçavants que preud'hommes, & de » bon ſens. Ils n'ont beſoin de perdre le » tems à apprendre le (a) Latin, ſi ce n'eſt

(a) « S'il le falloit apprendre, remarque-t-il en-
» core, il faudroit que les enfans de deux ans fuſſent
» ſequeſtrez dans des maiſons ſéparées, & que les nour-
» rices, Pages & Précepteurs ne leurs parlaſſent que
» latin dez leur naiſſance, à ce qu'ils l'appriſſent
» comme leur langue maternelle, & s'en ſerviſſent par

» avec leur nourrice (a), les ſequeſtrans » durant les ſix premiers ans de ceux qui » parlent François. Les langues ne ſont » ſciences : la mémoire ne peut eſtre aug- » mentée ; elle a ſes limites, & n'eſt inſi » nie : il la faut remplir du plus néceſſaire. » L'étude des Gentils-hommes eſt ſéparée » en l'exercice de l'eſprit & du corps. Pour » celle de l'eſprit juſqu'à ſeize ans leur ſera » monſtré la crainte de Dieu, les bonnes » mœurs extraites en peu de mots, de quoy » il les faut charger, le ſuc des ſaintes Eſ- » critures & des bons préceptes, des livres » de guerre pour ſe défendre & aſſaillir, » l'ordre des batailles, retraites, ſieges, » aſſauts de villes & défenſes d'icelles, & » leur en faire des dialogues. Leur ſera leu » peu de livres (b), & néceſſaires, à ce

» par uſage, non par reigles, leſquelles contiennent » tant de mots, que les enfans auroient plutoſt appris » les bonnes mœurs & l'art de la guerre, que la moitié » d'iceux »...

(a) Montaigne (dit-on) avoit été élevé de cette manière.

(b) Les livres, remarque un peu plus loin le Com- » mentateur, tranchent des deux coſtez, oſtent & don- » nent les vices, font bien & mal, excitent à vertu & » à volupté. Les Romans, les Poëtes, fables & fictions

» qu'ils n'ignorent rien en gros, les appren-
» dre à haranguer, & par fréquent discours
» leur faire choisir les meilleurs conseils,
» réduire en mots succincts les préceptes
» par lesquels ils puissent apprendre par
» cœur toutes les fortereſſes, passages, ri-
» vieres, confins de France, & des provinces

» lubriques, sont poisons de la jeuneſſe, qui luy doi-
» vent estre violemment arrachez, parce qu'ils luy
» corrompent les mœurs, occupent la place en la
» mémoire de choſes meilleures. En eſchange, il luy
» faut donner des bons & véritables Hiſtoriens....
» Quant aux exercices de l'eſprit (diſoit la Noue dans
» ſes Diſcours politiques & militaires, p. 127, en
» diſcutant l'éducation qu'il faut donner à la jeune
» nobleſſe) qui ne ſont moins néceſſaires que les
» autres, ils ſeroient tels. On feroit des lectures en
» noſtre langue des meilleurs livres des anciens qui
» traitent des vertus morales, de la police & de la
» guerre; & ſpécialement ſe liroient les Hiſtoires tant
» anciennes que modernes. On enſeigneroit auſſy les
» mathématiques, la géographie, la fortification, &
» quelques langues vulgaires, ce qui eſt fort utile à
» un Gentilhomme (j'entens d'en ſçavoir autant qu'il
» en peut mettre en uſage); & pource que la vie de
» l'homme eſt compoſée de travail & de repos, il
» convient, pendant qu'il eſt oiſif, qu'il ait quelques
» occupations honneſtes, pour retenir & contenter
» l'eſprit, afin qu'il ne ſe tranſporte à mauvaiſes pen-
» ſées & délibérations »...

» voiſines, en quoy conſiſte la force des » Eſtats & quels ils ſont. Pour l'exercice » du corps, monter à cheval, tirer d'un » piſtolet, eſcrimer, néceſſaire pour la mau- » vaiſe couſtume du duel, trop permis en » France. Depuis ſeize à vingt ans leur ſera » monſtré les affaires d'Eſtat, & conſeil ſa- » lutaire, en tirant profit des Auteurs ; & » pour les exercices du corps, prendre en » campagne les ſituations du pays, dreſſer » des batailles, faire & défaire des ordres, » les loix de la guerre : leur ſera fait voir » la différence du devoir des Généraux, Ca- » pitaines & ſoldats. Ceux-cy de meſme que » ceux qui eſtudient aux lettres, ne doivent » ſortir de ſubjection qu'à vingt ans, &, ſi » deux ans plutoſt ils vont à la guerre, ne » ſe fier d'eux à eux-meſme. De ſeize à » dix-neuf ans le tiers de la Nobleſſe ſe » perd par imprudence, pour ne ſe ſçavoir » bien gouverner, ſoit par querelle ou par » guerre, n'ayant encore l'eſprit ferme, ils » tombent en des inconvénients de honte » qu'ils ne réparent qu'à grande peine. Sont » les Rois & les Republiques qui ont in- » tereſt à la nourriture des enfans ; de-là » vient la conſervation & la perte des Eſtats. » Il ne s'en faudroit fier aux peres, avoir

» des Colléges de Nobleſſe, où peuſſent » eſtre nourris deux mille Gentils-hommes » aux dépens du Roy, ou des Abbayes; » que les Maiſtres qui montreroient, fuſſent » tous Gentils-hommes, principalement » pour les mœurs, agguériments & affaires » d'Eſtat : c'eſt honte d'eſtre contraints d'en- » voyer les jeunes hommes en Italie, d'où » ils reviennent plus chargez de vices que » de vertuz; encore plus grande qu'il faille » que les pauvres Gentils-hommes donnent » leurs enfans pour Pages à ceux qui les » font ſervir de valets & macqueraux. Les » Gentils-hommes ſont néceſſités d'apprendre » leurs enfans eux-meſmes. Il y a peu d'ap- » parence (a) que les Roys eſtabliſſent des » lieux publics pour les nourrir, y ayant » pluſieurs qui les conſeillent oſter l'aguer- » riment, & ſouhaiter la Nobleſſe encore » plus ignorante qu'elle n'eſt. . . . . » Pour prouver la vérité de ſes réflexions, le Commentateur cite pluſieurs exemples tirés de l'Hiſtoire ancienne & moderne : enſuite il ajoute *que la Religion, les armes, les Loix & les Lettres ont tellement changé de pays qu'un chaſcun a eu ſon tour;* il en a

(a) Si le Commentateur eût vécu de nos jours, il auroit déſavoué cette aſſertion.

été de même rélativement à la population. « Il eſt apparent à quelques-uns, dit-il, » que depuis quatre-vingt ans il ſemble » que la France & la Flandre ſoyent plus » temperées qu'elles n'eſtoient. Il eſt cerain » que nos prédeceſſeurs vivoient, lorſque » ces régions eſtoient plus froides, ce qui » ſe monſtre par les habitations : au lieu » des grandes ouvertures des feneſtres de » maintenant, ils n'avoient que des lucarnes, » bâtiſſoient leurs murailles eſpeſſes : leurs » perſonnes portoient des chaperons & des » fourrures, & meſme uſoient infinis eſpices, » & ſe tenoient couverts dans leurs maiſons; » ce qui peut être referé à la multitude de » bois qui lors eſtoit en ce pays, leſquels » partie en déſerts, le froid y eſtoit plus » extrême. »

(3) « Fortune, malgré Charles, (ſelon » le Commentateur) l'appelle à la Monarchie » de l'Europe par la priſe de Rome, ce qu'il » eut peu entreprendre ſans blaſme. M. de » Bourbon pouvoit eſtre accuſé de ce mal, » dont l'Empereur eut tiré le fruict; allant » à Rome feignant d'y mettre ordre il pou- » voit ſous le nom de réformation de l'Egliſe » rendre ſes ſoldats citoyens Romains, leur

» donner le bien des vaincuz, & remettre » deſſus les Aigles & les Légions Romaines. » S'il n'euſt précipité la liberté du Roy, il » le pouvoit avoir avec le Pape priſonnier; » & ſous prétexte de réformation (s'eſtant » le Pape mal famé) il ſe faiſoit Monarque » abſolu, & euſt diviſé la ligue faicte contre » luy les uns par les autres. »

(4) En parlant ici de François I, voici comment le Vicomte de Tavannes le caractériſe; & les faits ne démentent pas cette eſquiſſe ſingulière. «, L'âge, dit-il, attiedit » le ſang, les adverſités l'eſprit, les hazards » le courage; & la Monarchie déſeſpérée » n'eſpere que volupté. Tel eſtoit le Roy » François, bleſſé des Dames au corps & » en l'eſprit, la petite bande de Madame » d'Eſtampes gouverne. Alexandre voit les » femmes (a) quand il n'a point d'affaires,

(a) Le Préſident Hénault, dans ſon Abrégé chronologique, Tome I, page 347 de l'Edition de 1749, in-8°, en rapportant ce paſſage, n'avoit pas l'ouvrage ſous les yeux : le voici ſelon lui : *Alexandre faiſoit l'amour, quand il n'avoit plus d'affaires, & le Roi François ne s'appliqua aux affaires que quand il ne fut plus en état de faire l'amour* : les expreſſions du texte ne ſe retrouvent plus ici; & c'eſt ce qui arrive ſouvent, lorſqu'on cite de mémoire, ou ſur la foi d'autrui.

» François voit les affaires quand il n'a plus » de femmes. »

(5) On a vu dans les Mémoires de Martin du Bellay, comment Henry VIII se sépara de la Comunion Romaine ; c'est à cause de cette séparation que Tavannes l'accuse d'avoir embrassé le Luthéranisme. Nous avons remarqué précédemment (a) quà cette époque on appelloit Luthérien quiconque ne reconnoissoit pas la juridiction du Pape ; & ce fut-là le terme où le Monarque Anglois s'arrêta. Il se substitua au Pape en fait de Suprématie Ecclésiastique. Il étoit si éloigné d'adopter les opinions de Luther, qu'en 1531 cet Apôtre de la réforme, instruit des demêlés de Henri avec la Cour de Rome, s'étant avisé de lui écrire, le Prince Anglois lui témoigna le plus souverain mépris. Lorsque cette scission devint publique, la conduite de Henri ne fut pas moins bizarre. Il persécuta alternativement les Protestans & les Catholiques ; les premiers parce qu'ils rejettoient une partie des dogmes de l'Eglise de Rome, & les seconds parce qu'ils recon-

(a) Voyez l'Observation, n°. 5, sur le deuxième Livre de Montluc, Tome XXII de la Collection, p. 430.

noiſſoient l'autorité du Pape. Le ſucceſſeur de Henri franchit le pas ; & par la ſuite il y eut une ſéparation totale, ſoit dans les points de doctrine, ſoit dans les matières de diſcipline & de juriſdiction.

(6) Nous ne copierons pas la totalité de la digreſſion du Vicomte de Tavannes ſur la découverte du Péru (autrement dit Pérou) qu'il appelle le monde neuf. Après avoir déclaré que cette découverte eſt une grace de Dieu accordée aux Eſpagnols, parce que l'héréſie n'a point penetré chez eux, il ajoute ce qui ſuit... « Les Religions, la ſcience, » les bonnes loix paſſent d'un pays à autre. » La multitude d'hommes qui vont ès terres » neufves, font douter qu'ils ne les tranſ- » portent, & que par nos meſchancetez nous » devenions ſauvages. Ce n'eſt merveille » de tant de pays que poſſédent les Eſpa- » gnols, mais bien qu'ils ne ſont Monarques » du monde par l'or trouvé aux Indes, » lequel eſt le nerf de la guerre. Auparа- » vant le vin étoit à un liard la pinte, la » journée de trois ſols : maintenant la dé- » penſe eſt dix fois doublée, ainſi que l'or » trouvé par lequel ils ont autant de fois » pu acheter le monde, avec moyen de re-

» tirer leur argent par les eſpiceries. C'eſt » ignorance de regretter le paſſé, penſant » que la terre produiſoit davantage en ce » tems-là : l'abondance des vivres eſt ſem- » blable ; celle de l'or excede, lequel eſt » devenu à bon marché. Il ne s'eſt trouvé » des mines de poules, ny bleds, draps, ny » toiles, mais bien de l'or & de l'argent. La » nouvelle de ces deſcouvertes devoit eſton- » ner le Conſeil des Roys, & faire craindre la » Monarchie des Eſpagnols..» Jean de Saulx propoſe différents remedes pour empêcher que les Eſpagnols ne parviennent à cette Monarchie univerſelle ; d'abord c'eſt de créer une monnoie de fer, comme les Spartiates : *le fer vainc l'or* ; dit-il : ſon ſecond moyen conſiſte à prendre des meſures pour qu'il ne paſſe plus de François en Eſpagne. « Il » part annuellement (remarque-t-il) dix » mille que Brethons, Gaſcons & Auver- » gnats qui vont labourer & ſervir en Eſ- » pagne, puis ſe naturaliſent, donnent moyen » aux Eſpagnols de ſortir d'Eſpagne, & ne » ſe meſler que de guerre. Que le Roy » l'empeſche, en peu de tems l'Eſpagne ſera » tarie d'hommes, & les Indes d'Eſpagnols » contraints quitter la guerre & la mer pour » labourer les terres de leur pays. *n*

(7) Ce *Muleazar* étoit *Muley-Aſſan*, Roi de Tunis, qui avoit été détrôné par le Corſaire *Chairadin*, plus connu ſous le nom de Barberouſſe (a). On obſervera que ce Prince Africain, dont Charles-Quint prit la défenſe, s'étoit frayé le chemin au trône, en empoiſonnant ſon pere, & en égorgeant pluſieurs de ſes freres. Auſſi l'Empereur marcha-t-il à Tunis, moins pour ſtipuler les intérêts de ce monſtre, que pour déconcerter les projets dangereux de Barberouſſe. Quoiqu'il en ſoit, cette expédition fut couronnée d'un heureux ſuccès. Charles-Quint prit le fort de la Goulette, & battit Barberouſſe. Les Eſclaves Chrétiens, qui ſe trouvoient en grand nombre à Tunis, lui ouvrirent les portes de cette ville. La conduite que tint alors le Monarque Eſpagnol le couvrit de gloire. En remettant la couronne ſur le front de Muley-Aſſan, une des clauſes de leur traité fut la liberté de vingt mille Eſclaves Chrétiens, qui habillés & renvoyés chacun dans

(a) La couleur de ſa barbe lui valut ce ſurnom. Chairadin, fils d'un potier de terre de Lesbos, commença par être Pirate, devint Roi d'Alger & Amiral en chef de Soliman. On le regarda ſur mer comme le rival d'André Doria; & plus d'une fois il fit trembler l'Italie & l'Eſpagne.

leur patrie, rendirent Charles-Quint pour le moment l'idole de l'Europe entiere. Il eſt bon de prévenir le Lecteur que l'Hiſtorien moderne (a) de Charles-Quint date ces divers événements de l'année 1535, tandis que M. l'Abbé Garnier (b), dans ſon Hiſtoire de France, les place ſous l'année 1534; & c'eſt ce que Tavannes a fait. La même variation de dates ſe retrouve entre ces Hiſtoriens par rapport au rétabliſſement d'Ulrich dans ſon Duché de Wirtemberg.

(8) Dans les Mémoires de Guillaume du Bellay, Tome XIX de la Collection, p. 296 & 463, on a vu la Comédie qu'Antoine de Leve joua en cette circonſtance : il fut un de ceux qui déterminerent Charles-Quint à pénétrer en Provence; & c'eſt ce que le Vicomte Tavannes remarque dans ſon Commentaire ſur les Mémoires de ſon pere, en s'exprimant ainſi ... « Les prophéties ſont » accomplies, les révélations rares; les ef-

(a) Hiſtoire de Charles-Quint, par Robertſon, depuis la page 142, juſqu'à la page 156, Tome II de la Trad. Françoiſe, in-4°. Du Bellay a adopté la même date. Voyez le Tome XIX de la Collection, p. 321.

(b) Tome XXIV de l'Edition in-12, p. 527.

» prits ne devinent que par conſidération » des choſes paſſées & préſentes, dont les » rencontres ſont fortuites. Antoine de Leve » devoit mourir en France, enterré à Saint- » Denis : vray ; mais c'eſtoit à Saint-Denis » de Milan qu'il fut porté mort de France »... Croiroit-on que ce fragment du Commentaire que nous citons, ſe trouve noyé dans ſept pages in-folio à deux colonnes au milieu de réfléxions tout-à-fait étrangeres au ſujet, telles que ſur l'éternité de l'ame, & ſur la bonté de la cavalerie & de l'infanterie (a) chez les différentes Nations.

(9) Les Mémoires de Tavannes ne ſont pas le ſeul ouvrage où l'on attribue à Jean de Humieres le délabrement des affaires de la France en Piémont. Il nous ſemble qu'on a calomnié la mémoire de ce brave Officier. Un monument du tems nous apprend qu'il ne faut pas juger les hommes d'après les événements, mais d'après les circonſtances où

(a) Cette dernière digreſſion tend à prouver que rarement dans un état la cavalerie & l'infanterie ſont également bonnes. « Dès que les Gentilshommes Alle- » mands ſe ſont faits Reiſtres, *dit-il*, les Lanſquenets » valent peu. La cavalerie Eſpagnole eſt foible, l'in- fanterie très-bonne où ils ont tout leur cœur.

ils ſe ſont trouvés. Voici ce que porte l'*Extrait d'une Inſtruction* (a) *au Sieur de Langey, Gentilhomme de la Chambre du Roi, envoyé vers le Seigneur d'Humieres, Lieutenant-Général en Piémont, du 11 Aouſt 1537* . . . « Si » ainſi eſt que l'armée aille chacun jour en » diminuant & affoibliſſant tant de gens de » cheval que de pied, & généralement de » toutes choſes : le mieux que ledit Sieur » Humieres puiſſe faire, afin de ne demeu- » rer à la diſcrétion des ennemis, ou d'eſtre » contraint de ſe retirer en déſordre, eſt » de regarder de bonne heure pour ne tom- » ber en cette défaveur & inconvénient, à » retenir ſeulement les principales villes & » places gardables : à ſçavoir, Turin, Pi- » gnerol, Savillan, Quiers, Albe, Queras, » Verceil, & y faire retirer tel nombre de » gens de guerre qu'il verra eſtre pour le » mieux, avec les Capitaines qu'il connoiſtra » eſtre les plus obeyſſans, & meſme le plus » grand nombre de François qu'il pourra, » attendu meſme que, comme il a écrit, » ceux des villes craignent merveilleuſement » les garniſons d'Italiens . . . »

(a) Cette inſtruction, & les remarques qu'on y a jointes, ſont tirées des Lettres & Mémoires d'Eſtat de Ribier, Tome I, p. 53 & 54.

Ce qu'on vient de lire atteſte combien la poſition des François étoit déſavàntageuſe lorſque Humieres remplaça l'Amiral Chabot : tous ces faits ſont confirmés par le témoignage de Martin du Bellay. « D'Humieres » (remarque Ribier) trouva les affaires du » Roy en grande combuſtion, non-ſeulement » à cauſe des particularitez qui eſtoient en » l'armée, mais auſſi parce que celle de l'Em- » pereur ſe fortifioit de jour en jour ; de ſorte » que ſi M. d'Humieres y arrivoit ſans avoir » une teſte de quatre ou cinq mille Suiſſes & » quelque renfort de gendarmerie, il lui ſe- » roit impoſſible de ſe rendre maiſtre de la » campagne... Car de luy imputer qu'il n'eut » pas la force & l'adreſſe depuis ſon arrivée » de pacifier toutes les querelles & différends » des Chefs, & les revoltes & mutineries » des gens de guerre Italiens & Lanſquenets, » ce reproche ſeroit impertinent, & teſmoi- » gneroit l'ignorance de l'hiſtoire du tems... » Les Italiens & les Allemands eſtoient preſts » de ployer les Enſeignes & ſonner la re- » traicte quand il arriva, ſi par ſes inſtantes » perſuaſions & prieres, il n'euſt fait (dit un

(a) Liv. VIII de ſes Mémoires, Tome XX de la Collection, p. 219, 235 & ſuiv.

» Hiſtorien (a)) bourſiller dans le camp les » bons François... « J'ay eſtimé (continue » Ribier) devoir auſſi pour l'honneur de » cette illuſtre Maiſon, & pour la vérité re- » preſenter les circonſtances de ce déſordre » d'armée de ſon tems, duquel injuſtement » & à tort quelques Hiſtoriens lui attribuent » la faute; & ſembleroit à leur rapport, qu'il » auroit manqué en ſa charge d'eſprit & de » cœur, au lieu qu'il feit dignement paroiſ- » tre l'un & l'autre : auſſi le Roi, la guerre » eſtant finie, luy confia par la conſidération » de ſa ſageſſe & grande vertu, le gouver- » nement (b) des enfans de France, qu'il » conſerva juſqu'à ſon déceds (c) en 1550.»

(10) A la ſuite du récit des événemens qu'on vient de lire, le Commentateur, ſelon ſon uſage, a inſéré ſes réflexions. Après avoir maltraité les Hérétiques, il s'éleve fortement contre les guerres entre

(a) De Serres en ſon Inventaire ſous François I.

(b) C'eſt à cette place de Gouverneur des Enfans de France, que Tavannes fait alluſion.

(c) Dans les Mémoires de Vieilleville, on fait mourir Humieres en 1554. Lorſque nous publierons ce dernier ouvrage, cette contradiction ſera diſcutée. Au ſurplus, on prévient le Lecteur que Moréri a adopté la date fixée par Ribier.

Princes

Princes Chrétiens. Il veut que ceux-ci ſe réuniſſent contre le Turc, leur ennemi commun ; & il développe à ce ſujet ſes idées dans un diſcours aſſez prolixe, intitulé : *Admoneſtemens aux Roys de France & d'Eſpagne pour l'entrepriſe des Turcs*..... Afin de montrer combien il eſt facile de vaincre cette Nation dès qu'elle a éprouvé un revers, il raconte « qu'étant arrivé à Conſtantinople quelque » tems après la bataille de Lepante (a), il » apprit que les Soldannes du Serrail, & les » principaux Seigneurs & Bachatz tranſpor- » toient toutes leurs richeſſes en Aſie, ne » tenant pour bien aſſeuré qu'ils ſe peuſſent » garder à Conſtantinople, ſi les Chreſtiens » ſuivoient leur pointe, pour la grande re- » bellion qui ſuivroit par l'aide des Grecs...»

(11) Le Pape, l'Empereur & les Vénitiens avoient bien fait une ligue contre le

(a) La bataille de Lepante ſe livra en 1571. Ainſi on voit quel rapport cet évènement pouvoit avoir avec ceux qui s'étoient paſſés en 1538. De-là on peut juger ſi nous avons eu tort de déſigner ſous le nom de commentaire ou paraphraſe des Mémoires de Tavannes, les réflexions qui appartiennent à Jean de Saulx, & ſi nous ne devions pas en faire un uſage ſobre & modéré.

Turc : mais François I n'y étoit point entré. Charles-Quint & ſes Agents n'épargnerent rien pour qu'on le crût. Comme François I même depuis l'entrevue de Nice avoit toujours conſervé des Ambaſſadeurs à Conſtantinople, on voit dans pluſieurs de leurs dépêches, que les Impériaux affectoient de ſemer les bruits de cette ligue prétendue. Cependant on ne ſçait plus que penſer à cet égard, lorſqu'on lit ce qui ſuit dans une inſtruction donnée le dernier Novembre 1538 par Charles-Quint à l'Archevêque de Limden, qu'il renvoyoit en Allemagne. « Vous pourrez » (y eſt-il dit) advertir leſdits Eſtats de la » Germanie que ledit Seigneur Roy très» Chreſtien nous a de ſon propre mouvement » envoyé offrir trente mille écus par mois, » pour nous aſſiſter à l'offenſion contre le » Turc...». François I étoit ſi peu conſéquent dans ſes démarches, ou plutôt ſi confiant qu'il ne ſeroit pas impoſſible qu'il eût fait des offres de ce genre.

(12) Marguerite, ſœur de François I, & Henri d'Albret, ſon époux, furent contraints de conſentir à ce mariage. Leur fille en ce moment devint une de ces victimes qu'on a ſi fréquemment ſacrifiées à la politique,

« Les ſolemnitez de ce mariage (dit Favyn » dans ſon Hiſt. de Navarre Liv. XIII, p. 762) » s'en firent le 15 Juillet l'an 1540, la Prin- » ceſſe eſtant pour lors âgée d'onze à douze » ans. Mais ce mariage n'eſtant conſommé » pour lors, attendu la jeuneſſe d'icelle ; & » trois ans après, ce Duc s'eſtant remis du » party de l'Empereur, il fut déclaré nul, au » deffault du conſentement de la Princeſſe, » qui n'avoit l'aage pour déclarer ſes con- » ceptions ... ». Elle épouſa depuis Antoine de Bourbon-Vendôme ; & elle fut mere de Henri IV.

(13) La Médecine (obſerve ici le Vicomte » de Tavannes.) a des incertitudes : la Chi- » rurgie en eſt plus exempte. Ils ont des » Auteurs qu'ils ſuivent de point à autre, » comme ſi les religions, les naturels, les » tems n'avoient changé les corps. Infinis » ſont morts avant que les maladies & com- » plexions ſoient cognues. Ces Docteurs ont » pluſieurs fois changé leurs drogues & mé- » thodes. Peu guériſſoient au commence- » ment des arquebuſades : de mon tems ils » faiſoient de grandes inciſions, dilatoient » la playe pour donner voye à l'apoſtume » avant qu'elle apparuſt ; mal ſur mal pire

» que les coups. Le raſoir amy eſtoit plus
» plus dangereux que la balle ennemie. Ils
» appliquent des unguents chauds pour pro-
» voquer le pus, qui ne peuſt eſtre ſans une
» extreme douleur, attrition & accidens,
» dont enſuit la gangrene & la mort; ainſi
» que ſi on ne pouvoit guérir un mal ſans
» en faire un plus grand. J'en ay veu pan-
» ſer de charpie & d'eau fraiſche qui, te-
» nans la playe nette, en guériſſoient plus
» que les Chirurgiens, ne faiſant douleur
» par ſonde & attraction d'unguents, laiſ-
» ſoient faire nature. L'inciſion de la peau
» ne ſert, puiſque l'apoſtume n'eſt encore
» formée au dedans; & quand elle ſe monſ-
» tre au dehors, qu'ils nomment abſès, c'eſt
» le tems de l'inciſer. Ils tuent la nature, la
» voulant prévenir: les Chirurgiens les plus
» excellents empeſchent l'apoſtume, & n'ont
» à combattre que le coup originel, & non
» l'accidentel. Ils diront qu'il en mourra
» beaucoup par cette pratique: on reſpond
» qu'ils en ſauvent fort peu des grandes bleſ-
» ſures. Je parle par expérience pour avoir
» eſté dix fois bleſſé, graces à Dieu, jamais
» par derriere; panſé des meilleurs Chirur-
» giens des Roys & des Princes. J'eus une
» arquebuſade en la jambe, où j'avois une

» balle ramée qu'ils médicamenterent dix
» jours, comme s'il n'y eut eu rien d'es-
» trange dedans. Au dixieſme mon Chirur-
» gien vint de Bourgogne, qui me tira la
» balle, me ſauva vie & jambe preſte à coup-
» per. Croyez les Chirurgiens, ils vous tuent.
» Ne les croyez point, ils vous accuſent. S'ils
» vouloient bien eſtre crus, il faudroit qu'ils
» donnaſſent caution, & qu'ils fuſſent punis
» de mort, s'ils manquoient à guérir . . . ».

(14) En comparant le précis des révolutions de la Hongrie avec celui que nous allons tracer, il ſera facile de rectifier les inéxactitudes que le premier contient. En 1527 Louis II Roi de Boheme & de Hongrie, combattant à Mohacz contre Soliman fut vaincu, & tué. Comme il n'avoit point d'enfants, les deux Trônes qu'il laiſſoit vacants, tenterent l'Archiduc Ferdinand; & il eut le bonheur d'obtenir l'un & l'autre. Sa ſœur Marie, veuve de Louis II, l'aida par ſes intrigues à s'emparer de celui de Hongrie. Bientôt une partie de la Nobleſſe Hongroiſe réclama le droit d'élire librement ſes Rois. Elle plaça le diadême ſur la tête de Jean Zapol Scepus. La Hongrie devint le théatre d'une guerre ſanglante entre Ferdinand & le nouveau Monarque. Jean

Zapol, ſecondé par les Turcs, reſta maître d'une portion conſiderable de la Hongrie. Mais las d'être continuellement aux priſes avec Ferdinand, & ſe défiant des Turcs ſes alliés, il conſentit par un traité ſecret à ce que Ferdinand fut ſon ſucceſſeur; en conſéquence le Prince Autrichien le reconnut Roi: après avoir ſigné ces conventions, Jean Zapol épouſa Iſabelle fille de Sigiſmond Roi de Pologne. Il mourut la même année; & Iſabelle lui donna un fils qu'il inſtitua ſon héritier. La Nobleſſe Hongroiſe nomma ce jeune Prince Etienne, & s'empreſſa de lui prêter ſerment. On préſume bien que Ferdinand fit valoir ſes prétentions. La Reine Iſabelle, & Georges Matinuzzi, depuis Cardinal, chargé de la tutelle du fils de Jean Zapol, repouſſerent à main armée les troupes de Ferdinand. Ils appellerent les Turcs à leur ſecours; & l'armée de Ferdinand fut détruite ſous les murs de Bude. Envain offrit-il d'etre tributaire de la Porte Ottomane. Soliman ne l'écouta pas. Il convoitoit pour lui-même la Couronne de Hongrie; & ſe ſervant du droit du plus fort il la plaça ſur ſa tête. Iſabelle & ſon fils furent relegués en Tranſilvanie. Martinuzzi (a), en frémiſſant,

(a) Ce Martinuzzi (dit Robertſon, Tome II,

céda à la néceſſité ; & dans ſon cœur il préparoit dejà la vengeauce : telle étoit la poſition de Ferdinand qui naturellement auroit du arréter Charles-quint en Allemagne. Mais l'expédition d'Alger l'entrainoit ; & il y alla en 1541 perdre beaucoup d'hommes & de tréſors.

(15) Nous devons prévenir le lecteur que les particularitez de cette méſintelligence entre Tavannes & le Duc de Guiſe, ne ſe trouvent dans aucuns des mémoires du tems, & que l'hiſtoire n'en a point fait uſage. Montluc & Vieilleville étoient occupés ailleurs, & n'en ont rien dit. Martin du Bellai eſt le ſeul qui ait détaillé les opérations de l'armée du Duc d'Orléans. Son récit quant au fond, s'accorde avec celui de Tavannes : ils ne different que ſur les faits particuliers. Du Bellai nous apprend que le vieux (a) Duc

p. 240) étoit propre à jouer un grand rôle dans les tems de trouble & de faction... Pendant la guerre, il dépouilloit la ſoutane, & montoit à cheval, armé d'un cimeterre & d'un bouclier. Au milieu de toutes les formes diverſes & oppoſées qu'il ſavoit prendre, il laiſſoit voir un deſir inſatiable d'autorité & de domination.

(a) Nous l'appellons le *vieux Duc de Guyſe*, pour le diſtinguer de ſes fils & petits fils, qui eurent le même

de Guiſe (Claude) commandoit ſous les ordres du (a) Duc d'Orleans : mais dans le nombre des Seigneurs de marque qui accom-

titre que lui. Au ſurplus, à l'époque dont il s'agit, il ne devoit plus être jeune. Louis XII l'avoit marié en 1512 à Antoinette de Bourbon, ſœur de Charles I, Duc de Vendôme, & fille aînée de François de Bourbon, Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg, Comteſſe de St. Paul. Le Duc Claude de Guyſe mourut au mois d'Avril 1550.

(b) « Les Capitaines chargez de guerre & d'un » Prince de quinze ans (remarque Jean de Saulx), » ſont en grande peine. Age ſans conduite, ambitieux, » outrecuidé qui ſe laiſſe flatter, poſſéder, empeſche » plus que l'armée. Eſchappé de la vue de ſon Gou- » verneur, s'il ne ſe perd, il en perd d'autres, met » confuſion, attire combat qu'il ne peut deſméler. S'il » fuit, la honte en eſt au chef : s'il vainc, il gagne de » l'outrecuidance, meſpriſe le conſeil, ſe prépare à » lourde cheute ; ſes mignons luy preſchent la liberté, » vice, voluptez, haine de celuy qui le tient ſujet, » qui eſt accuſé de larcin, de faire pour les ſiens, de » manque d'amitié. Cependant que les Capitaines » veillent contre les ennemis, le Pupil & ſes mignons » veillent contre eux : les lions priſonniers n'offen- » ſent point ; on s'en garde. Les Princes aſſujétis eſ- » tranglent à l'improviſte : ſans bride ils prodiguent » l'argent, meſnent à la boucherie, blaſment les ac- » tions, & font perdre leur conducteur, & quelquefois » eux-meſmes de deſpit. Rarement s'eſt veu un grand » Prince aymant ceux qui l'ont tenu ſubjet. Il ne s'en

pagnoient ce Prince, Tavannes n'eſt point nommé. Ce n'eſt pas que nous doutions qu'il n'y fut réellement. Nous obſerverons ſeulement que ſon age, & le grade militaire qu'il avoit alors, ne paroiſſoient guères lui permettre de tenir tête, & de vouloir ſe meſurer avec le Duc de Guiſe. A la vérité il avoit pour lui la faveur du Duc d'Orléans; & on ſcait qu'en ſe couvrant de cette Égide, l'audace & la preſomption peuvent & oſent beaucoup.

(16) On a vu, dans l'obſervation n°. 19 ſur le Xe livre de du Bellai tom. XXI. de la collection p. 314, le tableau de la fraieur des Pariſiens que Paradin nous a laiſſé. Nous y ajouterons *la lettre de M. de Villefrancon frere du Sieur de Tavannes à un de ſes amis ſur la ſortie de l'Empereur par laquelle paroit la peur de ceux de Paris.* Tel eſt le titre de ce monument ſingulier inſeré dans les Mémoires de Tavannes.

» faut charger qu'à douze ans; s'ils en ont ſeize ou » dix-huict, proteſter au pere de leur obeyr, & con- » ſeiller ſans s'obliger à la garantie des évenemens...

En liſant ces réflexions du Vicomte de Tavannes, il paroît qu'il avoit en vue le rôle que ſon pere avoit joué dans l'armée du Duc d'Orléans, & les déſagrémens qu'avoit éprouvés le Duc de Guyſe.

« Monſieur mon compagnon, pour ſatis-
» faire à votre deſir, je vous dirai qu'au par-
» tir du camp de Jaillon, voyant que l'Em-
» pereur s'en alloit le chemin de Paris,
» nous dreſſaſmes la teſte de noſtre camp
» droict à Brie contre (a) Robert pour eſ-
» tre au devant de luy; & eſtoit noſtre déli-
» bération (s'il fuſt marché plus avant) que
» nous allions camper au pont de Charen-
» ton, & delà au marché aux porceaux, où
» l'on s'eſtoit fortifié un camp; & eſtoit
» la ville ſi eſpouvantée qu'il n'y avoit de-
» meuré que bien peu de gens. Et ſans ce
» que le Roy y alla, je croy qu'il n'y fuſt
» demeuré perſonne. Selon qu'il ſe diſoit que
» l'Empereur venoit à Paris, M. le Dauphin
» manda au Roy qu'il ſeroit bon d'envoyer
» querir M. le Conneſtable pour mettre dans
» Paris : le Roy le trouva fort mauvais, &
» envoya querir M. d'Orleans pour aller
» audit Paris, lequel y alla en poſte; & je
» demeuray au camp. Pendant cela l'Empe-
» reur marcha droit à Chaſteau-Thierry où
» ſes gens ont beaucoup gagné; car l'on
» n'avoit rien retiré; & en faiſant ce chemin,
» l'on traiſtoit tousjours la paix, & c'eſtoit à
» accorder des oſtages. Et ce qui differoit de

(a) Brie-Comte-Robert.

» paſſer outre, eſtoit à ce que ſes gens fiſ-
» ſent leur profit : toutesfois il fut défendu
» de ne rien bruſler, & n'a-t'on pas bruſlé
» en tout ſix ou ſept villages. De Chaſteau-
» Thierry il dreſſa ſon chemin droit à Soiſ-
» ſons où il a ſejourné trois jours, & là fuſt
» faicte la réſolution de la paix, la ville ayant
» eſté auparavant pillée, & n'avoit le peu-
» ple rien tiré, ils ont faits de grands bu-
» tins. Et fut mandé M. d'Orléans pour ve-
» nir trouver l'Empereur audict Soiſſons,
» & partiſt ledict Seigneur de Paris en poſte,
» & me manda au camp que je l'allaſſe trou-
» ver à Villiers-Coſterets ; & y arrivaſmes
» Jeudy au ſoir ; & le Lundy en poſte nous
» vinſmes diſner audict Soiſſons ; en eſtoit
» deſlogé l'Empereur, & eſtoit à Nicy (a) :
» paſſaſmes nos chevaux de poſte fort las,
» & vinſmes audict Nicy où le Viceroy nous
» vint au devant avec un Roy d'armes &
» environ vingt-cinq chevaux, & diſt à Mon-
» ſieur que l'Empereur eſtoit deſlogé, &
» qu'il alloit coucher à Crepy en Launois (a)
» à trois lieues delà. L'Admiral vint auſſi
» devant, & preſta une haquenée à Mon-
» ſieur ; & nous ſur nos arridelles par les
» chemins rencontraſmes l'arrieregarde de

(a) Niſy. (b) En Laonnois.

» l'Empereur, & y avoit trois fois plus de » bagage que nous n'en avions en grand » désordre. Si nous n'eussions rien valu, » nous en avions grand marché, car son ar- » mée estoit fort diminuée, & n'y avoit pas » en tout vingt mille hommes accompagnez » de quatre à cinq mille chevaux. A nostre » arrivée à Crepy, l'Empereur vint au de- » vant de M. d'Orleans jusqu'à la porte de » son logis, & luy fit un grand bon recueil, » & le mena en sa chambre où ils parlerent » longuement ensemble, & le logea en une » chambre prés de la sienne, & emmena » mondict Seigneur jusques en sa chambre » pour le faire dehouzer (a), & fust servy » de la cuisine de l'Empereur ce soir là, » comme il a tousjours esté jusques à main- » tenant. »

(17) La lettre du Sieur de Villefrancon que contient l'observation precédente, & les faits particuliers racontés ici dans les Mémoires de Tavannes, développent le fil des intrigues qui produisirent le traité de Crespy. On y voit clairement que les droits de la Couronne & ceux du Dauphin y furent comptés pour rien. On sacrifia tout à l'ag-

(a) Se faire débotter.

grandiſſement du Duc d'Orléans ; & il n'eſt point ſurprenant que le Dauphin ait proteſté contre le traité en queſtion, comme on l'a lu dans l'obſervation n°. 21 ſur le Xe livre de du Bellay tom. XXI. de la collection p. 320. Cette négociation fut l'ouvrage de la Ducheſſe d'Eſtampes ennemie déclarée du Dauphin à cauſe de Diane de Poitiers maîtreſſe de ce Prince. Elle vouloit après la mort du Roi, s'aſſurer une retraite dans la Souveraineté deſtinée au Duc d'Orléans. Cette femme ambitieuſe & vindicative s'embaraſſoit peu d'armer un jour les deux freres l'un contre l'autre. D'après cela on ne doit point eſtre ſurpris des careſſes que l'Empereur prodigua au Duc d'Orléans (a) dans leur entrevue. Ce politique ruſé prévoioit que ſi le jeune Prince devenant ſon gendre, obtenoit les pays bas, c'étoit un ennemi qu'il plaçoit aux portes de la France. Dans le cas où cette alliance n'auroit pas ſon exécution, il reſtoit le maiſtre

(a) Nous ignorons pourquoi les Hiſtoriens généraux ou particuliers de Charles-Quint (nous n'en excepton pas Robertſon) ont à peine parlé de cette entrevue, qui nous ſemble donner la clef de tout ce qui ſe fit à Creſpy. La lettre du Sieur de Villefrancon, & les Mémoires de Tavannes, fourniſſoient cependant des particularités curieuſes.

de garder tout ce qu'il avoit promis par le traité de Creſpy. De maniere ou d'autre, il diviſoit les deux freres, & préparoit entre eux le germe de guerres civiles.

(18) « Il n'eſt licite à un Gentilhomme » François (obſerve à ce ſujet le Commentateur) de ſe donner entierement aux Princes, Seigneurs, n'y freres des Rois au » préjudice du ſervice de Sa Majeſté, moins » en prendre penſion. Les Grands veulent » leurs ſerviteurs tous à eux, deſirent d'iceux aſſiſtance & conſeil pour & contre » l'Eſtat, autrement les mépriſent. Ceux qui » ont bonne conſcience ne s'y engagent principalement à ceux qui aſpirent à troubler » l'Eſtat. Bien peuvent-ils aſſiſter leurs maiſtres de conſeil pour faire leurs conditions » meilleures envers le Roy. Eſtant jeune le » Sieur de Tavannes conſeille M. d'Orleans » de demander la Bourgogne au préjudice » de la France, & vieux ne veut prendre » penſion de M. d'Anjou, qui fut depuis » Henri III, ſans permiſſion du Roi Charles IX; tant ſont diverſes & changeantes » les opinions ſelon les ages. »

(19) Nous n'avons pu faire aucun uſage du Commentaire inſeré par Jean de Saulx

à la ſuite du récit des évenements qu'on vient de lire, depuis le mariage du Sieur de Tavannes juſqu'à l'avenement de Henri II. au Trône. Ce Commentaire de treize pages in folio ne contient que des diſcuſſions ou inutiles, ou étrangères au ſujet. On y trouve une eſpèce de précis de l'hiſtoire du Lutheraniſme en Allemagne. Delà l'auteur paſſe aux réſultats dangereux ſelon lui, des alliances qu'on contracte avec les infideles & héretiques. Enſuite il s'occupe de la réformation de l'Egliſe, d'un nouvel ordre à y établir, des moyens de réunir les différentes Communions, & enfin de ce qui concerne l'autorité des Conciles.

(20) Le 10 Septembre 1547 le Duc de Sommerſet, protecteur d'Angleterre, battit complettement les Ecoſſois à Pinkey. Il vouloit que les Ecoſſois conſentiſſent au mariage de Marie leur jeune Reine avec Edouard ſon pupile. Henri II avoit des vuës ſur cette Princeſſe pour le Dauphin ſon fils. Il ſe hâta (a) donc d'envoyer un corps de troupes en

(a) Quelque célérité qu'on apportât, il falſut un certain délai, pour raſſembler un corps de troupes, & pour approviſionner des vaiſſeaux. D'Eſſé prit terre à Dumbar en Ecoſſe, le 18 Juin 1548.

Ecoſſe. André de Montalembert Seigneur d'Eſſé, qui le commandoit, s'étoit diſtingué ſous le regne précédent en defendant Landrecy contre Charles-quint. Nos Hiſtoriens vantent la diſcipline que d'Eſſé fit obſerver à ſes troupes. Les Ecrivains Anglois ne conviennent pas de ce fait. Hume (a) particulierement raconte que dans un tumulte, qui s'éleva à Edimbourg, le Prévot de cette ville & ſon fils furent tuez par des ſoldats François. D'Eſſé, ajoute-t'il, aulieu de faire quelque ſatisfaction pour cet acte de violence commis par ſes troupes, les conduiſit précipitamment à Haddington, dont une armée Angloiſe l'avoit contraint de lever le ſiege. Ce fut là un des motifs qui rendirent d'Eſſé désagreable (b) aux Ecoſſois, & qui déterminerent Henri II (c) à le rappeller. De leur

(a) Hiſtoire de la Maiſon de Tudor, Tome III, p. 415. In-4°.

(b) Par rapport au fait qu'on vient de lire, il paroît que Hume a adopté le récit de Tindal & de Buchanan. Mais on remarquera que Beaugué dans l'Hiſtoire des campagnes de 1548 & 1549, atteſte formellement que d'Eſſé punit les François, auteurs du meurtre en queſtion.

(c) Il fut remplacé par la Barthe, Seigneur de Termes. C'étoit de cet Officier qu'on diſoit, pour

côté

côté nos Hiſtoriens attribuent ſon rappel au délabrement de ſa ſanté. Quoiqu'il en ſoit, Hume lui-même avoue la capacité de cet Officier. Henri II à ſon retour lui donna le collier de ſon ordre & une compagnie de quarante lances. D'Eſſé méritoit ces récompenſes ; il avoit arrêté les progrès des Anglois ; & il contribua au parti que les Ecoſſois prirent d'envoier en France leur jeune Reine pour y eſtre elevée, en attendant que ſon mariage ſe conſommât avec le Dauphin. Elle débarqua (a) à Breſt le 13 Juillet 1548.

peindre ſa manière d'être, *ſageſſe de Termes.* Il fut ſévère en fait de diſcipline, ſi l'on en croit le Baron de Forquevaulx dans ſes vies de pluſieurs grands Capitaines François, p. 56. « L'exemple de ſa juſtice eſt » remarquable en un ſoldat qu'il récompenſa d'un prix » militaire, pour avoir le premier monté ſur le baſ» tion d'un fort aſſiégé, duquel la priſe s'enſuivit, » lequel ſoldat toutesfois il fit pendre & eſtrangle, » une heure après, ſachant qu'il eſtoit ſorti de ſon » rang, & eſtoit allé ſans commandement à cet aſſaut ». Cet évènement arriva tandis que de Termes commandoit en Ecoſſe.

(a) Le Chevalier de Villegagnon, Commandant de nos galères, avoit été chargé de ce précieux dépôt. Afin de dérober ſa marche aux Anglois, il ſortit avec ſes galères de la rade du petit Leith, feignit de prendre la route de France, & cotoya le nord de l'Ecoſſe.

Henri II en l'apprenant, fut transporté de joye. On peut en juger par les expressions des (a) lettres qu'il écrivit aux Etats d'Ecosse, & à de Selve son Ambassadeur à Londres. *Monsieur de Selve* (marquoit-il à ce dernier) « La Reine d'Ecosse ma fille est arrivée saine » & sauve Dieu mercy à port de Salut en » mon pays & Duché de Bretagne & la fais » mener & conduire là où est mon fils Dau- » phin son mary, pour estre nourrie avec » luy, ayant esté le contract de mariage d'en- » tre eux deux fait & passé en Escosse... Et » l'investiture & possession des Royaumes, » sceptre & couronne baillée & délaissée en » la presence & du consentement des Estats » du pays à mes Deputez au profit de mon- » dit fils... A cette cause vous irez trouver le » Protecteur d'Angleterre auquel vous direz » & ferez entendre de ma part que je me » suis tenu par mon devoir & obligation à » la protection dudit Royaume d'Ecosse, » comme du mien propre &c.

Arrivé à Dumbriton par une route, qui pour des galères avoit paru jusqu'alors impraticable, il prit la Reine sur son bord, & la conduisit en France.

(a) Cette lettre de Henri II à de Selve, & celle qu'il adressa aux Etats d'Ecosse, sont dans l'ouvrage de Ribier, Tome II, p. 152.

(21) « L'exercice de l'eſcrime, dit à ce » ſujet le Vicomte de Tavannes donne la har- » dieſſe, ſauve la vie & l'honneur néceſſaire » pour les fréquents duels uſagés en (a) ce » temps. Celuy de monter à cheval, volti- » ger, danſer, le jeu de la paume ne ſont » à méſpriſer des jeunes. Cela leur croiſt la » force & diſpoſition : quelquefois une de » ces perfections les jette en faveur des Roys » & des Dames, pour eſtre après employez » à quelque meilleure choſe, faiſant plan- » che à l'entrée du maniement des affaires; » & pour faire preuve de valeur en longue » paix, ſe devroit rendre les tournois plus » dangereux, permettant de rompre en camp

(a) C'étoit dans les premières années du 17e. ſiècle qu'il écrivoit ces réflexions : « auſſi en propoſant les » moyens d'abolir les duels, remarque-t-il, qu'on ne » ſauroit aſſez blaſmer ces mauvais Conſeillers qui » diſoient au feu Roy Henri IV que, pour éviter la » guerre civile, il falloit permettre les duels pour » purger ce feu & ce ſang bouillant de la nobleſſe, » qui ne pouvant agir contre leſdits eſtrangers, agit » contre ſa propre patrie. Il remarque encore que » depuis ſon advis, la Royne mere avoit commencé » ce que le Roy Louis treizieme avoit parachevé, de » jurer & s'obliger ſolemnellement de ne donner au- » cune grace des duels, & appliquer la confiſcation » des délinquans aux pauvres.

» ouvert à fer eſmoulu, combattre à l'eſpée » tranchante eſpointée bien armez : il n'y » auroit grand péril : la durée des combats » donneroit tems de les ſéparer, ſatisferoit à » ce feu de jeuneſſe deſirant la guerre pour » manier les armes, ſans qu'ils adviſent ſi » elle eſt juſte. Il n'y a que ſix vingts ans » que les combats s'exerçoient avec les ſuſ- » dits périls, quaſi à outrance; les juges » les ſéparoient avant l'extrême danger, » donnoient l'honneur à qui il appartenoit. » C'eſtoit un attiediſſement des guerres civi- » les : ce qui ſe pratiquoit par les anciens, » teſmoigné par les Romans où ſont naive- » ment dépeints tournois, inventions & de- » viſes d'armes & d'amours, ſur quoy les » Perceforeſt, Lancelot &c. ont eſté inventez » pour eſmouvoir la valeureuſe jeuneſſe à » ces exercices honneſtes. »

Delà l'Auteur paſſe à l'abus des duels. Il offre un projet pour y remédier. Il voudroit que dans chaque province on érigeât un tribunal de ſix Gentilshommes dont les ordonnances reſſortiroient aux Maréchaux de France. Nous ne le ſuivrons pas dans ces détails, ni dans ceux d'une longue digreſſion qu'il fait ſur la falcification des monoyes : il developpe les injuſtices qui juſquà ſon tems

ont pu être (a) commiſes en cette partie. Parmi ces accuſations il y en a de graves, ſi elles étoient prouvées : mais nous ne pouvons paſſer ſous ſilence une anecdote qu'il rapporte. « J'ay cogneu (écrit-il) des Gen-» tilshommes faux monoyeurs qui ſe diſoient » gens de bien ne faiſant que *tales & florins* » en vengeance, diſoient-ils, du feu que » les Allemands avoient mis en France, & » n'en faiſant de celle du Roy ne croyoient » eſtre réprehenſibles. Ils nommoient leurs » maiſtres faux monoyeurs du nom de Phi-» loſophe, ou diſtilateur, ne ſe cachoient » point, & ſortoient des fourneaux pour » s'aſſéoir à la table de leur maiſtre ſous » ce nom de Philoſophe. Leurs voiſins les » ſoupçonnoient, & avec leurs riſées ils » furent deſcouverts en Allemagne, & en » France en peine, en danger, & perte » d'honneur. »

(22) Ce projet de Charles-Quint, que la

(a) On verra dans les Mémoires de Vieilleville les abus en ce genre, auxquels ſe livroient les prépoſés du Cardinal de Lénoncourt, Evêque de Metz. Ce fut le ſujet d'une groſſe querelle entre le Prélat & Vieilleville : le guerrier reſta le maître; & l'Evêque de Metz perdit ſon droit de faire battre monnoie.

politique des Princes Allemands étoit interreſſée à contredire, éprouva les plus fortes opoſitions de la part de Ferdinand ſon frere. En qualité de Roi des Romains la ſucceſſion à l'Empire ſembloit dévolue à Ferdinand ; auſſi ne négligea-t'il rien pour déconcerter les meſures de Charles quint. « J'ay entendu de bon lieu (écrivoit le 29 Juillet 1550 à Henri II Marillac (a) ſon Ambaſſadeur en Allemagne,) que l'Empereur l'ayant (b) voulu faire taſter ſur ce ſujet par le Sieur de Granvelle, quand on luy vint à dire qu'on ne deſireroit pas le faire demettre de ce titre, ſans le récompenſer ailleurs, pour ſçavoir comme il gouſteroit ce propos, le Roy qui ſçavoit qu'on vouloit luy faire ouverture de luy bailler le Duché de Vittemberg & quelques autres advantages, & faire que le Prince d'Eſpagne eſpouſaſt une de ſes filles, moyennant ce party & réſignation, vint tout court à dire qu'à la vérité il avoit tousjours trouvé l'Empereur ſi bon frere & Seigneur qu'il ne pouvoit croire eſtre vrays les propos qu'on avoit ſemez, tendant à ce qu'on le vouloit priver de la dignité qu'il avoit.

(a) Ribier, Tome II, p. 282.
(b) Il s'agit de Ferdinand.

» Granvelle s'appercevant bien à quoy cela » tendoit, se départit de luy. »

Outre l'opposition que Ferdinand manifestoit ouvertement, deux autres causes forcèrent Charles-Quint de se désister de son projet. Granvelle pere du Cardinal de ce nom, mourut à cette époque. Aussi (disoit Marillac dans une de (a) ses dépêches subséquentes,) *l'Empereur a perdu son Granvelle qui estoit un merveilleux cerveau pour inventer & conduire les pratiques qui tournoient à l'advantage de son maistre.* D'un autre côté Philippe II au lieu de chercher à plaire aux Allemands, se les aliena lorsqu'il parut au milieu d'eux. Ce Prince sombre & peu communicatif, se comporta comme il fit avec les Flamands. Entouré d'Espagnols, & ne parlant qu'Espagnol, on se rappella que son pere commandant à differents peuples, parloit à chaque individu sa langue maternelle: on mit en parallelle la taciturnité du fils avec l'air ouvert & l'affabilité du pere. Il en résulta un contraste qui ne fut pas favorable à Philippe.

(23) Probablement Tavannes veut parler du

(a) Ribier, ibid., p. 283.

fameux *Interim* (a) qui révolta également les Catholiques & les Proteſtans. Ce formulaire avoit eſté dreſſé par deux Docteurs Catholiques, & par un Théologien (b) Proteſtant. Il renfermoit un ſiſtême de Théologie conforme preſque en tous ſes points à la Doctrine de l'Egliſe Romaine. Il étoit exprimé en termes mitigés ; & on y avoit adopté exprès un certain nombre de conſtructions ambigues. Dans ce formulaire on toléroit juſqu'à nouvel ordre la Communion ſous les deux eſpèces ; & les Prêtres mariés pouvoient remplir les fonctions du Sacré Miniſtère.

(24) Dans le nombre des réflexions que le Commentateur fait ſur l'alliance de Henri II. avec Maurice & les autres Princes Allemands, celles qui ſuivent nous ont paru mériter d'être conſervées. Quelques unes nous ont frappé par leur originalité, le Lecteur les appréciera. « L'alliance du Roy Henri II » avec Moris (obſerve le Commentateur) » fut au préjudice de la Religion Catholi- » que en Europe ; la vengeance ſuit : la poſ-

(a) On appella ce formulaire *interim*, parce qu'il étoit proviſoire. L'Empereur le préſenta à la Diète d'Ausbourg, le 15 Mai 1548.

(b) Agricola.

» terité des Valois sous pretexte de la mesme
» Religion qu'ils avoient favorisée en Allema-
» gne, ont eu en France trente ans de guer-
» res civiles, & s'y sont perdus à la fin ;
» pour commettre un tel peché, il falloit
» conquérir non-seulement Metz, ains la
» moitié de la Germanie ; & devoit leur Ma-
» jesté penser que de la mesme mesure qu'ils
» mesureroient les autres ils seroient mesu-
» rez. Ceste entreprise d'Allemagne est re-
» marquable par l'imprudence de l'Empe-
» reur, legereté du Roy & ingratitude de
» Moris. L'Empereur après son malheur ne
» pouvoit faire mieux que se r'abiller avec
» les Allemands ; le Roy abandonné se re-
» tire par contrainte : Moris continuant la
» guerre, ne se pouvant faire Empereur
» pour l'opposition du Duc de Saxe, le
» Landgrave & Brandbourg, fit bien de faire
» paix ; le Roy pouvoit faire mieux, occu-
» per la plaine d'Elzaz (a), fortifier les fron-
» tieres du Rheim, comme protecteur &
» sans davantage irriter l'Allemagne, se con-
» tenter du Duché de Lorraine, récompen-
» ser le Duc en Anjou, faire une place im-
» prenable aux montagnes de Saverne, ou
» sur le Rheim, borner son Royaume de

(a) D'Alsace.

» Mets, de la foreſt noire : c'euſt eſté le ré-
» tabliſſement du Royaume d'Auſtraſie (a)
» joint à celuy de France. Le Roy n'eſtoit
» aſſez habile : le Conneſtable qui l'euſt de-
» ſiré, eut eſté contrarié de M. de Guyſe. »

(25) A la ſuite des événements dont on vient de lire le récit, depuis le retour de Henri II en France juſqu'à la capitulation de Sienne, le Vicomte de Tavannes a inſeré deux diſſertations, la premiere ayant pour titre : *Qu'il ne faut ſe mettre en place pour capituler* : la ſeconde eſt intitulée : *Charge de Mareſchal de camp devant une place.* Celle-cy renferme pluſieurs particularités qui concernent perſonellement Jean de Saulx & qui ſe ſont paſſées en 1591. Par la ſuitte nous ferons uſage de ces particularités. Le ſurplus des deux diſſertations ne nous a paru propre qu'à être indiqué au Lecteur qui voudroit y recourir.

(26) « Ces quatre Princes étoient de
» différente humeur (dit-on dans le Com-

(b) Par rapport à ce Royaume d'Auſtraſie, on retrouvera dans le trente-deuxième Chapitre du quatrième Livre des Mémoires de Vieilleville, le même plan & les mêmes vues politiques.

» mentaire) le Duc de Saxe peu fin ſe laiſſe
» emporter à ſon (a) univerſité de Wittem-
» berg, perdit ſon Electorat qu'il quitta à
» Auguſte, fils de (b) Moris de ſon vivant.
» Le Landgrave plus ſoldat, de foible en-
» tendement, ſe fit prendre ſur des paroles
» à deux ententes. Moris fin & ſans foy,
» manque à ſes parens, à ſa patrie, au
» commencement & à la fin à l'Empereur
» ſon bienfaicteur, le chaſſe d'Allemagne,
» depuis ſe raccommode par une paix, gagne
» l'Electorat, eſt au bout de ſes fineſſes
» combattant Albert... Albert, grand ſoldat,
» mauvais homme d'Eſtat, & négociateur
» hazardeux, vaincu & vainqueur, toujours
» combattant : l'argent, les ménées, les
» ſubtilitez Eſpagnoles les perdirent, treſ-
» bucherent, & les firent (c) entretuer.
« Mais pour cela l'Empereur ne regagna l'auc-
» torité qu'il prétendoit ſur l'Allemagne »,

(27) Le Commentateur ſe récrie avec

(a) Le Commentateur veut inſinuer par là que le zèle de Jean Frédéric pour les opinions du Luthéraniſme, fut la cauſe première de ſes malheurs.

(b) Il n'étoit point fils de Maurice, mais ſon frère.

(c) Maurice périt à 32 ans ; Albert mourut ſans états & ſans conſidération.

raiſon contre ceux qui bruſlent les baſti-
» ments : « Ils ſont (remarque-t-il) plus meſ-
» chans que les Turcs... Le Roy ſe pou-
» voit venger du bruſlement de Folembret
» ſur les hommes, & non ſur les pierres :
» cela eſt à blaſmer tant à la Royne d'Hon-
» grie qu'à luy : encore que les édifices ſe
» doivent peu eſtimer, la ruine en eſtant
» prompte, laquelle advient de ſoy, ſi elle
» n'eſt procurée d'autruy : l'immortalité en
» eſt vainement prétendue. Les baſtiments
» demeurent, le nom des conſtructeurs s'ou-
» blie ; & quand ils dureroient, ce n'eſt
» gloire aux hommes, non plus que d'avoir
» un bon cheval, ou une belle robbe, qui
» ſont des parties hors de nous : la répu-
» tation giſt aux belles actions : s'il y avoit
» honneur à baſtir, il appartiendroit aux
» maiſtres Maçons & Architectes... » De-là
le Commentateur paſſe à la manie des bâ-
timents..... « Quand ils ſont parachevez,
» continue-t-il, ils ſont meſpriſez : les façons
» en changent tous les jours : les François
» les voudroient changer comme les habil-
» lements ; & quand ils ſont faits, ſe vendre
» par decrets, dont ſe moquent ceux qui
» les achetent, n'eſtans aux ventes des ter-
» res priſez. C'eſt grand heur de trouver ſa

» maiſon faicte, & ſageſſe, eſtant médiocrement logé, de vaincre par raiſon la maladie » de baſtir. . . » Après ces réfléxions que nous avons plutôt conſervées à cauſe du ſens moral qu'elles offrent, que pour leurs rapports avec les Mémoires, ſuit une Diſſertation ſur la manière de loger une armée, afin de ne point craindre l'ennemi.

(28) Nous faiſons grace au Lecteur des déclamations que l'Auteur du Commentaire ſe permet ici contre le gouvernement des femmes. Il rend pourtant une ſorte de juſtice à Eliſabeth ; il convient *que ſon regne a réuſſi, nonobſtant qu'elle fut née d'illégitime mariage, excommuniée, deſclarée baſtarde, ſa mere juſticiée pour adultère*. . .

(29) Ces chevaux bardés d'acier que, ſelon Tavannes, on voyoit pour la (a) première fois dans nos armées, ont fourni au Commentateur une Diſſertation aſſez étendue. Après avoir conſideré quelles ſont les armes

(a) Tavannes en ce moment avoit oublié qu'il venoit de dire « qu'en 1550 le Roi renforça le Sieur de » Briſſac du Sieur de Tavannes & de ſa compagnie, » où il y avoit cent Gentilshommes, ayans leurs cent chevaux bardez d'acier ».

les plus néceſſaires à la cavalerie & même à l'infanterie, il finit par des réflexions auxquelles on ne devoit guères s'attendre, vu le ſujet qu'il traite... « L'art d'Eſcuyer » (dit-il) comme les autres pipe les hommes. » Un eſcolier & un cheval ſe peuvent dreſſer » en trois mois pour la guerre; le reſte eſt » ſuperflu, ſi ce n'eſt pour les cavaliers » combattans à cheval en duel. Les Roys, » les Républiques ne devroient laiſſer perdre » tems à la jeuneſſe qui deſpend (a) des » années aux choſes inutiles, non en cet » art ſeul, mais en pluſieurs autres: ils ont » inventé des longueurs, forgé des mots obſcurs & des obſervations difficiles & inutiles, pour tirer de l'argent des ignorans. » D'un meſtier on en fait trois ou quatre. » La théologie, droict, medecine, ont de » plus courts chemins que ceux qui ſe pratiquent maintenant. Les Jéſuites apprennent en trois ans ce qu'on apprennoit en » dix: il en viendra cy-après qui l'apprendront en dix-huit mois. Les Turcs n'ont » Advocats, ny Procureurs: les Advocats » devroient eſtre Procureurs, les Medecins » Apotiquaires, les Eſcuyers Eſcrimeurs, les » Marchands vendre toutes denrées, & bar-

(a) Qui conſomme.

» nir les art inutiles, à ce que plus de gens » ſe miſſent au labourage : les deux tiers » des hommes ſe nouriſſent ſans rien faire ; » s'il y avoit plus de laboureurs, les terres » en ſeroient mieux cultivées, & l'abondance » plus grande. Les eſtrangers auroient plus » beſoin de nous que nous d'eux. »

(30) Le récit du combat de Renty dans les Mémoires de Rabutin & dans la 3e. lettre de Salignac, s'accorde aſſez bien avec celui de Tavannes, ſinon dans un article eſſentiel ; c'eſt que le dernier s'arroge en entier la gloire de cette journée. Au contraire Rabutin & Salignac l'attribuent à la prudence & à la valeur du Duc de Guiſe. Ils partagent l'honneur d'avoir vigoureuſement exécuté les ordres du Prince Lorrain entre Tavannes, le Duc de Nevers, & l'Amiral de Coligny, qui ſe ſignala à la tête de l'infanterie Françoiſe. Ils conviennent de la récompenſe glorieuſe que Tavannes reçut ſur le champ de bataille. L'un & l'autre étoient témoins oculaires. Comme la plûpart de nos Hiſtoriens ont écrit d'après la Popelinière qui avoit copié les deux Ecrivains qu'on vient de citer, leurs récits ſont les mêmes. Mais nous ignorons dans quel écrit du tems a puiſé un mo-

derne (a), lorſqu'il a dit *que, ſi le Conneſtable retenu, ſoit par ſa lenteur, ſoit par ſon irréſolution naturelle, ſoit par ſa haine contre un rival, n'eut différé de faire avancer ſon corps de réſerve pour ſeconder les progrès du Duc de Guyſe, la déroute des ennemis auroit été complete...* On ne trouve pas la moindre trace de cette imputation contre le Connétable dans Salignac, dans Rabutin & dans Tavannes. En ſuppoſant que le Connétable eut donné cette priſe ſur lui, comment admettra-t-on que Tavannes, ou ſon Commentateur (b) qui ne le ménagent pas ordinairement, euſſent gardé le ſilence ?

(31) Les Impériaux préconisèrent, comme une victoire importante cette défaite de l'arrière ban commandé par le Sieur de la Jaille. Mais on verra dans les Mémoires de Rabutin qu'il n'y avoit pas grande gloire à vaincre cet arrière-ban, vu la manière dont il étoit

(a) Robertſon, Hiſt. de Charles-Quint, Tome II, p. 514. In-4°.

(b) Celui-ci ſe contente de remarquer que, « ſi le » Roy euſt cogneu ſon advantage, les tranchées de » l'Empereur n'eſtant pas faites, la victoire entiere » eſtoit ſienne.

composé. «La multitude des Fiefs (a), qui eſt » entre les mains des roturiers & des Eccléſiaſtiques (lit-on dans le Commentaire du » Vicomte de Tavannes, les rendent inutiles. » Les Gentils-hommes ne vont au mandement des Roys, s'ils ne veulent, parce » qu'ils ſont receuz envoyans (b) des hommes » pour eux à l'arriere-ban, où ils diſent » n'eſtre obligez de ſervir que trois mois... » « Cette défaite de l'arriere-ban (a remarqué » un Contemporain (c) de Tavannes) le » rendit ſi vilipendé que par-tout on s'en » mocquoit. Aux monſtres de ces arriere-» bans (ajoute-t-il) on y void ſouvent des » Gentils-hommes en bon équipage, qui

(a) « Il n'y avoit (lit-on dans l'Hiſtoire des cinq » Roys, p. 36) preſque point de nobles en ces troupes » de riere-ban, ains quelques rôturiers & valets que » l'on employe à la monſtre, & qui y ſont envoyez » par les veufves & orphelins des Gentilshommes, » ou par les Seigneurs de fief qui ſont valétudinaires.

(b) « Si les Rois de France, obſerve le même Commentateur, eſtoient bien adviſez, ils feroient aller » à la guerre les Juges, Officiers & Financiers. Chez » le Turc aucuns n'en ſont exemps : » l'Auteur par ces expreſſions aſſimile nos fiefs aux Timars.

(c) La Noue, Diſcours politiques & militaires. Diſcours XI, p. 231.

» vont ſeulement pour éxemter leur Fief de
» ſaiſie, & pour dire qu'ils ſont appareillez
» à faire ſervice. Mais quand leſdites trou-
» pes ſont deſtinées pour aller hors du pays,
» alors ne void-on en plus de la moitié d'i-
» celle que des gros valets ayans un pied de
» barbe, qui en un jour mangent demy mou-
» ton, leſquels marchent pour leurs maiſtres:
» puis dites que le Roy n'eſt pas bien ſervi...
» Les uns ſe diſent Gensdarmes, les autres
» Archers; mais peu ſont ſoldats : il n'y
» a ſi excellent Capitaine qui ne fuſt bien
» empeſché à ranger pour combattre toute
» cette géneration. »

(32) Charles-Quint n'abdiqua l'Empire que quelques mois après s'être demis de ſes Etats héréditaires entre les mains de ſon fils. Quoiqu'il eut déjà échoué dans le projet de faire revêtir Philippe de la dignité Impériale, il hazarda de nouvelles tentatives auprès de Ferdinand ſon frère. On préſume bien que, ſi ſes démarches avoient été inutiles lorſqu'il avoit la puiſſance en main, elles eurent encore moins de poids dans la circonſtance préſente. L'abdication de Charles-Quint eſt un de ces faits hiſtoriques ſur lequel le Philoſophe, le Moraliſte & l'Hiſtorien ſe ſont

plu à s'exercer. Les uns ont attribué cette abdication à une vanité mal entendue ; la levée du siège de Mets & les succès de Henri II avoient, dit-on, humilié l'orgueil de l'Empereur. D'autres ont prétendu qu'accablé d'infirmités ; & pressé par ses Medecins de renoncer au climat froid & humide de l'Allemagne & des Pays-Bas, il sacrifia tout au desir de conserver sa santé chancelante. Ceux qui aiment à se bercer de spéculations purement philosophiques, ont fait de ce Prince un philosophe ; leur imagination le leur a offert fatigué des grandeurs humaines ; & soupirant après un repos obscur & apathique. On conçoit combien un sujet de ce genre étoit propre à exciter l'esprit dissertateur du Vicomte de Tavannes. Aussi dans son Commentaire ne manque-il pas de rappeller l'exemple des Dioclétien, des Amurat, & autres Souverains qui ont abdiqué. Nous nous garderons bien de le suivre dans les trois dissertations (a) que ce sujet lui fournit. Détachons-en le résumé, pour indiquer au Lecteur la manière dont il a vu & apprécié l'abdication de Charles-Quint : « Ses ennemis (dit-il) blasment la deposition de ses

(a) Il les a intitulées, 1°. *Des louanges mesprisées ;* 2°. *Du souverain bien ;* 3°. *Contre ma tristeſſe.*

» Eſtats, la qualifient un deſeſpoir de ne pou-
» voir parvenir à ſes deſſeins. Ses amis reſ-
» pondent que les meſpris des grandeurs, de
» l'ambition (a) & des vanités du monde
» ſont ſource de cette démiſſion. Sa retraite
» eſt attribuée à prudence, parce qu'il ne
» s'en repentit (b) jamais : ſeulement me-
» naça-t-il de retourner au monde, pour
» faire pendre les Financiers qui deſroboient
» à leur accouſtumée, & ne luy payoient
» les cent mille eſcus qu'il s'eſtoit reſervé,
» ce qui fut une ménace ſans effect... »

(a) « Combien (remarque un peu plus loin le
» Commentateur) ſeroient les diadêmes deſdaignez,
» s'ils eſtoient bien cogneus ? Combien qui y ſont
» montez, voudroient eſtre au pied de l'arbre ? Le
» Roy Henri III ſouhaitoit avoir dix mille livres de
» rente en paix; & quand bien on ſeroit Roy (depuis
» le commencement du monde il y en a eu un million)
» ſeroit un beau grade, s'ils commandoient aux mon-
» tagnes, rivieres & beſtes, ou qu'ils fuſſent immor-
» tels : ils ne ſont Roys que de leur eſpece. Com-
» mander à un Royaume & à ſa Maiſon, il n'y a dif-
» férence que des limites.

(b) L'Hiſtoire dément cette aſſertion. *Il y a aujourd'hui un an* (diſoit le Cardinal de Granvelle à Philippe II) *que l'Empereur ſe démit de tous ſes Etats... Il y a auſſi aujourd'hui un an qu'il s'en répentit*, répondit le Monarque.

Il nous ſemble que le Commentateur auroit pu tirer un meilleur parti du récit de cette abdication tel qu'il eſt énoncé dans les Mémoires de Tavannes. Ces Mémoires diſent beaucoup de choſes en peu de mots : la première phraſe ſurtout, où Tavannes parle *du contentement des Favoris du Roy Philippe*, eſt ſelon nous d'autant plus digne d'attention que peut-être donne-t-elle l'explication d'un des motifs prépondérants de l'abdication de Charles-Quint, motif ſur lequel l'Hiſtorien moderne (a) de ce Souverain n'a pas oſé prononcer. Ce motif ſe trouve dans un Ouvrage (b) publié de nos jours ſous le titre *de Mémoires de Granvelle*. L'Auteur aſſure (c) avoir lu dans les manuſcrits du Cardinal de ce même nom que Philippe, à qui ſon père en le mariant avec la Reine d'Angleterre, avoit cedé le Gouvernement de Naples & de Milan, chaſſa tous les anciens Officiers, & en ſubſtitua de nouveaux. Ces déplacements occaſionnèrent des demêlés entre le père & le fils. Charles-Quint ſentant combien les réſultats en ſeroient ſcan-

(a) Robertſon, Hiſt. de Charles-Quint, &c.

(b) Cet ouvrage en deux volumes in-12, a pour Auteur Don Leveſque.

(c) Liſez ſon premier vol., p. 24 & ſuiv.

daleux, prit le parti d'abdiquer. En admettant l'autenticité de cette anecdote, nous demandons si le passage des Mémoires de Tavannes qu'on à cité, ne peut pas s'y rapporter. Dans le cas où Tavannes l'a écrit sans connoître le fait en question, il faut avouer qu'il avoit bien rencontré.

(33) La Colonie Françoise, que Villegagnon (a) conduisit en Amérique, n'alla point s'établir au Pérou, mais dans le Brésil sur les bords *du Rio-Janeiro*. Cet événement se passa en 1555. Villegagnon partit dans le courant de Juillet de cette année. Malgré les persécutions (b) & les buchers le Cal-

(a) La Popelliniere, Liv. V, folio 98, nous apprend qu'il s'appelloit Nicolas Durand, de Provins en Brie, depuis surnommé Villegagnon, Vice-Amiral de Brétagne, & Chevalier de Malte. C'étoit lui qui avoit amené en France la jeune Marie, Reine d'Ecosse. (Voyez l'Observation ci-dessus, n°. 20.)

(b) Il y avoit à Paris une Eglise composée sur le modèle de celles de Geneve, c'est-à dire d'un Ministre, de *Diacres*, ou Dépositaires des aumônes, & d'*Anciens*, ou Surveillans des mœurs & de la police. Ferriere-Maligni, Gentilhomme du Maine, l'avoit fondée dans le fauxbourg St. Germain. A la même époque (à peu près) une commission présidée par Ambrois, Président du Parlement de Provence, tenoit ses assises dans le

Viniſme prenoit alors une ſorte de conſiſtance en France. Villegagnon imbu des nouvelles opinions, avoit éprouvé d'ailleurs quelques déſagrémens dans ſa place. Le zèle & l'ambition l'engagèrent à s'expatrier. Las d'être ſubordonné, & voulant commander à ſon tour, il conçut le projet de former un établiſſement en Amérique. Le prétexte de propager le Calviniſme, lui valut la protection de l'Amiral de Coligny. Pour cacher ce projet au Gouvernement, on le repréſenta comme dirigé par des vues de commerce. On donna deux vaiſſeaux à Villegagnon; & on choiſit pour les monter le plus de Calviniſtes que l'on put raſſembler. Arrivé dans le Breſil, Villegagnon conſtruiſit un fort qu'il nomma le fort de Coligny. Il demanda des renforts & des Miniſtres pour gouverner ſon Egliſe naiſſante; On lui en envoya deux de Genève. Parmi les hommes qui avoient ſuivi Villegagnon, ſe trouvoit un Docteur de Sorbonne que la Popelinière appelle Jean Cointa. Le Docteur & Villegagnon adoptoient volontiers une partie des

Maine & les Provinces voiſines. Un Inquiſiteur & des Sergents accompagnoient Ambrois. Malheur à ceux qu'on accuſoit devant ce tribunal de ſang! Ils étoient brûlés ſur le champ.

dogmes du Calviniſme. Aſſez ordinairement ceux qui méditent ſur la Religion, finiſſent par s'en faire une particulière : c'eſt ce qui arriva à Villegagnon & à ſon Docteur. Les Miniſtres du ſaint Evangile crièrent à l'impiété. Villegagnon après les arguments eut recours à la force ; & la diſcorde (a) perdit la Colonie. Villegagnon qui croyoit avoir gagné un Royaume, y renonça, & regagna triſtement la France. Depuis il s'attacha à la Maiſon de Guiſe ; & les Calviniſtes, contre qui il publia pluſieurs Ouvrages, n'eurent point de plus grand ennemi.

(34) Il paroît (b) avéré que le Maréchal de la Marck, fils du Maréchal de Fleuranges mourut empoiſonné. Il avoit été pris à Heſdin, & enfermé à l'Ecluſe dans une étroite priſon : voici comment le Continuateur de Paradin raconte cet événement... « Il fut mis dans » une ſi étroite geole, faite en façon de cage, » qu'il n'avoit moyen d'eſtre aidé d'un ſeul » valet, quelque maladie qui lui ſurvint. » Les ennemis, pour le ſolliciter de quitter » le ſervice du Roy, après d'infinies perſua-

(a) Les Portugais la détruiſirent.

(b) *M. de Bouillon* (dit Rabutin dans le VIIIe Livre de ſes Mémoires) *ainſi que chacun le ſçait, fut iniquement & proditoirement empoiſonné, & rendu mort.*

» ſions, d'avantages & promeſſes de bienfaits,
» s'avisèrent de le menacer de la mort...
» La trêve faite : la Dame de Bouillon (a)
» alla à Gand où étoit le Duc, & paſſa une
» obligation par laquelle elle & une jeune
» Damoiſelle ſa fille ſe trouvoient obligées
» pour la rançon dudit Seigneur ; davantage
» y avoit clauſe que, s'il venoit à décéder
» avant le payement de ſa rançon, qu'elle
» & ſa fille demeureroient priſonnieres juſ-
» qu'à entiere ſatisfaction du prix (b)...
» Le priſonnier ſe trouva avoir pris me-
» decine ordonnée & miniſtrée par le Me-
» decin & Apoticaire du Prince de Savoye,
» & à l'inſtant ſe plaindre d'avoir douleur
» à l'eſtomac,... Et à peine étoit-il arrivé
» en la ville de Guiſe qu'il ſe ſent ſi mal
» que dans deux jours il meurt ; après étant
» ouvert, fut trouvé la taye de l'eſtomac
» intérieure ulcerée, & percée en treize
« endroits ; y avoit auſſy pluſieurs taches
» purpurées faites par l'éroſion du venin ;
» furent auſſy autres ſignes de poiſon obſervés
» aux poumons, ès endroits du cœur, ès

(a) C'étoit la fille de la Ducheſſe de Valentinois.

(b) Cette rançon exorbitante fut portée à cent mille écus.

» inteſtins. C'eſt ainſy que ſous couleur de » rendre (a) un homme vif, on s'étoit aſſuré » de la rançon d'un mort. »

(35) « Anciennement (dit le Commentateur) » il n'y avoit point de Gouverneurs aux pro- » vinces de France : Les Seneſchaux & Baillifs » y commandoient... L'inconſtance & l'im- » portunité Françoiſe fit créer aux Roys des » Gouverneurs qui furent long-tems ſans » Lieutenans, leſquels enfin ils créèrent pour » commander en leur abſence. Les Roys » jaloux voulurent que leſdits Lieutenans ſe » diſſent Lieutenans de leurs Majeſtez, & » non des Gouverneurs, les choiſirent plus » ennemis qu'intelligens d'eux. Le Sieur de » Tavannes *les mit hors de page* : il diſpo- » ſoit de tout en l'abſence du Gouverneur, » ſans l'en advertir. M. d'Aumalle arrivant » en Bourgogne, après qu'il l'avoit veu une » fois, il ſe retiroit en ſa maiſon ; & retournoit » en la charge, quand ledit Sieur eſtoit de- » hors, conſervant ſon autorité. »

(a) L'hiſtoire ajoute qu'il n'en fallut pas moins payer la rançon, & qu'on n'informa point contre les auteurs du crime. Ces préludes annonçoient les tragédies ſanglantes, que par la ſuite nous verrons éclore en foule.

(36) Tous nos Hiſtoriens conviennent que l'entêtement du Connétable fut la principale cauſe de la défaite des François à St. Quentin. Il paroît à-peu-près demontré que faute d'avoir reconnu exactement, & d'avoir bien gardé le defilé des marais par où les ennemis débouchèrent, Montmorency ſe vit inopinément attaqué dans ſa retraite. A l'aſpect de l'ennemi, qui tout à coup ſe montra en force, les valets de l'armée prirent l'épouvante, & communiquèrent leur frayeur aux ſoldats. Bientôt on ſe battit ſans ordre; & la valeur Françoiſe ne réſiſta pas long-tems à des forces ſupérieures dirigées par d'habiles Généraux. Tavannes eſt le ſeul dans le récit duquel on liſe que le premier choc des ennemis tomba ſur le Duc d'Enghien (a). Rabutin & d'Aubigné le contrediſent formellement. Selon le dernier (b), « la gaillarde

(a) « En cette journée (dit l'Auteur des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, Tome I, p. 5) » fut tué Jean de Bourbon, vraiment des Bourbons » de cœur & de race : car répondant à coups d'épée » à ceux qui luy parloient de ſe rendre, il mourut diſant : *Jà Dieu ne plaiſe qu'on die de moy que je me ſois rendu à des canailles !..*

(b) Hiſtoire univerſelle, Tome I, Liv. I, p. 16, Edit. de Maillé.

» troupe du Comte d'aiguemont (ce ſont » ſes expreſſions) pouſſa le Duc de Nevers » avancé & le Prince de Condé qui le ſou- » tenoit avec la cavallerie légère juſques au » gros du Conneſtable : là il ſe ſouvint que » le Lieutenant de ſa compagnie de Gen- » darmes, nommé Doignon, avoit voulu » commencer ſa retraite dès St. Quentin, » diſant qu'ils eſtoient tous perdus ſi ce qu'ils » avoient de peſant marchoit plus outre. » Le Conneſtable qui n'en avoit fait con- » te (a), & s'eſtoit promis *de faire un tour de* » *vieux routier*, voyant venir la premiere » charge demanda à Doignon : *Bonhomme* » *que ferons-nous?* Sa reſponce fut : *Je n'en* » *ſçais rien, il y a deux heures que je le* » *ſçavois bien...* » En comparant ce récit avec celui de Tavannes & de Rabutin, on

(a) Il n'avoit pas mieux accueilli les repréſentations du Maréchal de St. André, qui lui ſoutenoit qu'en s'approchant des lignes de l'ennemi avec ſon armée, il riſquoit d'être contraint à livrer bataille. Il traita durement le Prince de Condé, lorſqu'il lui annonça que l'ennemi débouchoit par les marais. Au ſurplus, ſi par des actes de valeur on expioit des fautes de ce genre, on n'auroit rien à reprocher au Connétable. Il s'élança au milieu des eſcadrons ennemis, fut bleſſé griévement, & fait priſonnier.

ſe convaincra que les imprudences (a) du Connétable coûtèrent cher à la France. La manière dont il s'y prit, pour jetter du ſecours dans St. Quentin, prouve qu'en général ſes meſures étoient mal concertées. Coligny ſon neveu, dans ſes Mémoires ſur le ſiège de St. Quentin, ne le diſſimule pas, même en le louant. « M. le Conneſtable (racon-» te-t-il) s'en vinſt préſenter du coſté des » marets, pour faire paſſer le ſecours qu'il » me vouloit envoyer; & eſtoit l'entrepriſe » avec ſes baſteaux l'une des plus belles qui » fuſt jamais faite, *n'euſt eſté que leſdits* » *baſteaux ne pouvoient approcher du rivage* » *à raiſon de la vaſe.* ».

(a) Il faut encore ajouter que les troupes manquoient de confiance dans leur Général. Les évènemens les plus ſimples leur paroiſſoient annoncer de ſiniſtres préſages. On en verra un exemple aſſez ſingulier dans les Mémoires de Nicolas de Mergey, lorſque nous les publierons.

Fin des Obſervations ſur les treize premiers Chapitres des Mémoires de Meſſire Gaſpard de Tavannes, & du vingt-ſixième Volume.
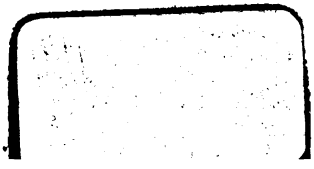
MAR 2 1 1930